

PRÉAVIS NO. 28-2020

# RAPPORT DE GESTION 2019



**COMMUNE DE CUGY / VD**



# SOMMAIRE

Les projets phares de l'année 2019	<b>1</b>
Municipalité et Conseil communal	<b>11</b>
Administration	<b>16</b>
Finances	<b>22</b>
Urbanisme, planification territoriale et développement régional et économique	<b>33</b>
Bâtiments, domaines, forêts et espaces publics	<b>44</b>
Police des constructions	<b>51</b>
Routes et voirie	<b>55</b>
Déchetterie et ordures ménagères	<b>58</b>
Services industriels	<b>61</b>
Énergie et développement durable	<b>67</b>
Formation	<b>69</b>
Vie sociale	<b>75</b>
Sécurité publique	<b>88</b>
Conclusions	<b>95</b>
Annexes	<b>97</b>



**Rapport  
de la Municipalité au Conseil communal  
sur sa gestion durant l'année 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dernière version du 1er juillet 2013 (art. 4 et 93c),
- du règlement du Conseil communal de Cugy du 1er juillet 2016,

la Municipalité de Cugy a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion 2019.

**Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport de gestion s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.**



# **1. LES PROJETS PHARES DE L'ANNÉE 2019**

**CENTRE DE VIE  
ENFANTINE**

**CONVENTIONS  
DÉCHETTERIE**

**DÉMARRAGE  
VILLAGES SOLIDAIRES**

**ROUTE CANTONALE 501  
GIRATOIRE ET  
RÉAMÉNAGEMENT**

**ETUDE DE  
RÉGIONALISATION DE  
L'ÉPURATION**

# Centre de Vie Infantine

Pour faire suite à l'appel d'offre à investisseurs lancé en 2018 en vue de la réalisation d'un Centre de Vie Infantine (CVE), la Municipalité a entrepris début 2019 un tour de négociations avec deux investisseurs potentiels. Les négociations ont abouti à la signature d'une convention de partenariat public-privé et d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) avec la Fondation de prévoyance Romande Energie, respectivement les 13 mai et 19 juillet 2019.

Le DDP concerne une assiette de 3'300 m<sup>2</sup> sur la parcelle 87, qui en compte 4'500 au total, y compris la ferme existante qui sera transformée en CVE comprenant une garderie et une UAPE pour un total de 140 places. Les modalités du contrat de bail sont en discussion entre la Commune et l'Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour du Gros-de-Vaud (EFAJE) qui assurera la gestion du bâtiment. A l'expiration du DDP, la Commune deviendra propriétaire du bâtiment moyennant le paiement de la valeur résiduelle, laquelle sera nulle après 35 ans. La Commune prévoit, selon les besoins, la construction d'un bâtiment d'utilité publique et l'amélioration des cheminements piétonniers sur la surface de 1'200 m<sup>2</sup>, qui n'est pas incluse dans le DDP.

Un Comité de pilotage (Copil), formé de deux représentants de la Municipalité, d'un représentant de la Fondation de prévoyance Romande Energie et d'un représentant de l'entreprise totale (Romande Energie Services) assure la direction du partenariat et exerce la haute direction des travaux. Il statue en particulier sur les propositions de l'entreprise totale et les approuve. Le Copil s'est réuni à 12 reprises, afin de finaliser les plans de mise à l'enquête, étudier les variantes de chauffage et approuver le calendrier. La bonne collaboration entre l'architecte mandaté pour le projet et le responsable de l'EFAJE, futur utilisateur des locaux, garantit le bon fonctionnement du comité.

La mise à l'enquête du CVE s'est déroulée du 7 septembre au 6 octobre 2019 et le permis de construire a été délivré le 25 novembre 2019. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le chantier débutera en janvier 2020. Pour des raisons de coût et d'efficacité, le rural sera démolé et reconstruit dans sa volumétrie d'origine. D'autre part, en accord avec l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE), propriétaire du chauffage à distance (CAD) situé au collège de la Combe et qui fournit en énergie de chauffage les collèges de la Chavanne et du Motty, il a été décidé de se raccorder à cette infrastructure, afin de chauffer également le CVE. Des accords seront conclus avec l'ASICE à cet effet.

*Image de synthèse : le bâtiment tel qu'il se présentera lorsqu'il sera terminé (Polygone Architecture et Associés SA, 2020)*





# Route cantonale 501

## Création d'un giratoire et réaménagement

L'année 2019 a été marquée par un chantier d'ampleur dans le secteur nord de Cugy dont les principales interventions étaient les suivantes :

- création d'un giratoire à l'intersection des routes de Bottens et de Montheron ;
- implantation de nouveaux passages pour piétons ;
- création d'aménagements cyclables ;
- mise en conformité des arrêts de bus Cugy-Moulin (rehaussement de quai, élargissement de la zone d'attente) ;
- rénovation de l'éclairage public ;
- rénovation du réseau d'eau potable ;
- réalisation d'un revêtement phono absorbant.



Ce réaménagement d'importance a fait suite aux deux préavis votés en 2016 (Préavis n°50-2016) et 2018 (Préavis n°13-2018) pour un montant total de travaux devisé à CHF 1'480'000.-.

Afin de limiter au maximum les nuisances pour les usagers de la route, une attention particulière a été portée aux différentes étapes du chantier. Un plan de phasage a été étudié, afin d'assurer un passage en continu pour les transports publics (ligne tl 60) et une circulation bidirectionnelle en tout temps, exception faite d'interventions ponctuelles. Une communication des impacts de chantier a été faite via plusieurs pages d'informations officielles (PIO) transmises à l'ensemble des habitants de Cugy ainsi qu'aux services administratifs des communes voisines.

### **PÉRIMÈTRE NORD – GIRATOIRE**

Les travaux préparatoires ont débuté le 4 mars 2019. L'extrémité ouest du chemin des Petits-Esserts a été condamnée au trafic automobile et un nouveau passage pour piétons a été mis en place afin d'assurer une meilleure sécurité pour les piétons.



*Fermeture du chemin des Petits-Esserts et mise en place d'un nouveau passage pour piétons*

Les premières interventions du chantier ont consisté au démontage de l'éclairage public alimenté de manière aérienne, ainsi qu'à la réalisation de sondages. La déviation et la rénovation des conduites souterraines situées dans la partie nord-est du périmètre d'intervention ont par la suite été réalisées par phases. Le Service de l'Eau de la Ville de Lausanne ainsi que la Commune de Bretigny se sont joints à Cugy pour rénover leur réseau d'eau potable dans le périmètre impacté, en conformité avec les principes du Plan régional d'approvisionnement en eau potable (PRAE). La réalisation de l'encaissement des trottoirs ainsi que du giratoire et de ses branches ont suivi dans la foulée, une fois les travaux souterrains achevés.

Les travaux se sont poursuivis au nord-ouest avec la rénovation des conduites et la réfection du trottoir de la route de Bottens, la reprise des collecteurs d'eau claire du chemin de l'Orgevaux ainsi que l'installation de l'alimentation et la pose d'une nouvelle armoire pour l'éclairage public. Une fois les travaux de fouille terminés, une réfection complète du revêtement du chemin de l'Orgevaux a été réalisée. Durant toute cette phase, une attention particulière a été portée à la question de l'accessibilité au chemin, en particulier à la zone de commerces et services du Moulin et de la Parcelle 229.

*Travaux de fouille pour la rénovation des conduites d'eau potable et réalisation des encaissements du giratoire et de ses branches dans le secteur nord-est de la route de Bottens*





Le giratoire a pu être ouvert au trafic dans la nuit du 22 juillet 2019, sous la supervision de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), après le réglage des encaissements et la pose des enrobés provisoires.

Après une période de fermeture du 26 juillet au 19 août 2019, le chantier a repris avec l'implantation des bordures et la pose des enrobés sur les trottoirs dans le périmètre du giratoire. En parallèle, des marches d'escaliers assurant l'accès piétonnier en direction du chemin du Moulin ont été créées au début du chemin de l'Orgevaux. La sortie du parking des commerces et services du Moulin a été réfectionnée, avec la mise en place de bordures abaissées permettant l'accès pour les personnes à mobilité réduite.



La réalisation des couches de liaison dans le giratoire et les branches nécessitant une fermeture complète de route, plusieurs travaux préparatoires ont été entrepris à l'amont dès le mois de septembre. Il s'est agi notamment de la correction du profil du débouché du chemin des Esserts sur la route de Montheron pour permettre une circulation des bus tl, la mise en place et la communication d'un concept de déviation via les chemins de l'Epi d'Or, des Petits-Esserts et des Esserts, ainsi que l'ouverture d'un chemin privé pour permettre l'accès au chemin de l'Orgevaux pour les riverains.

*Travaux de fouille et rénovation du trottoir ouest au nord de la route de Bottens*



*Mise en place des bordures dans le secteur du giratoire et création de marches d'escaliers pour l'accès piétonnier au chemin du Moulin*

*Correction du profil du débouché du chemin des Esserts pour permettre le passage des bus tl*

Le nouvel éclairage LED autour du giratoire a été mis en fonction le 9 octobre 2019. La pose de la couche de liaison dans le giratoire et ses branches a débuté le 14 octobre 2019. En raison des conditions météorologiques défavorables, cette étape a nécessité une fermeture de route pendant 3 jours au lieu des 2 annoncés. Hormis quelques interventions ponctuelles ainsi que la pose de la couche de finition qui interviendra en 2020, le réaménagement de la partie nord de la RC 501 est achevée.



## PÉRIMÈTRE SUD – RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE BOTTENS

Le chantier s'est poursuivi dans la portion sud, avec l'installation des conduites d'eau potable de la Ville de Lausanne, de Bretigny et de Cugy, sur la portion est de la route de Bottens. Bien que retardant légèrement le chantier, car préalablement non prévue, l'intervention de la Ville de Lausanne a offert l'opportunité, d'une part, de procéder au bouclage du réseau communal d'eau potable du secteur Petits-Esserts, et d'autre part d'élargir le trottoir. Cela a été effectué en parallèle à la mise aux normes de l'arrêt de bus Cugy-Village. La pose des conduites pour le bouclage du réseau d'eau potable en direction du chemin des Dailles a également été réalisée en anticipation du prochain réaménagement du chemin des Dailles planifié en 2020. Cela évite une fouille en traversée de route sur un aménagement juste rénové.



*Installation des conduites d'eau potable dans le secteur sud-est de la route de Bottens*

*Installation d'un éclairage provisoire au droit du débouché du chemin des Petits-Esserts*

Dans l'attente de l'installation de l'éclairage définitif, deux points lumineux provisoires ont été installés au mois de septembre au droit des passages pour piétons existants, afin d'assurer aux piétons des conditions de sécurité nocturne suffisantes.

Situé dans le périmètre d'intervention, l'arrêt de bus Cugy-Moulin a dû être déplacé à plusieurs reprises mais a pu être maintenu en tout temps. Son aménagement définitif, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été mis en fonction le 9 décembre 2019.

Le chantier s'est poursuivi du côté ouest de la route de Bottens, avec la réfection du trottoir et la mise aux normes de l'arrêt de bus direction Lausanne-Flon. Pour ce faire, celui-ci a dû être provisoirement déplacé alors qu'une partie du trottoir a dû être condamnée.

Le chantier a été fermé le 20 décembre, une fois les trottoirs et l'arrêt de bus direction Lausanne-Flon terminés, l'éclairage définitif mis en fonction, le marquage provisoire et la signalisation verticale réalisés. Il reprendra au printemps 2020 avec des interventions ponctuelles, notamment sur les bordures, ainsi que la pose du revêtement phono absorbant qui devrait intervenir au mois de juillet.

*Mise en place des bordures surélevées de l'arrêt de bus Cugy-Moulin ayant nécessité un déplacement provisoire du lieu de prise en charge des usagers*

*Mise aux normes de l'arrêt de bus Cugy-Moulin du côté ouest de la route de Bottens*



# Déchetterie de Praz-Faucon

## Conventions avec Bretigny-sur-Morrens et Morrens

Les réflexions relatives à la mise à disposition de la déchetterie de Praz-Faucon aux habitants de Bretigny-sur-Morrens ont débuté en décembre 2016. Notre commune voisine a exprimé le souhait de rejoindre notre centre de tri, car son infrastructure était mal adaptée à l'optimisation du tri des déchets et présentait des difficultés d'accès, notamment suivant les conditions météorologiques.

Intéressée par cette démarche, notre Autorité a rencontré la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens en janvier 2018, afin de lui présenter une offre d'adhésion. Confirmant son intérêt, celle-ci a effectué une première visite de l'infrastructure. Parallèlement, une proposition semblable a été soumise à la Municipalité de Morrens.

Consciente des changements qu'une telle adhésion allait impliquer, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens a souhaité soumettre cette décision au vote du Conseil général, lequel a été convié à une présentation du projet par les Autorités, ainsi qu'à une visite de la déchetterie. En décembre 2018, le Conseil général a voté en faveur de l'adhésion de leur commune à la déchetterie de Praz-Faucon.

La convention d'utilisation, signée conjointement par les autorités à l'automne 2019, stipule que la durée initiale s'étend sur cinq ans dès le 1er janvier 2020. La commune de Cugy reste bien entendu la seule propriétaire de cette infrastructure et en conserve la pleine gestion. Avec l'intégration des habitants de Bretigny-sur-Morrens, la déchetterie devra absorber les déchets d'environ 3'700 individus. Pour assumer le surcroît de trafic au sein de cette infrastructure, les horaires d'ouverture seront élargis dès le 1er janvier 2020, notamment le vendredi, afin de pouvoir alléger les pics de fréquentation du samedi. Par ailleurs, un auxiliaire a été engagé en fin d'année, afin d'aider la gestionnaire pour les contrôles et l'aide aux usagers. Les aspects logistiques (cartes d'entrée magnétiques et liaison informatique) ont également été mis à niveau.

Concernant la commune de Morrens, les membres du Conseil communal ont accepté à l'unanimité lors de la séance du 7 octobre 2019 de rejoindre notre infrastructure. Une convention devra encore être signée, puis cette décision deviendra effective au 1er janvier 2021, aux mêmes conditions que Bretigny-sur-Morrens.





# Etude de régionalisation de l'épuration

## CONTEXTE ET GENÈSE DU PROJET

La qualité des eaux superficielles s'est considérablement améliorée depuis les années 1970. Cependant, si certains produits toxiques ont disparu ou ont été interdits, les apports de micropolluants dans les cours d'eau constituent un défi de plus en plus important pour la protection des eaux.

Les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur la protection des eaux usées prévoient de mieux lutter contre les micropolluants. Pour ce faire, le « Plan cantonal micropolluants vaudois (PCM) » a été initié dès 2010, avec l'objectif de traiter les micropolluants de 90% de la population d'ici à 25 ans.

Consciente de ces enjeux et du vieillissement de la STEP de Praz-Faucon, la Municipalité a constaté que d'importants travaux de renouvellement allaient être nécessaires dans les années à venir. Dans ce contexte, elle a étudié les différentes solutions à disposition pour répondre à ses obligations environnementales, à savoir : construire une nouvelle STEP, rejoindre la STEP de Lausanne-Vidy, rejoindre l'AET ou encore intégrer la STEP régionale Echallens Haut-Talent. Afin de pouvoir évaluer les impacts de cette dernière solution, la Municipalité a décidé d'intégrer le projet d'étude de régionalisation Echallens Haut-Talent.

Un Comité de Pilotage (COFIL), composé de délégués municipaux des neuf communes concernées a été mis sur pied et a analysé la faisabilité et les impacts financiers d'un tel projet. Deux séances d'information, destinées aux organes exécutifs et délibérants, ont permis de présenter les premiers résultats de l'étude. La Municipalité s'est particulièrement impliquée dans le développement du projet. Elle a notamment obtenu la vice-présidence du COFIL et la présidence de la Commission juridique et financière, chargée de l'établissement de la répartition financière et de l'élaboration des statuts de l'Association.



*Projet d'implantation de la STEP régionale à Echallens*

Elle a par ailleurs entrepris des négociations avec les différents acteurs impliqués (Direction générale de l'environnement, Service des communes et du logement, Préfecture), afin d'obtenir l'autorisation cantonale de rattachement de notre STEP au processus de régionalisation.

## COPIL : ETAT D'AVANCEMENT

Durant l'année 2019, les points suivants ont particulièrement retenu l'attention du COPIL :

- Examen préliminaire pour le Plan partiel d'affectation (PPA) et démarches d'acquisition d'un terrain supplémentaire ;
- Mise à niveau de l'étude des raccordements de Cugy Praz-Faucon et Morrens-Mèbre ;
- Choix du type de gouvernance ;
- Clé de répartition financière ;
- Définition du périmètre des infrastructures ;
- Synthèse financière du projet selon le périmètre des infrastructures définie et avec une STEP adaptée au nombre d'Equivalent habitants (EH) ;
- Synthèse de l'étude ;
- Elaboration des statuts.

## ORGANISATION

Le COPIL a décidé de créer une association intercommunale regroupant les 9 communes concernées, dont le nom sera « Association STEP Echallens-Talent (ASET) ». Dès sa création prévue début 2021, l'entité conduira le projet régional et coordonnera la construction des réseaux et de la nouvelle STEP. Ensuite, elle gèrera l'exploitation des infrastructures et de l'ensemble du réseau régional. Les tronçons existants, ainsi que les infrastructures actuelles, seront repris à leur valeur résiduelle comptable.

Dans cette attente, le projet de statuts, élaboré par le COPIL, a été soumis au Service cantonal des communes et du logement (SCL).

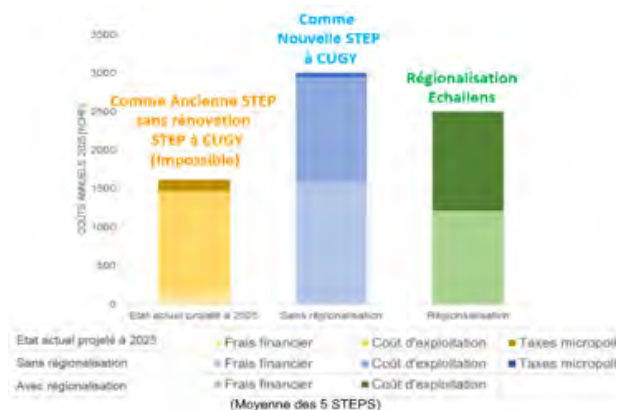


Étude du réseau régional

## ASPECTS FINANCIERS ET CLÉ DE RÉPARTITION

Le projet implique des investissements totaux estimés à CHF 38 millions (STEP et réseau), lesquels feront l'objet de subventions fédérales et cantonales d'un montant de CHF 8 millions. Seule l'association intercommunale aura la charge de l'investissement et disposera de son propre plafond d'endettement.

Les études techniques ont également évalué les coûts d'exploitation. Sur cette base, le COPIL a élaboré une proposition de clé de répartition simple mais représentative basée sur la consommation d'eau potable distribuée soumise à taxe d'épuration (m<sup>3</sup>/an). Selon les simulations financières, le coût global de l'épuration (réseau régional inclus) se montera à environ CHF 2.60.- par m<sup>3</sup> d'eau consommé.



Estimations financières des différents scénarios liés à la STEP

# Démarrage de Villages solidaires

La démarche « Villages solidaires » consiste à développer et/ou renforcer d'une manière durable la convivialité, le soutien mutuel et la cohésion au sein de la communauté, de sorte à faciliter l'intégration des personnes âgées au sein du village et à améliorer leur qualité de vie. Elle devrait se déployer sur une période de 3 ans et demi.

La Municipalité, vivement intéressée à développer les relations communautaires au sein du village, a mandaté Pro Senectute Vaud pour effectuer une analyse préliminaire, laquelle a permis d'évaluer la faisabilité d'un tel projet à Cugy et Bretigny-sur-Morrens. Cette étape préalable a été menée au printemps 2019 et a abouti à une analyse favorable. En effet, les habitants ont démontré une forte motivation à s'impliquer pour leur qualité de vie et ont manifesté le besoin de développer des liens sociaux.

**Le processus [...] puise  
ses forces et  
motivations dans les  
ressources locales.**

Méthodologie "Villages solidaires", Unité Travail social communautaire, Pro Senectute Vaud, 2018

Ce constat a confirmé la volonté de la Municipalité de lancer ce projet. Elle a dès lors présenté au Conseil communal le préavis n°23-2019, lequel a autorisé la Municipalité à mettre en place la méthodologie « Villages solidaires » en faveur des aînés de la commune de Cugy. Cette même procédure a été menée à Bretigny-sur-Morrens, où le Conseil général a également accepté de rejoindre le projet.

Le démarrage a eu lieu en octobre par la phase de diagnostic communautaire, dont la première étape consistait à proposer des séances d'information à la population. Ces manifestations ont rencontré un vif succès et montré l'intérêt des seniors, qui étaient une centaine à Cugy et une trentaine à Bretigny-sur-Morrens.

A la suite de cette phase de lancement, deux groupes ont déjà été créés, à savoir le « groupe habitants », composé de seniors intéressés à participer et le « groupe ressources », constitué de représentants politiques, des institutions et des associations. La dynamique rencontrée auprès des participants à ces séances de travail à fin 2019 confirme l'intérêt de la population à entrer dans cette démarche participative.





## **2. MUNICIPALITÉ ET CONSEIL COMMUNAL**

**TRAVAUX ET SÉANCES  
DE L'EXÉCUTIF**

**TRAVAUX ET SÉANCES  
DU CONSEIL  
COMMUNAL**

**COMPOSITION DE LA  
MUNICIPALITÉ**

**INTERPELLATIONS ET  
MOTIONS**

## Travaux et séances de l'exécutif

- Séances fixées les lundis à 17h30
- 48 séances en 2019



### Parmi les principaux sujets ayant retenu l'attention de la Municipalité, il convient de relever:

- Réalisation du projet de Centre de vie infantine (CVE) ;
- Plan Général d'Affectation (PGA) et Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) ;
- Système de gestion des zones d'activités (SGZA) ;
- Gestion et comptes ;
- Réceptions officielles ;
- Associations intercommunales ;
- Route cantonale 501 : Réaménagement et création d'un giratoire ;
- Projet de réfection de la chaussée et création d'un trottoir au chemin des Dailles ;
- Sécurisation des cheminements piétonniers à la route de la Bérallaz ;
- Assainissement des zones 30 km/h ;
- Projets d'aménagements routiers ;
- Projet de Parc naturel périurbain ;
- Renaturation du ruisseau Derrey le Motty ;
- Contrat de Performance Energétique (CPE) pour l'éclairage public ;
- Dossiers de la police des constructions ;
- Régionalisation de l'épuration des eaux ;
- Plan régional d'approvisionnement en eau potable (PRAE) ;
- Villages solidaires ;
- Tour du Pays-de-Vaud / La Suisse Bouge ;
- Déchetterie de Praz-Faucon ;
- Plan d'action et recours contre le plan partiel d'affectation (PPA) EoJorat Sud ;
- Octrois de bourgeoisie communale ;
- Traitement des oppositions aux amendes d'ordre et ordonnances pénales ;
- Autorisations de manifestations ;
- Commissions municipales ;
- Visite du préfet.

### Séances de la Municipalité

	2015	2016	2017	2018	<b>2019</b>
Nombre de séances	52	51	48	50	<b>48</b>
Procès-verbaux: pages	525	608	609	586	<b>548</b>
Heures de séance	212	222	180	139	<b>124</b>

# Composition de la Municipalité

## **THIERRY AMY - SYNDIC**

Administration  
Affaires générales  
Urbanisme - Développement régional

## **JEAN-PIERRE STERCHI - VICE-SYNDIC**

Formation et jeunesse  
Affaires sociales  
Cultes

## **PHILIPPE FLÜCKIGER - VICE-SYNDIC**

Finances  
Affaires culturelles et loisirs  
Informatique - Internet - Cyberadministration

## **ROLAND KARLEN - MUNICIPAL**

Domaines et forêts - Espaces publics  
Cours d'eau - Entretien voiries communales  
Gestion des déchets  
Naturalisations

## **CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI - MUNICIPALE**

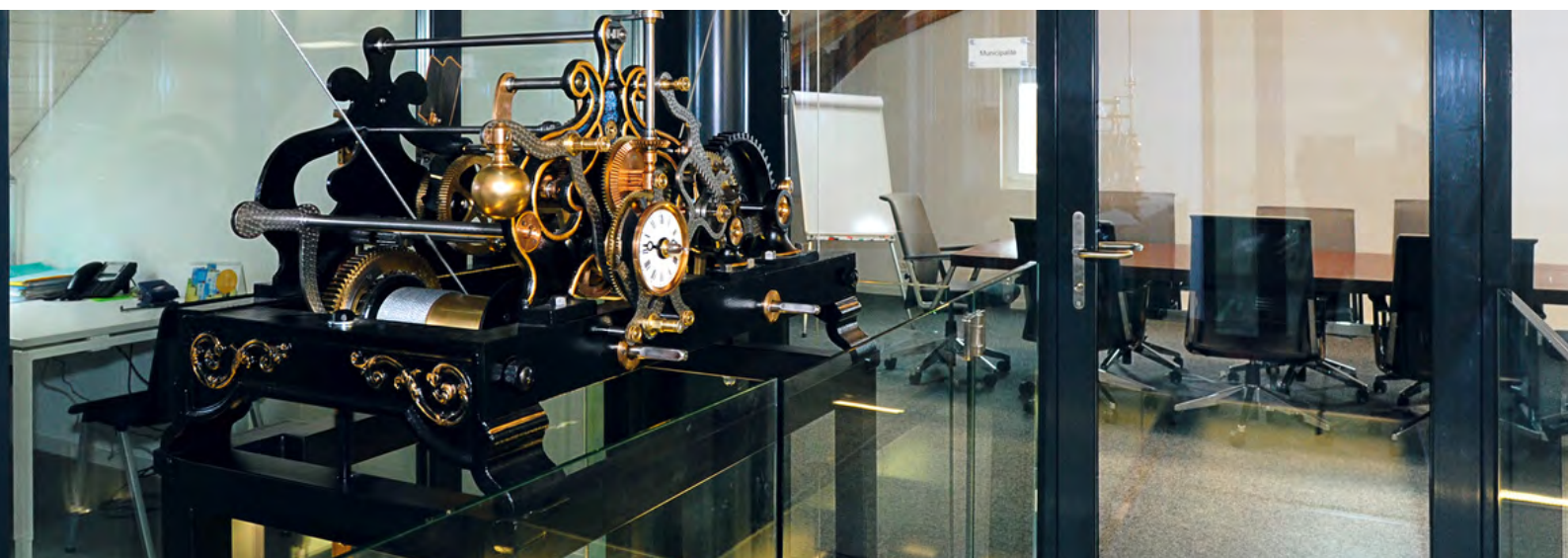
Bâtiments communaux  
Police des constructions  
Energie - Développement durable

## **FREDERIQUE ROTH - MUNICIPALE**

Transport et mobilité  
Routes  
Services industriels

## **GERALD CHAMBON - MUNICIPAL**

Sécurité publique  
Assainissement  
Développement économique - Tourisme



# Travaux et séances du Conseil communal

## PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

### 4 avril 2019

- Préavis n° 18-2019 : Octroi d'un crédit-cadre de CHF 230'000.- pour réviser le plan de zones (PZ) et adapter le Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC)  
Accepté.
- Préavis n° 19-2019 : Demande d'approbation du projet d'assainissement des zones 30 km/h de Cugy par la création de dix décrochements verticaux.  
Accepté
- Préavis n° 20-2019 : Abrogation du chiffre 8 (amendement) de l'art. 93a de la révision partielle du Règlement de Police.  
Accepté.

### 23 mai 2019

- Préavis n° 21-2019 : Octroi d'un crédit de CHF 135'000.- pour la sécurisation de la route de la Bérallaz.  
Accepté

### 27 juin 2019

- Préavis n°22-2019 : Gestion et comptes 2018.  
Accepté
- Préavis n°23-2019 : Demande d'un crédit-cadre de CHF 180'000.- pour la mise en place d'un concept « Villages solidaires » en faveur des aînés de Cugy.  
Accepté

### 7 novembre 2019

- Préavis n°24-2019 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 915'000.- pour le réaménagement du chemin des Dailles.  
Accepté.
- Préavis n°25-2019 : Crédit d'étude pour participer à un projet d'étude en matière de développement durable.  
Accepté

### 12 décembre 2019

- Préavis n°26-2019: Budget 2020.  
Accepté avec amendement

**Au cours de l'année 2019, le Conseil communal s'est réuni à 5 reprises, sous la présidence de M. Samuel Debossens et la vice-présidence de MM. Alberto Fernandez et Christophe Francey:**

**4 avril - 23 mai - 27 juin - 7 novembre - 12 décembre.**

**Hormis la séance du 23 mai, qui s'est tenue au sein du Parlement vaudois à Lausanne, toutes les rencontres ont eu lieu à la Maison villageoise.**

## INTERPELLATION

### Jean-Nicolas Rehm

"Production d'énergie sur le bâtiment de la future UAPE et le collège de la Combe"

Réponse de la Municipalité acceptée.



## SÉANCE EXTRA-MUROS

Une séance extra-muros du Conseil communal s'est déroulée en les murs du Grand Conseil le 23 mai. Après une passionnante visite truffée de références historiques et d'anecdotes offerte par l'Intendant d'un bâtiment flambant neuf, érigé sur les vestiges du Parlement détruit par les flammes en 2002, les 43 conseillères et conseillers communaux présents ont eu l'occasion de siéger dans l'hémicycle entièrement construit en bois blond et offrant une vue panoramique sur la ville et le lac.

La séance, dirigée par le Président du Conseil communal, a été l'occasion de mettre à contribution les infrastructures techniques du Parlement, de la sonorisation à la vidéo, en passant par le système électronique de vote ou de gestion des prises de parole. La Municipalité in corpore a présenté, du haut des sièges habituellement occupés par le Conseil d'Etat, ses communications et un unique préavis. La soirée s'est terminée avec un apéritif convivial servi à la buvette du Grand Conseil.



© André Tschanz

Le Conseil communal est réglementairement constitué de 55 conseillères et conseillers, élu-e-s par les citoyens pour une législature, selon le système majoritaire à deux tours. Ses attributions et compétences sont détaillées à l'article 4 de la Loi sur les Communes. A fin 2019, l'Organe délibérant était composé de 47 membres, raison pour laquelle il a été décidé d'organiser des élections complémentaires, dont le premier tour se tiendra le 9 février 2020.

Le Conseil communal tient séance les jeudis, sur convocation, dès 20h00 à la grande salle de la Maison villageoise. Les séances sont publiques. Les procès-verbaux du Conseil communal ne sont mis en ligne qu'après leur approbation, soit après la séance suivante.

### **3. ADMINISTRATION**

**EFFECTIFS DE  
L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE**

**FORMATION  
CONTINUE**

**INFORMATIQUE**

**EVOLUTION DES  
HEURES  
SUPPLÉMENTAIRES**

**ARCHIVES**

**INFORMATION ET  
COMMUNICATION**

# Effectifs de l'Administration communale

L'année sous revue a été marquée par le départ à la retraite de la secrétaire municipale adjointe au 30 juin. La mise au concours du poste a engendré 88 candidatures au terme du délai de postulation. Neuf candidates ont été auditionnées par une délégation municipale lors d'un premier entretien et quatre lors d'un second entretien. La nouvelle secrétaire municipale adjointe est entrée en fonction le 2 août au même taux d'activité (0.8 ETP), ceci au terme d'une courte période de transmission de dossiers avec sa prédécesseuse.

En fin d'année, le concierge du collège de l'Epi d'Or a annoncé sa démission au 31 décembre pour des raisons familiales. La mise au concours du poste de concierge a suscité 37 candidatures au terme du délai de postulation et 9 candidats ont été invités pour un entretien avec une délégation municipale. A l'issue d'une matinée d'évaluation, le nouveau concierge a été engagé au même taux d'activité (0.5 ETP) pour une entrée en fonction début 2020.

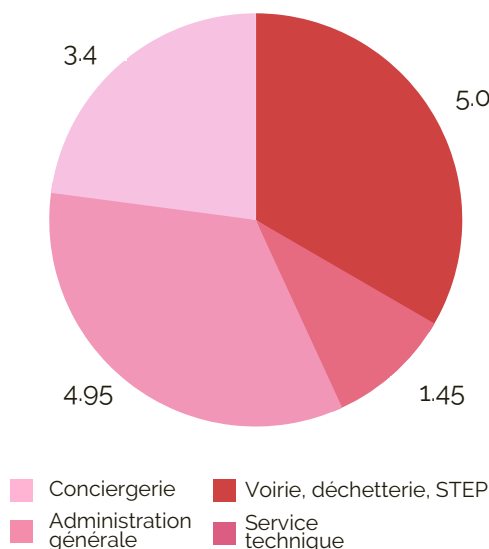
A fin décembre, l'auxiliaire au contrôle des habitants a démissionné en vue de rejoindre une commune lui proposant un taux d'activité supérieur. Le processus de recrutement pour repourvoir le poste sera lancé en 2020.

Enfin, le terme de l'année 2019 a également été l'occasion de mener à bien les démarches d'engagement d'un auxiliaire de déchetterie en vue d'accroître les capacités d'accueil de la Déchetterie de Praz-Faucon, dans l'optique de son ouverture aux habitants de Bretigny-sur-Morrens. 15 candidatures ont été reçues au terme du délai de postulation et 5 candidats ont été invités pour un entretien avec une délégation municipale. Le nouvel auxiliaire de déchetterie débutera son activité début 2020.

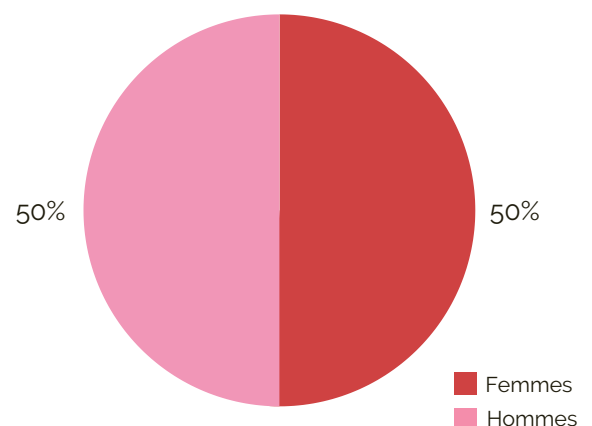
Deux stagiaires « Lift » de l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs ont été accueillis pour deux heures d'activité professionnelle hebdomadaire au sein de la Déchetterie. Rappelons que ce programme permet à des élèves en fin de scolarité obligatoire de vivre une première insertion dans le monde professionnel encadrée pédagogiquement et administrativement par l'école et l'employeur, tout en bénéficiant d'une petite rémunération. Ces stages se sont déroulés à l'entière satisfaction de l'Administration et des stagiaires. La Commune soutient ce programme et poursuivra l'expérience l'année prochaine.

Cet exercice a également permis de célébrer trois jubilés de collaboratrices et collaborateurs. La boursière a fêté ses 25 ans de service au sein de notre Commune, alors que le gestionnaire de la STEP et le concierge de la Maison villageoise/collège de la Cavenettaz affichaient 5 ans d'activité.

**Répartition des Equivalents Temps Plein (ETP)**  
Total = 14.84



**Répartition femmes/hommes**

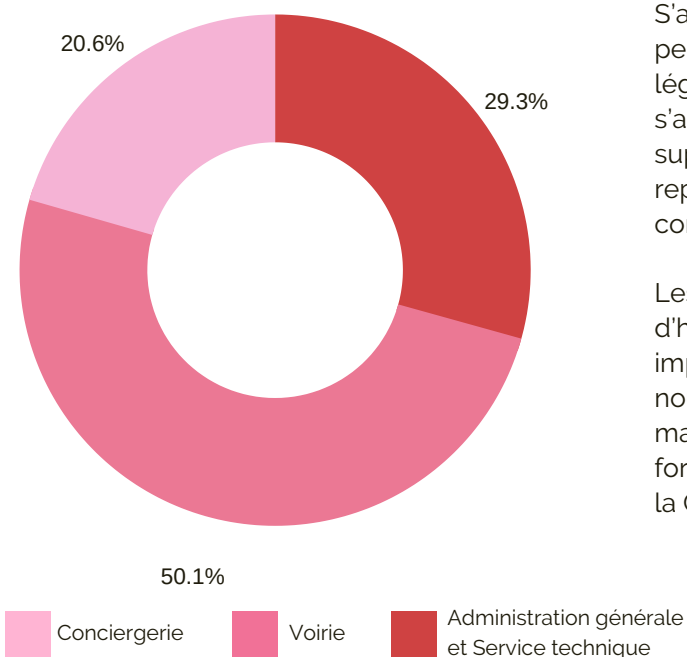


# Evolution des heures supplémentaires

Evolution du solde d'heures supplémentaires (2015-2019)



Répartition des heures supplémentaires par service



S'agissant des heures supplémentaires du personnel communal, celles-ci ont légèrement augmenté durant cet exercice, qui s'achève avec un solde total de 489 heures supplémentaires (+9% par rapport à 2018), qui représentent 1.5% des heures totales de travail contractuelles.

Les mécanismes contraignants de reprises d'heures sur certaines périodes de l'année implémentés il y a quelques années ont à nouveau permis de contenir leur niveau, ceci malgré un nombre important d'heures de formation sur les nouveaux logiciels acquis par la Commune (voir formation continue p. 19).



## Formation continue

En raison des restrictions budgétaires, les formations continues payantes ont été à nouveau réduites à l'essentiel. La mise en place des nouveaux logiciels comptables et du contrôle des habitants a cependant nécessité l'organisation, en parallèle, de plusieurs modules de formation en vue d'appréhender le fonctionnement de ces nouveaux outils. C'est ainsi 6 collaboratrices et collaborateurs qui ont suivi, en lien avec les besoins de leurs fonctions respectives, un total d'environ 200 heures de formation sur ces programmes, essentiellement au sein de la Bourse et du Contrôle des habitants.

Ci-dessous les titres des formations suivies en 2019:

- Modules de formation sur logiciel Abacus ;
- Modules de formation sur logiciel Nest ;
- Procédures d'expulsions forcées, responsabilité des communes ;
- Nouvelle LATC : conséquences pour les communes ;
- Workshop MétamorpHouse ;
- Planifier financièrement sa retraite pour l'aborder sereinement (CIP).

## Archives

Le mandat externe confié à un prestataire a été à nouveau provisoirement suspendu lors de cet exercice par mesure d'économies. La gestion des archives courantes et intermédiaires reste assurée en interne. La démarche de traitement cohérente et systématique définie depuis 2015 est mise en œuvre au quotidien en vue d'assurer le classement et la conservation des documents dans des conditions adéquates. L'effort est également porté depuis ces derniers exercices à une numérisation systématique des documents entrants et sortants de l'Administration communale.

## Informatique

L'entreprise Epsilon a informé la Commune dès 2014 qu'elle cesserait de commercialiser, développer et assurer les mises à jour légales de la suite logicielle Larix dès fin 2018, sa maintenance minimale n'étant garantie que jusqu'en 2023. Pour rappel, Larix est utilisé depuis 1993 au sein de notre Administration pour la comptabilité communale et la gestion des données du contrôle des habitants et constitue ainsi un logiciel indispensable au fonctionnement quotidien de notre Commune.

Après évaluation des différentes solutions offertes sur le marché, les choix se sont portés sur l'acquisition de deux programmes autonomes, mais compatibles entre eux, pour chaque métier, soit « Abacus » comme logiciel de comptabilité et « Nest » pour la gestion du contrôle des habitants.

Ces deux logiciels sont utilisés par plus de 26 communes du Canton de taille similaire à la nôtre ou plus grande, ainsi que dans le secteur privé (Abacus). Ces choix permettent notamment de pérenniser nos liens de collaboration avec certaines autres communes, avec lesquelles des échanges professionnels ont déjà lieu depuis de très nombreuses années. D'autre part, ces



outils bénéficient d'une audience incomparablement plus large que Larix, dont nous n'étions plus que le dernier utilisateur du Canton à fin 2018, ce qui facilitera les éventuels remplacements de personnel.

L'implémentation a été réalisée durant l'exercice 2019 par la société Ofisa Informatique SA, bien connue dans la région, qui peut se prévaloir d'une indispensable expérience dans la migration des données de Larix vers les deux nouveaux systèmes. Le transfert des données vers les nouvelles plates-formes a été réalisé durant le mois d'avril et a nécessité un important travail de « nettoyage » des bases de données. Aujourd'hui, les services concernés travaillent exclusivement avec ces deux programmes. Quelques ajustements spécifiques restent encore à réaliser et des routines de prise en main doivent être établies, mais la pertinence du choix de ces deux solutions informatique est confirmée. La mise en place de ces logiciels a coïncidé avec le remplacement de l'un de nos plus anciens serveurs conformément au renouvellement régulier du matériel informatique communal.

## Information et communication

### **SITE INTERNET**

Comme annoncé l'année passée, l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) a rendu les statistiques de fréquentation des sites Internet peu fiables, dans la mesure où le visiteur peut refuser d'un simple clic la collecte de données anonymisées. Ces données ne sont ainsi plus comparables d'un exercice à l'autre. A titre indicatif, mentionnons tout de même que 5'591 visites ont été comptabilisées en 2019 sur notre site Internet [www.cugy-vd.ch](http://www.cugy-vd.ch), d'une durée moyenne de 5 minutes. Les pages les plus fréquentées ont été les services et prestations communales (en particulier les pages Déchetterie et Contrôle des habitants), les avis d'enquête, les actualités et événements, ainsi que les règlements.

Rappelons que le site Internet est maintenant le canal de communication privilégié de notre Commune du fait de l'immédiateté qu'il apporte dans la diffusion de l'information et de la portée des documents accessibles en tout temps par la population et les partenaires de la Commune. Il constitue également une plateforme permettant la mise à disposition d'archives ayant notamment trait aux préavis et communications municipales ou procès-verbaux du Conseil communal de ces dernières années.

### **PAGES D'INFORMATION OFFICIELLES (PIO)**

La Page d'informations officielle (PIO) constitue l'outil de communication officielle de la Commune. Il est envoyé à l'ensemble de la population, par le biais d'un tout-ménage et est disponible sur le site Internet.

Neuf numéros ont été publiés en 2019, soit un nombre sensiblement supérieur à l'exercice précédent. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation, en particulier les appels à candidature aux postes de secrétaire municipal-e adjoint-e, concierge qualifié-e et auxiliaire de déchetterie, ainsi que l'annonce des prochaines élections complémentaires au Conseil communal. Par ailleurs, plusieurs PIO ont fait l'objet d'annonces de manifestations publiques, notamment le Tour du Pays de Vaud - La Suisse bouge, la soirée Cinéma Roadmovie ou le lancement du projet "Villages solidaires". Cet outil a également permis de renseigner la population sur les divers travaux en cours sur le territoire communal, en particulier la création d'un giratoire sur la route cantonale 501 ou la sécurisation des cheminements piétonniers le long de la route de la Bérallaz.

Des informations plus récurrentes sur l'inscription des chiens, les horaires de la déchetterie, la taille des végétaux ou encore la révision des citernes ont ponctué l'année.

La PIO est complétée par le site Internet, lequel offre un niveau d'information plus détaillé.

En complément à la PIO, la Municipalité a réalisé une brochure d'information communale, dont le graphisme et la recherche de sponsors ont été effectués par la société Inédit Publications SA. Ce document gratuit recense tous les renseignements utiles relatifs à la vie dans la Commune (prestations de l'Administration communale, Autorités, loisirs et sociétés locales, numéros d'urgence, etc.). Il a été adressé à tous les ménages en fin d'année et est également remis aux nouveaux habitants.

## REFLETS DE CUGY

Le journal communal informe la population sur l'actualité communale et politique, la vie culturelle, associative et scolaire ainsi que sur les aspects économiques et énergétiques. Il partage des interviews de personnalités ou de partenaires de la Commune et communique l'agenda des diverses manifestations, créant ainsi un lien entre les citoyens du village.

En 2019, quatre numéros (de 16 à 24 pages) ont été publiés à 1'400 exemplaires par édition. Les frais de rédaction, mise en page, impression et distribution s'élèvent à CHF 15'182.- alors que les recettes publicitaires équivalent CHF 7'810.-. Le coût final correspond à CHF 7'372.-, soit CHF 1.31 par exemplaire. Ce résultat est le fruit de l'engagement sans faille et entièrement bénévole du comité de rédaction, dont le travail est salué par la Municipalité.

A noter qu'un budget légèrement plus conséquent permettrait une meilleure lisibilité, un nombre plus conséquent de pages couleur et un réajustement du prix de vente des encarts publicitaires. Actuellement, 8 pages sur 24 sont en couleur, contraignant ainsi le graphisme et la mise en page.



Comparatif entre les frais et les recettes en CHF (2015-2019)					
	2015	2016	2017	2018	2019
Frais : rédaction, mise en page, impression et distribution	16'325	19'452	12'327	13'866	<b>15'182</b>
Recettes publicitaires	7'490	7'030	6'200	6'940	<b>7'810</b>
Coût effectif	8'835	12'422	6'127	6'926	<b>7'372</b>

## 4. FINANCES

CHARGES ET  
REVENUS DE  
FONCTIONNEMENT

PARTICIPATION À LA  
FACTURE SOCIALE

EMPRUNTS

PORTEFEUILLE DE  
TITRES ET ASSURANCES

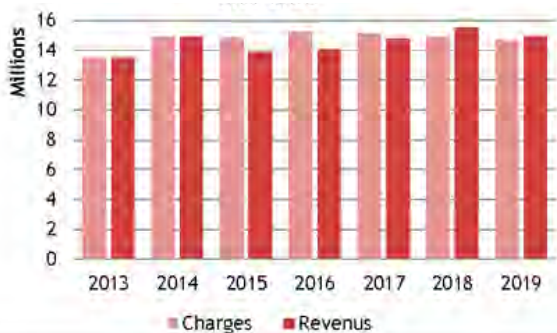
PÉRÉQUATION  
FINANCIÈRE

REVENUS D'IMPÔTS

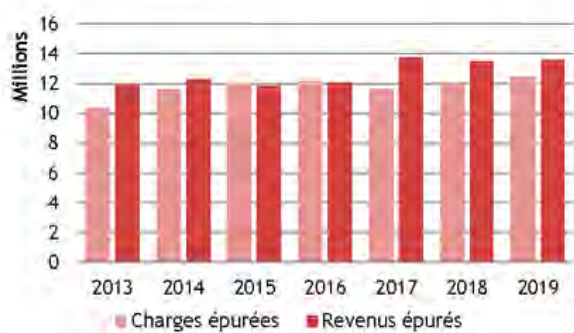
MARGE  
D'AUTOFINANCEMENT

# Charges et revenus de fonctionnement

Charges et revenus de fonctionnement en francs



Charges et revenus épurés en francs



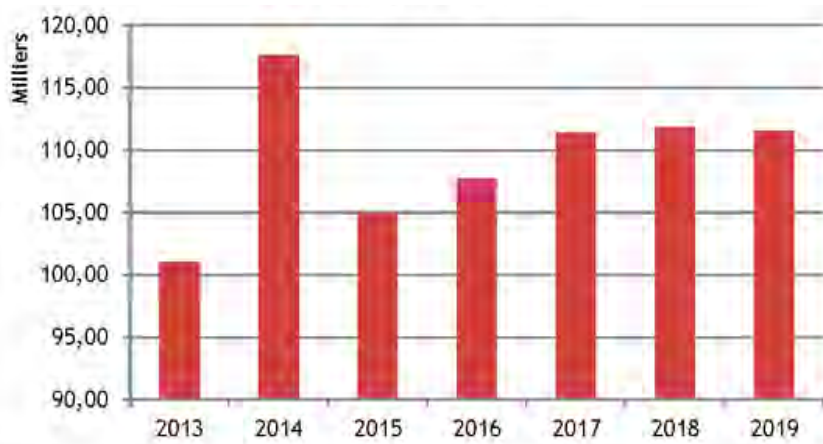
Les comptes sont équilibrés, sauf pour 2015 où la perte a été compensée par un prélèvement de réserve et 2016 où la perte a été portée au bilan.

Les résultats, avant attributions, pour 2017 et 2018 se sont élevés respectivement à CHF 360'796.03 et CHF 577'341.52. Pour 2019, le bénéfice atteint CHF 321'569.81.

En déduisant du total des charges et des revenus, respectivement les amortissements, les mouvements de réserves ainsi que les imputations internes, le résultat épuré (lequel représente les recettes et les dépenses du ménage communal) se résume comme ci-dessus.

## Péréquation financière

Point péréquatif en francs

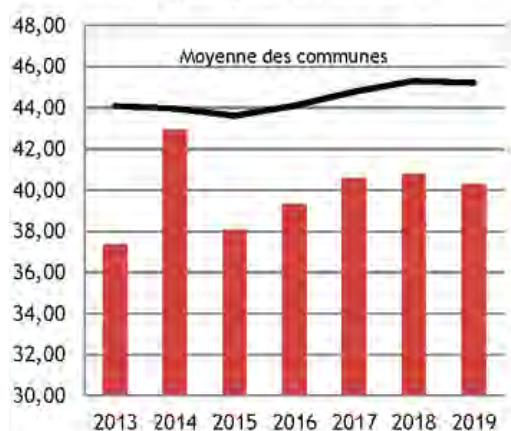


Ce graphique démontre qu'après une forte hausse du point d'impôt péréquatif, une baisse se ressent sur les années suivantes, mais ne permet tout de même pas de prévoir les charges. Tout dépend de la valeur du point des autres communes à pareille époque.



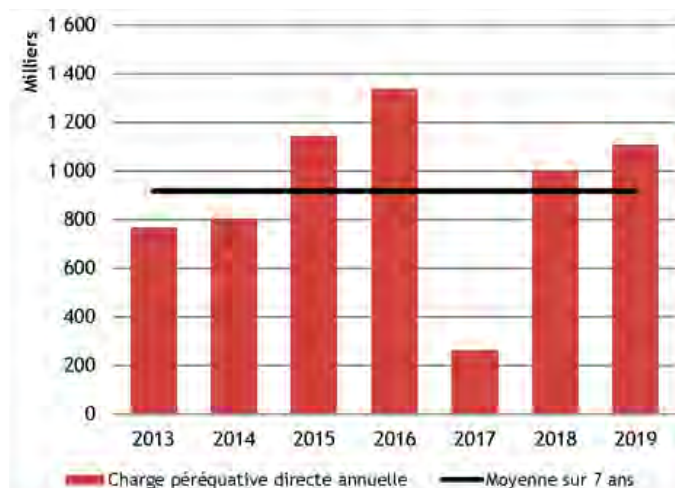
Le point péréquatif à l'habitant est l'un des seuls indicateurs permettant de se comparer aux autres communes. Cugy se situe légèrement en dessous de la moyenne. On constate une baisse en 2019 provenant du fait qu'il n'y a pas eu de rentrées fiscales exceptionnelles (rattrapages, correction, etc..).

**Point péréquatif à l'habitant  
(en francs)**



## CHARGE PÉRÉQUATIVE DIRECTE ANNUELLE NETTE

Chaque année, les comptes comprennent d'une part le décompte de l'année précédente et d'autre part l'acompte de l'année en cours. Ainsi, dans les comptes 2019, on retrouve le solde provenant du décompte 2018, soit CHF 173'884.- et l'acompte net 2019 (alimentation moins retour population et solidarité ainsi que les dépenses thématiques) CHF 932'880.-, soit un total de CHF 1'106'764.-.



### Détails de la charge péréquative directe annuelle nette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Alimentation	1'559'073	1'806'887	1'874'138	2'182'756	1'950'520	2'025'712	2'201'720
Population Solidarité	-719'953	-825'673	-995'736	-751'971	-1'002'280	-1'019'004	-1'000'900
Thématiques	-36'312	-69'870	-140'154	-93'077	-226'872	-171'236	-267'940
Décompte année préc.	-35'808	-107'233	405'514	-845	-458'423	164'410	173'884
<b>Total net</b>	<b>767'000</b>	<b>804'111</b>	<b>1'143'762</b>	<b>1'336'863</b>	<b>262'945</b>	<b>999'882</b>	<b>1'106'764</b>

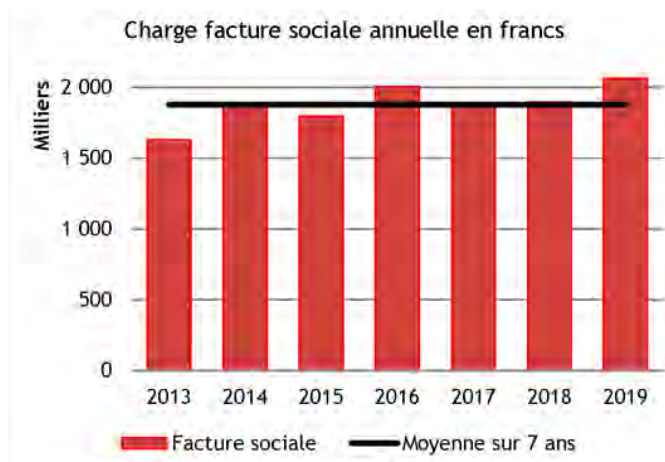
Le cas particulier de 2017 provient de :

- acompte 2017 calculé sur la base des rentrées fiscales 2015 inférieures aux années précédentes ;
- décompte final 2016 révélé favorable à la commune à hauteur de CHF 458'423.-.

## Participation à la facture sociale

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et d'autre part l'acompte de l'année en cours. Ainsi, dans les comptes 2019, on retrouve le solde provenant du décompte 2018, soit CHF 18'695.-- et l'acompte 2019 s'élevant à CHF 2'041'791.--, soit un total de CHF 2'060'486.--

Charge facture sociale annuelle en francs						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1'627'857	1'883'975	1'794'160	2'004'212	1'869'064	1'867'095	2'060'486



### POSITION DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVE À LA REPRISE DES DÉPENSES DE L'AVASAD PAR LE CANTON

Le Conseil d'Etat vaudois a accepté la reprise par le Canton, dès 2020, des dépenses de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) qui incombait aux communes. Les communes ont été encouragées à en tenir compte pour leur arrêté d'imposition. La Municipalité a cependant décidé de ne pas réduire l'impôt communal de 1,5 points conformément à l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les associations de communes.

En effet, le Conseil communal a voté en 2017 un arrêté d'imposition pour toute la durée de la législature 2016-2021 acceptant un plan d'assainissement des finances communales. Ce dernier implique la proposition systématique de budgets d'austérité par la Municipalité et l'adoption d'une politique restrictive en matière d'investissements, lesquels doivent être limités aux seuls projets absolument nécessaires à une saine administration du patrimoine communal. L'objectif principal de ces mesures est de limiter, autant que possible, l'endettement de la commune, ainsi que de restaurer une capacité d'autofinancement positive, afin de pouvoir supporter le poids du paiement des intérêts et amortissements sur les emprunts effectués, estimés à un montant d'environ CHF 1 million par année.

# Revenus d'impôts

## IMPÔT REVENUS D'IMPÔTS PP (PERSONNES PHYSIQUES) ET PM (PERSONNES MORALES)

Impôt Revenus d'impôts PP (personnes physiques) et PM (personnes morales)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'imposition	67	67	67	70	70	78	<b>78</b>
Nombre d'habitants	2535	2705	2738	2755	2739	2744	<b>2768</b>
<b>Revenus d'impôts</b>	<b>6'326'045</b>	<b>7'308'709</b>	<b>6'482'036</b>	<b>6'959'804</b>	<b>7'125'098</b>	<b>8'033'283</b>	<b>7'860'422</b>
PP - Revenu (*)	5'115'741	6'190'157	5'233'004	5'721'779	5'822'648	6'760'449	<b>6'527'116</b>
PP - Source	340'987	223'297	117'226	178'024	129'530	139'190	<b>119'548</b>
PP - Fortune	615'297	714'366	821'281	766'375	923'623	1'004'624	<b>1'086'830</b>
PM - Bénéfice	252'514	178'720	307'788	291'148	246'916	121'944	<b>117'894</b>
PM - Capital	1'504	2'168	2'737	2'478	2'381	7'076	<b>9'035</b>

(\*) sans prestations en capital, ni frontaliers, ni activités dirigeantes

Afin d'avoir un idée plus précise de l'évolution des revenus d'impôts, ceux-ci ont été ramenés au taux de 78 pour les années précédentes, ce qui représente :

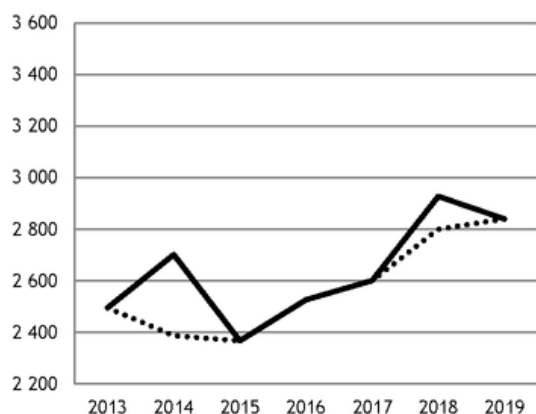
Revenus d'impôts ramenés au taux de 78						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
7'364'649	8'508'646	7'546'250	7'755'210	7'939'395	8'033'283	<b>7'860'422</b>



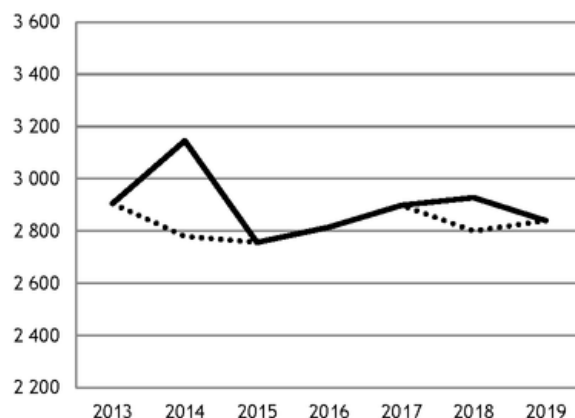
## REVENUS D'IMPÔTS EN CHF RAMENÉS À L'HABITANT

*En pointillé, les revenus sans les recettes exceptionnelles*

### Revenus d'impôts par habitant



### Revenus d'impôts par habitant ramenés au taux de 78



La capacité contributive des citoyens affichait une baisse jusqu'en 2015 (sans les encaissements exceptionnels de 2014 - rattrapage sur un seul contribuable) et 2018 (avec les dénonciations spontanées). L'augmentation du taux d'impôt a permis de revenir à meilleure fortune.

Sur ce graphique, lequel illustre les recettes ramenées au taux de 78 pour les années 2013 à 2017, il est observé une capacité contributive de nos citoyens plus faible. La courbe affiche une progression sensiblement moins forte.





## STRUCTURE DES IMPÔTS

### Impôts structurels

	Comptes 2019 Taux 78				Comptes 2018 Taux 78			Comptes 2017 Taux 70		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2019	en %	Résultats	Ecart vs 2019	en %
Impôt sur le revenu des PP	6 745 771	6 510 500	235 271	3,61%	6 892 315	-146 544	-2,13%	5 997 536	748 235	12,48%
Impôt sur la fortune des PP	1 086 830	950 000	136 830	14,40%	1 004 624	82 206	8,18%	923 623	163 207	17,67%
Impôts à la source	119 548	160 000	-40 452	-25,28%	139 190	-19 642	-14,11%	129 530	-9 982	-7,71%
Impôt sur bénéfice et capital des PM	126 928	128 500	-1 572	-1,22%	129 020	-2 092	-1,62%	249 297	-122 368	-49,09%
Compensation financière RIE3 (*)	35 376	36 650	-1 275	-3,48%	--	--	--	--	--	--
Impôt complémentaire sur Immeuble des PM	26 830	35 000	-8 170	-23,34%	50 365	-23 535	-46,73%	24 513	2 316	9,45%
Impôt foncier	691 203	660 000	31 203	4,73%	677 489	13 714	2,02%	551 009	140 194	25,44%

(\*) A la suite de la mise en application anticipée de la RIE3, répartition des 50 millions octroyés par l'Etat aux communes selon convention signée le 10 septembre 2018. Le montant est réparti entre les communes selon les rendements des impôts des personnes morales des années fiscales 2015 à 2017 de toutes les sociétés (régime ordinaire et statuts spéciaux)

### Impôts conjoncturels

	Comptes 2019 Taux 78				Comptes 2018 Taux 78			Comptes 2017 Taux 70		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2019	en %	Résultats	Ecart vs 2019	en %
Droits de mutation	166 231	150 000	16 231	10,82%	226 671	-60 440	-26,66%	201 190	-34 959	-17,38%
Impôt successions et donations	0	0	0	--	730	-730	-100,0%	97 961	-97 961	-100,0%
Impôt chiens	15 600	14 500	1 100	7,59%	16 400	-800	-4,88%	13 050	2 550	19,54%
Impôts récupérés après défalcation	46 877	15 000	31 877	212,51%	5 117	41 760	+100%	11 379	35 498	311,96%
Patentes diverses	13 177	11 000	2 177	19,79%	12 739	438	3,44%	11 547	1 630	14,11%
Intérêts moratoires et majorations	61 532	52 000	9 532	18,33%	61 012	520	0,85%	45 858	15 673	34,18%
Frais de poursuites récupérés par l'Etat	5 239	0	5 239	100,00%	4 806	433	9,01%	4 963	276	5,56%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	80 094	150 000	-69 906	-46,60%	213 238	-133 144	-62,44%	252 965	-172 871	-68,34%
Impôts des frontaliers	81 624	110 000	-28 376	-25,80%	96 390	-14 766	-15,32%	100 207	-18 583	-18,54%

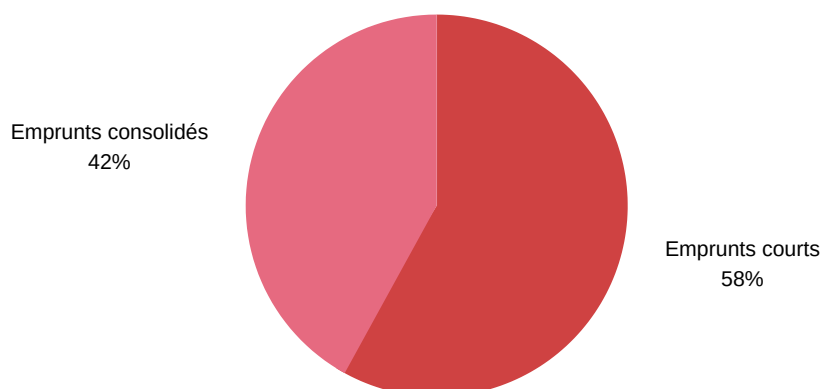
# Emprunts

## Situation des emprunts au 31.12.2019

Compte bilan	Descriptif destination initiale	Ets financier	Taux	Montant au 31.12.2019	Intérêts	Date emprunt	Durée	échéance	Montant initial
9221,16	Nouvelle déchetterie	UBS SA	2,80%	0	44 333	09.07.2009	10 ans	09.07.2009	3 000 000
9221,17	Collège du Motty, Maison de Commune	Postfinance	2,07%	4 000 000	82 800	15.10.2010	10 ans	15.10.2020	4 000 000
9221,12	Collège de l'Epi d'Or	SUVA	0,49%	2 000 000	9 800	28.04.2015	10 ans	28.04.2025	2 000 000
9221,11	Collège de l'Epi d'Or	RGE	1,40%	2 125 000	26 255	28.01.2016	15 ans	28.01.2031	2 500 000
9221,07	Rue du Village, parcelle 87, déchetterie	FISLPP	-0,05%	6 000 000	-1 311	28.07.2016	9 mois	15.07.2020	4 000 000
9221,09	RC501 2è, chemin Cavenettaz, déchetterie	Swissquote	-0,15%	3 000 000	-2 510	28.01.2016	4 mois	27.01.2020	2 000 000
9221,13	RC501 2è, rue du Village	BCN	-0,20%	2 000 000	-4 078	14.03.2017	4 mois	16.01.2020	2 000 000
<b>Totaux</b>				<b>19 125 000</b>	<b>155 289</b>				

En 2019, un emprunt contracté en 2009 auprès de l'UBS SA a été remboursé et renouvelé auprès de deux établissements: CHF 2'000'000.- auprès de la Fondation de l'institution supplétive LPP et CHF 1'000'000.- auprès de Swissquote. Ainsi, c'est une somme d'environ CHF 45'000.- qui a été économisée sur les intérêts. Ce renouvellement a permis de financer les investissements effectués en 2019.

### Répartition des emprunts



Comme en 2018, les renouvellements des emprunts, tout au long de l'année, ont été effectués sur du court terme afin de bénéficier des taux négatifs du marché. En fin d'année, la proportion des emprunts s'est inversée, les emprunts consolidés représentant 42% du total alors que les emprunts à court terme représentent 58%.

# Marge d'autofinancement

## EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (MBA)

Le cash-flow de fonctionnement, parfois également appelé marge d'autofinancement ou marge brute d'autofinancement (MBA), est un solde budgétaire orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice. Il s'agit de la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Ce solde permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou encore rembourser une dette.

Structure de la marge brute d'autofinancement							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MA fonctionnement	702'029	90'232	-511'719	-56'820	1'413'697	365'785	<b>1'148'589</b>
MA taxes raccordement	817'769	168'316	86'174	-14'140	341'225	18'529	<b>1'429</b>
MA impôt exceptionnel	0	450'000	262'000	0	259'000	1'024'000	<b>0</b>
	<b>1'519'799</b>	<b>708'547</b>	<b>-163'545</b>	<b>-70'961</b>	<b>2'013'923</b>	<b>1'408'314</b>	<b>1'150'018</b>

### Composition de la marge brute d'autofinancement



La marge d'autofinancement n'a cessé de se réduire entre 2012 et 2016. En 2017, grâce à un budget particulièrement serré et un retour sur péréquation important, une marge d'autofinancement sur le fonctionnement a pu être dégagée. Pour 2018, l'augmentation du taux d'impôt à 78, ainsi que le maintien d'un budget serré ont permis de retrouver les valeurs permettant d'envisager la reprise des investissements.

Il est à relever que pour 2019, une marge d'autofinancement est dégagée uniquement en fonction de la gestion financière et non grâce à des rentrées exceptionnelles.



# Portefeuilles de titres et assurances

## PORTEFEUILLES DE TITRES

NOMBRE	SOCIETE	TYPE DE TITRE	DATE ACQUISITION	VALEUR NOMINATIVE	COTATION EN BOURSE VALEUR FISCALE	DEPOT
10	BVA Holding Marketing Direct	Actions nominatives	2004	100.00	Non	Commune
2	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1984	500.00	Non	BCV
52	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1997	500.00	Non	Commune
3	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux	Actions nominatives	1997	1'000.00	Non	Commune
42	Gestion des Déchets de la Région Lausannoise SA (GEDREL SA) Valeur nominative 3'000.00 réduite à 1'200.00 en 2013	Actions nominatives	1997	1'200.00	Non	Commune
34	MCH Group SA	Actions nominatives	2010-2011	10.00	26.10	BCV
980	Romande Energie	Actions	1999	25.00	1'100.00	BCV
28	Schweizer Zucker SA	Actions nominatives	1997	10.00	26.05	BCV
18	Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	Parts sociales	1998	250.00	Non	Commune
1	Banque Raiffeisen certificat No 6056	Parts sociales	2002	200.00	Non	Commune
150	Coopérative Boipac 5 certificats de 30 parts sociales	Parts sociales	1994-1998	25.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
14	Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	Parts sociales	1981	100.00	Non	Commune
8	Transports publics de la région lausannoise	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
116	Transports publics de la Région lausannoise (ordinaire)	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
133	Transports publics de la Région lausannoise	Actions nominatives	20.05.2015	250.00	Non	tl

## PORTEFEUILLES D'ASSURANCES

		2017	2018	2019
Vaudoise	Bureautique/Informatique	943.70	943.70	943.70
Vaudoise	RC Entreprise	8'676.10	9'051.60	9'051.60
Vaudoise	Choses commerce	-	1'851.00	2'769.80
Vaudoise	Flotte véhicules	7'704.80	9'061.30	6'663.30
Vaudoise	Building - immeubles	1'087.90	2'794.30	2'794.30
Generali	Immeubles	5'572.30	5'572.30	5'572.30
Vaudoise/Visana	Accident selon LAA	16'059.00	16'188.00	10'602.00
Vaudoise/Visana	Complément accident	14'525.00	14'710.00	6'237.65
Vaudoise	Maladie	31'412.40	26'247.80	26'596.20
<b>Totaux</b>		<b>85'981.20</b>	<b>86'420.00</b>	<b>71'230.85</b>
Réduction des charges par rapport à 2017 :				14'750.35
Réduction des charges par rapport à 2018 :				15'189.15

Le portefeuille d'assurance a été confié en 2019 à une société de courtage en assurances qui nous a permis de faire une optimisation des assurances existantes au niveau de leurs couvertures et de leurs primes. Au niveau des assurances de personnes, les charges ont été diminuées pour une même couverture. Pour les polices de bâtiments, les charges ont été contenues malgré une augmentation des couvertures et du nombre de bâtiments.

## **5. URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE**

**RÉVISION PGA**

**SYSTÈME DE GESTION  
DES ZONES D'ACTIVITÉ**

**PPA EOLJORAT SUD**

**TRANSPORTS ET  
MOBILITÉ**

**MÉTAMORPHOUSE**

**COMMISSION D'URBANISME  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL**

**DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET ÉCONOMIQUE**

## Révision du Plan général d'affectation (PGA)

Afin de diriger ainsi que d'enrichir son premier projet de vision stratégique en matière de développement territorial communal, la Municipalité a organisé successivement deux ateliers participatifs. Le premier s'est tenu le 1er décembre 2018 avec la population de Cugy et le second avec des représentants des autorités de développement économique régional, du Schéma Directeur du Nord Lausannois et des Transports de la région lausannoise en date du 4 décembre 2018. Ces deux événements ont permis à la Municipalité d'obtenir les confirmations attendues ainsi que d'affiner certains aspects de sa vision stratégique communale en matière de développement territorial, laquelle a été arrêtée lors de la séance de Municipalité du 21 janvier 2019. Une restitution des résultats des travaux établis lors des ateliers participatifs a été faite à la population le 7 février 2019. Sur cette base, en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA) de Cugy et la création

d'une future centralité, la Municipalité a travaillé à l'établissement d'un cahier des charges précis à l'attention de l'urbaniste et des autres intervenants spécialisés chargés de la révision (technique) du PGA communal actuel et l'adoption d'un nouveau plan d'affectation conforme aux nouvelles règles de la LATC.

Ainsi, le 19 février 2019, la Municipalité a soumis au Service cantonal du développement territorial (SDT) le questionnaire relatif à l'examen préliminaire de la révision du Plan général d'affectation (PGA), accompagné de la vision stratégique communale pour avis et commentaires de la part de cette autorité. La réponse du SDT était attendue d'ici la fin mai 2019 au plus tard.

Cependant, ce n'est que le 12 août 2019, après plusieurs rappels, que le SDT a fait parvenir son avis préliminaire. Selon cet organe, « [...] Après analyse, nous constatons qu'il

n'y a, a priori, pas de conflit entre les contraintes identifiées et les objectifs du projet. Les thématiques peuvent être traitées conformément au cadre légal. Le projet peut ainsi poursuivre la procédure LATC. » Le SDT n'a en revanche pas validé le bilan des réserves constructibles de la commune et a demandé à la Municipalité de réfléchir et revoir, le cas échéant, l'étendue de son périmètre de centre dans le cadre de ses travaux de planification. A cet effet, il a proposé à la Municipalité de suivre à titre optionnel une « phase de coordination » avant de transmettre le dossier à l'examen préalable, au vu de la nature et de la complexité du projet.

*Le territoire de Cugy (Bureau GEA, 2019)*







L'Exécutif a décidé de ne pas suivre cette phase de coordination et de maintenir le calendrier qu'elle s'était fixé, à savoir de déposer à l'examen préliminaire un dossier d'ici la fin de l'année 2019, voire la fin du premier trimestre 2020 au plus tard.

De sorte à mieux appréhender les priorités de la révision de sa planification territoriale et ainsi optimiser les chances de faire valider le nouveau plan d'affectation par le SDT, la Municipalité a travaillé sur un projet de plan-guide de la future centralité du village. Elle souhaite proposer à ses habitants un projet d'aménagement du territoire conforme à ses attentes et privilégiant une approche plus urbanistique que celle d'une croissance pure de la population. Dans cette optique, et sur la base des conclusions tirées du Projet MétamorpHouse (cf. section suivante), elle a entamé des réflexions avancées sur la révision de son Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), afin de rendre possible une densification vertueuse du milieu bâti du village. Ceci dans le cadre d'un processus de mobilisation des réserves constructibles privilégiant une approche basée sur la durabilité et visant à favoriser le recours à des modes alternatifs de production d'énergies. Ces travaux sont encore en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

L'année 2019 s'est terminée sur un important travail mené par l'Exécutif en lien avec la finalisation du plan-guide de centralité. En effet, une étude de mobilité restreinte a été lancée fin décembre 2019 - avec retour des mandataires d'ici le 31 janvier 2020 -, afin de valider les principales orientations retenues en lien avec certains développements envisagés.

Dans l'intervalle, un premier projet de plan d'affectation communal a été établi par nos mandataires visant à :

- concrétiser les objectifs de la vision stratégique municipale ;
- intégrer les principales orientations de développement résultant du plan-guide ;
- anticiper les effets du nouveau système de gestion des zones d'activités (SGZA) actuellement en gestation sur le plan régional (cf. ci-dessous).

La Municipalité envisage de soumettre ce projet de nouveau plan d'affectation communal à l'examen préalable du SDT d'ici le 31 mars 2020 au plus tard.

De manière à mieux appréhender les exigences liées au processus de mobilisation des réserves constructibles, en particulier dans les zones constructibles à très faible densité (zones villas), la Municipalité s'est intéressée, durant l'été 2019, à un projet modèle de développement territorial durable ; ce dernier, proposé par les mêmes initiateurs que MétamorpHouse, se concevait comme une suite logique au projet précité. Le Conseil communal sensible à ce programme et surtout aux objectifs qu'il poursuivait a approuvé l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour y participer.

Malheureusement, cette étude, n'ayant pas été sélectionnée par l'Office fédéral de l'Environnement (ARE) en vue de l'octroi d'importants subventionnements, a été abandonnée par ses initiateurs à la fin de l'année 2019. La Municipalité en a pris acte avec regret, sans toutefois renoncer définitivement à la mise en œuvre ou à la participation à une éventuelle étude portant sur les thématiques soulevées par le projet modèle, qui sont considérées comme clés pour Cugy, dont plus de 60% du milieu bâti est composé de villas.

Toutes les opérations menées durant l'année 2019 en lien avec la révision de la planification territoriale ont été financées au moyen du budget, selon le crédit-cadre adopté par le Conseil communal en date du 4 avril 2019 (préavis n°18-2019).

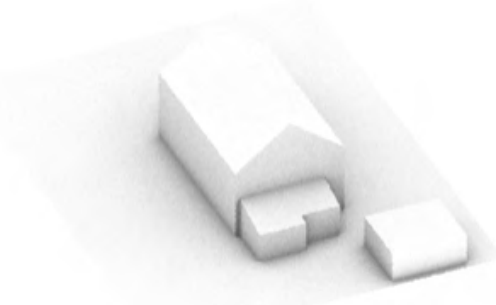
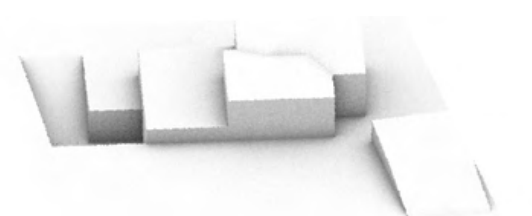
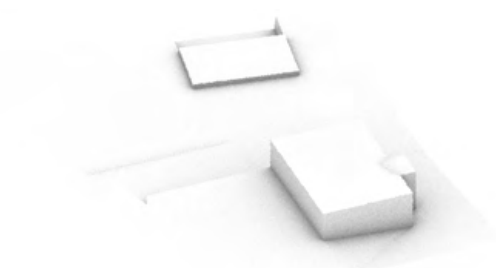
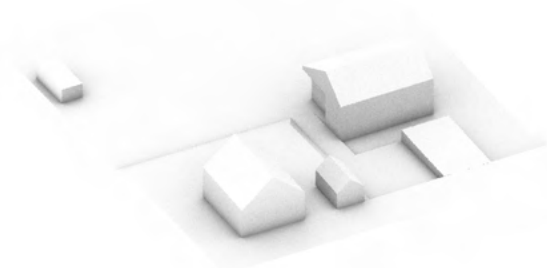
Pour rappel, les communes se sont vu impartir un délai au 30 juin 2022 pour réviser leur plan général d'affectation communal. La Municipalité s'est toutefois fixé comme objectif de parvenir au terme de ces travaux de révision d'ici la fin de la présente législature (juin 2021).

## MétamorpHouse

En date du 5 mars 2018, Cugy a été officiellement sélectionnée par le Service cantonal du développement territorial (SDT) pour devenir l'une des communes pilotes de l'étude test MetamorpHouse. Pour rappel, ce projet vise à :

- mettre en avant les avantages liés à une densification douce en vue de créer des logements supplémentaires ;
- favoriser, autant que possible, la mixité générationnelle ;
- requalifier les quartiers des années 1960-1970, tout en développant des services de proximité et en optimisant les équipements, infrastructures et services à disposition. L'objectif final est bien entendu de contribuer à réduire le mitage du territoire.

Le projet MetamorpHouse a connu un franc succès dans notre Commune. Les responsables de projet ont poursuivi leurs travaux jusqu' à l'été 2019, afin de répondre à la demande des 32 propriétaires finalement sélectionnés pour participer à l'accompagnement individuel. Lors de cette étape, les réserves à bâtir et à habiter ont été relevées et des scénarios de densification étudiés, visualisés et discutés avec les propriétaires. Le potentiel de densification a été analysé selon le Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), adopté en 2005 (Indice d'utilisation du Sol IUS = 0.30).



Un rapport de synthèse nous a été remis le 22 octobre 2019 par la cheffe de projet Mme Mariette Beyeler. Il est disponible sur le site Internet de la Commune.

Il résulte en substance de ce rapport ce qui suit :

- le profil de la commune de Cugy est celui d'une commune périurbaine de moyenne densité ;
- la proportion de maisons individuelles dans le parc de bâtiments est de 68.60% (moyenne Suisse : 57.20%) ;
- sur une population résidente permanente de 2'742 habitants, 40.10% de la population réside dans des maisons individuelles (1099 personnes) ;
- les 32 ménages pilotes disposent de réserves à bâtir d'un potentiel d'accueil de 103 habitants, ce qui représente une augmentation potentielle du nombre actuel d'habitants (92) de +112% pour atteindre 195 habitants, soit plus du double du nombre actuel (=  $2.12 \times 92$  habitants). En cumulant le potentiel d'accueil des réserves à bâtir (103) et des réserves à habiter (50), les 32 exemples disposent d'un potentiel d'accueil total de 153 habitants, ce qui représente une augmentation potentielle du nombre actuel d'habitants (92) de +166% pour atteindre 245 habitants, à savoir plus de deux fois et demie le nombre actuel (=  $2.66 \times 92$ ) ;
- un certain écart entre notre RGATC et son application concrète sur le terrain a été observé. Pour les propriétaires, cette situation rend difficile la compréhension des possibilités et des limites de la valorisation de leurs réserves ;
- plusieurs éléments de notre RGATC influencent l'activation des réserves. Une révision de ce règlement devra donc être envisagée si la Commune entend densifier ses zones villas ;
- ainsi, avec une superficie minimale de 1'000 m<sup>2</sup> par parcelle et un IUS de 0.30, la Surface Brute de Plancher utile (SBPu) constructible par parcelle est élevée. Or, notre RGATC limite le nombre de bâtiments à un par tranche de 1'000 m<sup>2</sup> de superficie de parcelle. Cela génère des réserves importantes, tout particulièrement pour les biens-fonds dont la superficie est supérieure à 1'000 m<sup>2</sup>, mais inférieure à 2'000 m<sup>2</sup> (50 % des cas analysés ont une superficie supérieure à 1'300 m<sup>2</sup>). Dans ces cas, une division parcellaire n'est pas possible et la seule réalisation d'une habitation supplémentaire ne permet pas de valoriser toutes les réserves à bâtir disponibles, sauf s'il s'agit d'habitations très généreuses ;
- l'augmentation du nombre d'habitations/de ménages entraîne une augmentation du nombre de véhicules et de places de stationnement. Une maison subdivisée en deux habitations peut entraîner - même sans augmentation de la surface ou du volume bâtis - un dédoublement du nombre de voitures. Les chemins d'accès aux parcelles et aux maisons ne sont pas dimensionnés pour absorber une augmentation significative du trafic. De plus, plusieurs chemins d'accès aux parcelles sont privés ;
- la division parcellaire, l'implantation de bâtiments non contigus ainsi que l'aménagement d'habitations juxtaposées plutôt que superposées peuvent entraîner une multiplication de chemins de distribution fine et d'accès, de surfaces de stationnement et de clôtures au détriment de jardins généreux ;
- une densification par extension verticale devra donc être privilégiée. Des habitations superposées se partagent généralement un chemin d'accès, regroupent les places de stationnement et n'entraînent pas (ou en tous cas moins) la parcellisation du jardin ;
- enfin, il s'agira d'introduire des mesures qui favorisent une densification « douce » concentrée sur une partie définie de la parcelle et une limitation des surfaces dédiées à la voiture. Le risque serait, sinon, de voir la valorisation des réserves entraîner une imperméabilisation des surfaces (dans des quartiers qui étaient appréciés pour la qualité de leurs espaces verts).





Suite à la remise de ce rapport, la Municipalité a été conviée à un workshop de synthèse avec les représentants des Communes et du Canton, le 14 novembre 2019. Ce workshop avait pour objectif principal d'identifier et de débattre sur les forces et faiblesses d'une densification douce des zones à très faible densité, ainsi que sur les opportunités et les risques liés. Il en a découlé qu'une telle densification ne pourrait avoir lieu de manière efficace et harmonieuse qu'à condition qu'une planification rigoureuse ait lieu en amont et des mesures d'accompagnement soient mises en œuvre. Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet ont permis à la Municipalité d'obtenir une vision plus spécifique des zones à bâtir à faible densité dans la Commune. L'Exécutif a ainsi pu tirer de cette étude-test des enseignements précieux qu'elle a intégrés dans son projet de plan-guide sur la centralité, ainsi que dans le premier projet de plan d'affectation communal.

## Système de gestion des zones d'activités (SGZA)

Tout comme les zones à bâtir, les zones d'activités sont concernées par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). A ce titre et jusqu'à l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal, ces zones d'activités font l'objet d'un moratoire qui est encore en cours actuellement. Cela signifie qu'il n'est plus du tout possible de créer de nouvelles zones d'activités sur le territoire cantonal, tant et aussi longtemps qu'un système de gestion des zones d'activités n'aura pas été mis en place. Ceci concerne donc également notre Commune en tant que centre local.

Après avoir tenté dans un premier temps de régler cette problématique en déléguant cette tâche aux régions économiques, le Canton a dû se rendre à l'évidence qu'un tel projet ne pourrait être mené à terme de manière efficace. Il a donc décidé d'adopter une nouvelle stratégie dont les enjeux sont d'assurer à terme la gestion efficace d'environ 3'100 ha de zones d'activités qui hébergent environ 100'000 emplois, soit le tiers des emplois vaudois.



Cinq enjeux stratégiques ont été identifiés par une étude cantonale menée en 2016, à savoir (i) l'ajustement de l'offre à la demande régionale, (ii) le maintien des zones d'activités existantes dans les agglomérations, y compris par leur reconversion, (iii) la maîtrise de l'implantation du tertiaire, (iv) l'utilisation optimale du sol et (v) la promotion de la mixité entre activités au sein des zones d'activités proprement dites (à ne pas confondre avec la mixité dans les zones à bâtir).

Le système de gestion des zones d'activités projeté par le Canton constitue donc un enjeu majeur tant pour le développement économique que pour le développement territorial parcimonieux du sol.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce programme, le Canton a décidé de prioriser les actions à entreprendre en vue de corriger la mobilisation des réserves et l'utilisation optimale du sol (utilisation de l'existant) dans l'ensemble des zones d'activités. Un plan d'action et monitoring de ces actions devra donc être mis en place.

De sorte à en assurer l'exécution, le Canton entend préciser le rôle et les responsabilités des instances chargées de cette mise en oeuvre. Pour ce faire, il a confié cette tâche aux associations de promotion économique régionales - à cet égard, rappelons que Cugy fait partie de deux associations de ce type, à savoir Lausanne Région et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGDV). Les régions auront donc la responsabilité d'établir, respectivement de réviser la stratégie régionale en matière de zones d'activités, de monitorer la stratégie qui aura été arrêtée et de déterminer la structure qui devra assurer la gestion de telles zones en vue de leur densification durant les vingt prochaines années.

Pour pouvoir aller de l'avant, le Canton exige toutefois de chaque région économique qu'elle formalise au préalable sa stratégie régionale de gestion des zones d'activités dans un plan directeur. A ce stade, le district du Gros-de-Vaud est le seul du Canton ayant adopté son Plan directeur régional. Le travail demandé aux régions économiques par le Canton est donc colossal et va entraîner la nécessité pour chaque région de procéder à d'importants investissements en études. L'établissement d'une stratégie cantonale cohérente nécessitera également que des arbitrages soient effectués. A cet égard, il demeure encore aujourd'hui peu clair qui procédera à de tels arbitrages entre les régions économiques. Dans tous les cas de figure, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) a d'ores et déjà déclaré que telle n'était pas sa vocation. Il est évoqué à ce stade que la Coordination du développement économique vaudois (CODEV), c'est-à-dire l'organe faitier des associations de promotion économique régionales, puisse fonctionner dans ce rôle. Encore faudrait-il lui donner la structure et l'assise juridiques à cet effet.

Notre Municipalité participe activement à l'élaboration du système des zones d'activités de la région du Gros-de-Vaud en collaboration avec l'ARGDV. Dans la mesure où le Gros-de-Vaud est le seul district à disposer d'un Plan directeur régional, le Canton n'a exigé qu'une révision du chapitre dédié au développement économique avant de pouvoir mettre en oeuvre son système de gestion des zones d'activités.

Un cahier des charges en vue de mener les études complémentaires nécessaires a d'ores et déjà été établi et adressé à divers mandataires. Seul le District du Nord vaudois a entrepris quelque démarche dans ce sens, le reste du Canton demeurant à la traîne. Cependant, vu son statut de centre local voué à accueillir des zones d'activités locales (ZAL), il y a fort à craindre que notre Commune ne puisse finalement obtenir de zone d'activités supplémentaire, à moins de pouvoir démontrer qu'une entreprise existante désire s'étendre sur notre territoire.

En revanche, notre Commune a un intérêt prioritaire à pouvoir participer à la définition du système de gestion des zones d'activités des régions économiques dans lesquelles elle se trouve. Il en va de son intégration et de son influence politique sur le développement économique régional.

## Commission d'urbanisme et de développement régional (Comur)

La Commission n'a pas siégé en 2019. Les travaux de révision du Plan général d'affectation (PGA) n'étant pas encore aboutis, une consultation est prévue en début 2020. D'autre part, en raison de la zone réservée, aucun projet d'importance n'a dû être discuté au sein de la Comur.



## PPA EoJorat Sud

En date du 30 septembre 2019, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois (CDAP) a rendu son arrêt sur les recours interjetés, notamment par notre Commune, à l'encontre du projet de plan partiel d'affectation (PPA) "Parc éolien EoJorat Sud".

Cet arrêt, qui rejette le recours de notre Commune, comme d'ailleurs des autres recourants, est extrêmement décevant, tant par son dispositif que par ses considérants. En effet, la CDAP n'a porté aucun regard critique sur le projet de PPA, qui lui a été soumis par les Services industriels de Lausanne (SiL). Elle s'est contentée de reprendre les arguments des promoteurs au projet et ceux du Canton. Elle a non seulement dénié, sans dûment le justifier, toute crédibilité aux éléments de preuve apportés par les recourants, les qualifiant de simples allégués de partie, mais a également refusé toutes nos réquisitions de preuve. En particulier, la mise en œuvre d'une expertise visant à étudier plus précisément l'impact sonore de ces installations sur les habitations les plus proches de notre village n'a pas été prise en considération.

Tous ces éléments ont mené la Municipalité à porter cette affaire par-devant le Tribunal fédéral. Un mémoire de recours a ainsi été déposé le 31 octobre 2019. Un jugement n'est pas attendu avant l'automne 2020, au plus tôt.

## Développement régional et économique

### **SCHEMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS (SDNL)**

Dans le cadre des travaux menés par le Schéma Directeur du Nord lausannois (SDNL), les priorités de la Commune consistent, d'une part, dans les questions liées à la gestion du trafic traversant notre localité (axe nord-sud le long de la RC501), en particulier la conduite d'une étude





régionale en lien avec la création d'un P+R le long de la ligne régionale TL 60 et, d'autre part, dans les réflexions relatives à la mobilité au sens large (transport individuel motorisé, transports publics et mobilité douce).

A noter que l'étude sur la création d'un P+R, menée en collaboration avec l'Association Régionale du Gros-de-Vaud, n'a toujours pas pu formellement débuter en 2019, faute à la Direction générale de la mobilité et des routes du canton (DGMR) de n'avoir pu faire voter à temps par le Grand Conseil le crédit concernant le financement de ce type d'études.

Cugy est particulièrement impactée par l'étude en lien avec la ligne régionale TL 60 qui traverse son territoire et qui constitue la ligne interurbaine la plus fréquentée du Canton, avec plus d'un million de voyageurs par année. Dans la mesure où la Ville de Lausanne a renoncé à la plupart des P+R dans sa périphérie immédiate, la nécessité de réfléchir à des emplacements permettant le report modal entre les transports individuels et les transports publics s'impose. Cette réflexion sera menée non seulement sur le territoire du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), mais également sur tout le district du Gros-de-Vaud en lien avec la ligne du LEB et la ligne CFF traversant le district via Penthalaz, Cossonay-Gare et Vufflens-la-Ville. Ces travaux devront être coordonnés avec ceux menés en parallèle par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges, sur le territoire de son district.

En tant que partie prenante à ce projet, Cugy participera au financement de l'étude. Dans la mesure où notre Commune est à la fois membre du SDNL et de l'ARGdV, un accord spécial a été trouvé, afin d'éviter que Cugy ne doive payer à deux reprises sa quote-part. La Municipalité ne manquera pas de tenir informé le Conseil communal quant au développement des transports publics, ainsi que du transit routier dans notre Commune.

Pour de plus amples informations sur les travaux menés par le Schéma Directeur du Nord Lausannois en 2019, nous vous renvoyons au site Internet de cette entité : [www.sdn.ch](http://www.sdn.ch).

## LAUSANNE RÉGION

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons au site Internet de cette association : [www.lausanneregion.ch](http://www.lausanneregion.ch)



## UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

En 2019, plusieurs objets d'importance ont monopolisé l'attention des communes vaudoises, tels que l'impact fiscal de l'entrée en vigueur anticipée de la RIE III (dans l'attente de la compensation fédérale prévue), la fin des discussions relatives au cadre de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP), les négociations menées avec le Conseil d'Etat pour la reprise des dépenses liées à l'accueil de jour (AVASAD) en échange d'une bascule d'impôt, ainsi que la poursuite des réflexions et débats sur la révision de la péréquation intercommunale. Une discussion relative à l'éventuelle reprise par l'Etat de Vaud de l'intégralité de la charge de la facture sociale a également été entamée.

Pour le surplus, nous vous renvoyons au site Internet de cette association : [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch)



## **CENTRE SPORTIF DE MALLEY (CSM)**

La commune de Cugy est devenue actionnaire en 2017 de la société d'exploitation du nouveau Centre Sportif de Malley (CSM), renommé "Vaudoise aréna", après avoir signé la Convention d'actionnaires qui la lie aux autres communes membres de Lausanne Région. En tant qu'actionnaire, notre Commune s'est engagée à participer à la couverture du déficit d'exploitation de ce nouveau centre sportif conformément aux termes du préavis n° 41-2015 adopté par le Conseil communal en date du 28 mai 2015. Pour 2019, alors que seule la patinoire est construite, notre commune a ainsi versé le montant de CHF 16'416.- pour couvrir le déficit d'exploitation 2019 du CSM. En dérogation avec ce qui avait été prévu dans la convention d'actionnaires, il est à relever que le CSM a décidé d'offrir la gratuité sur les entrées à tous les élèves de notre commune accompagnés de leur professeur. Selon les termes de la convention d'actionnaires, la participation de notre Commune au déficit d'exploitation du CSM lorsque toutes les infrastructures prévues auront été construites d'ici l'horizon 2022, s'élèvera au montant maximal de CHF 38'000.-.

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons au site Internet de cette société : [www.vaudoisearena.ch](http://www.vaudoisearena.ch)

## **ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT RÉGION GROS-DE-VAUD (ARGDV)**

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons au site Internet de cette association : [www.gros-de-vaud.ch](http://www.gros-de-vaud.ch)

### **Le projet de la Vaudoise aréna en quelques chiffres:**

**3 patinoires**  
**4 piscines**  
**1 centre d'escrime et de tennis de table**  
**20 salles de conférence**  
**50 événements majeurs par an**  
**1'000 visiteurs par jour**  
**61'201 m2 de surface**  
**855 portes**

## **RENCONTRE MUNICIPALITÉ-ENTREPRISES**

Afin de développer et renforcer les liens avec les entreprises ayant leur siège dans la Commune, la Municipalité, avec le soutien de Lausanne Région, a invité leurs représentants, ainsi que les chefs d'entreprises domiciliés à Cugy, à sa première « Rencontre Municipalité-Entreprises » le 21 mars. Une septantaine de participants ont répondu présents lors de cette soirée à la Maison villageoise qui leur a permis de prendre connaissance du tissu économique local et des propositions de la Municipalité pour favoriser le maintien et le développement des entreprises de la commune, de découvrir les divers soutiens et outils existants pour les entreprises, ainsi que les prestations dont elles peuvent bénéficier, notamment au travers de Lausanne Région, et de connaître les nouveaux enjeux et perspectives de la réforme de la fiscalité des entreprises présentés par la responsable fiscalité de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).

Après une séance de questions/réponses, la soirée s'est terminée par un apéritif qui a favorisé les échanges informels entre les entrepreneurs, la Municipalité et les représentants de Lausanne Région.



# Transports et mobilité

## PROLONGATION DE LA LIGNE TL 54

Après plusieurs reports dus à des recours, la prolongation de la ligne tl 54 de la gare de Cheseaux au terminus du Grand-Mont en passant par Morrens et Cugy a pu être mise en service le lundi 16 décembre 2019. Afin de célébrer cette nouvelle offre de transport public permettant une connexion directe entre le Nord et l'Ouest lausannois, une manifestation a été organisée à Morrens le samedi 14 décembre 2019, en présence de la population morranaise et des organes exécutifs et législatifs des communes concernées.

Selon l'horaire de décembre 2019, la cadence des bus est assez réduite (13 paires de course du lundi au vendredi, 7 paires de course le samedi et aucune le dimanche) mais sera réévaluée en fonction du succès de la ligne.

Au niveau de Cugy, la ligne tl 54 emprunte pour l'heure les arrêts de bus existants à savoir Cugy-Village, Cugy-Poste et Cugy-Cavenette. Un préavis visant à la création d'un nouvel arrêt de bus sur la route de Morrens au niveau du débouché du chemin du Grillon et permettant de desservir les quartiers nord de Cugy sera présenté au Conseil communal d'ici mi-2020.



## CAMPAGNE DE COMPTAGES DU TRAFIC

La prochaine campagne de mesure du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges, qui suit un rythme quinquennal, est prévue en 2020. Membre de la Commission Transport de Lausanne Région qui organise ce mandat, la Commune de Cugy a participé à l'élaboration du cahier des charges.

Ne disposant jusqu'alors d'aucun point de mesure sur son territoire communal, la Municipalité a obtenu que plusieurs endroits de la commune soient recensés. Cela permettra de disposer de données permettant d'appréhender l'évolution du trafic, qu'il soit individuel motorisé, collectif ou de mobilité douce.

## **6. BÂTIMENTS, DOMAINES, FORÊTS ET ESPACES PUBLICS**

**BÂTIMENTS  
COMMUNAUX**

**ESPACES PUBLICS**

**DOMAINES ET FORÊTS**



# Bâtiments communaux

Outre le Centre de Vie Infantine, la gestion globale des bâtiments communaux s'est effectuée pour 2019 sans travaux particuliers ou exceptionnels. Les objets suivants ont cependant retenu l'attention de la Municipalité.

## **PARCELLE 87 ET CENTRE DE VIE ENFANTINE**

Voir projets phares en page 2.

## **MAISON VILLAGEOISE - CAVENETTAZ**

La consommation d'eau et de gaz en 2019 reste stable par rapport aux trois années précédentes, ce qui pourrait amener à la conclusion que la fuite d'eau chaude sur le réseau de chauffage détectée en 2018 a été rapidement réparée, sans affecter la consommation à long terme.

Un étudiant de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon a effectué un travail de Bachelor sur le bâtiment de la Maison villageoise, intitulé "Analyse énergétique de la rénovation d'un bâtiment communal". Cette étude avait pour objectif l'établissement d'un modèle thermique, suivi de plusieurs scénarios de rénovation de l'enveloppe thermique répondant aux exigences légales en vigueur. Le Service technique a redessiné l'ensemble des plans sur support informatique.

Lors de la présentation du projet, l'équipe de conciergerie et la Municipale en charge ont pu se rendre à l'évidence des déficiences énergétiques liées à ce bâtiment, pour lequel une rénovation serait à prévoir à moyen terme.

## **VOIRIE PRAZ-FAUCON**

Plus de peur que de mal début janvier, après les vacances de fin d'année, avec la découverte d'une inondation dans les locaux de la voirie. Suite à une vanne défectueuse sur la chaudière, deux locaux de la voirie ont été inondés et les machines de la menuiserie ont subi quelques dégâts. L'équipe de voirie a installé des déshumidificateurs et réparé les dommages.

## **COLLÈGE DE L'EPI D'OR**

Les problèmes d'infiltrations et de défaut du revêtement du préau ont fait l'objet d'un suivi intensif de la part du constructeur et du concierge. Mesures, échantillonnages, prélèvements, coloration des eaux et autres analyses ont été effectuées afin de comprendre les raisons des défauts et problèmes liés à ce bâtiment. D'un commun accord, le constructeur et la Municipalité ont mandaté un expert reconnu par les tribunaux afin de compiler ces analyses dans une expertise qui devra apporter des solutions et définir les responsabilités des parties. Ce rapport sera remis au début 2020.

## **LOCAUX DE LA PROTECTION CIVILE**

Les relevés des compteurs d'eau pour l'année 2018 faisaient état d'une consommation de 722 m<sup>3</sup>, considérée comme anormale, car beaucoup trop élevée. Suite à des investigations engagées en 2019, la Voirie a remplacé la vanne d'introduction et les vannes des dix réservoirs des WC. Ces petits travaux ont été efficaces, dans la mesure où le compteur affichait à fin 2019 une consommation de 167 m<sup>3</sup>, soit une économie de 555 m<sup>3</sup> d'eau.

## LOCATION DE LA MAISON VILLAGEOISE

34 contrats de location payante de la Maison villageoise ont été signés en 2019. Les locations facturées représentent un revenu de CHF 8'775.-. A noter que les montants facturés par contrat en 2019 varient entre CHF 230.- et CHF 1'500.-, avec seulement trois manifestations à plus de CHF 600.-.

Locations payantes			
	2017	2018	2019
LOTOS	2	2	<b>2</b>
MARIAGES	3	0	<b>1</b>
VIDE-GRENIERS	3	2	<b>3</b>
FÊTES FAMILIALES	8	6	<b>4</b>
SPECTACLES	6	1	<b>3</b>
AUTRES	13	20	<b>21</b>
TOTAL	35	31	<b>34</b>
MONTANTS FACTURÉS	18'640.-	11'503.-	<b>8'775.-</b>

A ces locations payantes viennent s'ajouter les utilisations gratuites, dont bénéficient les sociétés locales (une location gratuite par année, répétitions et réunions diverses, sauf autre décision municipale). Ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à environ CHF 5'830.- Parmi les associations au bénéfice de ces locations en 2019 se trouvent l'Union des Sociétés Locales (USL), les scouts La Croisée, la Jeunesse de Cugy, l'Echo du Boulet, la Gym-volley, les Paysannes vaudoises, le FC Cugy, Dos Amigos Na Suiça et Atout Chœur.

Locations gratuites			
	2017	2018	2019
LOCATIONS GRATUITES	47	37	<b>33</b>
MONTANT ESTIMÉ DE L'AIDE INDIRECTE	9'090.-	8'865.-	<b>5'830.-</b>

## LOCATION DES SALLES DE GYMNASTIQUE

Les deux salles de gymnastiques du Collège de l'Epi d'Or et du Collège de la Chavanne sont louées au tarif de CHF 10.-/heure pour les sociétés locales et de CHF 20.-/heure pour les externes. A noter que le coût effectif d'une salle est estimé à CHF 70.-/heure environ. Le montant facturé pour la salle de la Chavanne est de CHF 9'367.- et de CHF 6'450.- pour la salle de l'Epi d'Or pour un revenu total de CHF 15'817.- en 2019, contre CHF 17'262.- en 2018. Ce montant en baisse s'explique par des résiliations de contrat à l'Epi d'Or. La salle est actuellement disponible les lundi et mercredi soirs.

## MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE

La Loi sur les Ecoles de Musique (LEM) stipule en son art. 9 al. 2 : "Les Communes assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition." Ainsi la Commune prête des locaux pour le Conservatoire des Régions Gros-de-Vaud à raison de deux heures par semaine au collège de la Chavanne, tandis que le P'tit Conservatoire du Haut-Talent bénéficie également de la gratuité des locaux dans les salles du Centre œcuménique à raison de 35,5 heures hebdomadaires.



## Domaines et forêts

Le compte d'exploitation 2019 reste bénéficiaire. Il est actuellement trop tôt pour analyser les chiffres correctement mais un bénéfice de CHF 4.00 à CHF 5.00 par m3 exploité est à envisager. C'est cependant à nouveau une diminution par rapport aux années précédentes.

### Assortiments en m3

	2015	2016	2017	2018	2019
Bois de service résineux et feuillus	370	698	808	295	<b>453</b>
Bois de feu, industrie et copeaux	447	548	625	155	<b>206</b>
Total	817	1'246	1'433	450	<b>659</b>



Le volume exploité est inférieur au potentiel de coupe fixé à 830 m3. Il a été décidé de ne pas réaliser certains travaux dans le perchis (jeune forêt), car le marché pour ce type de bois est fortement pénalisé en raison de la grande quantité de bois bostrychés en Europe. Par chance, les forêts de Cugy ont été relativement épargnées par cette épidémie.

Tous les travaux forestiers se sont parfaitement déroulés, sans aucun incident.

### Exploitation des bois

**Janvier - février :** Coupe de mise en lumière, après la cabane des scouts au-dessus du pâturage (200 m3)

**Février - mars :** Coupe de mise en lumière au milieu du chemin bétonné de la Bérallaz (167 m3)

**Mai à septembre :** Exploitation de bois renversés et bostrychés en différents endroits (80 m3)

**Septembre :** Petite coupe de sapin en face du terrain de foot pour la construction d'un mur en bois sur la berge du Talent, afin de protéger la place de pique-nique (20 m3)

**Septembre :** Coupe au-dessus du chemin des Roches (28 m3)

**Octobre :** Coupe de réalisation de vieux épicéas sous le chemin de la Bérallaz (146 m3)

### PLANTATIONS

2'500 m2 ont été plantés de part et d'autre du chemin des Roches et de la Mèbre (150 douglas, 150 mélèzes et 100 chênes rouges). 0,5 ha a dû être entretenu, afin de favoriser le développement des jeunes plants.

## SOINS CULTURAUX

En 2019, une seule entreprise a réalisé l'entier des soins cultureux nécessaires à la forêt communale, soit une surface totale de 7 ha dont 2,5 ha en forêt de protection. La Commune a reçu cette année davantage de subvention pour les soins cultureux. Un rattrapage bénéfique a pu être effectué par le garde forestier sur les périodes 2016-2019.

Deux des quatre épicéas situés au bout du terrain de foot étaient bostrychés. Il a été décidé de tous les supprimer et de replanter de nouvelles tiges au printemps (chêne).

## POLICE FORESTIÈRE

Peu de cas de police forestière ont été relevés sur Cugy en 2019. Les problèmes suivants ont pu être résolus : construction en limite de la lisière au chemin des Dailles, dépôts de véhicules au chemin de Bellevue et reboisement au chemin de la Lisière.

## ENTRETIEN COURANT

L'entretien courant des chemins est effectué par la Voirie (p.ex. nettoyage des renvois d'eau). Une analyse de l'état des chemins forestiers du Triage Mèbre-Talent, dont fait partie la Commune de Cugy, a été réalisée par un bureau spécialisé. Afin de permettre à des véhicules de 40t d'effectuer les chargements de bois, quelques chemins devront subir un travail de fond. La Municipalité définira prochaine-

ment un montant aux investissements futurs. Ces travaux devront être réalisés dans les 5 à 6 prochaines années. Cet inventaire devrait permettre d'obtenir des subventions à cet effet.

## TRAVAUX DE RÉFECTION

Il n'y pas eu d'entretien en profondeur des chemins forestiers. Une intervention a cependant été nécessaire au chemin des Fougères, à la limite avec le Mont-sur-Lausanne, suite à un glissement de terrain.

Le biotope n'est pas totalement étanche en raison de la molasse l'effleurant. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés en décembre par le Centre de formation professionnelle forestière (CFPF).

En septembre, d'importants travaux ont été entrepris sur l'entier du sentier des Roches. Grâce à la participation de l'Organisation régionale de Protection civile du Gros-de-Vaud (ORPCi), qui a mis à disposition une partie des astreints du cours d'automne, de nombreuses barrières devenues vétustes avec le temps ont été réparées. De plus, de nouvelles barrières ont été installées, de sorte à garantir une plus grande sécurité pour les nombreux usagers de ce sentier.





## Espaces publics

La place de pique-nique du côté du Billard a été entièrement réaménagée suite aux déprédations qui ont eu lieu au début de l'été. Ainsi, trois nouvelles tables ont été installées et le foyer utilisé pour les grillades reconstruit.

Au fil des années, suite à l'érosion de la berge du Talent située à l'endroit de la place de pique-nique, cet espace est devenu dangereux pour les usagers et les promeneurs (risques d'éboulement). Afin de stopper rapidement ces glissements de terrain, le centre de formation des bûcherons du Mont-sur-Lausanne a été mandaté. Un mur a été réalisé avec du bois de nos forêts, dans le but de fortifier la berge du Talent.

La place de pique-nique sera ainsi sécurisée et deux nouvelles tables seront installées au printemps autour d'un foyer rénové.

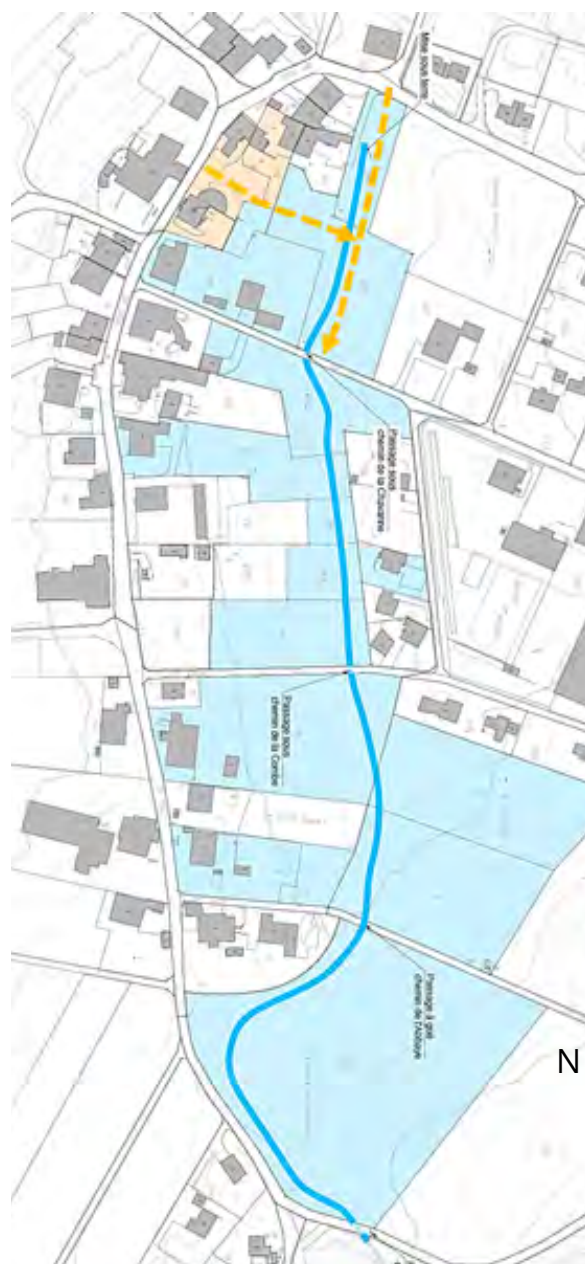
### RENATURATION DU RUISSEAU DERREY LE MOTTY

En Suisse, au cours des 19ème et 20ème siècles, de très nombreux cours d'eau ont été endigués ou mis sous tuyau, que ce soit pour la protection contre les crues ou pour gagner des surfaces pour l'agriculture ou l'urbanisation.

Depuis 2011, la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) encourage la renaturation des cours d'eau, avec l'objectif de retrouver des cours d'eau proches de l'état naturel, favorisant la biodiversité aquatique et riveraine et formant des éléments paysagers attrayants et diversifiés.

Dans ce contexte, et donnant suite au fort intérêt démontré par la population lors de la séance participative relative au PGA organisée en février 2019, la Municipalité de Cugy souhaite remettre à ciel ouvert le ruisseau de « Derrey le Motty », mis sous tuyau dans les années 1920. Elle vise également à améliorer la sécurité et l'attractivité du cheminement vers et depuis le site scolaire de la Chavanne et de la Combe. En effet, la remise à ciel ouvert du ruisseau serait l'occasion de créer un chemin piétonnier en parallèle.

*Tracé indicatif et préliminaire du ruisseau réaménagé (bleu foncé) et du cheminement piétonnier (flèches orange). En bleu clair : parcelles potentiellement concernées par le projet ; en jaune : parcelles supplémentaires concernées par le cheminement piétonnier.*



Afin d'en définir les grandes lignes, la Municipalité a donc mandaté en 2019 un bureau d'étude spécialisé dans le domaine de l'hydrologie (Holinger SA), afin de réaliser une étude préliminaire. Parmi les éléments abordés, il est important de mentionner les points suivants :

- La canalisation d'eaux claires en présence est située à des profondeurs importantes (entre 2.50 mètres et 3 mètres sous terre). Il n'est donc pas souhaitable de « récupérer » le niveau du fil de l'eau, car cela conduirait à des volumes de terrassement très importants ;
- Le projet se déploie sur quelque 710 mètres linéaires. Le lit présente une largeur moyenne inférieure à 1 mètre. Les berges présentent des pentes situées entre 10 et 18 % ;
- Le tracé suit la pente naturelle, il existe une certaine marge de manœuvre pour fixer le tracé, et ainsi réduire l'impact pour les propriétaires ;
- Sur le plan hydraulique, la capacité à mettre à disposition pour le cas de crue extrême sera de l'ordre de 100 litres par seconde ;
- Sur le plan foncier, la largeur du lit (1 mètre) devra passer dans le domaine public des eaux (DP). Les surfaces de berge pourront rester allouées aux parcelles privées et à la surface agricole utile, pour autant que la pente de la berge soit inférieure à 18%.



*Exemples d'un aménagement comparable à celui projeté.*

Par ailleurs, afin de satisfaire les exigences du Canton en matière de revitalisation des cours d'eau, l'aménagement sera de caractère naturel. Les trois passages de route devront être aménagés, de sorte à rester franchissables pour la petite faune aquatique (pas de passage « en tuyau »). De même, de sorte à pouvoir prétendre aux subventions cantonales, lesquelles équivalent à 95% du financement total, le projet doit être réalisé sur toute la longueur prévue. Ce financement comprend l'étude préliminaire, l'étude de faisabilité, l'établissement du projet, son exécution et les frais d'acquisition des terrains.

Une présentation de l'étude préliminaire aux propriétaires et riverains a été organisée le 30 avril 2019, en présence du mandataire et d'un représentant de la Direction cantonale des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA). A cette occasion, plusieurs propriétaires ont fait part de leurs inquiétudes, lesquelles ont été prises en compte pour adapter le tracé du ruisseau.

Au vu des éléments qui précèdent, la Municipalité va dès lors soumettre au Conseil communal une demande de crédit d'étude, comportant :

- Le projet d'ouvrage (phase SIA 32) ;
- La procédure de mise à l'enquête (phase SIA 33), y compris les démarches liées aux subventions et la validation du projet avec les instances cantonales ;
- Les prestations de géomètre nécessaires aux divers relevés topographiques et à la préparation des opérations foncières ;
- Les soumissions de travaux (phase SIA 41).

## **7. POLICE DES CONSTRUCTIONS**

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**AUTORISATIONS  
MUNICIPALES DE  
CONSTRUIRE**

**PROCÉDÉS DE RÉCLAME**

**VISITES DE SALUBRITÉ**

**AUTORISATIONS  
MUNICIPALES DIVERSES**

**DOSSIERS PRINCIPAUX**



Les dossiers traités par la police des constructions sont entièrement liés aux diverses demandes de permis ou d'autorisation de construire, dont le nombre est relativement stable par rapport aux deux années précédentes et ce malgré la zone réservée. Le recensement ci-après informe sur la quantité de dossiers traités, tandis que les dossiers ayant principalement occupés le service sont décrits plus précisément en deuxième partie.

## Visites de salubrité

Dans le courant de l'année, la commission de salubrité a effectué 20 visites en vue de la délivrance de permis d'habiter ou d'utiliser. Au terme de ces visites, 10 permis ont pu être validés. Pour les 10 autres, les permis d'habiter et/ou d'utiliser sont en attente de la mise en conformité définitive des locaux et installations.

## Autorisations municipales

19 autorisations de construire ont été délivrées en 2019, dont 10 pour des aménagements extérieurs, 6 pour des panneaux solaires et 3 pour des installations diverses.

5 permis de fouille ont été délivrés, ainsi que 8 autorisations de teintes et de matérialisation diverses.

## Procédés de réclame

5 autorisations ont été délivrées.

## Enquêtes publiques

Au cours de l'année, 16 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) :

### 14 permis de construire délivrés en 2019

- 3 bâtiments artisanaux ;
- 3 transformations et/ou rénovations de bâtiments ;
- 2 piscines chauffées ;
- 1 Centre de Vie Infantile ;
- 1 couvert aux abords de la piste de pétanque ;
- 1 installation d'une fenêtre de toiture de type Vélux ;
- 1 aménagement extérieur et véranda non chauffée ;
- 2 installations de panneaux photovoltaïques.

### 2 permis de construire non-délivrés en 2019

- 1 aménagement d'un gendarme couché (en attente de la synthèse CAMAC) ;
- 1 installation d'une antenne 5G (40 oppositions et moratoire du Conseil d'Etat).



# Dossiers principaux

## **PARCELLE 227** **Ancienne scierie**

La parcelle 227 a été scindée en deux (227 et 1103). La vente de la parcelle 227 et du bâtiment de l'ancienne scierie s'est effectuée en février 2019. Ce transfert a engagé l'ancien propriétaire à effectuer rapidement la mise en conformité du bâtiment. Ainsi, après de nombreux mois, le permis d'habiter a pu être délivré en date du 20 septembre 2019.

## **PARCELLE 205** **Projet de bâtiment artisanal et commercial**

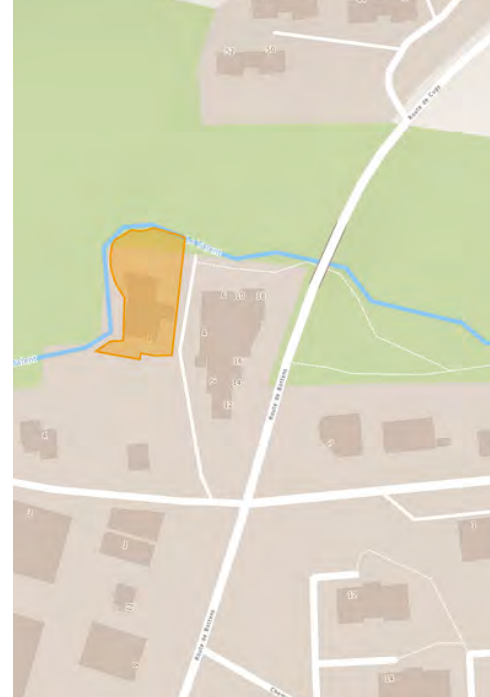
Suite à la mise à l'enquête du projet de construction d'un bâtiment artisanal et commercial, six oppositions ont été déposées. Des négociations ont été entreprises entre l'architecte et les opposants. Une séance de conciliation a eu lieu le 3 juillet, suivie d'autres discussions entre la Commune et l'opposant principal pour finalement aboutir à la délivrance du permis de construire en date du 17 septembre 2019. Trois servitudes ont été négociées avec le propriétaire de la parcelle 205. Elles se situent en bordure de la route de Morrens pour y installer le futur arrêt de bus Grillon, sur le chemin des Dailles pour la construction d'un trottoir, ainsi qu'à l'est de la parcelle pour un passage à pied reliant le chemin des Dailles et la route de Morrens.

## **PARCELLE 391** **Maison familiale**

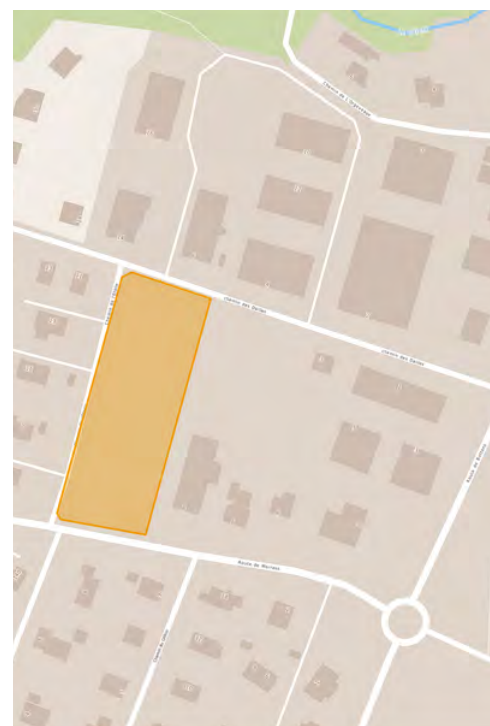
Le chantier a débuté à fin 2017. Suite à une enquête complémentaire, un second permis de construire a été délivré en janvier 2019.

En août 2019, estimant que les travaux n'avançaient pas et que le prolongement du chantier amenait des nuisances, la Commune a demandé un calendrier des travaux au propriétaire et lui a enjoint de le respecter. Elle lui a également interdit de stationner tout véhicule sur le domaine public.

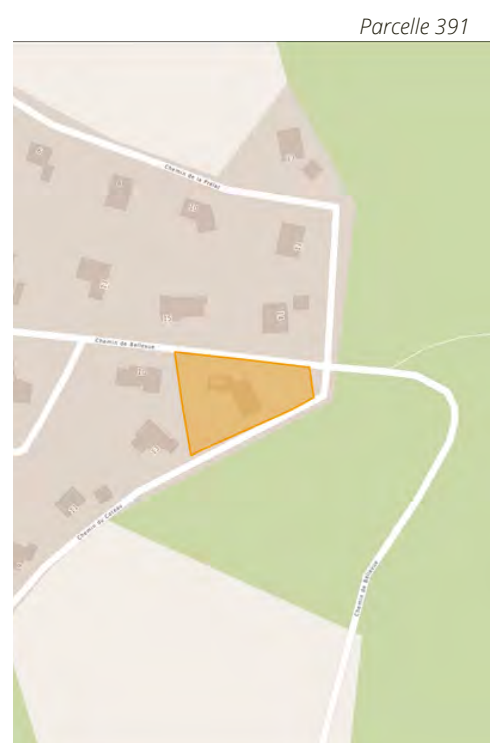
Une visite de chantier, effectuée le 8 novembre 2019 par la Commune, a permis de constater que les travaux n'étaient manifestement pas réalisés dans les règles de l'art et que des aménagements étaient susceptibles de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, en vertu de l'art. 30 du Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC), la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 11 novembre 2019, l'arrêt immédiat des travaux. Ces éléments de sécurité ont ainsi été rapidement mis en conformité et les travaux ont pu reprendre après une nouvelle visite de chantier effectuée pour contrôle et validation.



Parcelle 227



Parcelle 205



Parcelle 391

## **PARCELLES 216 - 1089 - 1097 - 1098 - 1091**

### **Quartier "Setri"**

**216** Le chantier s'est terminé dans le courant 2019. La visite de salubrité a débouché sur un cas particulier de non-conformité. La remise en conformité effectuée et tous les certificats remis à fin 2019 permettront la délivrance du permis d'habiter en janvier 2020.

**1089** Le dépôt de mise à l'enquête effectué en date du 27 août 2019 a abouti à la délivrance d'un permis de construire en octobre, suite à quoi le chantier a pu débuter. Actuellement, les travaux suivent leur cours.

**1097** La mise à l'enquête complète déposée en juin a abouti à la délivrance d'un permis de construire le 7 octobre. Suite à de nouvelles modifications apportées au projet en novembre, le Service technique est dans l'attente du complément d'enquête exigé.

**1098** Suite à plusieurs séances entre la Commune, le maître d'ouvrage et l'architecte, un dossier complet de mise à l'enquête a été transmis à la Commune en octobre 2019. Le projet n'a pas été mis à l'enquête publique suite à la demande de la Municipalité de modifier la rampe d'accès, laquelle, d'une part entre en conflit avec la canalisation principale du quartier et, d'autre part, est jugée trop imposante et peu praticable. Le projet modifié n'est à ce jour pas parvenu à la Commune.

**1091** Les difficultés de la Commune pour obtenir la mise en conformité de ce bâtiment ont amené la Municipalité à dénoncer le propriétaire à la Préfecture une première fois en août 2018, puis une seconde fois en août 2019. Suite à la dernière visite de salubrité effectuée en décembre 2019, la Municipalité a pris la décision de ne pas délivrer le permis d'habiter pour non-conformité et un ultime délai a été fixé au 30 mars 2020.

## **PARCELLE 209**

### **Ô Talent Appartements protégés**

La commission de salubrité in corpore a visité le bâtiment le 27 août 2019. A la suite de cette visite, de nombreuses, mais petites modifications ont été demandées, notamment concernant la signalétique de sécurité et l'installation de ferme-portes. Une deuxième visite, nécessaire pour la délivrance du permis d'habiter, est prévue au début 2020.

Une servitude au profit de la Commune a été négociée avec le propriétaire pour rendre possible l'aménagement d'un trottoir sur le chemin des Dailles. La réalisation anticipée du trottoir a permis de finaliser les abords du bâtiment pour l'entrée des premiers résidents en été 2019.

Par courrier du 4 décembre 2019, le Service des communes et du logement (SCL) informe la Municipalité de sa décision de reconnaissance d'utilité publique des logements protégés.



©Résidence Ô Talent

## **8. ROUTES ET VOIRIE**

**MISE EN CONFORMITÉ DES  
ZONES 30KM/H**

**RÉAMÉNAGEMENT DU  
CHEMIN DES DAILLES**

**VOIRIE**

**SÉCURISATION DES  
CHEMINEMENTS  
PIÉTONNIERS DE LA ROUTE  
DE LA BÉRALLAZ**

**PROJETS D'AMÉNAGEMENTS  
ROUTIERS**



Au niveau du dicastère des routes, hormis l'important chantier de réaménagement de la route cantonale RC 501 et la création du giratoire au nord du village, l'année 2019 a été marquée par plusieurs études et réalisations visant à l'entretien et la sécurisation des routes.

## Sécurisation des cheminements piétonniers de la route de la Bérallaz

En réponse à la motion de M. Stéphane Leopizzi déposée le 31 mai 2018 au Conseil communal, un projet de sécurisation à court terme des cheminements de mobilité douce à la route de la Bérallaz a été étudié. Il a fait l'objet d'un préavis validé par le Conseil communal lors de sa séance du 23 mai 2019 (Préavis n°21-2019).

Le chantier de réfection de la route de la Bérallaz a débuté en juin avec, sur la portion de route située entre le chemin des Fleurettes et le débouché du chemin de l'Epi d'Or, une fermeture généralisée à l'ensemble des usagers. Les bords de route ainsi qu'une partie du talus se situant à l'ouest ont été repris. Les travaux de génie civil, incluant la mise en place du décrochement vertical à l'extrémité nord du projet et marquant la nouvelle porte d'entrée en localité ont suivi dans la foulée et ont permis le balisage de la bande longitudinale pour piétons jusqu'au débouché du chemin de Bellevue.



## Mise en conformité des zones 30 km/h

Faisant suite au diagnostic des zones 30 km/h réalisé en 2018 et relevant des vitesses excessives sur certaines sections, un préavis demandant la création de dix décrochements verticaux a été établi et validé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 avril 2019 (Préavis n°19-2019). La première étape de réalisation, comprenant cinq seuils, a été exécutée en automne 2019. La seconde phase interviendra dès 2020 à la suite d'un diagnostic relatif à l'efficacité des éléments de modération.

S'agissant de la problématique des vitesses de circulation sur le réseau des routes cantonales en traversée de localité, il est à relever que les comptages effectués par la Gendarmerie font état d'une situation globalement stable, avec des taux d'infraction dans la moyenne cantonale, voire en dessous selon l'axe considéré.

### Taux d'infraction moyen (en %)

	2017	2018	2019
Route de Bottens (RC 501b)	*	*	<b>1.4</b>
Route de Lausanne (RC 501b)	3.8	3.4	<b>3.0</b>
Route de Montheron (RC 546c)	*	3.8	<b>3.5</b>
Route de Morrens (RC 446c)	0.5	*	<b>1.2</b>
Canton VD	3.6	3.3	<b>3.1</b>

\*Pas de mesure effectuée



## Réaménagement du chemin des Dailles

Avec l'implantation de projets mixtes d'activités et de logements, les usages de la zone industrielle et artisanale du chemin des Dailles ont évolué, créant de nouveaux besoins notamment pour la mobilité douce. Pour répondre aux demandes des riverains et aux conclusions des démarches participatives menées dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation (PGA), la Municipalité a élaboré un projet de réaménagement du chemin des Dailles avec l'implantation d'un trottoir, la modernisation de l'éclairage public et l'extension du réseau d'eau potable. Il a fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil communal en date du 26 septembre 2019 (Préavis n°24-2019). Une procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été menée en fin d'année. Une mise à l'enquête du projet est prévue en début 2020, sachant que les propriétaires concernés ont d'ores et déjà été consultés. Le lancement des travaux est prévu au printemps 2020.

## Projets d'aménagements routiers

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des infrastructures communales, diverses interventions ont été réalisées, notamment une réfection du parking de la zone de loisirs Sus-le-Billard, une réfection des couvercles de chambres du chemin du Four, une reprise du profil de la chaussée au chemin de Bellevue ou encore une réfection du chemin de l'Orgevaux.

Selon le programme établi, un contrôle complet de la stabilité du pont sur la Mèbre (entrée sud de Cugy) a été réalisé, ne mettant en exergue aucun problème de sécurité.

Outre ces interventions sur le terrain, un important travail d'étude a été réalisé, en interne ou via des mandataires externes, afin de préparer les interventions 2020-2021. Un projet de réaménagement de la route de Morrens, avec création d'un passage pour piétons et d'un nouvel arrêt de bus pour la ligne tl 54, a été étudié et fera l'objet d'un préavis d'ici mi-2020. Des variantes d'avant-projet pour l'implantation d'un trottoir au chemin des Esserts ont également été étudiées et seront poursuivies en 2020.

## Voirie

### Un village propre et fleuri

Durant l'année 2019, le Service de voirie a mis l'accent sur l'élimination des déchets dans les rues et chemins du village. Malheureusement, le littering, c'est-à-dire l'abandon sauvage de déchets sur la voie publique est encore trop fréquent. Une campagne d'information sera mise sur pied en 2020, sous forme d'affiches et d'informations dans les écoles, ainsi que dans les Reflets de Cugy.

Par ailleurs, malgré un été très sec, le soin aux fleurs effectué par le Service de voirie (arrosage intensif) a permis d'avoir un village très bien fleuri tout au long de la saison.

## **9. DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES**

**DÉCHETTERIE DE  
PRAZ-FAUCON**

**ORDURES MÉNAGÈRES ET  
DÉCHETS**

## Déchetterie de Praz-Faucon

Les tableaux ci-après renseignent sur la fréquentation de la déchetterie de Praz-Faucon par année et par jour d'ouverture.

Fréquentation de la déchetterie par année (en nombre de passages)						
	Habitants de Cugy	Habitants de Montheron	Concierges immeubles	Résidences secondaires	Entreprises	Fréquentation globale
2015	27'410	502	37	72	1'053	29'074
2016	28'458	597	25	54	1'041	30'175
2017	24'357	501	56	48	1'019	25'981
2018	29'010	667	80	105	1'344	31'206
<b>2019</b>	<b>27'859</b>	<b>878</b>	<b>58</b>	<b>177</b>	<b>1'230</b>	<b>30'202</b>

Une forte diminution des entrées a été observée durant les mois très chauds d'août, septembre et octobre, en raison de l'absence de tontes de pelouses.

Taux moyen de fréquentation par jour (en nombre de passages)					
	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2015	75	114	53	61	224
2016	115	123	52	58	245
2017	82	106	42	52	220
2018	99	122	52	69	258
<b>2019</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>247</b>

Nombre d'heures d'ouverture de la déchetterie par jour :

Mardi: 5 heures  
 Mercredi: 7,5 heures  
 Jeudi: 2 heures  
 Vendredi: 2,5 heures  
 Samedi: 5,25 heures

Sans surprise, la journée la plus visitée reste le samedi. Cela représente l'entrée d'une voiture toutes les 1 min 26 en moyenne.

Le taux moyen de fréquentation par ménage en 2019 est de 23,7 entrées par année, soit environ 2 fois par mois.



## Ordures ménagères et déchets

En 2019, le poids du sac moyen par famille a diminué de 9 % par rapport à l'année 2018 (moins 401 grammes). Cela démontre la volonté des habitants de trier les déchets recyclables et de les déposer en déchetterie, plutôt que de les jeter dans les sacs taxés usuels.

	Collecte en porte-à-porte (en kg)			
	Nombre d'habitants	Poids total	Poids par habitant	Poids moyen du sac par ménage par semaine
2011	2'099	563'680	258	13
2012	2'572	569'970	221	10.5
2013	2'716	359'040	132	6.2
2014	2'736	372'940	136	6.4
2015	2'772	321'920	116	5.5
2016	2'752	322'070	117	5.5
2017	2'748	318'490	116	5.5
2018	2'760	320'580	116	5.5
2019	2'762	318'160	115	5

**Pour de plus amples informations  
relatives à la gestion des déchets, se  
référer aux documents en annexes.**

## **10. SERVICES INDUSTRIELS**

**RÉSEAU D'EAU  
POTABLE**

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**RÉSEAU D'ÉGOUTS ET  
D'ÉPURATION**

**RÉSEAUX MULTIMÉDIA**

# Réseau d'eau potable

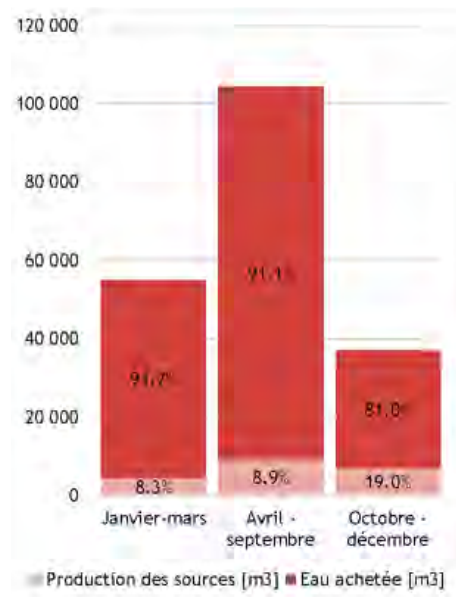
## PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU POTABLE

En 2019, la consommation d'eau potable sur le territoire de la Commune de Cugy est restée globalement stable avec un total de 196'500 m<sup>3</sup>. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une consommation journalière moyenne d'environ 194 l/hab/j.

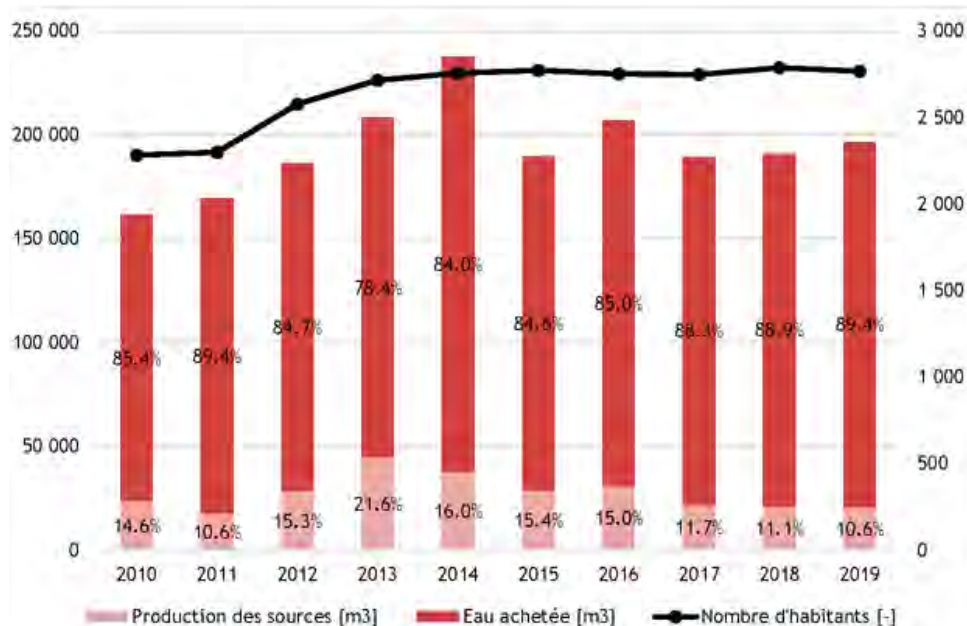
Les sources cugiéranes ont produit 20'893 m<sup>3</sup>, ce qui équivaut en moyenne à 10.6% de la consommation totale de la Commune. Les 89.4% restant ont quant à eux été fournis par le Service de l'Eau de la Ville de Lausanne. Au cours de l'année, le pourcentage de la consommation d'eau du village fourni par le réservoir n'a pas dépassé les 19%, montrant une nouvelle fois les limites d'un approvisionnement indigène à Cugy.

Les détails liés à l'exploitation du réseau d'eau potable sont présentés en annexe.

Répartition de la provenance de l'eau potable consommée à Cugy en 2019



Evolution de la consommation et provenance de l'eau potable



La consommation totale des bâtiments communaux a diminué de plus de 30%, avec un montant de 3'494 m<sup>3</sup> en 2019. Les principaux éléments expliquant cette baisse sont les suivants :

- La consommation d'eau des locaux de la Protection civile a chuté drastiquement (722 m<sup>3</sup> en 2018 et 167 m<sup>3</sup> en 2019) suite aux interventions de réparation du personnel de voirie (voir chapitre bâtiments communaux pp. 45-46) ;
- La consommation d'eau pour l'entretien journalier de la STEP de Praz-Faucon est revenue à son niveau normal (2'360 m<sup>3</sup> en 2018 et 1'638 m<sup>3</sup> en 2019), l'été caniculaire de 2018 ne s'étant pas reproduit.

La consommation d'eau sur les compteurs mobiles en 2019 a également fortement diminué dans son ensemble. Hormis le chantier communal de réaménagement de la RC 501, il n'y a pas eu de chantier privé ayant nécessité la fourniture d'eau.

La consommation d'eau pour l'entretien des espaces verts, directement liée aux conditions météorologiques, est passé de 978 m3 en 2018 à 505 m3 en 2019. La consommation d'eau pour l'entretien de la voirie a quant à elle augmenté de 112 m3, principalement en raison du démarrage du programme de curage des canalisations et des sacs de route qui devrait s'échelonner de 2019 à 2021.

<b>Consommation d'eau sur les compteurs mobiles (en m3)</b>			
	2017	2018	<b>2019</b>
Chantiers	112	805	<b>100</b>
Arrosage	81	98	<b>88</b>
Arrosage foot	150	880	<b>417</b>
Balayeuse	4	8	<b>10</b>
Nettoyage (fontaines, grilles, arrêt de bus)	8	6	<b>7</b>
Curage canalisations et sacs de route	0	0	<b>109</b>
Remplissage piscine	15	0	<b>0</b>
Caravane dentaire	0	23	<b>29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>	<b>1820</b>	<b>760</b>

## **SUIVI DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Suite à l'identification en début 2019 d'une surconsommation inhabituelle d'eau potable d'environ 100m3/jour, une analyse des pertes d'eau sur l'ensemble du réseau de distribution a été mandatée. En plus des fuites déjà localisées par le Service de voirie, elle a permis d'identifier trois fuites supplémentaires ainsi que plusieurs dysfonctionnements sur des bornes hydrantes. Les mesures correctives ont été prises dans les meilleurs délais et la situation est revenue à la normale. A noter que globalement, le rapport d'analyse concluait : « le réseau de conduites d'eau se trouve dans un bon état. L'état des hydrantes est bon ».

Malgré un nombre de fuites similaire à l'année précédente et des interventions aussi rapides que possible sur le terrain, l'exercice 2019 a été marqué par une forte augmentation de la quantité d'eau non facturée, atteignant 18.9% de la consommation totale (37'053 m3). Afin de gérer au mieux son réseau d'eau potable, dans les limites de ses possibilités économiques et humaines, la Municipalité a décidé d'améliorer ses installations de monitoring. En 2020, 35 appareils de détection précoce de fuites (soit 21 de plus qu'en 2019) seront mis en place à différents points du réseau.

## **ENTRETIEN DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

A deux exceptions près, les interventions sur la dizaine de fuites identifiées en 2019 se sont globalement bornées au strict minimum (pose de manchons et vannes, changements de conduites sur de faibles distances).

Réalisée dans le cadre du traitement d'une fuite intervenue à l'extrémité nord du chemin des Esserts, la pose d'une vanne de trifurcation a permis d'assurer une alimentation différenciée entre les secteurs de la fondation Echaud, celui de la zone industrielle et artisanale bordant la route de Montheron et celui au nord-ouest du chemin des Petits-Esserts.



Comme prévu dans le projet de giratoire de la route cantonale RC 501, une mise à neuf des conduites d'eau potable a été réalisée sur la portion nord du chantier (voir projet phare p. 3). Profitant d'une intervention du Service de l'Eau de la Ville de Lausanne, une nouvelle conduite d'eau potable a été posée le long de la route de Bottens, entre le chemin des Petits-Esserts et le chemin de l'Epi d'Or. Bien que préalablement non prévue, cette intervention a permis de sécuriser l'approvisionnement en eau potable par un bouclage du secteur, tout en limitant les coûts par la mutualisation des frais de fouille. A noter qu'un second bouclage avec le secteur Dailles a également été réalisé, en anticipation du prochain chantier de réaménagement dudit chemin qui débutera au printemps 2020.

## **QUALITÉ DE L'EAU**

En 2019, les analyses microbiologiques menées sur l'eau de boisson dans le réseau de distribution ont montré des résultats dans les normes.

Les contrôles effectués sur les eaux des bassins de la Fondation Echaud et de la piscine du quartier d'Es Chesaux ont quant à eux relevé à trois reprises des teneurs trop élevées de bromates et/ou de chlorate, sous-produits de dégradation de l'eau de Javel. La durée de stockage des produits désinfectants ainsi que l'apport en eau fraîche ont dû être revus et une vidange partielle du bassin Es-Chesaux a dû être réalisée. A noter que le bassin de la Fondation Echaud a été mis hors service en septembre 2019.

## **AUTOCONTRÔLE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

L'entrée en vigueur au 1er mai 2017 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable ainsi que la mise en application de la directive W12 de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux ont entraîné d'importants changements pour la Commune de Cugy dès fin 2018. En tant que distributrice d'eau, elle est à présent soumise à un devoir de contrôle de l'eau potable impliquant la mise en place d'un dossier d'autocontrôle.

Ce dossier technique, très réglementé, requiert l'instauration de toute une série de mesures et procédures garantissant un entretien, un contrôle et une exploitation du réseau d'eau potable adéquats.

Jusqu'alors volontairement engagé dans une démarche d'assistance aux distributeurs d'eau potable, l'Office cantonal de la consommation (OFCO) a informé la Commune de Cugy ne plus pouvoir assurer les analyses d'autocontrôle à partir du 1er janvier 2020.

La Municipalité a donc mandaté un ingénieur hydraulicien afin de l'aider à établir ce dossier d'autocontrôle dans les meilleurs délais. Il devrait être finalisé d'ici le début 2020. Le plan de prélèvement pour le contrôle de la qualité de l'eau (analyses microbiologiques, des nitrates et physico-chimiques effectuées auprès d'un laboratoire accrédité) sera opérationnel dès le 1er janvier 2020.

## **PLAN RÉGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (PRAE)**

Sous l'égide de l'Office cantonal de la consommation (OFCO), une concertation intercommunale pour l'approvisionnement en eau potable dans le secteur Venoge – Mèbre – Talent – Menthue a eu lieu durant l'année 2019.

Les résultats de cette concertation n'ont pas eu d'incidence sur les conclusions de l'étude du Plan régional d'approvisionnement en eau potable (PRAE). Après plus d'une année de suspension, le PRAE, regroupant les communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Lausanne, Morrens et Cugy, a donc pu reprendre fin 2019.

Le concept de régionalisation devrait être finalisé d'ici le printemps 2020. Il permettra à la Municipalité de disposer des informations techniques et financières nécessaires, afin de déterminer de l'opportunité de s'engager dans un tel projet et de concéder ou non son réseau d'eau potable à la Ville de Lausanne.

# Réseau d'égouts et d'épuration

Historiquement, les eaux usées étaient acheminées à nos stations d'épurations (STEP) via un réseau de canalisation unitaire. Celui-ci ne dissociait pas les eaux polluées - de nature à contaminer les cours d'eau dans lesquelles elles se déversaient - des eaux non polluées, appelées ci-après « eaux claires », lesquelles proviennent notamment des fontaines, des drainages et des eaux de pluie.

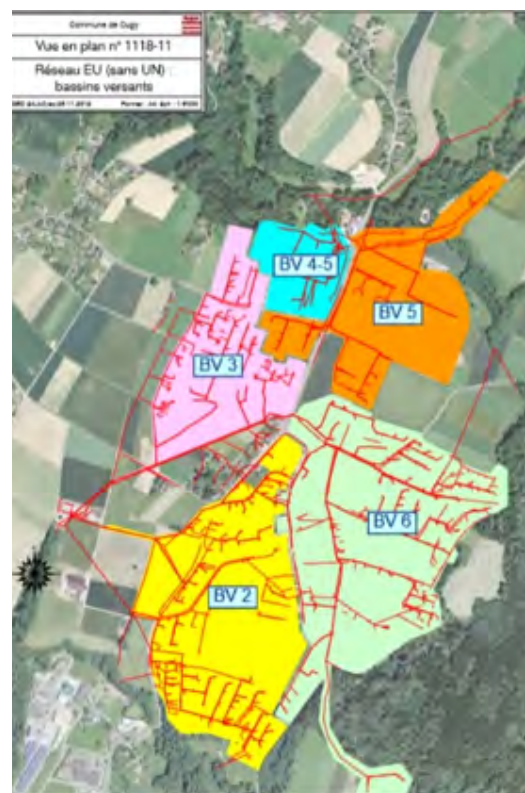
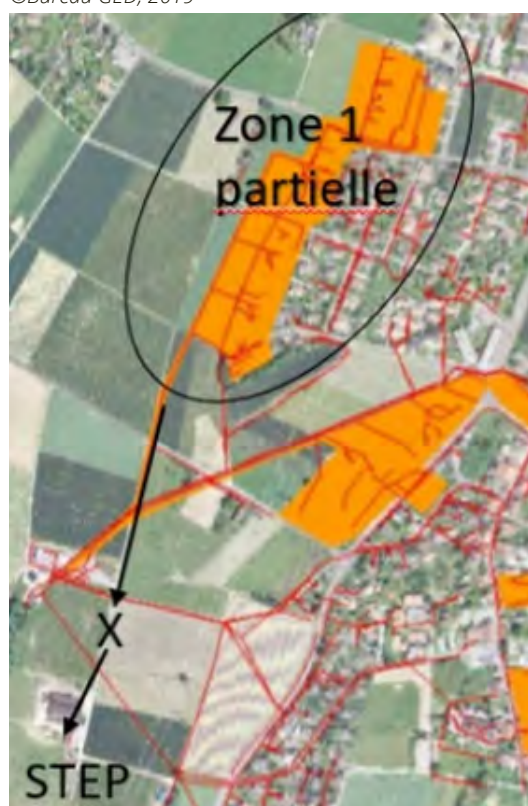
Pour éviter que les eaux polluées ne parviennent aux STEP, la loi a imposé, il y a une trentaine d'années, la construction de réseaux séparatifs permettant de distinguer les eaux claires des eaux usées. Dès lors, toutes les nouvelles constructions se sont vues équipées d'un réseau séparatif.

## RÉSEAU SÉPARATIF DE CUGY

Les investissements étant importants, notre commune a décidé de planifier la finalisation de la conversion du réseau unitaire en fonction de critères scientifiques et financiers. En 2019, une première étude a permis de définir les zones de Cugy où le réseau était fortement impacté par les eaux parasites (eaux claires déversées dans le réseau d'eaux usées). L'installation de sondes de débit sur six zones a permis d'enregistrer, pendant plus de six mois, la variation des flux de notre réseau d'évacuation.

L'analyse des résultats a montré que les zones BV4, BV5 et BV6 bénéficient d'un bon réseau séparatif, tandis que les zones BV2 et BV3 doivent être optimisées.

©Bureau GED, 2019



©Bureau GED, 2019

## EXEMPLE D'OPTIMISATION

L'illustration ci-après présente un exemple d'optimisation du réseau séparatif, sans investissement important. La "zone 1 partielle" était en réseau séparatif, mais a été raccordée par erreur au réseau unitaire (au niveau de la croix sur la carte). Cette correction a permis, au travers d'une intervention limitée à une chambre du réseau, de raccorder l'ensemble d'un quartier au réseau séparatif.

## Eclairage public

### ENTRETIEN COURANT

En 2019, l'étude du projet de Contrat à la Performance Energétique (CPE) étant en cours, les interventions au niveau de l'éclairage se sont globalement limitées aux travaux d'entretien courant réalisés par le service de voirie (nettoyage, changement d'ampoules, réparations diverses), ainsi qu'aux dépannages assurés par des prestataires externes.

Dans le cadre du chantier de la RC 501 (voir projet phare p. 3), l'éclairage, alors alimenté par voie aérienne, a été mis hors service et complètement démonté au printemps 2019. Un nouveau compteur ainsi qu'une alimentation souterraine ont été réalisés. A fin 2019, l'ensemble de la portion nord de la route de Bottens, y compris le nouveau giratoire, est équipée de nouveaux mâts et sources lumineuses LED avec une programmation d'abaissement nocturne.



### PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite au préavis n°10-2018, la Municipalité a lancé un appel d'offres selon les marchés publics pour la rénovation de l'éclairage public. L'établissement du cahier des charges a été réalisé sur la base du Concept d'éclairage public finalisé en février 2019 et définissant notamment des délais et lieux d'intervention en fonction de la vétusté et de l'efficacité énergétique des installations existantes. En plus de la variante de base relative à la fourniture des équipements et à un entretien des installations, une option de Contrat à la Performance Energétique (CPE) a été exigée afin de pouvoir comparer les deux solutions de financement.

Au terme du délai de réponse, deux entreprises ont déposé un dossier recevable. Leur analyse a permis à la Municipalité de se positionner en faveur d'une solution de CPE. L'analyse multicritère des offres a mis en avant la solution proposée par Romande Energie Services (RES), avec notamment des objectifs de réduction de la consommation électrique à 15 ans très ambitieux (passant d'environ 140'000 kWh/an actuellement à environ 40'000 kWh/an en 2033). Un préavis en ce sens devrait être présenté au Conseil communal d'ici mi-2020.

Dans l'intervalle, RES a mené une étude de détail, consistant à un relevé in situ systématique des installations ainsi qu'à la mise en place de compteurs temporaires pour l'évaluation de la consommation électrique réelle. A fin novembre 2019, le parc de l'éclairage public de Cugy se compose de 16 armoires, 309 mâts et 329 luminaires dont 89 LED.

### Réseaux multimédia

Comme en fin 2018, une multitude de petites fouilles ont pris place sur l'ensemble du territoire en début 2019. Il s'est agi de la fin des travaux nécessaires à l'extension du réseau à haut débit de l'entreprise Swisscom, puis du déploiement du réseau de fibre optique des Services industriels de Lausanne. Comme précédemment, la Municipalité a travaillé en concertation avec ces entreprises pour limiter au maximum les lieux d'intervention et les nuisances en découlant.

# **11. ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PROJETS TRANSVERSAUX**

**AUTRES ACTIONS ET  
ACTIVITÉS**

**COMMISSION ENERGIE ET  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## Projets transversaux

Le dicastère de l'Énergie et du développement durable est une entité transversale qui s'engage pour une politique énergétique active.

Plusieurs projets attachés au thème de l'énergie et du développement durable sont en cours ou ont démarré cette année. S'ils sont décrits plus spécifiquement dans les chapitres correspondants de ce rapport, ils sont cités ici pour mémoire :

- Plan général d'aménagement du territoire (PGA) p. 34 ;
- Rénovation de l'éclairage public p. 66 ;
- Renaturation du ruisseau Derrey le Motty p.49 ;
- Alimentation en chauffage du Centre de Vie Infantile et raccordement au système de chauffage à distance (CAD) du collège de la Combe p. 2 ;
- Etude énergétique du bâtiment de la Maison villageoise (travail de Bachelor) p. 45.

## Commission Energie et développement durable

En 2019, les activités du dicastère ont principalement été liées aux réflexions de la Commission Energie et Développement durable (CEeDd).

La CEeDd, forte de six membres, dont deux municipales, deux conseillers communaux et deux citoyens s'est réunie à sept reprises pendant l'année afin de poursuivre un travail de longue haleine. L'objectif pour cette période a été, d'une part, l'établissement du concept énergétique, à savoir un état des lieux de la consommation énergétique, fruit d'une collecte de données auprès des différents acteurs concernés (Canton, commune, fournisseur d'énergie, etc.). Les données ont été ensuite traitées et analysées, de sorte à définir le profil énergétique de la Commune. La comparaison des chiffres relevés avec les valeurs cibles fixées par les instances fédérales et cantonales font ressortir les domaines où des efforts sont à

fournir pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Cette mise à jour du concept énergétique communal servira de base de travail à la Municipalité pour fixer des objectifs à atteindre à court, moyen et long termes, au travers de la mise en place d'une série d'actions concrètes. La Commission sera mise à contribution pour proposer les actions les plus pertinentes et efficaces. La définition d'objectifs chiffrés ainsi que d'indicateurs de performance permettront d'évaluer la réussite ou l'adaptation des mesures appliquées.

D'autre part, la Commission informe, sensibilise et questionne la population au moyen d'articles publiés trimestriellement dans les Reflets de Cugy.

## Autres actions et activités

La Commune s'est associée au programme « Economies d'eau sous la douche » pour subventionner l'acquisition de pommeaux de douche à CHF 10.- grâce à la loi sur le CO<sub>2</sub>. En date du 10 décembre 2019, 145 pommeaux de douche subventionnés avaient été commandés par des habitants de Cugy, ce qui représente environ 12% des ménages de la Commune, soit sensiblement plus que la moyenne habituelle d'environ 5% constatée par le promoteur du projet. L'action se prolonge jusqu'à fin janvier 2020.

Les relevés et suivis des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux s'avèrent utiles. Pour exemple, suite à une anomalie relevée, plusieurs vannes défectueuses ont été changées dans les locaux de la PCI ce qui a permis de remédier aux fuites et de diminuer la consommation annuelle d'eau.

Dorénavant, Cugy est membre de Coord21 : Association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable. Cette association prévoit la publication au début 2020 d'un « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ».

## **12. FORMATION**

**ASSOCIATION SCOLAIRE  
INTERCOMMUNALE DE CUGY  
ET ENVIRONS**

**CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

**BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET  
INTERCOMMUNALE**

# Association scolaire intercommunale de Cugy et environ (ASICE)

## COÛTS SCOLAIRES

**Tableau comparatif de l'évolution du coût par élève et de l'effectif scolaire**

ANNÉE	COÛT P + S	EFFECTIF*
2009	4'010.00	767
2010	4'108.00	736
2011	3'938.80	778
2012	3'979.97	839
2013**	4'221.19	839
2014	4'207.44	959
2015	4'411.24	984
2016	4'369.37	1015
2017	4'462.53	1025
2018	4'674.00	998
2019	4'677.41	1006

\*Effectif des élèves des quatre communes à la validation des comptes, sans les élèves de Lausanne-Monthéron.

\*\*Entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au 26.08.2013 avec trois années secondaires au lieu de 5 auparavant.

### Commentaires sur les comptes

Le résultat de l'exercice 2019 est positif. Il indique une différence favorable de CHF 239'886.73 par rapport aux montants initialement budgétés (CHF 4'945'357.50).

Le coût évaluatif de l'élève est très proche de celui de l'année précédente : CHF 4'677.41 en 2019 et CHF 4'674.73 en 2018. Ce résultat a été atteint, malgré l'augmentation de la participation

de l'ASICE aux frais de courses d'école et de camps des élèves, appliquée conformément au principe de gratuité de l'école obligatoire (arrêt du Tribunal fédéral de 2017). Sur ce poste, la participation de l'ASICE a en effet augmenté de CHF 54'861.89 par rapport à l'année précédente. Les principales économies réalisées relèvent des éléments suivants :

- Les frais de réception, CET, CI, CoDir et repas de fin d'année ont diminué de CHF 5'612.30. Une des raisons explicatives de cette diminution est que l'Établissement scolaire n'a pas organisé de grande fête pour ses 10 ans d'existence.
- Le traitement et les charges sociales relatifs aux devoirs surveillés, à la surveillance de bus et à la surveillance des cantines ont également diminué de CHF 31'075.00. Une diminution des demandes de surveillance des devoirs, couplée à de meilleurs horaires des bus, a permis de diminuer la surveillance des élèves. Par ailleurs, les élèves de 6P étant accueillis au sein de l'UAPE, il n'a plus été nécessaire d'organiser leur encadrement.
- Les frais de location pour les PPLS (Psychologues, Psychomotriciens et Logopédistes) ont fait l'objet d'une diminution de CHF 16'000.00, suite au succès des négociations entreprises avec la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.
- Les frais relatifs à l'animation culturelle ont diminué de CHF 3'413.50, car l'Établissement scolaire n'a pas utilisé complètement le budget à disposition.
- Finalement, les besoins en courses spéciales ont diminué en 2019. Ainsi, les frais engagés pour les transports scolaires ont fait l'objet d'une baisse de CHF 80'847.30.

En conclusion, le Codir est satisfait des mesures mises en places et fondées sur l'analyse de tous les postes avec potentiel d'économie. Celles-ci lui permettent de présenter un exercice 2019 maîtrisé.

## BÂTIMENTS ET LOCAUX

A fin décembre 2019, l'Établissement scolaire occupait la totalité des 58 salles de classe à disposition dans les quatre villages (42 salles de classe) et dans le collège intercommunal de la Combe (16 salles de classe). L'effectif global des élèves n'a pas beaucoup évolué ces 4 dernières années. Cependant, on constate que, si les locaux sont suffisants actuellement, il n'y a aucune marge de manœuvre en cas d'arrivée d'une volée plus conséquente.

En 2019, le Comité directeur de l'association (Codir) a poursuivi l'analyse des besoins en locaux à court et moyen termes. En disposant de l'état des naissances des enfants des quatre communes, il a pu établir un tableau qui présente la situation depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) en 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions			
								2020	2021	2022	2023
SECTEUR P	708	771	752	774	764	735	738	<b>736</b>	<b>732</b>	<b>718</b>	<b>700</b>
SECTEUR S	221	218	257	268	283	292	287	<b>302</b>	<b>297</b>	<b>312</b>	<b>297</b>
TOTAL	929	989	1009	1042	1047	1027	1025	<b>1038</b>	<b>1029</b>	<b>1030</b>	<b>997</b>

Source: ASICE

### Commentaires relatifs à l'évolution du nombre d'élèves

- L'augmentation a été constante de 2013 à 2017 puis les effectifs se sont stabilisés voire même ont légèrement diminué ;
- Les prévisions pour les 4 années à venir montrent une tendance identique avec quelques fluctuations importantes au niveau des volées, lesquelles varient en 1P entre 75 et 106 élèves ;
- Globalement, au secteur primaire, les volées à venir ont des effectifs inférieurs à ceux des années 2014 à 2017 ;
- Au secteur secondaire, les effectifs sont en augmentation et dépassent pour la première fois les 300 élèves. Ils devraient se maintenir à ce niveau durant encore quelques années ;
- Jusqu'en 2018, les élèves des trois années secondaires (9 à 11S) étaient répartis en 15 classes (3 x 5 classes). Cependant, en raison d'une volée plus importante en 2018, il a été nécessaire d'octroyer 6 classes pour la volée des gème année. Cette 16ème classe a été créée au collège de la Combe au détriment de la bibliothèque. Le potentiel de ce bâtiment est totalement exploité et la recherche d'une 17ème salle de classe n'est plus possible. Nous ne disposons ainsi d'aucune marge de manœuvre ;
- La situation est aussi préoccupante concernant les salles spéciales de ce collège secondaire et en particulier celles nécessaires à l'enseignement des sciences et de la musique, par exemple.

En conclusion, la période actuelle est délicate sachant que le Codir de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) doit fournir les locaux nécessaires à la situation actuelle tout en étant conscient que les besoins futurs pourraient être moindres. Un travail permanent en collaboration étroite avec la Direction de l'Établissement scolaire et des représentants de la DGEO permet d'anticiper les besoins en locaux.



## ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DIRECTION

Hormis les tâches traditionnelles, les dossiers marquants traités par le Comité de direction (Codir) en 2019 ont été :

- la recherche d'une nouvelle fiduciaire pour le contrôle des comptes 2019 et suivants ;
- la création d'un budget parascolaire ;
- l'étude d'une nouvelle convention avec le Mont-sur-Lausanne concernant le coût des locaux PPLS ;
- l'étude d'un appel d'offres pour les transports scolaires et courses spéciales ;
- l'étude des tarifs des locaux loués aux communes ;
- l'étude d'un programme de gestion des cantines ;
- l'étude d'un centre d'animation pour les jeunes ;
- l'étude de l'évolution démographique des élèves ;
- l'étude du chauffage et de son extension au Centre de Vie Infantile de Cugy.

### Etude des tarifs des locaux loués aux communes

En 2008, date de la création de l'Établissement scolaire et de l'ASICE, les quatre communes possédaient des collèges relativement anciens pour le secteur primaire. Un tarif unique avait été décidé pour la location des classes et locaux spéciaux, à savoir pour les charges, un montant de CHF 22'750.- et pour les frais d'entretien celui de CHF 11'000.-.

Depuis, trois communes sur quatre ont construit de nouveaux collèges ou ont entrepris des rénovations lourdes des bâtiments anciens. L'étude menée a montré que le statu quo n'était plus possible et que des tarifs différenciés devaient être mis en place, pour des questions d'égalité de traitement.

Le Codir, en possession des données chiffrées sur les charges réelles des communes, a décidé d'appliquer dès 2020 les tarifs suivants :

- Bâtiment neuf en cours d'amortissement : CHF 35'000.- ;
- Bâtiment ancien ayant fait l'objet d'une rénovation lourde : CHF 12'000.- ;
- Bâtiment ancien ayant fait seulement l'objet d'un entretien courant : CHF 5'000.-

### Étude d'un centre d'animation pour les jeunes

Cette étude a abouti à la présentation d'un préavis au Conseil intercommunal de l'ASICE, lequel a accepté :

- d'autoriser le Codir à créer un centre d'animation destiné à la jeunesse de nos quatre villages, à Cugy, pour les élèves de 7P à 11S et d'engager un animateur socioculturel responsable de concevoir et mettre en place le projet institutionnel du futur centre d'animation en partenariat avec les autorités locales ;
- d'autoriser, en 2021, l'engagement d'un deuxième professionnel disposant de la formation adéquate pour remplir aussi le rôle de Travailleur social hors murs (TSHM) sur l'ensemble du territoire des communes de l'ASICE ;
- d'autoriser le Codir à financer la création et les frais de gestion du centre d'animation par le budget parascolaire annuel.

Ce projet répond à l'obligation qu'ont les communes de mettre en place un accueil parascolaire pour les élèves de 7 et 8P à midi et l'après-midi et pour les 9 à 11S à midi. Au vu de la faible différence de coût, le projet accueillera également les jeunes de 9 à 11S l'après-midi.

Ce centre, qui ouvrira ses portes dans des locaux provisoires en août 2020 avant d'intégrer ses locaux définitifs au rez-de-chaussée du collège du Motty en 2021, répondra à une autre exigence de la Constitution vaudoise qui stipule en son article 62 "L'État et les communes tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en favorisant leurs activités culturelles, sportives et récréatives." Ainsi, l'ASICE complètera la « politique jeunesse » des quatre communes la composant.

### Etude d'une nouvelle convention avec le Mont-sur-Lausanne concernant le coût des locaux PPLS

Ce dossier a abouti à un résultat favorable, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne ayant accepté de revoir la location des locaux PPLS (Psychologues, Psychomotriciens et Logopédistes). Une baisse annuelle de CHF 15'000.- a été obtenue.

# Bibliothèque scolaire et intercommunale

En 2019, l'effectif de la bibliothèque était composé de cinq personnes, dont deux engagées en CDI, soit 1.5 ETP et trois engagées à l'heure pour un total de 23 heures hebdomadaires.

La répartition des charges salariales est la suivante:

Temps scolaire >>> à charge de la DGEO ;

Temps parascolaire >>> à charge de l'ASICE ;

Temps public Morrens >>> à charge de la Commune de Morrens (selon convention) ;

Temps public Froideville >>> à charge de la Commune de Froideville (selon convention).

## RETOUR SUR 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

**33** classes = **60%** des classes en visite régulièrement ou utilisatrices du service "bibliothèque itinérante"

**106** périodes de visite de classes en bibliothèque

**16** animations, notamment en lien avec les JOJ 2020

**18** lecteurs à chaque ouverture à midi à Froideville

**35** lecteurs à chaque ouverture l'après-midi à Froideville

**15** lecteurs à chaque ouverture parascolaire à Cugy

**10** lecteurs à chaque ouverture publique à Morrens

**CHF 18'000.-** dépensés pour l'acquisition de documents

**950** nouveaux documents acquis



Le Conseil d'établissement de l'Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs (CET) s'est réuni à trois reprises en 2019 (30 janvier, 3 avril, 4 septembre). Plusieurs projets ont été portés tout au long de cette année.

### ÉCHANGES

De nombreux échanges ont eu lieu au cours des séances. Le CET a été informé des réflexions en cours au sein du Codir de l'ASICE sur :

- l'occupation des locaux scolaires ;
- la situation du parascolaire, notamment celle concernant les élèves de 7-8P dont l'accueil doit être mis en place d'ici à fin 2020.

### MON'APPRENTISSAGE

En 2019, le CET a rejoint le projet Mon'Apprentissage mis en place par son homologue du Mont-sur-Lausanne. Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11S en recherche d'une place d'apprentissage ou de stage.

Ainsi, en 2019, Mon'Apprentissage s'est adressé aux élèves du Mont-sur-Lausanne mais également aux élèves et entreprises des communes de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville.

Pour cette première participation, 21 élèves de notre établissement se sont inscrits. Ils ont pu rencontrer, lors d'entretiens d'une quinzaine de minutes, plusieurs patrons pour leur présenter CV et lettre de motivation afin de décrocher un stage, avec à la clé une éventuelle place d'apprentissage.

### PROJET LIFT

Le projet Lift qui vise à proposer à des jeunes de l'établissement en baisse de motivation quelques jours de travail auprès des entreprises locales sur une durée de trois mois et de les sensibiliser ainsi au monde du travail, a été poursuivi. Ce projet est pris en charge en grande partie par le quart « société civile », en collaboration avec l'école (voir Effectifs de l'administration communale, p. 17).

### ACTION "ECOLE-ENTREPRISE"

Porté par les représentants de la société civile au Conseil d'établissement, école-entreprises permet à des élèves de 11S de passer des entretiens d'embauche simulés. Leur curriculum vitae et leur lettre de motivation sont analysés et rendus avec un feed-back. Pour l'édition 2019, 23 jeunes ont soumis leur travail et réalisé un entretien avec l'un des membres du quart « société civile ».

### GRAINES D'ENTREPRENEURS (PROJET PEJ 2019)

Deux classes de l'établissement ont participé au projet "Graines d'entrepreneurs". Sous l'égide de l'Université de Lausanne, ce programme favorise une approche pluridisciplinaire des savoirs en invitant les élèves à réfléchir puis à proposer des projets pour leurs communes. Les deux classes, séparées par petits groupes, ont étudié et proposé huit projets.



## **13. VIE SOCIALE**

**ASSOCIATION POUR  
L'ENTRAIDE FAMILIALE ET  
L'ACCUEIL DE JOUR (EFAJE)**

**GARDERIE ARC-EN-CIEL**

**AÎNÉS**

**NATURALISATIONS**

**PASSEPORT VACANCES**

**INSTITUTIONS D'AIDE  
SOCIALE**

**CULTES**

**MANIFESTATIONS**



## Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour (EFAJE)

A Cugy, l'organisation mise en place depuis 2013 n'a connu qu'un seul changement en 2019. Contrairement aux années précédentes, l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) de Cugy a pu également, dès la rentrée scolaire d'août 2019, accueillir les enfants de 6P. L'ouverture d'une UAPE à Morrens a eu pour effet de libérer des places à Cugy, lesquelles ont été proposées aux élèves de 6ème année. La Commune de Cugy loue toujours la salle de la Cavenettaz à l'Association pour l'Entraide familiale et l'Accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud (EFAJE), y compris le foyer de la Maison villageoise (36 places) ainsi que le pavillon modulaire de la Chavanne (36 places) pour accueillir les écoliers de 1 à 6P inscrits à l'UAPE. Ainsi, en 2019, l'offre en matière d'accueil de jour pour le secteur parascolaire sous l'égide de l'EFAJE s'élève à un total de 72 places dans notre Commune.

### Subvention communale 2019 de Cugy au réseau EFAJE du Gros-de-Vaud

#### Part en francs par habitant

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2744 habitants	CHF 8.50 par habitant	CHF 23'324.-
-------------------------	----------------	-----------------------	--------------

#### Part en fonction du coût horaire

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	7'057 heures	CHF 3.11 par heure consommée	CHF 21'973.40
ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	18'559 heures	CHF 5.75 par heure consommée	CHF 106'748.96
ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	54'739 heures	CHF 5.68 par heure consommée	CHF 310'891.83

Contribution totale de Cugy au réseau EFAJE en 2019: CHF 462'938.19

## COMPARATIF ENTRE LE BUDGET ET LES COMPTES

Traditionnellement, lors de l'Assemblée de septembre de l'EFAJE, cette dernière fournit à titre indicatif un budget proposé aux communes. L'estimation des heures pour l'année suivante est basée sur les heures consommées l'année précédente et sur les nouvelles places mises à disposition. Cet exercice est complexe, car la fréquentation des structures d'accueil n'étant pas obligatoire, elle fluctue d'une année à l'autre. L'estimation pour notre Commune, en particulier en 2018, a été trop optimiste et la différence entre le budget et les comptes était importante. En 2019, il n'a pas été souhaité de tenir compte de cet écart, sachant que les 6P seraient à nouveau accueillis en UAPE.

Le tableau ci-après démontre l'importance de retenir prioritairement le coût final de ces prestations et de relativiser les données au niveau des budgets. Si les écarts entre les budgets et les comptes se confirment en 2019 et 2020, la Municipalité reverra dans le futur à la baisse les montants indicatifs fournis par l'EFAJE pour établir les budgets.

<b>Comparatif entre le budget et les comptes</b>				
	2016	2017	2018	<b>2019</b>
BUDGET	380'235.-	496'830.-	668'440.-	<b>635'790.-</b>
COMPTES	395'917.-	401'549.-	432'216.-	<b>462'938.-</b>
ECART	-15'682.-	95'281.-	236'224.-	<b>172'370.-</b>

## REMARQUES SUR LA CONSOMMATION DES ÉLÈVES DE CUGY EN 2019

En 2019, la consommation en termes d'accueil familial a diminué. En effet, la population de notre village dispose de structures d'accueil collectives et a donc peu recours à ce type de services. Pour le secteur préscolaire, la fréquentation des garderies de l'EFAJE, lesquelles sont situées sur d'autres communes, est stable voire même inférieure à celle de 2018.

Quant à l'accueil parascolaire en UAPE situées, elles, à Cugy, la consommation des familles est légèrement supérieure à celle de l'année précédente. La raison inhérente à cette hausse concerne l'ouverture de l'UAPE aux élèves de 6P, lesquels ne trouvaient pas de place auparavant. Globalement, la hausse de la facture 2019 s'explique par l'augmentation des tarifs, due au développement du réseau de l'EFAJE et au coût plus élevé d'une structure lors de son démarrage. Pour information, au niveau du réseau (43 119 habitants), les heures consommées au préscolaire s'élèvent à 486'348 en 2018 et 564' 120 en 2019. Une hausse encore plus marquée est à relever pour l'accueil parascolaire avec 478'928 heures en 2018 et 591'240 heures en 2019.

<b>Tableau comparatif des trois dernière années</b>						
	2017		2018		2019	
	Prix/heure	Nombre heures	Prix/heure	Nombre heures	Prix/heure	Nombre heures
ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	2.97	9'713	3.08	7'755	<b>3.11</b>	<b>7057</b>
ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	5.77	18'538	5.56	19'508	<b>5.75</b>	<b>18'559</b>
ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	4.67	52'025	5.16	53'678	<b>5.68</b>	<b>54'739</b>

## RÉPARTITION DU COÛT DE L'ACCUEIL

Les données de ce tableau mettent en évidence les contributions des parents et celles de la Confédération, du Canton et des communes. La part des communes se situe entre 28,1 % et 32,9% du coût réel horaire des accueils.

Le réseau du Gros-de-Vaud est l'un des réseaux considérés comme étant cher pour les familles. L'aide des communes est nettement en-dessous d'une cible que le Canton avait estimée à 35%. En effet, la part des parents qui devait s'élever pour le préscolaire et le parascolaire à 39%, se situe en 2019 respectivement à 43% et 47,7% à l'EFAJE.

Coûts réels et théoriques 2019						
	Accueil familial		Accueil préscolaire		Accueil parascolaire	
	Prix	%	Prix	%	Prix	%
Prix d'une heure de prise en charge	11.06	100	17.48	100	17.7	100
Part de l'heure facturée aux parents	6.91	62.4	7.52	43.0	8.43	47.7
Part de l'heure FAJE, OFAS et divers	1.04	9.4	4.21	24.1	3.58	20.3
Part de l'heure facturée aux communes	3.11	28.1	5.75	32.9	5.68	32.1

## Passeport Vacances

La participation des enfants de notre Commune à l'offre de Passeport vacances 2019 se situe, sans battre des records, dans la proportion observée ces dernières années, ce qui est réjouissant.

Le comité d'organisation de l'Association Passeport Vacances Région Lausanne (APVRL) demande aux communes de fournir des activités qui correspondent à leurs besoins en termes de capacité d'accueil. Cugy a répondu à cette recommandation en proposant les activités suivantes en 2019 :

- Cartes de vœux rigolotes – animation de Mme Gallicchio offrant 16 places ;
- Danse urbaine et crêpe-party - animation de Mme Sutter offrant 20 places ;
- Journée à la campagne - animation de la Commune de Cugy offrant 12 places, en collaboration avec trois agriculteurs du village.

### Evolution du nombre de passeports (2016-2019)

	2016	2017	2018	2019
NOMBRE TOTAL	52	46	68	<b>63</b>
TRADITIONNEL	39	36	50	<b>43</b>



## Garderie Arc-en-Ciel

L'année 2019 aura été particulière pour la garderie Arc-en-ciel (AEC), ceci pour plusieurs raisons. La première et la plus importante concerne l'avenir de cette association. En effet, la Commune de Cugy a régulièrement informé cette association de l'avancement du projet de création d'un Centre de Vie Infantile comprenant une garderie de 44 places. La directrice de la garderie a d'ailleurs été consultée lors de l'élaboration des plans du projet de transformation de la ferme de la parcelle 87. En toute connaissance de cause, le comité d'AEC a rencontré le directeur de l'EFAJE afin d'obtenir la garantie de reprise de la garderie et de son personnel. La réponse étant positive, il a été décidé que l'EFAJE reprenne les activités de la garderie au 1er août 2020 déjà, avec une reprise également de la location des locaux actuels du bâtiment du Motty. Dès lors, l'association AEC sera dissoute au 31 juillet 2020. C'est donc un budget 2020 relatif à une durée de 7 mois que l'Assemblée générale de l'association AEC a accepté.

### Participation des communes en 2019

	Nombre heures	Taux de fréquentation	Coût pour les communes
CUGY	17'759	57%	81'583.80
MORRENS	1'826	6%	8'388.55
FROIDEVILLE	9'042	29%	41'538.40
BRETIGNY	2'305	8%	10'589.05
TOTAL	30'932	100%	142'099.80

Coût de l'heure consommée pour les communes: CHF 4.59 par heure  
La consommation de Cugy se situe généralement entre 50 et 60%  
(56% en 2017 et 54% en 2018).



La deuxième particularité de l'année 2019 concerne la fréquentation en baisse de la structure, constatée à la rentrée d'août et confirmée durant l'automne. Les inscriptions des enfants pour l'automne sont inférieures à celles observées ces dernières années et les écolages ne correspondent pas au budget 2019. Les charges salariales quant à elles ne peuvent pas être diminuées proportionnellement, étant donné que le salaire d'une collaboratrice ne varie pas à la baisse si le groupe d'enfants est moins important.

Le comité de l'association a demandé une aide exceptionnelle aux quatre communes qui la soutiennent proportionnellement à leur taux de consommation. Pour Cugy, la demande de subvention supplémentaire s'est élevée à CHF 26'650.- pour un taux de consommation de 57%. Cette requête, qui constitue une dépense imprévisible et exceptionnelle, a été approuvée par la Commission des finances (Cofin) du Conseil communal, cette dernière précisant qu'elle attendait de l'Association qu'elle prenne des mesures anticipées pour adapter ses charges salariales structurelles et variables, afin de répondre aux fluctuations d'occupation.

En conclusion, l'année 2019 a été une année importante pour anticiper et organiser la reprise de cette structure d'accueil collectif par l'EFAJE.



# Institutions d'aide sociale

## LOGEMENTS PROTÉGÉS ET ADAPTÉS

La Commune de Cugy et le propriétaire de la parcelle 89 avaient signé une convention le 18 février 2016, dans laquelle ils agréaient que « le propriétaire s'engage fermement et irrévocablement à strictement respecter la destination du projet de construction de logements protégés et des espaces et services qui leur sont liés au sens de l'art. 16 LAPRAMS. Les Parties admettent que ces espaces pourront être occupés par, notamment, des cabinets médicaux, ou toute autre activité conforme au permis de construire. »

La Résidence Ô Talent, constituée de deux immeubles raccordés pour un total de 31 logements, ayant vu le jour au chemin des Dailles, son propriétaire a constitué une Commission d'attribution des appartements. Un représentant de la Municipalité est membre de cette Commission, qui a pour objectif d'examiner et de valider les demandes de location. A fin 2019, seuls 5 appartements de 2,5 pièces n'avaient pas encore trouvé preneur.

A relever encore que le propriétaire s'est approché de la Fondation les Châteaux à Echallens et l'a mandatée pour gérer cette structure au plan social. La Résidence Ô Talent fait dorénavant partie de l'offre des structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) pour le maintien à domicile de cette Fondation. Enfin, le propriétaire a obtenu la reconnaissance du statut de logements protégés conventionnés avec le Canton. Cette étape rend la structure plus visible et permet aux résidents de bénéficier d'aides pour financer les prestations spécifiques aux logements protégés.

## SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE (SAF)

L'exercice 2019 s'est terminé par une perte de CHF 7'336.45.-. Cependant, la fortune du Service d'aide à la famille (SAF) permet de supporter cette perte sans recourir à des aides communales.

Les demandes de cotisations sont adressées à l'ensemble de la population à travers un tout-ménage, qui sert également de convocation à l'Assemblée générale annuelle. La participation à cette dernière est très faible. En effet, seules les personnes qui sont déjà intégrées dans ce service en tant que bénévoles se retrouvent très majoritairement à cette occasion. Le même constat a été relevé les années précédentes et le comité du service a entrepris une réflexion pour mieux le faire connaître et donner envie aux citoyens et collectivités publiques de s'intéresser à cette association à but social. Cette intention passant par une modification des statuts du SAF, le projet sera finalisé en 2020.

### Comparatif de quelques données essentielles du SAF (en CHF)

	2015	2016	2017	2018	2019
Cotisations et dons	8'560	7'905	10'005	9'720	<b>9'635</b>
Transports en km	10'330	9'627	14'587	19'787	<b>16'001</b>
Bénéfice ou perte	-2'249.85	-4'376.05	-4'597.50	-7'245.09	<b>-7'336.45</b>
Fortune	101'155	96'779	92'182.02	84'936.93	<b>77'600.45</b>

©Résidence Ô Talent



L'année 2019 montre des similitudes avec l'année précédente. Les cotisations, les dons et la perte de l'exercice sont proches des chiffres de 2018, alors que les kilomètres parcourus par les bénévoles pour transporter les personnes faisant appel à ce service social sont à nouveau élevés. Cet aspect est réjouissant et montre l'utilité de ce service. Nous pouvons constater cependant que les cotisations et les dons ne suffisent pas pour couvrir les frais de transport. Pour mémoire, les bénévoles offrent leur temps mais sont rémunérés à hauteur de CHF 1.- le kilomètre pour couvrir tous les frais relatifs à l'utilisation de leur propre véhicule.

## ASSOCIATIONS RÉGIONALES

### Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention.

La mission générale de l'AVASAD est d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou handicapées à rester dans leur lieu de vie.

L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses sept associations et fondations régionales. Elle collabore activement avec les partenaires et les institutions privées actives dans le domaine sanitaire, médico-social et social.

L'Assemblée générale de l'AVASAD n'ayant pas encore eu lieu en raison de la pandémie de Covid-19, nous vous prions de vous référer aux informations figurant sur les sites suivants :

<http://www.avasad.ch>

<http://www.apromad.ch>

### Réseau Santé Région Lausanne (RSRL)

Le réseau de santé région Lausanne regroupe plus d'une centaine de partenaires du domaine médico-social et 63 communes du Grand Lausanne. Les objectifs-clés poursuivis par le réseau de santé région Lausanne sont un accès aux soins amélioré pour la population et une coordination renforcée de toute la chaîne de soins.

Fondé en décembre 1999, le Réseau Santé Région Lausanne est l'un des quatre réseaux de soins du canton de Vaud. Son périmètre comprend les Districts de Lausanne, l'Ouest lausannois, le Gros-de-Vaud, la région Lavaux-Oron. Englobant le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), il est aussi le plus important des quatre réseaux cantonaux et dessert plus de 45% de la population vaudoise âgée de plus de 75 ans.

L'Assemblée générale de RSRL n'ayant pas encore eu lieu en raison de la pandémie de Covid-19, nous vous prions de vous référer aux informations figurant sur le site suivant :

<https://www.reseau-sante-region-lausanne.ch>



## Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

En 2019, deux assemblées intercommunales ont eu lieu en juin et décembre, lors desquelles a été notamment acceptée la proposition du Comité de direction (Codir) d'utiliser une partie de l'excédent pour mener une réforme complète de la politique salariale de l'Association et de restituer le solde aux communes.

En 2019, le Codir s'est réuni à 9 reprises. Deux de ses membres ont démissionné et ont été remplacés, de même que la secrétaire. La responsable des ressources humaines a également démissionné et la démarche de recrutement débutera en 2020.

Sur le plan cantonal, le changement de Conseiller d'Etat et la restructuration du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont généré un certain manque de visibilité quant à la continuité de la politique sociale. Le Conseil des régions d'action sociale (CdRAS) devrait rencontrer la nouvelle Conseillère d'Etat au premier semestre 2020. Enfin, le projet de mise en place d'une Unité commune Centre social régional-Office régional de placement (CSR-ORP) avance et des locaux ont été trouvés à Prilly, à côté de l'actuel ORP. Il est prévu que cette nouvelle mesure débute au deuxième semestre 2020.

## Aînés

### NONAGÉNAIRES

En 2019, le syndic et le vice-syndic en charge du dicastère des affaires sociales ont eu le plaisir de rendre visite à quatre personnes nées en 1929 : Mmes Suzanne Gilliéron, Antoinette Versel, Erna Dill et M. Roland Loup.

### FÊTE DES SENIORS

Cette traditionnelle manifestation largement financée par la Commune a eu lieu le 2 mai 2019 à la Maison Villageoise. Une fois de plus, le comité de l'Union des sociétés locales (USL) a œuvré pour offrir une journée conviviale à une centaine de seniors de la Commune. A l'instar des années précédentes, le service et la vaisselle ont été assurés par une classe secondaire de l'Établissement scolaire de Cugy et Environs. L'As de Chœur, dirigé par M. Florian Bovet, a présenté un répertoire varié de chants et un magicien professionnel a, tout comme l'année précédente, subjugué l'assemblée.

Cette journée connaît d'année en année un grand succès et la Municipalité est très reconnaissante à l'USL pour son aide.

### PLAN CANICULE

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a activé du 24 au 30 juin 2019 le plan canicule des institutions socio-sanitaires du Canton et des communes. Les mesures prévoient notamment les visites régulières au domicile des personnes les plus vulnérables, ainsi que le renforcement des prestations en ligne de la centrale téléphonique des médecins de garde. Préalablement, l'Administration communale avait recensé 70 personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules et sans soutien interne ou externe, susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule.

Une vérification auprès du Centre médico-social du Mont-sur-Lausanne a permis de recenser les personnes suivies régulièrement par ce centre et au final, seules cinq personnes non suivies par le CMS ont répondu favorablement à la proposition d'aide de la Commune. La Protection civile a été mobilisée pour la prise de contact et pour effectuer les visites qui ont été nécessaires en juin lors du déclenchement officiel du plan canicule dans le canton. Cette collaboration ayant été positive, elle sera reconduite en 2020.



## CONVENTION COMMUNES-PAROISSE RÉFORMÉE ET COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE

Les frais courants d'entretien des bâtiments de lieux de cultes sont répartis en fonction du nombre de paroissiens (voir le tableau ci-dessous). Nous constatons qu'à Cugy, la proportion de paroissiens est proportionnellement moindre que chez nos voisins.

### Nombre de paroissiens au 15.10.2018

	Protestants	Catholiques	Totaux
Bretigny-sur-Morrens	284	247	531
Cugy	697	638	1335
Froideville	875	615	1490
Morrens	412	322	734



## ASSOCIATION DU CENTRE ŒCUMÉNIQUE DE CUGY (ACOC)

Le Comité de l'Association du Centre œcuménique de Cugy (ACOC) s'est réuni à trois reprises en 2019 : le 20 mars, le 15 mai et le 13 novembre. L'Assemblée générale a eu lieu le 15 mai 2019 au Centre œcuménique de Cugy.

Hormis la gestion courante, les points suivants ont retenu l'attention du Comité en 2019 :

- nettoyage complet annuel du Centre œcuménique par une nouvelle entreprise spécialisée ;
- réparation de stores et petits travaux courants ;
- réglages du chauffage ;
- gestion des locations des salles du Centre œcuménique.

## POSTE DE MARGUILLER/SACRISTAIN

La personne au poste de marguillier/sacristain, en charge de la préparation des lieux de cultes, ayant démissionné, un nouveau collaborateur a été recruté à cette fonction.

## Naturalisations

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée des premières demandes soumises à la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois, entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Ainsi, 12 dossiers ont été déposés, pour un total de 26 candidat-e-s (adultes et enfants). Pour rappel, les communes ne représentent désormais plus la porte d'entrée pour les procédures de naturalisation. Seul le Canton enregistre les demandes, qu'il transmet ensuite pour le suivi de la phase communale.

La Commission de naturalisation s'est réunie à 7 reprises. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête établi par la personne déléguée, elle a donné son préavis positif d'octroi de la bourgeoisie pour l'ensemble des requérants rencontrés.

La Municipalité, sur préavis de sa commission et du Service cantonal de la population, a d'ores et déjà octroyé la bourgeoisie communale à 3 dossiers, à savoir 3 adultes et 1 enfant. Au 31 décembre 2019, 9 demandes de naturalisation ordinaire étaient en cours.



# Manifestations



© The Walt Disney Company Switzerland

## SOIRÉE CINÉMA ROADMOVIE

En raison du succès des éditions précédentes, la Municipalité a souhaité réitérer l'organisation d'une soirée cinéma dans le village. L'évènement a été mis en place en collaboration avec Roadmovie, une association qui vise à amener le cinéma là où il n'existe pas ou plus.

Les écoles ont également été intégrées au projet. En effet, plusieurs classes de l'EPS de Cugy et environs ont été invitées à participer à une activité pédagogique et à décorer la salle sur le thème du cinéma.

Durant la soirée qui s'est déroulée le 8 octobre 2019, le Ciné-Bar a été tenu par l'Union des Sociétés Locales. La manifestation a reçu un excellent accueil de la part de la population, qui s'est présentée en nombre. Le film choisi à cette occasion, particulièrement destiné aux familles, s'intitulait "L'extraordinaire week-end de la famille Moll".

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

### Janvier

Loto - Echo du Boulet

Apéritif du Nouvel An de la Municipalité - USL

### Mars

Concert - Atout Choeur

Théâtre - Troupe Artishow

Loto - FC Cugy

### Mai

Vide-grenier

Fête des seniors

Spectacle - Gym Jeunesse Cugy

Tour de Jeunesse - Jeunesse de Cugy

Bougez avec Cugy - La Suisse bouge

### Juin

Tour du Pays de Vaud

### Août

Fête nationale - USL

Festivalavida - Fondation Echaud

### Septembre

Cérémonie de montée du drapeau des JOJ - Commune

### Octobre

Soirée Cinéma Roadmovie - Commune

Vide-grenier

### Novembre

Match aux cartes - Gym Volley Cugy

Soirée dansante - Danse Evasion

Fête de la courge - USL

Championnat de Volleyball - VBC Sugnens-Cugy

Concerts annuels - Atout Choeur

### Décembre

Marché de Noël - Paysannes vaudoises

Fête de Noël - Marché à la Ferme - USL

## FÊTE NATIONALE

Comme chaque année, la célébration du 1er août a été organisée à la perfection par l'Union des Sociétés Locales (USL) sous un temps clément.

La manifestation a débuté dans l'après-midi avec, parmi diverses activités, la confection des lampions par les enfants. Les festivités se sont poursuivies en début de soirée avec la partie officielle agrémentée des chants de L'Echo du Boulet et du groupe HOP Gospel Choir.

Plusieurs personnes ont pris la parole, à commencer par Hugo Zucker, 12 ans, jeune habitant de la Commune. Il a réalisé de main de maître l'exercice difficile de la lecture du Pacte de 1291.

Le Toast à la Patrie a été concocté par Simone Riesen, jeune retraitée de l'Administration communale de Cugy. Fraîchement libérée de ses fonctions en tant que Secrétaire municipale adjointe après sept ans de bons et loyaux services, Simone Riesen pouvait enfin dire tout haut ce que d'autres pensent peut-être tout bas sur le travail de l'administration. Elle a su faire sourire l'assemblée en confirmant que travailler avec les municipaux n'était pas de tout repos mais a relevé immédiatement la qualité de chaque collaboratrice, collaborateur et cadre par un message élogieux. Ces moments de partage laissent le souvenir d'une collaboration fructueuse et positive.

**Alors, plutôt que de se chamailler,  
travaillons avec eux [les municipaux]  
pour le bien de tous. Nous en sortirons  
gagnants, demain comme dans un avenir  
plus lointain.**

Extrait du discours de Simone Riesen

Finalement, le traditionnel discours de la Municipalité a été prononcé, une fois n'est pas coutume, par un vice-syndic.

Un apéritif offert par la Municipalité a lancé la soirée. Des grils ont été mis à disposition, de sorte que tous puissent partager un repas convivial. La fête s'est conclue avec le traditionnel feu et le retour de magnifiques feux d'artifice.

## CÉRÉMONIE DE MONTÉE DU DRAPEAU DES JOJ2020 ET ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET CITOYENS

Dans l'attente de l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse Lausanne 2020, le Corps préfectoral et le Comité d'organisation ont invité les communes à s'associer le 19 septembre à l'opération « un drapeau des JOJ2020 dans chaque commune vaudoise », qui avait pour but de hisser un étendard aux couleurs olympiques à l'un de leurs mâts et le laisser flotter jusqu'au terme de ces Jeux. La Municipalité s'est associée avec plaisir à cet événement symbolique de l'implication des régions dans ces JOJ2020 en y conviant les membres du Conseil communal, les nouveaux jeunes citoyens, les nouveaux habitants et les représentants des entreprises et des associations locales.

Une soixantaine de participants ont répondu présents et, après la partie officielle assurée par le syndic et un vice-syndic, ont notamment pu assister, en différé, à la projection de la « cérémonie des drapeaux ». Cette manifestation, organisée l'après-midi même, a vu 3'000 élèves vaudois, dont deux jeunes athlètes de Cugy, représentant les écoles et les communes du canton, célébrer les JOJ2020 au travers d'une grande cérémonie au Stade Pierre-de-Coubertin à Lausanne. La montée du drapeau des JOJ2020 devant la Maison de Commune a été assurée par l'une des athlètes ayant représenté Cugy lors de cet événement. Un apéritif a clôturé cette manifestation qui a fait office de lancement de la campagne olympique dans notre Canton.





## TIR INTERMUNICIPALITÉS

Le traditionnel tir intermunicipalités, qui réunit les communes de Bretigny-sur-Morrens, Bottens, Froideville, Jorat-Menthue, Le Mont-sur-Lausanne, Montilliez, Morrens, Poliez-Pittet et Cugy depuis 1973, a eu lieu le 30 août 2019 au Stand du Petit Calibre. Comme à l'accoutumée à Cugy, le tir s'est déroulé à la carabine à plombs à une distance de 50 mètres.

Organisé par la société de Tir au Petit Calibre, ce moment sportif s'est conclu sur la double victoire de notre Municipalité et Administration communale, qui a obtenu la 1ère place au classement par équipe et au classement individuel femmes.

Les festivités se sont poursuivies à la Maison villageoise, où a été servi un délicieux repas préparé par l'Association des Paysannes vaudoises de Cugy, Morrens et environs.



## LA SUISSE BOUGE - DÉPART DU TOUR DU PAYS DE VAUD - CUGY BOUGE 2019

Pour la première fois, la commune de Cugy a organisé la manifestation « La Suisse bouge » du 1er mai au 2 juin. Ce programme est destiné à générer davantage d'activité physique dans les communes suisses, au travers notamment de la mise en place de cours, randonnées ou séances de découverte d'une multitude de sports.

Durant tout le mois de mai, un riche programme composé de plus de 20 activités sportives pour tous les âges et tous niveaux a été proposé, avec notamment deux événements d'envergure : le Défi national de gym et le départ du Tour du Pays de Vaud suivi de sa journée sportive « Cugy bouge 2019 ».



### Le Défi national de gym

Cugy a participé le 5 mai à « La plus grande leçon de gym de Suisse » dans le cadre de « La Suisse bouge ». Elle consiste en l'organisation d'un cours de gymnastique à l'attention des habitants de la Commune, d'une durée minimale d'une heure, avec un décompte des minutes de mouvement permettant de participer à un classement des communes en ayant généré le plus.



Malgré le froid hivernal qui s'est invité ce jour-là et des chutes de neige matinales, quelques courageux sportifs sont venus participer à ce défi national qui a finalement eu lieu à l'abri, dans les locaux d'Anatis Fitness Club.

Départ du Tour du Pays de Vaud et Cugy bouge 2019

La journée du samedi 1er juin 2019 a été l'occasion d'accueillir le départ de la deuxième étape du 51e Tour du Pays de Vaud cycliste. Le village du Tour s'est installé au collège de la Combe avec ses 25 bus d'équipe pour la préparation et l'échauffement des coureurs, alors que l'aire de départ, avec la présentation des équipes et le contrôle des braquets, a été placée devant la Maison villageoise.

Cette étape dite « reine » a vu les 20 équipes, 118 coureurs, provenant de 18 pays, rejoindre Bière, au travers notamment d'une montée du Col du Marchairuz, soit 82.7 km pour un dénivelé de 1'469 m. Cet événement a permis à plus d'une centaine de spectateurs de découvrir à Cugy la relève du cyclisme international (17-18 ans) dans une compétition comptant pour la Coupe des Nations Juniors de l'Union cycliste internationale (UCI).

L'épreuve a été remportée par le coureur allemand Marco Brenner. Les Etats-Unis ont quant à eux gagné le classement par équipe.

La suite de la journée a été festive et sportive. De nombreuses activités ont été proposées à la suite du départ des coureurs, avec notamment un gymkhana cycliste, une randonnée/rallye à vélo à laquelle ont pris part 14 équipes, une initiation au vélo à assistance électrique, des séances de découverte de Body Attack, Gym Senior, Yoga Kids, Zumba et Capoeira. Un soleil radieux et une chaleur estivale ont permis aux participants de profiter d'une belle journée sportive et ludique à Cugy.

L'organisation de cette journée a été assurée par un comité composé d'une délégation municipale et de représentants de l'USL, placé sous la présidence de notre ancien Syndic. Des associations locales, dont la Jeunesse de Cugy, ont fourni une précieuse aide durant cette journée et ont également proposé une petite restauration fort appréciée des visiteurs.





## **14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ORGANISATION RÉGIONALE  
DE LA PROTECTION DU  
GROS-DE-VAUD (OPRCI)**

**POLICE MUNICIPALE**

**CONTRÔLE DES HABITANTS**

**SERVICE DE DÉFENSE  
CONTRE L'INCENDIE ET DE  
SECOURS (SDIS)**

**POLICE DU COMMERCE**

## INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE (ISU)

L'Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) a été mobilisée à cinq reprises en 2019, dont trois en appui aux pompiers pour des interventions ayant trait :

- à un accident sur l'autoroute A9 ;
- au plan canicule avec 183 visites durant huit jours au sein de huit communes, dont Cugy ;
- à un feu de toiture du Casino de Boulens ;
- à un feu de toiture à Sottens ;
- à l'incendie d'un rural à Vuarrens.

## INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ (IFC)

L'ORPC a également été engagée dans un certain nombre de manifestations lors desquelles elle a assuré :

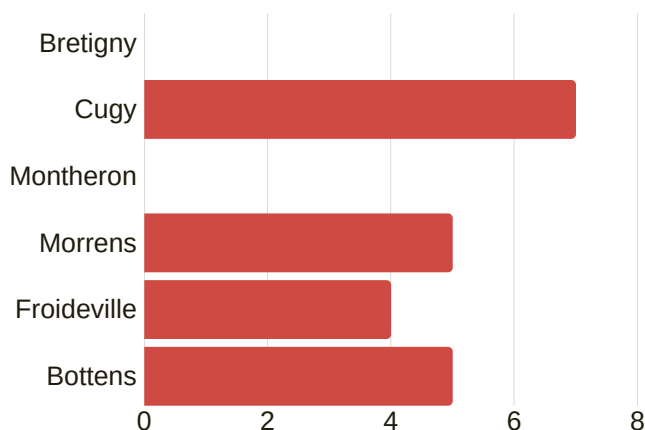
- la sécurisation complète de tout le tracé du cortège de la Fête de l'Eté d'Echallens ;
- le support à l'organisation de la Fête des vigneronnes à Vevey, en appui de l'ORPC Riviera - Pays d'en Haut ;
- les opérations de montage/démontage des infrastructures du Venoge Festival à Penthelaz.

## Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPCi)



## Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

Nombre d'interventions par communes en 2019



Notre commune fait partie du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Haut-Talent. Au 1er janvier 2019, le nombre de sapeurs-pompiers s'élevait à 50, dont 27 personnes à la Division des Premiers Secours (DPS), 20 personnes à la Division d'Appui (DAP) et 3 nouvelles recrues. Six femmes sont engagées comme sapeur-pompiers, soit un nombre stable par rapport à l'année précédente.

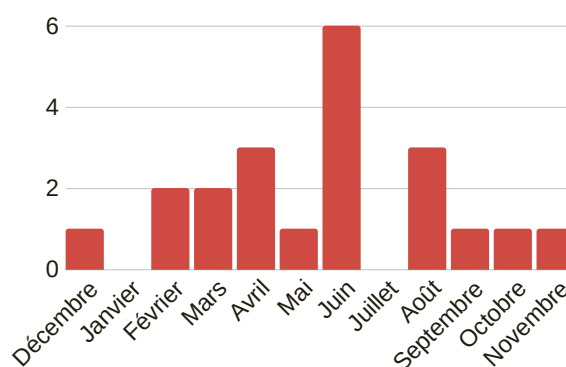
La Municipalité souhaite relever l'excellence de ses sapeurs-pompiers, en particulier les personnes suivantes, qui ont obtenu des promotions en 2019 :

- Promotion DPS au grade de Lieutenant : Mme Martine Clerc, MM. Guy Clerc et Serge Casarotto ;
- Promotion DAP au grade de Lieutenant : M. Daniel Freymond.

Le nombre d'interventions durant l'année sous revue a été exceptionnellement bas avec 21 cas contre 41 en 2018. Cugy a été la commune la plus touchée en 2019, avec 7 cas constatés. Le mois de juin a été le plus chargé, en particulier pour des interventions contre le feu et les inondations.

Pour davantage de renseignements, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'association: [www.sdis-hauttalent.ch](http://www.sdis-hauttalent.ch)

**Nombre d'interventions par mois en 2019**



## Police municipale

### ORDONNANCES PÉNALES

Conformément à la Loi sur les contraventions, les communes ont l'obligation de poursuivre et réprimer les contraventions aux règlements communaux de police, ainsi que les contraventions qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence de communes, notamment aux règles de la loi sur circulation routière. L'ordonnance pénale doit toujours être communiquée par écrit avec l'indication des voies de droits, délai d'opposition et les conséquences d'un défaut d'opposition.

En 2019, la Municipalité a notifié 37 ordonnances pénales, dont les faits imputés aux prévenus étaient les suivants :

- Stationnement sur une place privée ;
- Stationnement sur une place réservée aux personnes à mobilité réduite ;
- Dépôt inapproprié de déchets ;
- Troubles à la tranquillité et l'ordre publics.

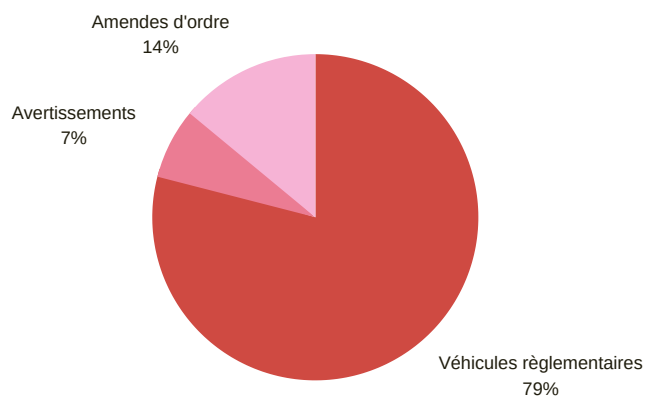
A noter que toute ordonnance pénale relative au stationnement est fondée sur la dénonciation du propriétaire du bien-fonds, lequel doit être affranchi d'une mise à ban décidée par le juge de paix. Seuls les cas de récidive sont sanctionnés par une ordonnance pénale, les premières dénonciations faisant l'objet d'un avertissement. Le même fonctionnement s'applique aux dénonciations relatives au dépôt inapproprié de déchets. Ainsi, 24 avertissements ont été rendus par la Municipalité.

Les troubles de la tranquillité et l'ordre publics sont établis dans un rapport de dénonciation de la gendarmerie cantonale, sur lequel se base la sanction de l'Autorité.

### AMENDES D'ORDRE

Depuis l'engagement d'un Assistant de Sécurité Publique (ASP) en 2018, les contrôles sont devenus plus réguliers et professionnels. 2019 étant la première année comparative, des résultats tangibles peuvent être présentés. Avec une augmentation de 3,6%, il est constaté que davantage de véhicules contrôlés respectent la Loi sur la circulation routière. Dès lors, le taux d'amende d'ordre (-3,1%) est en baisse et celui relatif aux avertissements maintenu au même niveau (-0,5%). La Municipalité est consciente que seules des mesures sur le long-terme permettront à la commune de garantir des taux d'infractions relativement bas.

**Répartition des contrôles de stationnement (en %)**



## DÉPOSE DES ENFANTS - CAMPAGNE DE PRÉVENTION

La problématique de la dépose des enfants dans la zone des collèges de la Chavanne et de la Combe a incité une délégation municipale à se rendre sur place, afin de mieux appréhender les problèmes et de s'entretenir avec les différents types d'usagers.

Constatant des intérêts divergents et l'aspect multifactoriel du problème, la Municipalité a décidé de lancer une opération de communication auprès des parents via la distribution de flyers à tous les enfants scolarisés à Cugy. Celle-ci avait pour objectif de les inciter, ainsi que leurs enfants, à privilégier la marche à pied et le vélo pour se rendre à l'école, voire, en cas de besoin, à utiliser le parking de l'Espace Cavenettaz plutôt que les zones de dépose ou les places dévolues au personnel enseignant.

Notre Assistant de Sécurité Publique (ASP) s'est rendu sur place à plusieurs reprises, afin de sensibiliser les enfants et parents à cette problématique et répondre à leurs éventuelles questions. Une première évaluation de la situation a permis de constater une légère amélioration des règles de stationnement dans les semaines qui ont suivi la campagne de prévention.



COMMUNE DE CUGY/ VD

## A L'ECOLE SANS VOITURE, C'EST PLUS SÛR!

Soucieuse de garantir la **sécurité et la santé physique** de ses écoliers, la Municipalité prie les parents de bien vouloir encourager leurs enfants à **effectuer le chemin jusqu'à l'école à pied, à vélo ou en transports publics**. Parcourir le chemin de l'école de manière indépendante est sûr, passionnant et bon pour la santé!

Aux abords des collèges, les **voies d'accès**, dont le chemin de la Chavanne, **sont étroites et les places de stationnement réservées strictement au corps enseignant**, il devient alors essentiel d'**encourager la mobilité douce**.

Si toutefois la voiture est nécessaire, la Municipalité prie les parents de bien vouloir **stationner leur véhicule à l'Espace Cavenettaz** (30 premières minutes gratuites) à proximité directe du collège (220 m, 3 min) et de laisser leurs enfants se rendre seuls dans leur collège ou de les accompagner à pied (voir plan au verso).



## Police du Commerce

Toutes les manifestations, rassemblements, spectacles ou autres soirées publiques doivent obligatoirement être annoncés à la commune, qui constitue le point de contact privilégié pour l'organisateur. Dans certains cas, les autorités cantonales doivent aussi délivrer une autorisation. Le Portail cantonal des manifestations (POCAMA) est un outil mis en place par le Canton, afin de faciliter l'organisation d'événements et la transmission des informations entre les acteurs concernés. En 2019, l'Administration communale a reçu 26 demandes d'autorisation de manifestation, lesquelles ont toutes été validées par la Municipalité.

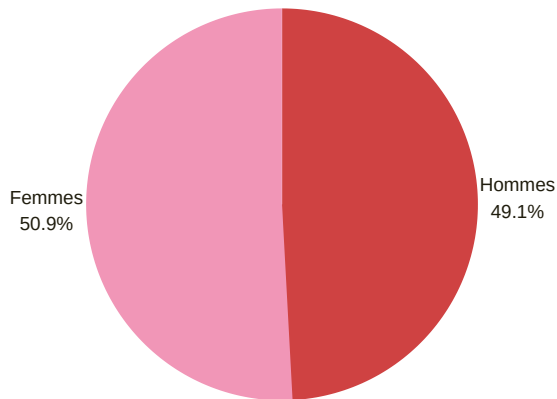
En complément, le Greffe municipal est compétent pour autoriser la tenue de vente de pâtisseries, pour autant que le propriétaire du lieu où est organisé l'événement a donné son aval. Ainsi, neuf ventes de pâtisseries ont eu lieu durant l'année sous revue.

Finalement, le territoire communal accueille un food-truck, dont l'activité est soumise à une autorisation de vendre des mets à l'emporter, laquelle fait l'objet chaque année d'une demande de renouvellement.



# Contrôle des habitants

## HABITANTS SELON SEXE



## STRUCTURE DE LA POPULATION ETABLIE AU 31.12.2019

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Etrangers permis C	205	235	<b>440</b>
Etrangers permis B	112	98	<b>210</b>
Séjour >= 1 an (permis L)	0	2	<b>2</b>
Requérants (permis N)	1	1	<b>2</b>
Diplomate/fonctionnaire avec immunité	1	0	<b>1</b>
<b>Total ressortissants étrangers</b>	<b>319</b>	<b>336</b>	<b>655</b>
Population suisse	1088	1019	2107
<b>Total population établie</b>	<b>1407</b>	<b>1355</b>	<b>2762</b>

## POPULATION EN SÉJOUR

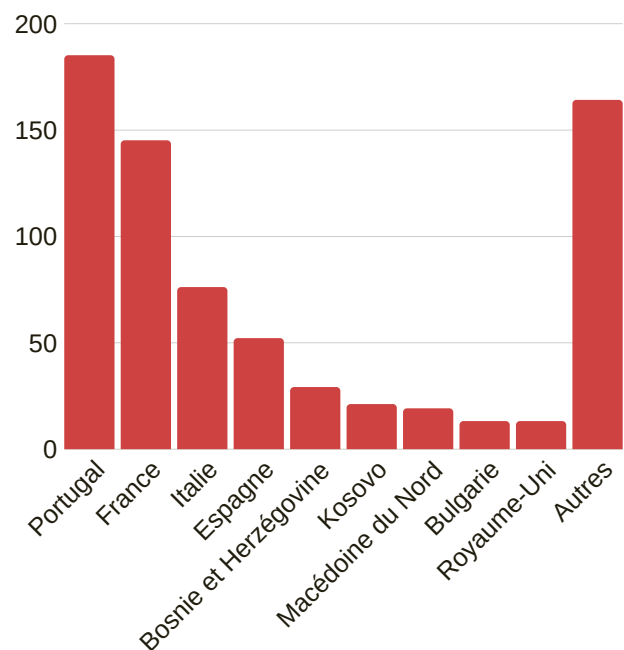
En 2019, un total de 83 personnes ont été comptabilisées en tant que population en séjour (permis L courte durée, frontaliers, résidence secondaire).

Le Contrôle des habitants

- **Enregistre**
  - Annonces d'arrivée et de départ
  - Changements d'adresse et d'état civil
  - Demandes de carte d'identité suisse
  - Demandes de permis de séjour/d'établissement
  - Déclarations de garantie
  - Décès
- **Délivre**
  - Attestations de domicile
  - Attestations de départ
  - Attestations pour résidence secondaire
- **Notifie**
  - Les décisions du Service cantonal de la population

## NATIONALITÉS DES RESSORTISSANTS ETRANGERS

Au 31 décembre 2019, la population de Cugy comptait 2'762 habitants en résidence principale. Elle était composée de 24.15% d'étrangers répartis en 60 nationalités.



## DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement de 76 demandes de cartes d'identité. Ceci correspond à un montant en baisse par rapport à la moyenne des années 2015-2018, laquelle s'élève à 103 demandes par an.

**Pour de plus amples informations relatives au Contrôle des habitants, se référer aux documents en annexes.**

## DROITS POLITIQUES DES ÉTRANGERS

Les ressortissants étrangers peuvent exercer leurs droits politiques lors d'élections et/ou votations communales.

Ressortissants étrangers selon sexe					
	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
HOMMES	135	127	129	146	<b>144</b>
FEMMES	120	118	119	124	<b>121</b>
TOTAL	255	245	248	270	<b>265</b>



# CONCLUSIONS

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal:

- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy décide:

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2019,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2019,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Thierry Amy

Le secrétaire

Patrick Csikos





# ANNEXES

DÉCHETTERIE ET ORDURES  
MÉNAGÈRES

CONTRÔLE DES HABITANTS

EAU POTABLE



# Déchetterie et ordures ménagères

## ORDURES MÉNAGÈRES

### Volume total des déchets recyclables déposés à la déchetterie (en kg)

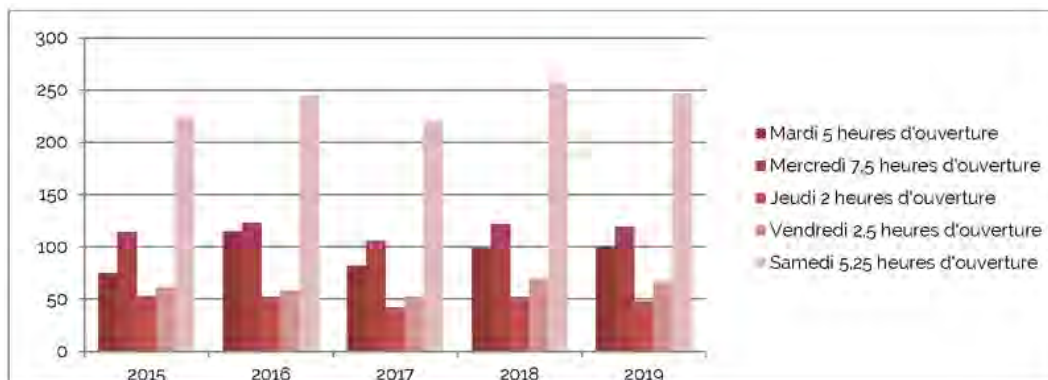
	2017 (2748 hab.)		2018 (2760 hab.)		2019 (2762 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Alu-fer blanc	5'240	1.90	5'160	1.87	5'530	2
Cuivre	1'560	0.56	1'090	0.39	1'510	0.55
Alu	480	0.17	0	0	430	0.16
Etain	0	0	0	0	0	0
Laiton	0	0	0	0	24	0
Verre	95'440	34.73	110'830	40.15	88'640	32.09
Pet	8'020	2.91	6'650	2.40	8'240	2.98
Canettes en alu	880	0.32	1'300	0	1'020	0.37
Bouteilles de lait	1'010	0.36	1'260	0.45	280	0.10
Papier	122'890	44.72	110'980	40.21	107'960	39.09
Nespresso	2'940	1.07	3'250	1.17	1'610	0.58
Fer léger	32'040	11.65	43'810	15.87	41'228	14.93
Batteries	480	0.17	820	0.29	1'204	0.44
Carton	64'420	23.44	65'900	23.87	69'650	25.22
Branches, haies	137'620	50.08	182'920	66.27	177'320	64.20
Gazon	237'000	86.24	184'260	66.76	166'920	60.43
<b>Total</b>	<b>710'020</b>	<b>258</b>	<b>716'930</b>	<b>260</b>	<b>671'566</b>	<b>243</b>

### Volume total des déchets incinérables déposés à la déchetterie (en kg)

	2017 (2748 hab.)		2018 (2760 hab.)		2019 (2762 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Encombrant	120'480	43.84	151'080	54.73	152'760	55.30
Plastique	39'140	14.24	83'920	30.40	58'470	21.16
Inerte	167'400	60.91	167'400	60.65	148'800	53.87
Amiante	0	0	690	0.25	0	0
<b>Total</b>	<b>327'020</b>	<b>119</b>	<b>403'090</b>	<b>146</b>	<b>360'030</b>	<b>130</b>

### DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON

#### Taux moyen de fréquentation par jour (en nombre de passages)





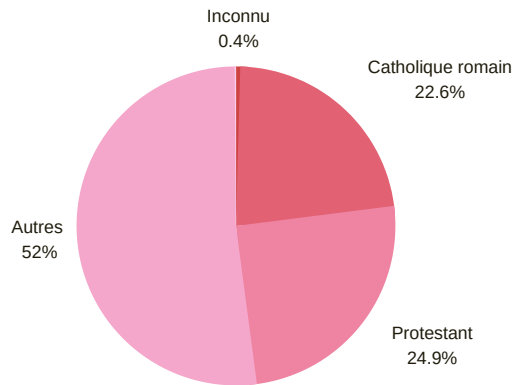
# Eau potable

Évolution de la consommation annuelle d'eau potable

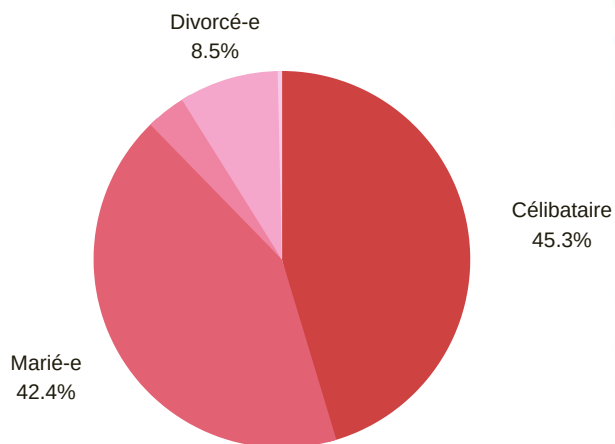
	Nbre d'habitants (SCRIS au 31.12)	Approvisionnement en eau [m <sup>3</sup> ]			Livraison d'eau [m <sup>3</sup> ]			Taux de perte [-]	Consomm. par habitant [l/j/hab]
		Eau de source	Livraison Lausanne	Total	Locaux Commune	Divers non facturé	Eau facturée		
2010	2 255	23 637	1 37 800	161 437	2 525	24 679	1 34 233	15,3%	196,1
2011	2 259	17 875	1 51 474	169 349	8 021	28 364	1 32 964	16,7%	205,4
2012	2 535	28 505	1 57 803	186 308	12 481	26 045	1 47 782	14,0%	201,4
2013	2 705	44 909	1 63 423	208 332	12 368	35 181	1 60 783	16,9%	211,0
2014	2 738	38 086	1 99 631	237 717	7 419	82 508	1 47 790	34,7%	237,9
2015	2 755	29 117	1 60 400	189 517	5 082	11 058	1 73 377	5,8%	188,5
2016	2 739	30 952	1 75 984	206 936	4 423	50 225	1 52 289	24,3%	207,0
2017	2 744	22 124	1 67 303	189 427	5 155	25 444	1 58 828	13,4%	189,1
2018	2 742	21 184	1 69 794	190 978	5 148	17 004	1 68 826	8,9%	190,8
2019	2 768	20 893	1 75 607	196 500	3 494	37 053	1 55 953	18,9%	194,5

# Contrôle des habitants

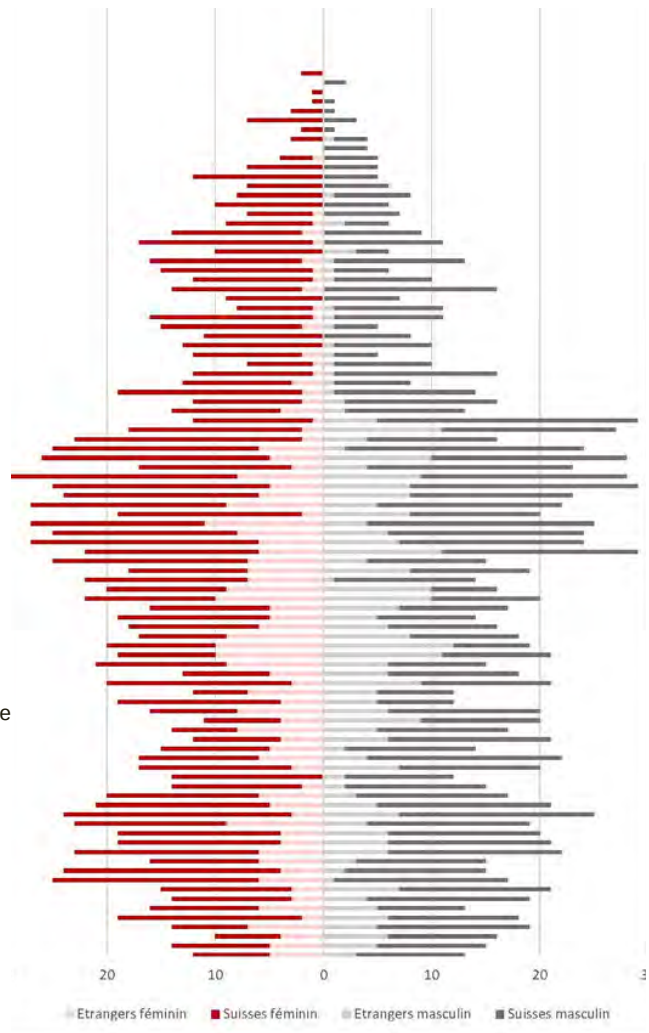
## HABITANT-E-S SELON CONFESSION



## HABITANT-E-S SELON ÉTAT CIVIL



## PYRAMIDE DES ÂGES



## MOUVEMENTS SELON ÉVÉNEMENT DES HABITANT-E-S ÉTABLI-E-S

	SUISSES	ETRANGERS
ARRIVÉE	122	66
DÉPART	118	91
CHANGEMENT PERMIS DE SÉJOUR	-	34
NAISSANCE	14	0
DÉCÈS	5	2

PRÉAVIS NO. 28-2020

# ETATS FINANCIERS 2019



**COMMUNE DE CUGY / VD**





# **Rapport sur les comptes 2019**

## **LISTES DES SOLDES**

**Bilan**

**Fonctionnement**

**Nature**

pour l'année 2019, avant attribution dans le cadre du boucllement

**Actif**

	<b>2018</b>	<b>par hab.</b>	<b>2019</b>	<b>par hab.</b>
		<b>(2742)</b>		<b>(2768)</b>
<b>Patrimoine financier (actif réalisable)</b>				
910 Disponible	3'792'486.02	1'383	3'551'753.42	1'283
911 Débiteurs et c/c	3'830'195.15	1'397	4'323'483.01	1'562
912 Patrimoine financier (1)	177'863.45	65	177'863.45	64
913 Actifs transitoires	543'286.97	198	468'726.32	169
	<b>8'343'831.59</b>	<b>3'043</b>	<b>8'521'826.20</b>	<b>3'079</b>
<b>Patrimoine administratif (immobilisé)</b>				
914 Patrimoine administratif	18'186'613.30	6'633	18'532'236.55	6'695
915 Titres et papiers valeur (2)	49'492.00	18	49'492.00	18
916 Participations à amortir	56'000.00	20	48'000.00	17
917 Autres dépenses à amortir	307'483.30	112	316'568.40	114
	<b>18'599'588.60</b>	<b>6'783</b>	<b>18'946'296.95</b>	<b>6'845</b>
<b>Actif total</b>	<b>26'943'420.19</b>	<b>9'826</b>	<b>27'468'123.15</b>	<b>9'923</b>

(1) dont 34 actions MCH Group AG acquises en remplacement des actions Beaulieu Exploitation SA au cours fiscal de CHF 26.10 au 31.12.2019, cotées en bourse à CHF 12.25 au 17.04.2020

(2) dont 980 actions Romande Energie au cours fiscal de CHF 1'200.-- au 31.12.2019, cotées en bourse à CHF 1'025.-- au 17.04.2020

**Passif**

	<b>2018</b>	<b>par hab.</b>	<b>2019</b>	<b>par hab.</b>
		<b>(2742)</b>		<b>(2768)</b>
<b>Dettes à court terme</b>				
920 Créanciers	457'001.39	167	943'798.94	341
923 Provision débiteurs douteux	515'893.00	188	398'213.00	144
925 Passifs transitoires	638'007.80	233	644'938.20	233
	<b>1'610'902.19</b>	<b>587</b>	<b>1'986'950.14</b>	<b>718</b>
<b>Dettes à moyen et long terme</b>				
922 Dettes à moyen et long terme	<b>19'250'000.00</b>	<b>7'020</b>	<b>19'125'000.00</b>	<b>6'909</b>
<b>Fonds propres</b>				
928 Réserves et provisions	5'484'380.45	2'000	5'436'465.65	1'964
929 Capital	598'137.55	218	598'137.55	216
Bénéfice de l'année	0.00	0 (a)	321'569.81	116 (b)
	<b>6'082'518.00</b>	<b>2'218</b>	<b>6'356'173.01</b>	<b>2'296</b>
<b>Passif total</b>	<b>26'943'420.19</b>	<b>9'826</b>	<b>27'468'123.15</b>	<b>9'923</b>

(a) Résultat après attribution boucllement

(b) Résultat de l'exercice

La provenance des fonds et leur utilisation durant l'exercice 2019 s'établit comme suit :

<b>Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves</b> ( <i>Marge autofin. 1 page 5</i> )		<b>1'148'588.96</b>
Encaissement des taxes de raccordement sur l'épuration		1'332.00
Encaissement des taxes de raccordement du service des eaux		96.60
<b>Résultat avant amortissement et fluctuation des réserves</b> ( <i>Marge autofin. 2 page 5</i> )		<b>1'150'017.56</b>
Diminution d'actifs :		
- Liquidités	240'732.60	
- Participations à recevoir	12'394.61	
- Actifs transitoires	74'560.65	327'687.86
Augmentation de passifs :		
- Créanciers	486'521.95	
- Autres engagements courants	275.60	
- Passifs transitoires	6'930.40	493'727.95
<b>Total provenance des fonds</b>		<b>1'971'433.37</b>

Augmentation d'actifs :			
- Impôts à encaisser	103'993.27		
- Autres débiteurs	401'689.20		505'682.47
Diminution de passifs :			
- Variation des Emprunts	125'000.00		
- Provisions sur débiteurs	117'680.00		242'680.00
Investissements :			
<i>Génie civil et assainissement</i>			904'537.15
9141.21 Sécurisation route de la Bérallaz	115'489.55		
9141.24 Réfection chemin des Dailles	20'706.30		
9141.30 RC501 2ème partie	-76'832.40		
9141.32 Aménagement zones 30 km/h	25'000.00		
9141.39 Aménagement Rue du Village	2'450.00		
9141.50 Création giratoire du Moulin	817'723.70		
<i>Bâtiments</i>			0.00
9143.51 Achat parcelle No 87	0.00		
<i>Installations des services industriels</i>			305'448.65
9144.24 Bouclage chemin des Dailles	25'000.00		
9144.50 Conduite giratoire du Moulin	280'448.65		
<i>Mobilier-Machines-Véhicules</i>			0.00
9146.00 --	0.00		
<i>Autres investissements</i>			13'085.10
9170.10 Etude CPE Eclairage public	10'302.70		
9170.52 Etude création d'une UAPE	2'782.40		
<b>Total utilisation des fonds (comme ci-dessus)</b>			<b>1'971'433.37</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2019

<b><u>Domaine du fonctionnement</u></b>		
Bénéfice de l'exercice		321'569.81
<i>+ Amortissements :</i>		876'362.55
- Administration générale	0.00	
- Finances	8'000.00	
- Domaines et Bâtiments	429'550.00	
- Travaux	402'932.55	
- Enseignement et cultes	0.00	
- Police	6'300.00	
- Affaires sociales	0.00	
- Service des eaux	29'580.00	
<i>+ Attributions non monétaires :</i>		177'812.95
- Attribution taxes entretien réseau d'égouts	155'397.15	
- Attribution taxes réseau d'eau	96.60	
- Attribution taxes investissement réseau d'égouts	1'332.00	
- Attribution taxes traitement et élimination des déchets	20'987.20	
<i>./. Prélèvements non monétaires :</i>		-225'727.75
- Prélèvement taxes investissement réseau égouts	0.00	
- Prélèvement taxes affectées service des eaux	-56'391.60	
- Prélèvement taxes traitement et élim. Déchets	0.00	
- Prélèvement réserve à but social	-4'677.15	
- Prélèvement réserve pour travaux routiers	-27'625.00	
- Prélèvement réserve pour décompte Facture sociale	-137'034.00	
<b>Marge d'autofinancement</b>		<b>1'150'017.56</b>
+/- variation actif circulant 911-913-920-923-925		-42'679.26
<b>Cash flow généré par le fonctionnement</b>		<b>1'107'338.30</b>
<b><u>Domaine des investissements</u></b>		
<i>+ Ventes du Patrimoine Financier (912)</i>		0.00
- vente de titres	0.00	
- vente de terrains	0.00	
- rbt prêt à des tiers	0.00	
<i>- Acquisitions nettes au Patrimoine Financier (912)</i>		0.00
- achat de titres	0.00	
- achat de terrains	0.00	
<i>+ Participations, subventions et vente Patrimoine Administratif</i>		84'471.05
- transfert au patrimoine financier	0.00	
- participations de tiers	0.00	
- rbt de prêts à des communes ou associations de communes	0.00	
- Autres remboursements	0.00	
- subventions	84'471.05	



<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2019 (suite)</b>					
<b>Domaine des investissements (suite)</b>					
- Acquisitions et rénovations Patrimoine Administratif					-1'307'541.95
- ouvrages de génie civil et assainissement		-984'008.20			
- bâtiments et constructions		0.00			
- installations des services industriels		-305'448.65			
- forêts		0.00			
- mobilier, machines et véhicules		0.00			
- marchandises et approvisionnement		0.00			
- autres biens		0.00			
- prêts et participations permanentes		0.00			
- indemnités d'expropriation		0.00			
- crédits d'études		-18'085.10			
- Autres subventions		0.00			
- autres dépenses d'investissement		0.00			
<b>Utilisation nette dans le domaine des investissements</b>					<b>-1'223'070.90</b>
<b>Domaine du financement</b>					
+ Souscription nouveaux emprunts					3'000'000.00
- Emprunt FISLPP		2'000'000.00			
- Emprunt Swissquote		1'000'000.00			
- Remboursement financement étranger					-3'125'000.00
- amortissement emprunts (contractuel)		-125'000.00			
- rbt emprunt UBS SA		-3'000'000.00			
<b>Utilisation nette dans le domaine du financement</b>					<b>-125'000.00</b>
<b>Total du cash flow (selon les domaines ci-dessus)</b>					<b>-240'732.60</b>
<b>Variation des liquidités</b>					
Liquidités début d'exercice (910)					3'792'486.02
Variation de trésorerie durant l'exercice					-240'732.60
Liquidités en fin d'exercice (910)					3'551'753.42
<b>Détermination de l'endettement</b>					
		<b>2018</b>	<b>Bilan</b>	<b>2019</b>	
	par hab.	<b>31.12.2018</b>	par hab.	<b>31.12.2019</b>	
	(2742)		(2768)		
Fonds étrangers totaux (920-925)	7'608	20'860'902	7'644	21'111'950	
(Endettement brut) <sup>(1)</sup>					
./. Actif réalisable (910-913)	3'043	8'343'832	3'079	8'521'826	
Endettement net <sup>(2)</sup>	4'565	12'517'070	4'548	12'590'124	
Fonds propres (928-929)	2'218	6'082'518	2'296	6'356'173	
Actifs immobilisés (914-917)	6'783	18'599'589	6'845	18'946'297	
(1) Plafond selon indication du Canton : CHF 10'000.-- par habitant					
(2) Plafond selon indication du Canton : CHF 5'000.-- par habitant					

## Commentaire général sur la situation des comptes de l'exercice 2019

Tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice 2019 se soldent par un bénéfice de CHF 321'569.81 correspondant à un excédent de revenus. Cet excédent de revenu fait l'objet d'une proposition d'attribution en dernière page du présent document. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 814'230.--. On notera que ce résultat fait apparaître une marge d'autofinancement positive. Ces chiffres appellent quelques commentaires figurant aux pages 24 et 25, première partie.

## Détermination du Cash Flow et de la Marge d'autofinancement

	2019	
Ce résultat se détermine comme suit :	Comptes	Budget
Excédent de revenus - charges	<b>321'569.81</b>	<b>-814'230.00</b>
Amortissements obligatoires <i>(page 8)</i>	876'362.55	892'690.00
Amortissements complémentaires <i>(page 8)</i>	0.00	0.00
Attributions aux réserves <i>(page 12)</i>	176'384.35	124'705.00
Prélèvements des réserves <i>(page 12)</i>	-225'727.75	-251'260.00
Prélèvements supplémentaires des réserves <i>(page 12)</i>	0.00	0.00
	<b>1'148'588.96</b>	<b>-48'095.00</b>
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves <b>(marge autofin. 1)</b> <i>CHF 1'196'683.96</i>		
Attribution à la réserve part. aux frais d'équipement Taxe unique <i>(page 12)</i>	0.00	0.00
Attribution à la réserve Epuration - Taxe unique <i>(page 12)</i>	1'332.00	0.00
Attribution à la réserve Service des eaux - Taxe unique <i>(page 12)</i>	96.60	0.00
	<b>1'150'017.56</b>	<b>-48'095.00</b>
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves <b>(marge autofin. 2)</b> <i>CHF 1'198'112.56</i>	<b>1'150'017.56</b>	<b>-48'095.00</b>

Cette situation a fait l'objet d'une analyse de laquelle il ressort les améliorations ou moins-values suivantes par rapport au budget :

<b>1. Administration</b>	153'751.33
<b>2.1 Impôts</b> voir commentaires pages 15 et 16 première partie	449'417.75
<b>2.2 Service financier</b> (dont Péréquation et revenu des titres)	-169'958.64
<b>3. Domaines et bâtiments</b>	70'802.70
<b>4. Travaux (sans épuration)</b>	92'990.80
<i>Routes</i>	279'134.98
<i>Epuration</i>	30'692.15
<b>5. Enseignement</b>	172'692.75
<b>6. Police</b>	7'049.74
<i>Service du Feu</i>	4'271.70
<i>Protection civile</i>	78.30
<b>7. Sécurité sociale</b> (dont Facture sociale, EFAJE, AVASAD)	143'607.00
<b>8. Services industriels</b>	-37'846.60
<b>Variation comme page précédente (marge autofin. 1)</b>	<b>1'196'683.96</b>
4.0 Part. aux frais d'équipement lors de plans de quartier	0.00
4.6. Taxes de raccordement épuration	1'332.00
8. Taxes de raccordement Services industriels	96.60
<b>Variation idem page précédente (marge autofin. 2)</b>	<b>1'198'112.56</b>

Voir également les pages roses n° 23 à 25 ci-après

**Liste des préavis en cours****Aménagement zones 30 km/h à l'intérieur de la localité**

Préavis 28/07 CHF 195'000.-- Aménagement de zones à 30 km/h

**Etat**En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 122'371.00**Etude transformation et rénovation de l'Ancienne Forge**

Préavis 38/08 CHF 214'000.-- Etude pour la transformation et la rénovation de l'Ancienne Forge

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 176'919.85**Actualisation du Plan Directeur de Distribution d'eau**

Préavis 43/09 CHF 30'000.-- Actualisation du PDDE

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 4'950.00**Etude pour la création d'une structure d'accueil para- et pré-scolaire**

Préavis 52/16 CHF 232'000.-- Etude pour la création d'une structure d'accueil para- et pré-scolaire

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 185'572.75**Création Giratoire du Moulin**

Préavis 50/16-13/18 CHF 1'480'000.-- Création d'un giratoire au carrefour des rte de Bottens et rte de Montheron

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 1'182'874.85**Etude d'un CPE (contrat de performance énergétique) pour l'Eclairage public**

Préavis 10/18 CHF 73'000.-- Etude d'un CPE (contrat de performance énergétique) pour l'Eclairage public communal

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 60'676.75**Sécurisation de la route de la Bérallaz**

Préavis 21/19 CHF 135'000.-- mesures de sécurisation des cheminements de mobilité douce à la route de la Bérallaz

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 115'489.55**Réaménagement du chemin des Dailles**

Préavis 24/19 CHF 915'000.-- pour le réaménagement du chemin des Dailles

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 45'706.30**Liste des préavis financés par le budget****Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement**Préavis 47/16 CHF 140'000.-- Adaptation PGA et RGATC  
*Annonce COFIN No. 02-2019***Etat**En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 164'427.30**Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC)**

Préavis 18/19 CHF 230'000.-- révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC)

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 43'433.80**Crédit cadre concept "Villages solidaires"**

Préavis 23/19 CHF 180'000.-- mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés

En cours  
dépenses au 31.12.2019  
CHF 11'748.00**Liste des préavis votés, non commencés****Transformation et rénovation Ancienne Forge**

Préavis 44/15 CHF 2'200'000.-- Transformation et rénovation Ancienne Forge

Non débuté  
dépenses au 31.12.2017  
CHF --.--

Total des préavis votés au 31.12.2019, en cours d'exécution 6'024'000.00

Montants dépensés au 31.12.2019 2'114'170.15Solde à investir sur préavis en cours 3'909'829.85



	2019	
	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
<b>Amortissements obligatoires :</b>		
<i>Ouvrages de Génie Civil et d'assainissement :</i>		
- Création d'un giratoire	19'000.00	19'000.00
- Trottoir le long de la RC501	10'130.00	10'130.00
- Aménagement RC501b Centre commercial	19'900.00	19'900.00
- Réfection route des Biolettes	18'500.00	18'500.00
- Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	30'000.00	30'000.00
- Aménagement RC501b en traversée	45'500.00	45'500.00
- Site de la Chavanne	9'697.55	26'025.00
- Aménagement Espace public Cavenettaz	22'200.00	22'200.00
- Etude réfection rue du Village	3'150.00	3'150.00
- Réfection Rue du Village	51'750.00	51'750.00
- Construction chemin d'accès à la déchetterie	5'250.00	5'250.00
- Aménagement chemin du Couchant	3'600.00	3'600.00
- Collecteurs Esserpy-Crêt	17'000.00	17'000.00
<i>Services Industriels</i>		
- Conduite " Rte des Biolettes-Rte de Morrens"	6'300.00	6'300.00
- Bouclage Bérallaz, Bellevue, Prélaz	11'200.00	11'200.00
- Conduite "Ch. Choulaire-Combe"	5'380.00	5'380.00
- Extension conduite "Ch. de la Lisière"	6'700.00	6'700.00
<i>Bâtiments</i>		
- Transformation et rénovation Maison de Commune	71'700.00	71'700.00
- Etude construction du collège du Motty	3'200.00	3'200.00
- Construction du collège du Motty	46'200.00	46'200.00
- Achat parcelle 87	50'000.00	50'000.00
- Locaux de voirie à Praz Faucon	32'615.00	32'615.00
- Etude transfert déchetterie	1'150.00	1'150.00
- Construction déchetterie à Praz Faucon	47'350.00	47'350.00
- Equipement complémentaire bâtiment de Praz Faucon	12'200.00	12'200.00
- Réfection extérieure collège et salle de gym Chavanne	44'750.00	44'750.00
- Réaménagement classes Cavenettaz	17'900.00	17'900.00
- Rénovation appartement Cavenettaz	8'800.00	8'800.00
- Etude pour la construction du collège de l'Epi d'Or	10'000.00	10'000.00
- Construction du collège de l'Epi d'Or	177'000.00	177'000.00
<i>Mobilier - Machines - Véhicules</i>		
- Véhicule Pick Up Toyota Hilux	5'500.00	5'500.00
- Véhicule Pony Boschung	14'200.00	14'200.00
- Panneaux photovoltaïques bâtiment de Praz Faucon	30'240.00	30'240.00
<i>Autres investissements à amortir</i>		
- Etablissement d'un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)	4'000.00	4'000.00
- Don Tennis Club	8'000.00	8'000.00
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux	6'300.00	6'300.00
Totaux	<u><b>876'362.55</b></u>	<u><b>892'690.00</b></u>
.....		
	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
2019		
<b>Amortissements complémentaires sur préavis :</b>		
Il n'y a pas eu d'amortissements complémentaires en 2019	néant	néant
Totaux	<u><b>0.00</b></u>	<u><b>0.00</b></u>

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2019	Amortissements cumulés au 01.01.2019	Solde comptable au 01.01.2019	Dépenses 2019	Subsides et participations de tiers 2019	Amortissements 2019 Obligatoire - Supplémentaire		Solde à amortir au 31.12.2019
<b>Ouvrages de génie civil et d'assainissement</b>											
9141.08	Giratoire Morrens-Bottens	59/93	720'000.00	469'127.25	450'127.25	19'000.00			19'000.00		0.00
9141.19	Trottoir RC501 avec piste cyclable	04/98	276'000.00	384'234.30	241'690.00	142'544.30			10'130.00		132'414.30
9141.20	Entrée Ch. du Château-Rte Bottens	71/05	585'000.00								
		19/07	61'000.00	596'649.65	197'300.00	399'349.65			19'900.00		379'449.65
		41/09	57'559.65								
9141.21	Sécurisation route de la Bérallaz	21/19	135'000.00				115'489.55				115'489.55
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	370'000.00	347'274.95	73'777.45	273'497.50			18'500.00		254'997.50
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	755'000.00				20'706.30				20'706.30
9141.25	Etude transfert déchetterie	09/02	30'000.00	34'327.70	8'050.00	26'277.70			1'150.00		25'127.70
9141.27.01	Chaussée et Eclairage public Ch. Cavenettaz	61/11	542'500.00	874'184.95	90'000.00	784'184.95			30'000.00		754'184.95
9141.28	Collecteurs Esserpy-Crêt	62/05	513'000.00	491'329.10	204'000.00	287'329.10			17'000.00		270'329.10
9141.30	Aménagt routier 2ème partie RC 501	40/09	1'300'000.00	1'484'948.15	260'810.00	1'224'138.15	2'638.65	79'471.05	45'500.00		1'101'805.75
9141.32	Mise en place zones 30 km/h	28/07	195'000.00	97'371.00	0.00	97'371.00	25'000.00				122'371.00
9141.33	Aménagt routier abords collège Chavanne	21/07	534'000.00	300'847.55	252'525.00	48'322.55			9'697.55		38'625.00
9141.36	Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village	57/10	975'000.00	675'134.55	143'500.00	531'634.55			22'200.00		509'434.55
9141.39.01	Etude Aménagt Rue du Village	27/14	110'000.00	94'206.35	6'300.00	87'906.35			3'150.00		84'756.35
9141.39.02	Aménagt Rue du Village (route/EP)	39/15	1'847'300.00	1'269'979.90	103'500.00	1'166'479.90	2'450.00		51'750.00		1'117'179.90
9141.42.01	Chemin accès nouvelle déchetterie	42/09	245'000.00	157'237.20	36'660.00	120'577.20			5'250.00		115'327.20
9141.42.02	Constr. locaux voirie et atelier à Praz Faucon	42/09	987'900.00	978'398.10	224'290.00	754'108.10			32'615.00		721'493.10
9141.42.03	Constr. Déchetterie à Praz Faucon	42/09	1'992'100.00	1'148'469.90	331'450.00	817'019.90			47'350.00		769'669.90
9141.42.04	Equipt accès parkomatic déchetterie	60/11	34'000.00	83'370.25	61'000.00	22'370.25			12'200.00		10'170.25
9141.43	Aménagt Ch. du Couchant	08/12	205'000.00	38'219.80	18'000.00	20'219.80			3'600.00		16'619.80
9141.50.01	Création giratoire du Moulin	13/18	1'280'000.00	84'702.50		84'702.50	647'765.15				732'467.65
9141.50.02	Conduite EU-EC giratoire du Moulin	13/18	76'000.00				169'958.55				169'958.55
<b>Bâtiments communaux</b>											
9143.16	Rénovation Maison de Commune	54/10	3'150'000.00	3'384'364.55	1'592'864.55	1'791'500.00			71'700.00		1'719'800.00
		21/13	235'000.00								
9143.17	Réaménagt 3 salles de classes Cavenettaz	17/12	380'000.00	357'967.50	89'500.00	268'467.50			17'900.00		250'567.50
9143.21	Travaux extérieur collège de la Chavanne	39/09	2'335'000.00	1'869'589.10	898'250.00	971'339.10			44'750.00		926'589.10
9143.23	Etude construction d'un jardin d'enfants	30/08	77'000.00	94'526.10	21'770.00	72'756.10			3'200.00		69'556.10
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	1'366'000.00	1'385'123.00	322'530.00	1'062'593.00			46'200.00		1'016'393.00
9143.24	Etude rénovation Ancienne Forge	38/08	214'000.00	176'919.85	0.00	176'919.85					176'919.85
9143.33	Etude construction collège de l'Epi d'Or	30/14	297'000.00	254'043.10	30'000.00	224'043.10			10'000.00		214'043.10
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	6'200'000.00	5'292'922.45	531'000.00	4'761'922.45			177'000.00		4'584'922.45
9143.38	Réfection appart. de fonction Cavenettaz	38/15	95'000.00	88'478.00	27'100.00	61'378.00			8'800.00		52'578.00
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'500'000.00	1'445'128.05	100'000.00	1'345'128.05			50'000.00		1'295'128.05

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2019	Amortissements cumulés au 01.01.2019	Solde comptable au 01.01.2019	Dépenses 2019	Subsides et participations de tiers 2019	Amortissements 2019		Solde à amortir au 31.12.2019
									Obligatoire	Supplémentaire	
<b>Services industriels</b>											
9144.15	Conduite Biolettes-Praz-Morrens	08/94	226'000.00	179'135.65	154'172.25	24'963.40			6'300.00		18'663.40
9144.24	Bouclage réseau d'eau Ch. des Dailles	24/19	160'000.00				25'000.00				25'000.00
9144.25	Bouclage Bérallaz-Bellevue-Prélaz	65/05	180'000.00	177'673.95	134'400.00	43'273.95			11'200.00		32'073.95
9144.26	Rplt conduite Choulaire-Combe	13/07	216'400.00	107'542.60	48'420.00	59'122.60			5'380.00		53'742.60
9144.43	Actualisation PDEE (Plan distribution d'eau)	43/09	30'000.00	4'950.00	0.00	4'950.00					4'950.00
9144.50	Conduite giratoire du Moulin	13/18	124'000.00				280'448.65				280'448.65
9144.51	Extension conduite Ch. de la Lisière	51/10	81'000.00	66'634.45	40'200.00	26'434.45			6'700.00		19'734.45
<b>Mobilier - Machines - Véhicules</b>											
9146.02	Véhicule Toyota Hilux	13/12	55'000.00	54'138.65	26'500.00	27'638.65			5'500.00		22'138.65
9146.08	Véhicule Pony Boschung	53/16	142'000.00	140'143.50	28'400.00	111'743.50			14'200.00		97'543.50
9146.42	Equipement complémentaire déchetterie	60/11	263'000.00	212'751.20	151'200.00	61'551.20			30'240.00		31'311.20
<b>Autres investissements</b>											
9149.35	Vidéosurveillance sur 3 sites	35/14	120'000.00	64'435.95	20'600.00	43'835.95			6'300.00		37'535.95
<b>Subventions et participations à amortir</b>											
9165.37	Participation réfection court Tennis Club	37/15	80'000.00	80'000.00	24'000.00	56'000.00			8'000.00		48'000.00
<b>Autres dépenses à amortir (Etudes)</b>											
9170.05	Etabl PGEE (Plan Général d'évacuation des eaux)	33/97	154'425.00	106'318.90	32'000.00	74'318.90			4'000.00		70'318.90
9170.10	Etude CPE (Eclairage public)	10/18	73'000.00	50'374.05	0.00	50'374.05	15'302.70	5'000.00			60'676.75
9170.52	Etude création UAPE sur la parcelle 87	52/16	232'000.00	182'790.35	0.00	182'790.35	2'782.40				185'572.75
			<b>31'812'184.65</b>	<b>25'385'964.10</b>	<b>6'975'886.50</b>	<b>18'410'077.60</b>	<b>1'307'541.95</b>	<b>84'471.05</b>	<b>876'362.55</b>	<b>0.00</b>	<b>18'756'785.95</b>

**RESERVES 2019**  
(sans écritures de boucllement)

	<b>Capital</b>			<b>solde</b>	<b>Total</b>
	<b>au 1.1.2019</b>	<b>Attrib. 2019</b>	<b>Prélèv. 2019</b>	<b>au 31.12.2019</b>	
<b>Fonds alimentés par des recettes affectées</b>					<b>3'107'788.00</b>
9280.02 Taxes affectées réseau Egouts-Epuration	1'614'538.57	155'397.15		1'769'935.72	
9280.03 Taxes affectées réseau d'eau	943'371.98	96.60	56'391.60	887'076.98	
9280.04 Taxes affectées investissements Egouts	186'433.05	1'332.00		187'765.05	
9280.05 Régulation gestion des Déchets	242'023.05	20'987.20		263'010.25	
<b>Fonds de réserves divers</b>					<b>2'328'677.65</b>
9282.00 Taxes rachat places PCi	124'247.90			124'247.90	
9282.01 Fonds de réserve PCi	1'900.00			1'900.00	
9282.02 Fonds de réserve à but social	24'149.25		4'677.15	19'472.10	
9282.12 En attente d'affectation	833'989.40			833'989.40	
9282.15 Participation de plans de quartier à l'équipement collectif	921'646.05			921'646.05	
9282.16 Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	137'034.00		137'034.00	0.00	
9282.42 Concept énergétique	9'375.00			9'375.00	
9282.43 Fonds de réserve pour amortissement travaux routiers	445'672.20		27'625.00	418'047.20	
	<b>5'484'380.45</b>	<b>177'812.95</b>	<b>225'727.75</b>	<b>5'436'465.65</b>	<b>5'436'465.65</b>

**Attention : Dans une perspective bilancielle au 31.12.2019, les réserves ne sont couvertes qu'à hauteur de CHF 3'792'486.02 par les liquidités (69%)**

(\*) Tous les fonds de réserves ont une affectation qui leur est propre, sauf le compte 9282.12

<b>Détail des prélèvements prévus sur préavis</b>	<b>Montant préavis</b>	<b>Total prélevts prévus</b>	<b>No du compte de Réserve</b>
9280.03 43/09 - Etablissement d'un PDDE	30'000.00		
9280.03 50/16 - Remplit conduite giratoire du Moulin	64'500.00	94'500.00	→ 9280.03
9280.04 50/16 - EU-EC giratoire du Moulin	40'100.00	40'100.00	→ 9280.04
9282.12 28/07 - Aménagement zones 30 km/h.	195'000.00	195'000.00	→ 9280.12
9282.43 21/07 - Aménagement abords zone scolaire	7'725.--/an	38'597.55	Jusqu'en 2024
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	13'315.20/an	253'973.20	Jusqu'en 2038
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	4'876.60/an	92'960.60	
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	1'708.20/an	32'515.85	
		<b>418'047.20</b>	→ 9282.43
		<b>Total : 747'647.20</b>	

	<b>2019</b>	
	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>
<b>Variation des réserves <u>prévues au budget</u> :</b>		
Déchets	20'987.20	0.00
Réseau d'égouts et d'épuration et Steps	155'397.15	124'705.00
Service des eaux (SI)	0.00 (*)	0.00
<i>Attributions aux réserves</i>	<i>Total</i> 176'384.35	124'705.00
Service des eaux (SI)	-56'391.60 (*)	-18'545.00
Déchets	0.00	-25'000.00
Routes	-27'625.00	-27'625.00
But social	-4'677.15	-4'500.00
<i>Prélèvements des réserves</i>	<i>Total</i> -88'693.75	-75'670.00
<b>Variation des réserves prévues au budget</b>	<b>87'690.60</b>	<b>49'035.00</b>
<b>Taxes de raccordement :</b>		
Egouts épuration - Taxes uniques	1'332.00	0.00
Services Industriels (SI) - Taxes uniques	96.60 (*)	0.00
	<b>89'119.20</b>	<b>49'035.00</b>
(*) Prélèvement net SI : fr. -56'295.00		

	<b>2019</b>	
	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>
<b>Prélèvements <u>complémentaires des réserves</u> :</b>		
Il n'y a pas eu de prélèvements complémentaires en 2019 (pour amortissement selon conclusions préavis)	Néant	Néant
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Prélèvement de la réserve pour couverture des décomptes péréquatifs</b>		
- Décompte de péréquation directe	0.00	0.00
- Décompte de la facture sociale	-137'034.00	-175'590.00
	<b>-137'034.00</b>	<b>-175'590.00</b>



## Ventilation des intérêts sur les soldes des investissements au Bilan au 1.1.2019

		Budget 2019	Comptes 2019	Répartition
9115.00 Capitaux circulants (moyenne)	9112/9115	1'000'000.00	1'000'000.00	7'872.24
9123.00 Terrains et bâtiments du patrimoine financier		176'400.00	176'400.00	1'388.60 0.00
9141.08 Création d'un giratoire	59/93	19'000.00	19'000.00	149.55
9141.19 Aménagement d'un trottoir sur la RC501c	04/98	142'544.30	142'544.30	1'122.15
9141.20 Aménagement RC501 Centre commercial	71/05-19/07	399'349.65	399'349.65	3'143.75
9141.24 Réfection route des Biolettes	24/13	273'497.50	273'497.50	2'153.00
9141.25 Etude transfert déchetterie à Praz Faucon	09/02	26'277.70	26'277.70	206.85
9141.27 Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	61/11	784'184.95	784'184.95	6'173.20
9141.28 Collecteurs Ch. Esserpy/Crêt	62/05	287'329.10	287'329.10	2'261.90
9141.30 Aménagement RC501b 2ème partie dir. Lsne	40/09	1'224'138.15	1'224'138.15	9'636.55
9141.32 Mise en place zones 30km/h	28/07	96'975.20	97'371.00	766.50
9141.33 Aménagt abords site scolaire Chavanne	21/07	48'322.55	48'322.55	380.40
9141.36 Aménagement parking à la Cavenettaz	57/10	531'634.55	531'634.55	4'185.10
9141.39 Etude réfection Rue du Village	42/09	87'906.35	87'906.35	692.00
9141.39 Réfection Rue du Village	42/09	1'166'655.90	1'166'479.90	9'182.70
9141.42 Nouvelle déchetterie à Praz Faucon	42/09	817'019.90	817'019.90	6'431.70
9141.42 Equipt accès par cartes à la déchetterie	60/11	22'370.25	22'370.25	176.10
9141.42 Nouveaux locaux voirie à Praz Faucon	42/09	754'108.10	754'108.10	5'936.45
9141.42 Chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon	42/09	120'577.20	120'577.20	949.20
9141.43 Aménagement chemin du Couchant	08/12	20'219.80	20'219.80	159.15
9141.50 Création d'un giratoire carrefour Bottens/Montheron	50/16	1'000.00	84'702.50	666.80
9143.16 Rénovation et transformation Maison de Commune	51/10	1'791'500.00	1'791'500.00	14'102.90
9143.17 Aménagement 3 classes à la Cavenettaz	17/12	268'467.50	268'467.50	2'113.40
9143.21 Réfections extérieures collège de la Chavanne	39/09	971'339.10	971'339.10	7'646.50
9143.23 Crédit étude collège du Motty	30/08	72'756.10	72'756.10	572.75
9143.25 Construction collège du Motty	58/10	1'062'593.00	1'062'593.00	8'364.85
9143.24 Crédit étude Ancienne Forge	38/08	177'000.00	176'919.85	1'392.75
9143.30 Crédit étude Collège de l'Epi d'Or	30/14	224'043.10	224'043.10	1'763.70
9143.33 Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	4'761'922.45	4'761'922.45	37'486.45
9143.38 Rénovation appartement concierge Cavenettaz	38/15	61'378.00	61'378.00	483.20
9143.51 Achat parcelle 87	51/16	1'345'128.05	1'345'128.05	10'589.00

## Récapitulation pages 13 et 14

9'701.69	<b>220.3220.00</b>
1'102.10	<b>320.3220.00</b>
14'102.90	<b>352.3220.00</b>
1'392.75	<b>354.3220.00</b>
8'937.60	<b>355.3220.00</b>
12'027.95	<b>358.3220.00</b>
47'274.80	<b>430.3220.00</b>
6'814.65	<b>450.3220.00</b>
2'846.95	<b>460.3220.00</b>
7'646.50	<b>511.3220.00</b>
2'596.60	<b>512.3220.00</b>
39'250.15	<b>513.3220.00</b>
345.10	<b>600.3220.00</b>
1'249.60	<b>810.3220.00</b>
<b>155'289.34</b>	

## Ventilation des intérêts sur les soldes au 1.1.2019 (suite)

		Budget 2019	Comptes 2019	Répartition
9144.15 Réseau d'eau Rte Biolettes-Praz-Morrens	08/95	24'963.40	24'963.40	196.50
9144.25 Conduite "Bérallaz-Prélaz-Bellevue"	65/05	43'273.95	43'273.95	340.65
9144.26 Conduite "Choulares-Combe"	13/07	59'122.60	59'122.60	465.40
9144.43 Actualisation PDDE	43/09	4'950.00	4'950.00	38.95
9144.51 Extension conduite chemin de la Lisière	51/10	26'434.45	26'434.45	208.10
9145.00 Forêts		140'000.00	140'000.00	1'102.10
9146.02 Achat d'un véhicule pick up Toyota Hilux	13/12	27'638.65	27'638.65	217.55
9146.08 Achat véhicule Pony Boschung	53/16	111'743.50	111'743.50	879.65
9146.42 Equipt complémentaire Praz Faucon	60/11	61'551.20	61'551.20	484.55
9149.00 Vidéosurveillance bâtiments communaux	35/15	43'835.95	43'835.95	345.10
9165.37 Don Tennis Club	37/15	56'000.00	56'000.00	440.85
9170.05 Etablissement d'un PGEE (Plan Général évacuation eaux)	33/97	74'318.90	74'318.90	585.05
9170.10 Etude CPE (éclairage public)	10/18	43'000.00	50'374.05	396.55
9170.52 Etude aménagement UAPE	52/16	232'000.00	182'790.35	1'438.95
		<b>19'685'471.05</b>	<b>19'726'477.60</b>	<b>155'289.34</b>

Cpte Bilan	Descriptif	Par	Montant initial	Amort. Fin. emprunt	Montant au 31.12.2019	Intérêts 2019	Taux	Échéance	Date Emprunt
9221.07	Rue du Village, achat parcelle 87, déchetterie	FISLPP	4'000'000.00		6'000'000.00	-1'311.11	-0.05%	Trimestrielle	28.07.2016
9221.09	RC 501 2ème partie, déchetterie, Ch. Cavenet	Swissquote	2'000'000.00		3'000'000.00	-2'510.00	-0.15%	Trimestrielle	28.01.2016
9221.11	Collège de l'Épi d'Or	RGE	2'500'000.00	375'000.00	2'125'000.00	26'254.85	1.40%	2031	28.01.2016
9221.12	Collège de l'Épi d'Or	SUVA	2'000'000.00		2'000'000.00	9'800.00	0.49%	2025	28.04.2015
9221.13	RC 501, rue du Village	BCN	2'000'000.00		2'000'000.00	-4'077.75	-0.20%	Trimestrielle	14.03.2017
9221.16	Nouvelle déchetterie	UBS SA	3'000'000.00		0.00	44'333.35	2.80%	2019	09.07.2009
9221.17	Collège du Motty, Maison de Commune	Postfinance	4'000'000.00		4'000'000.00	82'800.00	2.07%	2020	15.10.2010
					<b>19'125'000.00</b>	<b>155'289.34</b>			

Soit un taux moyen d'intérêt annualisé de **0.82 %**

Statistique de l'impôt communal des personnes physiques

**Postnumerando 2017 - 97.23% des contribuables sont taxés - Impôt à 70 (42 dossiers non traités)**

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	378	22.69	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	139	8.34	572'700	20'515.00	0.39	20'515.00
10'100	21'000	114	6.84	1'778'100	64'984.00	1.24	85'499.00
21'100	50'000	256	15.37	9'216'200	383'151.00	7.32	468'650.00
50'100	80'000	300	18.01	19'113'300	927'743.00	17.73	1'396'393.00
80'100	100'000	154	9.24	13'824'600	716'345.00	13.69	2'112'738.00
100'100	200'000	268	16.09	36'171'700	1'973'437.00	37.71	4'086'175.00
200'100	300'000	40	2.40	9'369'500	588'522.00	11.24	4'674'697.00
300'100	et +	17	1.02	7'070'900	558'952.00	10.68	5'233'649.00
Totaux		1'666	100.00	97'117'000	5'233'649.00	100.00	

**Postnumerando 2016 - 99.06% des contribuables sont taxés - Impôt à 70 (14 dossiers non traités)**

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	392	23.29	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	124	7.37	439'900	16'321.00	0.30	16'321.00
10'100	21'000	98	5.82	1'513'600	56'603.00	1.04	72'924.00
21'100	50'000	274	16.28	9'787'100	407'893.00	7.48	480'817.00
50'100	80'000	299	17.77	19'034'900	922'777.00	16.92	1'403'594.00
80'100	100'000	161	9.57	14'465'600	744'645.00	13.65	2'148'239.00
100'100	200'000	286	16.99	38'420'400	2'106'199.00	38.62	4'254'438.00
200'100	300'000	38	2.26	9'218'200	590'116.00	10.82	4'844'554.00
300'100	et +	11	0.65	6'962'900	609'704.00	11.18	5'454'258.00
Totaux		1'683	100.00	99'842'600	5'454'258.00	100.00	

**Postnumerando 2015 - 99.80% des contribuables sont taxés - Impôt à 67 (3 dossiers non traités)**

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	368	21.57	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	137	8.03	539'200	19'217.00	0.36	19'217.00
10'100	21'000	105	6.15	1'617'700	54'156.00	1.00	73'373.00
21'100	50'000	268	15.71	9'290'100	373'494.00	6.90	446'867.00
50'100	80'000	319	18.70	20'295'500	936'795.00	17.31	1'383'662.00
80'100	100'000	148	8.68	13'303'900	661'923.00	12.23	2'045'585.00
100'100	200'000	313	18.35	41'903'800	2'189'287.00	40.45	4'234'872.00
200'100	300'000	33	1.93	7'836'600	482'588.00	8.92	4'717'460.00
300'100	et +	15	0.88	8'438'600	695'457.00	12.85	5'412'917.00
Totaux		1'706	100.00	103'225'400	5'412'917.00	100.00	

## Différence de l'impôt entre le budget et les comptes

Compte	Descriptif	Budget	Compte	Variation
4001	Revenu et prestation en capital	6'510'500.00	6'795'771.21 (1) ↗	285'271.21
4002	Fortune	950'000.00	1'086'830.09 ↗	136'830.09
4003	Impôt à la source	160'000.00	119'548.36 ↘	-40'451.64
4011	Bénéfice net des personnes morales	125'000.00	117'893.55 ↘	-7'106.45
4012	Capital des personnes morales	3'500.00	9'034.55 ↗	5'534.55
4013	Cplt imm. des personnes morales	35'000.00	26'829.70 ↘	-8'170.30
4020	Impôt foncier	660'000.00	691'202.65 ↗	31'202.65
4040	Droits de mutation	150'000.00	166'230.80 ↗	16'230.80
4050	Impôts s/successions et donations	<i>non budgétisés</i>	0.00 =	0.00
4061	Impôts s/chiens	14'500.00	15'600.00 ↗	1'100.00
4101	Patentes	11'000.00	13'177.05 ↗	2'177.05
4221	Intérêts moratoires	52'000.00	61'531.59 ↗	9'531.59
4411	Impôt s/gains immobiliers	150'000.00	80'093.95 ↘	-69'906.05
4411	Impôt sur les frontaliers	110'000.00	81'623.75 ↘	-28'376.25

(1) dont CHF 268'655.35 de prestations en capital et CHF 100'578.64 de compléments. Ces compléments proviennent des rectifications sur les déclarations relatives aux années antérieures.

\* \* \* \* \*

**Rappel du système postnumerando**

A la suite de l'entrée en vigueur en 2003 de la taxation postnumerando, les recettes sont basées sur des acomptes estimés. Les revenus relatifs aux taxations sont intégrés dans les comptes de l'année suivante, voire des années suivantes. Ainsi, les comptes comprennent le montant des acomptes 2019 et, pour les taxations 2003 à 2018, la différence entre la taxation réelle et les acomptes facturés. A la fin 2019, 100% des déclarations d'impôt 2003 à 2012, 99.87 % des déclarations d'impôt 2013 et 2014, 98.80 % des déclarations d'impôt 2015, 98.73% des déclarations 2016, 95.50% des déclarations 2017 et 73.03 % des déclarations d'impôt 2018 ont été traitées, selon information de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts).

**Impôts sur le revenu :**

Les revenus 2019 intègrent une taxation de CHF 109'564.80 pour 2016 et de CHF 92'699.35 pour 2017. Les corrections de 2007 à 2015 totalisent CHF 60'607.45.

**Impôt sur la fortune :**

Les revenus 2019 intègrent une correction de taxation de CHF 46'404.49 pour 2017, CHF 10'803.61 pour 2016, et CHF CHF 24'686.83 pour 2015.

**Impôt sur le bénéfice des personnes morales :**

Le montant figurant dans les comptes 2019 est composé de CHF -44'762.85 d'acomptes et corrections d'acomptes facturés aux entreprises pour 2014 à 2020 et de CHF 162'656.40 de taxations définitives et compléments pour les années 2018 et antérieures.

**Droits de mutation et gains immobiliers**

Voir commentaires dans les comptes de fonctionnement, pages n° 5 et n° 6.

## RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	Sources = m3/an	Eau achetée à Lausanne m3	Production totale m3	Locaux commune m3	Divers non facturé m3	Eau facturée aux consom. m3
2016	30'952	175'984	206'936	4'423	50'225	152'288
2017	22'124	167'303	189'427	5'155	25'444	158'828
2018	21'184	169'794	190'978	5'148	17'004	168'826
<b>2019</b>	20'893	175'607	196'500	3'495	37'052	155'953
ratios:	10.63%	89.37%	100%	1.78%	18.86%	79.36%

(\*)

(\*) Eau facturée 2017 : quantité ramenée sur 12 mois, alors que les factures 2017 portent sur une moyenne de 14 mois  
Eau facturée 2018 : quantité facturée en 2018 majorée du surplus des 2 mois facturés en 2017

**Situation 2015**

réf. m3/an	29'117	160'400	189'517		173'377
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.85/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>82'243</b>	<b>329'310</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>0</b>				
Intérêts et amortissements	<b>40'357</b>	=	<b>451'910</b>		
Vente d'eau loc. et imputation	<b>Enc. suppl. taxes de raccord. 37'203</b>			(non couvert. : 0)	<b>472'816</b>

**Situation 2016**

réf. m3/an	30'952	175'984	206'936		152'288
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.78/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>60'074</b>	<b>313'046</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>0</b>				
Intérêts et amortissements	<b>37'125</b>	=	<b>410'246</b>		
Vente d'eau loc. et imputation	<b>Corr. suppl. taxes de raccord. -7'433</b>			(non couvert. : 0)	<b>415'989</b>

**Situation 2017**

réf. m3/an	22'124	167'303	189'427	Facturés :	185'299
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.82/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>127'961</b>	<b>304'198</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>0</b>				
Intérêts et amortissements	<b>37'268</b>	=	<b>469'427</b>		
Vente d'eau loc. et imputation	<b>Enc. suppl. taxes de raccord. 141'162</b>			(non couvert. : 0)	<b>493'011</b>

**Situation 2018**

réf. m3/an	21'184	169'794	190'978	Facturés :	142'355
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.82/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>103'021</b>	<b>307'406</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>0</b>				
Intérêts et amortissements	<b>35'243</b>	=	<b>445'670</b>		
Vente d'eau loc. et imputation	<b>Enc. suppl. taxes de raccord. 8'728</b>			(non couvert. : 50'150)	<b>395'520</b>

**Situation 2019**

réf. m3/an	20'893	175'607	196'500	Facturés :	155'953
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.79/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>149'457</b>	<b>313'686</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>30'830</b>	=	<b>493'973</b>		
Vente d'eau loc. et imputation	<b>Enc. suppl. taxes de raccord. 97</b>			(non couvert. : 56'391)	<b>437'582</b>

Voir aussi Rapport de gestion



## COMMUNE DE CUGY VD - GESTION DES DECHETS

Année 2019

## Comptes déchets 450 - SANS TVA

	Dépenses	Recettes	Résultats
<b>Evacuation et traitement des déchets</b>			<b>-188'002.23</b>
Coût d'évacuation et traitement des déchets	208'282.86		
Vente de produits recyclés		20'280.63	
<b>Infrastructures pour la récolte et le traitement des déchets</b>			<b>-209'730.00</b>
Amortissements et intérêts	67'514.65		
Charges de personnel	91'343.50		
Frais d'entretien de la déchetterie et autres frais	38'532.85		
Participation aux frais de fonctionnement de GEDREL	12'339.00		
<b>Recettes diverses sur facturations</b>			<b>20'316.35</b>
Facturation de services à des tiers		260.00	
Facturation déchets compostage aux Espaces Verts		8'504.35	
Facturation utilisation déchetterie par Montheron (Ville de Lausanne)		11'552.00	
<b>Taxe au sac</b>			<b>104'992.78</b>
Rétrocession, par GEDREL, de la taxe au sac en fonction du tonnage récolté		104'992.78	
<b>Taxes forfaitaires perçues auprès de :</b>			<b>263'814.65</b>
- des entreprises		34'400.40	
- des habitants		227'521.42	
- des bâtiments communaux		1'800.00	
- des locations de la Maison Villageoise		92.83	
<b>Coût de traitement et évacuation des déchets à financer par l'impôt</b>			<b>18'740.85</b>
Déchets spéciaux (huiles, médicaments, solvants, inertes, etc.)		18'740.85	
<b>Total des dépenses</b>	<b>418'012.86</b>		
<b>Total des recettes</b>		<b>428'145.26</b>	
<b>Excédent de recettes sur l'exercice 2019</b>		(*)	<b>10'132.40</b>

(\*) Cette somme est attribuée au fonds de régulation (compte 9280.05)

Une somme de CHF 10'854.80 relative à des corrections sur factures 2017 et 2018 a été attribuée au fonds de régulation 9280.05

## EVOLUTION DES COÛTS DE RECOLTE ET TRAITEMENT DES ORDURES ET DECHETS

	2019 (2768 hab.)	%	2018 (2742 hab.)	%	2017 (2744 hab.)	%	2016 (2739 hab.)	%
Coût global des ordures ménagères (sacs poubelles)	108'589.40	25.90%	127'272.20	29.79%	119'669.00	30.08%	123'849.40	29.92%
Coût par habitant	39.23		46.42		43.61		45.22	
Coût pour les déchets végétaux - compostage	34'052.50	8.12%	29'760.50	6.97%	30'606.40	7.69%	32'620.95	7.88%
Coût par habitant	12.30		10.85		11.15		11.91	
Solde (soit : papier - carton - verre - polluants - déchets encombrants - ferraille - PET - etc.)	65'640.96	15.66%	62'932.16	14.73%	63'141.52	15.87%	63'182.63	15.26%
Coût par habitant	23.71		22.95		23.01		23.07	
Coût pour l'infrastructure de récolte des déchets	210'925.80	50.32%	207'198.35	48.51%	184'454.45	46.36%	194'316.80	46.94%
	76.20		75.56		67.22		70.94	
Coût total traitement et évacuation des déchets	419'208.66	100.00%	427'163.21	100.00%	397'871.37	100.00%	413'969.78	100.00%
Coût par habitant	151.45		155.79		145.00		151.14	
Coût direct par ménage	357.08		380.38		357.80		373.62	

Montant des taxes forfaitaires encaissées	260'872.05	62.23%	260'872.05	61.07%	266'659.25	67.02%	268'037.65	64.75%
Taxe par habitant soumis	110.00		110.00		110.00		110.00	
Montant par habitant	94.25		95.14		97.18		97.86	
Nombre de ménages	1'174		1'123		1'112		1'108	

Commentaires

- Evolution de la taxe :

Au 01.01.2013, entrée en vigueur du règlement introduisant la taxe au sac, complétée par une taxe à l'habitant de plus de 18 ans de Fr. 140.--

Au 01.01.2014, la taxe a été ramenée à CHF 110.-- et un remboursement de CHF 35.-- par contribuable a pu être ristourné pour 2013

Au 01.01.2015, la taxe à l'habitant a pu être maintenue à CHF 110.-- jusqu'en 2019

- Le dicastère est assujetti TVA au taux de 7,7%, perçue en sus de la taxe de base

- L'amortissement de la déchetterie de Praz Faucon représente 15.90% des taxes perçues

Genre de déchets	2019				Coût global	2018	
	Quantité	Transport Evacuation	Traitement Retour	TVA non récupérable		Quantité	Coût global
<b>Déchets bénéficiant du retour de la taxe au sac</b>					<b>108'589.40</b>		<b>127'272.20</b>
Ordures ménagères (sacs poubelles)	t. 318.16	53'215.30	55'021.70	352.40	108'589.40	t. 320.58	111'087.60
Ordures ménagères (déchetterie)	t.					t. 49.92	16'184.60
<b>Déchets couverts par la taxe forfaitaire</b>					<b>71'629.62</b>		<b>51'795.95</b>
Déchets encombrants (déchetterie)	t. 152.76	8'330.00	24'441.65	106.70	32'878.35	t. 150.84	32'753.70
Papier	t. 103.85	1'700.00	-1'968.25	-0.85	-269.10	t. 115.84	-1'038.85
Carton	t. 69.65	3'230.00	352.95	11.65	3'594.60	t. 61.04	1'958.30
Verre (bouteilles)	t. 88.64	2'040.00	-10'085.53	-26.20	-8'071.73	t. 110.83	-6'379.20
PET	t. 7.65	1'870.00	-2'060.00	-0.60	-190.60	t. 8.54	-607.20
Ferraille et fer léger	t. 41.06	1'440.00	-1'787.00	-1.15	-348.15	t. 43.81	-2'028.95
Boîtes en aluminium ( <i>sacs récup. Igora</i> )	kg 4'480.00	74.30	-1'326.00	-4.30	-1'256.00	kg 1'300.00	-1'584.70
Aluminium	kg 390.00	170.00	-258.00	-0.85	-88.85	kg 5'480.00	-222.20
Capsules café	kg 780.00	--	-195.00	-0.65	-195.65	kg 3'214.00	-815.45
Plastiques	t. 62.67	3'230.00	8'256.85	37.40	11'524.25	- --	--
Déchets végétaux - compostage	<i>Compost t.</i> 189.08	4'500.00	13'606.40	58.95	18'165.35	<i>m3</i> 182.92	14'707.85
	<i>Branches t.</i> 177.32	1'650.00	14'185.60	51.55	15'887.15	<i>m3</i> 184.26	15'052.65
<b>Déchets à financer par l'impôt</b>					<b>8'939.95</b>		<b>10'158.50</b>
Déchets inertes	m3 108.00	6'880.00	--	22.40	6'902.40	m3 108.00	7'768.25
Huiles minérales et végétales	l. 1'590.00	1'778.90	--	5.80	1'784.70	l. 2'000.00	1'679.85
Electroménager (gros et petit)	pce <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	0.00	pce <i>pas d'info</i>	0.00
CD/DVD	kg 300.00	--	--	0.00	0.00	kg 0.00	0.00
Batteries - Frigo - TV	kg 1'204.00	--	-561.00	-1.85	-562.85	kg 1'330.00	-374.90
Piles	t. <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	0.00	t. <i>pas d'info</i>	-50.60
Bouteilles de lait	kg 280.00	--	-7.00	0.00	-7.00	kg 1'260.00	-88.55
Pneus avec et sans jantes	pce 22.00	120.00	--	0.40	120.40	pce 4.00	20.05
Transports divers	h. 3.50	700.00		2.30	702.30	h. 6.00	1'204.40
<b>Totaux Généraux</b>		<b>90'928.50</b>	<b>97'617.37</b>	<b>613.10</b>	<b>189'158.97</b>		<b>189'226.65</b>

## Charges dictées par le Canton, la Confédération et autres charges imposées

		Budget	Comptes	Variation	
170.3521.01	Participation aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier	2'500.00	1'168.50	-1'331.50	
170.3523.00	Participation aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley	15'000.00	16'416.00	1'416.00	
180.3517.06	Participation au coût des transports publics	145'000.00	121'301.35	-23'698.65	
210.3191.00	Impôts ristournés à d'autres communes	0.00	118.65	118.65	
220.3520.00	Participation selon la nouvelle péréquation financière - Montant net	932'880.00	932'880.00	0.00	
320.3528.00	Participation à des charges cantonales d'économie publique - Triage forestier Mèbre Talent	11'500.00	9'676.45	-1'823.55	
420.3526.00	Participation au Schéma Directeur Nord Lausannois et études	20'910.00	14'568.30	-6'341.70	
510.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Primaire)	1'464'825.00	1'333'060.80	-131'764.20	
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Secondaire)	526'570.00	547'256.55	20'686.55	
530.3512.01	Participation à des charges d'enseignement (écoles de musique)	26'600.00	26'049.00	-551.00	
540.3512.00	Participation à des charges pour l'orientation professionnelle	3'080.00	2'608.30	-471.70	
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène (Service dentaire scolaire) - Montant net	21'500.00	19'218.45	-2'281.55	
600.3511.00	Participation aux prestations de la Police Cantonale	346'365.00	346'362.00	-3.00	
650.3521.00	Participation au SDIS du Haut Talent (sous réserve approbation CI)	37'580.00	33'308.30	-4'271.70	
660.3521.00	Participation à l'Office régional de Protection civile (sous réserve approbation CI)	66'000.00	62'713.00	-3'287.00	
710.3525.01	Participation au service social intercommunal de l'ARASPE	87'160.00	74'687.65	-12'472.35	
710.3525.03	Participation à l'accueil de la Petite enfance selon LAJE	14'000.00	13'710.00	-290.00	
710.3655.00	Participation au réseau d'accueil de jour - EFAJE (sous réserve approbation CI)	635'790.00	462'938.20	-172'851.80	
710.3655.02	Participation au déficit du Jardin d'enfants Arc-en-Ciel	51'300.00	80'404.80	29'104.80	
720.3515.01	Participation à des charges de prévoyance et aide sociale	Facture sociale	1'224'355.00	1'224'354.00	-1.00
720.3515.02	Prestations pour la familles et autres prestations sociales	Facture sociale	131'370.00	131'371.00	1.00
720.3515.03	Participation aux prestations complémentaires AVS/AI	Facture sociale	612'675.00	612'674.00	-1.00
720.3515.04	Participation aux bourses d'études et d'apprentissage	Facture sociale	73'390.00	73'392.00	2.00
730.3654.00	Aides et subventions (AVASAD)		266'000.00	252'448.00	-13'552.00
		<b>6'716'350.00</b>	<b>6'392'685.30</b>	<b>-323'664.70</b>	
	Intérêts des emprunts		182'560.00	155'289.34	-27'270.66
	Amortissements obligatoires		892'690.00	876'362.55	-16'327.45
	<b>Totaux et variation</b>		<b>7'791'600.00</b>	<b>7'424'337.19</b>	<b>-367'262.81</b>

**Dépenses imprévisibles et urgentes figurant dans les comptes de *fonctionnement* 2019**

Montant total autorisé pour la législature juillet 2016 à juin 2021, selon préavis No 01/16		400'000.00
Montant engagé selon les comptes 2018		33'728.80
Solde disponible au 01.01.2018		<b>366'271.20</b>
450.3115.00 Déchetterie	Installation Benne compactante à la déchetterie (avis DE 01-2019 COFIN)	20'100.00
420.3185.01 Crédit-Cadre PGA/RGATC	Redimensionnement territoire à bâtir selon LATC (avis DE 02-2019 COFIN)	24'437.30
720.3655.02 Garderie Arc-en-Ciel	Aide exceptionnelle manque de liquidités (avis DE 03-2019 COFIN)	25'650.00
Sommes dépensées en 2019		<b>70'187.30</b>
Solde disponible au 31.12.2019		<b>296'083.90</b>
<u>Pour mémoire :</u>		
Plafond de cautionnement pour la législature 2016-2021, selon préavis 05/16		2'500'000.00
./. Cautionnement en faveur du Tennis Club Cugy	maximum	290'000.00
Solde disponible sur plafond de cautionnement		2'210'000.00
Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021, selon préavis 05/11		28'000'000.00
./. Emprunts en cours (voir page rose n° 14) (Niveau I)		<b>19'250'000.00</b>
./. Limite de crédit auprès du Crédit Suisse (Niveau II)		<b>1'000'000.00</b>
Solde disponible sur plafond d'endettement		<b>7'750'000.00</b>
ASICE - part non versée sur la différence entre l'amortissement linéaire de l'immeuble (Collège de la Combe) et l'annuité fixe de l'emprunt		<b>489'110.95</b>

**Quote-part aux engagements des associations de communes, selon courrier de la Cheffe du département - A titre purement informatif**

Association intercommunale	Comptes adoptés (*)	Engagement au 31.12.2019	Base répartition	Part de Cugy	Fiduciaire
AET (Association intercommunale pour l'épuration du Talent)	non	700'000	29.36%	205'520	FRI
ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy et environs)	non	14'319'709	402/1006	5'722'190	FIDINTER
SDIS (Service de défense incendie et de secours)	non	--	2739/8536	--	FRI
ORPCI (Organisation régionale de la protection civile)	non	--	2742/45264	--	DFG Fiduciaire
EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants)	non	400'000	2744/43119	25'455	FRI

(\*) selon courriel du SCL du 16 mars 2020, l'approbation des comptes peut être reporté au 15 juillet 2020 dernier délai légal. Les montants ci-dessus sont **sous réserve d'approbation par le Conseil Intercommunal** de chaque association



## Nature des écarts entre budget et comptes en milliers de francs

	Dépenses inférieures au budget	Dépenses reportées	Dépenses supérieures au budget	Dépenses abandonnées	Revenus inférieurs au budget	Revenus supérieurs au budget	Revenus exceptionnels	Variation par poste
Impôts	-4		45		-155	521	123	448
Evolution de la masse salariale	-53		12	-2	-4	6	11	56
Autres charges administratives	-64	-3	15					67
Décompte Péréquation 2018			174					-174
Décompte Facture sociale 2018			19					-19
Energies (électricité, gaz, mazout)	-10		1		-1	4		12
Charges et produits d'intérêts	-27					1		28
Police des constructions et urbanisme	-23			-7		6		36
Entretien des forêts	-9		5	-2		30		36
Entretien des véhicules de voirie	-4		10					-6
Traitement et évacuation des déchets	-77		10		-46	11		32
Coûts des élèves	-133		21					112
Police, sécurité publique	-1		5			4		0
Entretien des immeubles	-51		13	-5	-7	20		56
Entretien des routes, chemins et espaces verts	-193		20			4	9	186
Entretien Eclairage public, sécurité routière	-81							81
Facture AVASAD, CSR, LAJE, ACAS	-201		31		-2			168
Participation aux diverses associations	-27		2		-11			14
Variations diverses	-65		48	-6	-62	5	36	2
Total des variations par rapport au budget	<b>-1023</b>	<b>-3</b>	<b>431</b>	<b>-37</b>	<b>-288</b>	<b>612</b>	<b>179</b>	<b>1'135</b>
<i>Variation totale Budget/Comptes</i>		1'135	Amélioration sur les charges : <b>-632</b>		Amélioration des revenus : <b>503</b>			

**Commentaires sur l'objet et la nature des écarts entre le budget et les comptes 2019**

Avant bouclage, les comptes 2019 de la commune enregistrent un bénéfice de CHF 321'569.81, alors que le déficit prévisionnel, selon budget, avait été estimé à CHF -814'230.--. L'écart entre les comptes et le budget s'élève donc à CHF 1'135'799.81. Pour un aperçu de la composition de cet écart, nous vous renvoyons au tableau ci-dessus qui présente les variations entre budget et comptes 2019 selon leur nature. Les variations de minime importance sont totalisées sous « variations diverses » et regroupent en conséquence plusieurs postes. Seules les variations importantes font l'objet d'un commentaire spécifique. Pour de plus amples détails sur la justification de cet écart, nous vous invitons à consulter les comptes proprement dits, qui figurent dans les pages blanches du présent document. Pour les opérations de bouclage veuillez vous référer à la page « Attribution dans le cadre du bouclage »

De manière générale, nous constatons que les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires compensent les charges supplémentaires. Il est également à noter que l'encaissement de taxes uniques dans les dicastères à taxes affectées (46 et 81) n'influence pas le résultat de fonctionnement de la Commune et n'est donc pas traité dans le tableau ci-dessus. Notons également que le nombre d'habitants pris en considération dans le cadre du budget s'élevait à 2'800, alors qu'en réalité notre population comptait 2'742 habitants (au 01.01.2019 selon SCRIS – Service cantonal de la statistique)

Les points essentiels qui caractérisent l'exercice 2019 sont les suivants :

- Les revenus tirés des impôts ordinaires sur les personnes physiques sont supérieurs aux prévisions budgétaires ; ceci provient principalement des impôts sur les prestations en capital ;
- L'impôt sur la fortune comprend un rattrapage sur une douzaine de dossiers pour la période 2007 à 2016;
- En revanche les revenus provenant des bénéfices des personnes morales sont plus bas que le budget à la suite de l'introduction anticipée de la RIE3, transférant ainsi une partie du montant sur l'impôt sur le capital ;
- Une capacité contributive par contribuable sensiblement inférieure à l'exercice précédent ;
- 12 ventes de villas individuelles sont les principales sources pour les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers en 2019 ;
- Le décompte de péréquation 2018, tel que prévu, était en défaveur de la Commune. Nous avons versé un complément de CHF 173'884.-- au titre de péréquation directe, CHF 18'695.-- au titre de facture sociale et CHF 8'084.-- dans le cadre de la Réforme policière ;
- Le résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 1'150'017.56, provenant principalement par une maîtrise de dépenses courantes ;
- L'entretien lourd de certaines routes a été effectué dans le cadre d'un préavis plutôt que le budget ;
- Des économies ont été réalisées sur l'entretien des immeubles communaux ;
- Les charges imposées dépendent de l'évolution d'éléments que la Municipalité ne peut pas maîtriser ;
- Le nombre d'élèves du primaire est inférieur au nombre projeté ce qui a pour conséquence de générer un solde favorable de près de CHF 133'000.- ;
- Le décompte de l'EFAJE présente un solde favorable à la Commune de près de CHF 172'000.--, ceci étant dû à une estimation trop haute de la fréquentation de l'UAPE
- Les travaux en lien avec le PGA se sont poursuivis en parallèle avec deux projets (Centre du village et Metamorphouse)



FIDUCIAIRE, RÉVISION ET INFORMATIQUE SA

Au Conseil Communal de la  
**Commune de Cugy**  
Rue du Village 13  
1053 Cugy

Echallens, le 29 mai 2020

### Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux de la Commune de Cugy

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Cugy, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Cugy alors que notre mission consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct sur la base de la Norme d'audit suisse 910 *Review* (examen succinct) *d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de fait qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FRI Fiduciaire, Révision  
et Informatique SA

  
Georges Coral  
Réviseur agréé

  
Jeremy Geinoz  
Réviseur responsable mandat

Annexes : comptes annuels 2019 comprenant :

- compte de bilan, compte de fonctionnement, tableau des investissements
- liste des engagements hors bilan, rappel des ententes intercommunales

# **LISTE DES SOLDES**

## **Bilan**

**Bilan**  
1.1.2019 - 31.12.2019

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2019			au 31.12.2019
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>26'943'420.19</b>	<b>51'575'337.07</b>	<b>-51'050'634.11</b>	<b>27'468'123.15</b>
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>3'792'486.02</b>	<b>28'326'807.50</b>	<b>-28'567'540.10</b>	<b>3'551'753.42</b>
<b>9100</b>	<b>CAISSE</b>	<b>844.90</b>	<b>750.00</b>	<b>-1'211.20</b>	<b>383.70</b>
9100.00	Caisse	844.90	750.00	-1'211.20	383.70
<b>9101</b>	<b>COMPTE DE CHEQUES POSTAUX</b>	<b>2'109'285.98</b>	<b>10'967'167.98</b>	<b>-11'270'894.99</b>	<b>1'805'558.97</b>
9101.00	c/c Postfinance	2'108'666.03	10'967'167.98	-11'270'894.99	1'804'939.02
9101.01	c/c Postfinance (épargne)	619.95			619.95
<b>9102</b>	<b>BANQUES</b>	<b>1'682'355.14</b>	<b>17'358'889.52</b>	<b>-17'295'433.91</b>	<b>1'745'810.75</b>
9102.00	c/c BCV	235'276.70	166'639.95	-116'189.60	285'727.05
9102.02	c/c Banque Raiffeisen	1'287'315.64	14'147'042.80	-14'134'828.41	1'299'530.03
9102.03	c/c Crédit Suisse	159'364.18		-80.00	159'284.18
9102.04	c/c UBS (épargne)	398.62	3'045'206.77	-3'044'335.90	1'269.49
<b>911</b>	<b>DEBITEURS ET COMPTES COURANTS</b>	<b>3'830'195.15</b>	<b>21'578'585.30</b>	<b>-21'085'297.44</b>	<b>4'323'483.01</b>
<b>9111</b>	<b>COMPTE COURANT DEBITEURS</b>	<b>0.00</b>	<b>718'622.30</b>	<b>-718'622.30</b>	<b>0.00</b>
9111.00	c/c débiteurs divers (cpte attente)		1'634.00	-1'634.00	
9111.01	c/c Caisse cantonale AVS AI APG AC		251'029.55	-251'029.55	
9111.02	c/c Caisse de Pensions CIP		329'750.50	-329'750.50	
9111.03	c/c SUVA LAA		17'855.80	-17'855.80	
9111.04	c/c Allocations familiales		12'940.00	-12'940.00	
9111.06	c/c Visana assurance LAA		10'870.60	-10'870.60	
9111.07	c/c Visana assurance Cplt LAA		6'237.65	-6'237.65	
9111.08	c/c Vaudoise assurance APG Maladie		30'313.70	-30'313.70	
9111.56	Factures à ventiler		57'990.50	-57'990.50	
<b>9112</b>	<b>IMPOTS A ENCAISSER</b>	<b>2'549'976.00</b>	<b>9'139'738.80</b>	<b>-9'035'745.53</b>	<b>2'653'969.27</b>
9112.00	Impôts à encaisser - Personnes physiques	2'213'813.74	8'258'928.27	-8'495'705.43	1'977'036.58



		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2019</b>			<b>au 31.12.2019</b>
9112.01	Impôts à encaisser - Personnes morales	126'130.58	236'146.54	-209'065.64	153'211.48
9112.02	Impôt anticipé supputé à récupérer	349'769.07	456'208.78	-321'069.58	484'908.27
9112.03	Impôts à encaisser - Source	-139'737.39	188'455.21	-9'904.88	38'812.94
<b>9114</b>	<b>PARTICIPATIONS A RECEVOIR</b>	<b>24'884.00</b>	<b>12'381.43</b>	<b>-24'776.04</b>	<b>12'489.39</b>
9114.00	Impôt anticipé	24'884.00	12'381.43	-24'776.04	12'489.39
<b>9115</b>	<b>AUTRES DEBITEURS</b>	<b>1'255'335.15</b>	<b>2'374'487.15</b>	<b>-1'972'797.95</b>	<b>1'657'024.35</b>
9115.00	Débiteurs	1'255'002.50	2'366'487.15	-1'965'985.65	1'655'504.00
9115.02	Chargement Postmail IFS - Machine à affranchir	332.65	8'000.00	-6'812.30	1'520.35
<b>9119</b>	<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>0.00</b>	<b>9'333'355.62</b>	<b>-9'333'355.62</b>	<b>0.00</b>
9119.00	Mouvements de fonds		9'045'080.00	-9'045'080.00	
9119.01	Transit Module Débiteurs		32'872.75	-32'872.75	
9119.02	Transit Module créanciers		83'674.75	-83'674.75	
9119.22	Intérêts des emprunts à ventiler		165'428.92	-165'428.92	
9119.43	TVA déductible sur march. Epuration		4'695.10	-4'695.10	
9119.53	TVA déductible sur march. Déchets		919.70	-919.70	
9119.83	TVA déductible sur march. Service eaux		684.40	-684.40	
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>177'863.45</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>177'863.45</b>
<b>9120</b>	<b>TITRES ET PLACEMENTS</b>	<b>1'463.45</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'463.45</b>
9120.00	Titres et placements	1'463.45			1'463.45
<b>9123</b>	<b>TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>176'400.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>176'400.00</b>
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	176'400.00			176'400.00
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>543'286.97</b>	<b>362'402.32</b>	<b>-436'962.97</b>	<b>468'726.32</b>
<b>9139</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>543'286.97</b>	<b>362'402.32</b>	<b>-436'962.97</b>	<b>468'726.32</b>
9139.00	Actifs transitoires	2'296.90		-1'896.55	400.35
9139.01	Produits à recevoir et charges payées d'avance	474'932.97	320'702.82	-359'099.67	436'536.12
9139.02	Produits à recevoir facturés	66'057.10	41'699.50	-75'966.75	31'789.85

1.1.2019 - 31.12.2019

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2019			au 31.12.2019
<b>914</b>	<b>INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>18'186'613.30</b>	<b>1'289'456.85</b>	<b>-943'833.60</b>	<b>18'532'236.55</b>
<b>9141</b>	<b>OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>6'907'037.45</b>	<b>984'008.20</b>	<b>-428'463.60</b>	<b>7'462'582.05</b>
9141.01	c/Investissement Système séparatif	1.00			1.00
9141.03	c/Investissement Dessertes forestières	1.00			1.00
9141.05	c/Investissement Aménagement provisoire de la STEP Praz Faucon	1.00			1.00
9141.07	c/Investissement Création Trottoir Ch. de l'Epi d'Or	1.00			1.00
9141.08	23/91 - Création giratoire Rte de Bottens/Rte de Morrens	19'000.00		-19'000.00	0.00
9141.19	04/98 - Trottoir sur la RC501 - Fr. 276'000.-- / amort. 9282.07-80'000.-/solde 30 ans	142'544.30		-10'130.00	132'414.30
9141.20	71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.--	399'349.65		-19'900.00	379'449.65
9141.21	21/19 - Sécurisation rte Bérallaz - CHF 135'000.-- - amort. 10 ans		115'489.55		115'489.55
9141.24.13	24/13 - Réfection Route des Biolettes - CHF 370'000.-- - Amort. 20 ans	273'497.50		-18'500.00	254'997.50
9141.24.19	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles avec trottoir et bouclage réseau d'eau		20'706.30		20'706.30
9141.25	09/02 - Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon - Fr. 30'000.--	26'277.70		-1'150.00	25'127.70
9141.27	61/11 - Réfection chaussée, création trottoir et extension éclairage public - Fr. 542'500.-- - amort. 30 ans	784'184.95		-30'000.00	754'184.95
9141.28	62/05 - Reconstruction collecteurs EU-EC Esserpy/Crêt - Fr. 513'000.-- / amort. 30 ans	287'329.10		-17'000.00	270'329.10
9141.30	40/09 - Aménagement routier 2ème partie RC501 - Fr. 1'300'000.-- / amort. 30 ans	1'224'138.15	2'638.65	-124'971.05	1'101'805.75
9141.32	28/07 - Mise en place zones 30km/h - Fr. 195'000.-- - amortissement réserve 9282.12	97'371.00	25'000.00		122'371.00
9141.33	21/07 - Amgts routiers abords site scolaire - Fr. 569'000.-- - Fds réserve 9282.12 Fr. 351'000.- / amort. 30 ans	48'322.55		-9'697.55	38'625.00

1.1.2019 - 31.12.2019

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2019			au 31.12.2019
9141.36	57/10 - Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village - Fr. 975'000.-- / amort. 30 ans	531'634.55		-22'200.00	509'434.55
9141.39.01	27/14 - Etude Aménagement Rue du Village - CHF 110'000.-- / amort. 30 ans	87'906.35		-3'150.00	84'756.35
9141.39.02	39/15 - Aménagement Rue du Village - CHF 1'847'300.-- / amort. 30 ans	1'166'479.90	2'450.00	-51'750.00	1'117'179.90
9141.42.01	42/09 - Aménagt chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon - Fr. 245'000.--/ amort. 30 ans	120'577.20		-5'250.00	115'327.20
9141.42.02	42/09 - Aménagement dépôt voirie dans nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 987'900.-- / amort. 30 ans	754'108.10		-32'615.00	721'493.10
9141.42.03	42/09 - Aménagement nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 1'992'100.-- / amort. 30 ans	817'019.90		-47'350.00	769'669.90
9141.42.04	60/11 - Equipt complémentaire déchetterie de Praz-Faucon (accès Parkomatic) - Fr. 34'000.-- / amort.	22'370.25		-12'200.00	10'170.25
9141.43	08/12 - Aménagt ch. du Couchant - Fr. 205'000.-- / amort. 15 ans	20'219.80		-3'600.00	16'619.80
9141.50	50/16-13/18 - Création giratoire du Moulin - CHF 785'000.-- + CHF 695'000.--	84'702.50	817'723.70		902'426.20
<b>9143</b>	<b>BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS</b>	<b>10'736'054.15</b>	<b>0.00</b>	<b>-429'550.00</b>	<b>10'306'504.15</b>
9143.01	Bâtiments du patrimoine administratif	7.00			7.00
9143.16	54/10 - Transformation et rénovation Maison de Commune - Fr. 3'150'000.-- / amort. rés. 9281.00 Fr.	1'791'500.00		-71'700.00	1'719'800.00
9143.17	17/12 - Réamgt 3 salles de Classes à la Cavenettaz - Fr. 380'000.-- / amort. 20 ans	268'467.50		-17'900.00	250'567.50
9143.21	39/09 - Réfection façades collège Chavanne et salle de gym (2ème phase) - Fr. 2'335'000.-- / amort. 30 ans	971'339.10		-44'750.00	926'589.10
9143.23	30/08 - Etude construction Garderie Jardin d'Enfants - Fr. 77'000.-- - intégrer coût de la construction	72'756.10		-3'200.00	69'556.10
9143.24	38/08 - Etude transformation et rénovation Ancienne Forge - Fr. 214'000.-- / intégrer dans cout cons	176'919.85			176'919.85

1.1.2019 - 31.12.2019

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2019</b>			<b>au 31.12.2019</b>
9143.25	58/10 - Construction collège du Motty avec jardin d'enfants - Fr. 1'366'000.-- / amort. 30 ans	1'062'593.00		-46'200.00	1'016'393.00
9143.33	33/14 - Construction d'un collège de 5 classes à Es Chesaux - CHF 6'200'000.-- / amort. 30 ans	4'985'965.55		-187'000.00	4'798'965.55
9143.38	38/15 - Rénov. appart. fonction Cavenettaz - CHF 95'000.- / amort. 10 ans	61'378.00		-8'800.00	52'578.00
9143.51	51/16 - Achat parcelle 87 - CHF 1'500'000.- / amort. 30 ans	1'345'128.05		-50'000.00	1'295'128.05
<b>9144</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>158'745.40</b>	<b>305'448.65</b>	<b>-29'580.00</b>	<b>434'614.05</b>
9144.00	Installations des Services industriels	1.00			1.00
9144.15	08/94 - Réseau d'eau Rte des Biolettes-Ch. de la Praz-Rte de Morrens - Fr. 226'000.- (global)	24'963.40		-6'300.00	18'663.40
9144.24	24/19 - Réfection ch. des Dailles bouclage		25'000.00		25'000.00
9144.25	65/05 - Bouclages Bérallaz, Bellevue, Prélaz - Fr. 180'000.-- / amort. 30 ans	43'273.95		-11'200.00	32'073.95
9144.26	13/07 - Changement conduite Choulaires-Combe - Fr. 216'400.-- / amort. 20 ans	59'122.60		-5'380.00	53'742.60
9144.43	43/09 - Actualisation PDDE - Fr. 30'000.-- / amort. Réseve 9280.03	4'950.00			4'950.00
9144.50	50/16-13/18 - Conduite giratoire du Moulin - Partiel (global CHF 1'480'000.--)		280'448.65		280'448.65
9144.51	51/10 - Extension conduite eau potable Chemin de la Lisière - Fr. 81'000.-	26'434.45		-6'700.00	19'734.45
<b>9145</b>	<b>FORETS</b>	<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>140'000.00</b>
9145.00	Forêts	140'000.00			140'000.00
<b>9146</b>	<b>MOBILIER - MACHINES - VEHICULES</b>	<b>200'940.35</b>	<b>0.00</b>	<b>-49'940.00</b>	<b>151'000.35</b>
9146.00	Mobilier - Machines - véhicules	6.00			6.00
9146.01	Investissement informatique	1.00			1.00
9146.02	13/12 - achat véhicule Pick-up Fr. 55'000.-- / amort. 10 ans	27'638.65		-5'500.00	22'138.65

1.1.2019 - 31.12.2019

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2019</b>			<b>au 31.12.2019</b>
9146.08	53/16 - Transporteur Pony - CHF 142'000.-- / amort. 10 ans	111'743.50		-14'200.00	97'543.50
9146.42	60/11 - Equipement complémentaire déchetterie Praz Faucon - CHF 297'000.- - Panneaux photovoltaïques	61'551.20		-30'240.00	31'311.20
<b>9149</b>	<b>Autres biens</b>	<b>43'835.95</b>	<b>0.00</b>	<b>-6'300.00</b>	<b>37'535.95</b>
9149.35	34/14 - Vidéosurveillance - CHF 120'000.-- / amort. 10 ans	43'835.95		-6'300.00	37'535.95
<b>915</b>	<b>PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS</b>	<b>49'492.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>49'492.00</b>
<b>9153</b>	<b>TITRES ET PAPIERS VALEUR</b>	<b>49'492.00</b>			<b>49'492.00</b>
9153.00	Titres et papiers valeurs	49'491.00			49'491.00
9153.01	10/95 - Actions CIGM - CHF 26'400.- / amort. 10 ans	1.00			1.00
<b>916</b>	<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR</b>	<b>56'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-8'000.00</b>	<b>48'000.00</b>
<b>9165</b>	<b>Autres subv. et part. d'investissements amortissables</b>	<b>56'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-8'000.00</b>	<b>48'000.00</b>
9165.37	37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000.- / amort. 10 ans	56'000.00		-8'000.00	48'000.00
<b>917</b>	<b>AUTRES DEPENSES A AMORTIR</b>	<b>307'483.30</b>	<b>18'085.10</b>	<b>-9'000.00</b>	<b>316'568.40</b>
<b>9170</b>	<b>AUTRES DEPENSES A AMORTIR</b>	<b>307'483.30</b>	<b>18'085.10</b>	<b>-9'000.00</b>	<b>316'568.40</b>
9170.05	33/97 - Etablissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Fr. 154'425.- / amort. 30 ans	74'318.90		-4'000.00	70'318.90
9170.10	10/18 - Etude Contrat Performance Energétique pour l'Eclairage public communal - CHF 73'000.-- - Amort. 30 ans	50'374.05	15'302.70	-5'000.00	60'676.75
9170.52	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000.-- - amort. 30 ans	182'790.35	2'782.40		185'572.75



**Bilan**  
1.1.2019 - 31.12.2019

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2019			au 31.12.2019
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-26'943'420.19</b>	<b>41'896'351.87</b>	<b>-42'099'485.02</b>	<b>-27'146'553.34</b>
<b>920</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-457'001.39</b>	<b>9'626'934.40</b>	<b>-10'113'731.95</b>	<b>-943'798.94</b>
<b>9200</b>	<b>CREANCIERS</b>	<b>-411'401.49</b>	<b>9'609'651.30</b>	<b>-10'096'173.25</b>	<b>-897'923.44</b>
9200.00	Créanciers	-310'390.90	9'382'286.00	-9'892'351.95	-820'456.85
9200.02.00	Débiteurs momentanément créanciers	-23'004.25	31'252.85	-10'528.60	-2'280.00
9200.02.01	Débiteurs - paiements d'avance		3.05	-1'554.55	-1'551.50
9200.03	Encaissements caisse CH par cartes		18'225.00	-18'225.00	
9200.04	c/c AFC impôt du sur décomptes trimestriels	-50'790.69	149'644.25	-136'874.25	-38'020.69
9200.06	Encaissements à ventiler	-1'179.00	1'179.00		
9200.07	Salaires en attente de paiement	-25'630.65	27'061.15	-36'575.85	-35'145.35
9200.10	Débiteurs - encaissements non attribués sur facture	-406.00		-63.05	-469.05
<b>9209</b>	<b>AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>-45'599.90</b>	<b>17'283.10</b>	<b>-17'558.70</b>	<b>-45'875.50</b>
9209.01	Jetons séances Conseil Communal	-14'769.90	4'000.00	-3'795.60	-14'565.50
9209.35.01	Dépôts clés divers	-440.00	350.00		-90.00
9209.35.30	Dépôts clés Congélateur	-320.00	320.00		
9209.35.45	Dépôts badges accès déchetterie	-27'200.00	960.00	-2'260.00	-28'500.00
9209.35.51	Dépôts clés Collège de la Chavanne	-1'650.00	1'050.00	-900.00	-1'500.00
9209.35.53	Dépôts clés Collège de l'Epi d'Or	-750.00			-750.00
9209.35.66	Dépôts clés Abri PCi partie publique	-470.00			-470.00
9209.45	TVA due sur déchets et ordures ménagères		6'132.20	-6'132.20	
9209.46	TVA due sur épuration		4'152.50	-4'152.50	
9209.81	TVA due sur service des eaux		318.40	-318.40	
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME</b>	<b>-19'250'000.00</b>	<b>30'125'000.00</b>	<b>-30'000'000.00</b>	<b>-19'125'000.00</b>
<b>9221</b>	<b>EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE</b>	<b>-19'250'000.00</b>	<b>30'125'000.00</b>	<b>-30'000'000.00</b>	<b>-19'125'000.00</b>

1.1.2019 - 31.12.2019

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2019</b>			<b>au 31.12.2019</b>
9221.06	Rentes Genevoises - renouvel. emprunt UBS - trimestriel		2'000'000.00	-2'000'000.00	
9221.07	Fondation Institution supplétive LPP - Emprunt 4 mois construction	-4'000'000.00	12'000'000.00	-14'000'000.00	-6'000'000.00
9221.09	Swissquote - Collège Es Chesaux - trimestriel	-2'000'000.00	9'000'000.00	-10'000'000.00	-3'000'000.00
9221.11	Rentes Genevoises - à 1,40% sur 15 ans (échéance 28.01.2031)	-2'250'000.00	125'000.00		-2'125'000.00
9221.12	SUVA - à 0.49% sur 10 ans (échéance 28.04.2025)	-2'000'000.00			-2'000'000.00
9221.13	BCN - 2 mois - Collège Es Chesaux - semestriel	-2'000'000.00	4'000'000.00	-4'000'000.00	-2'000'000.00
9221.16	UBS SA - à 2,80% sur 10 ans (échéance 09.07.2019)	-3'000'000.00	3'000'000.00		
9221.17	Postfinance - à 2,07% sur 10 ans (échéance 15.10.2020 - Garantie par reconnaissance de dette)	-4'000'000.00			-4'000'000.00
<b>923</b>	<b>ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS</b>	<b>-515'893.00</b>	<b>117'680.00</b>	<b>.00</b>	<b>-398'213.00</b>
<b>9234</b>	<b>FONDS POUR RISQUES NON-ASSURES</b>	<b>-515'893.00</b>	<b>117'680.00</b>	<b>.00</b>	<b>-398'213.00</b>
9234.00	Provision pour perte sur débiteurs commune	-45'000.00			-45'000.00
9234.01	Provision pour perte sur débiteurs ACI	-470'893.00	117'680.00		-353'213.00
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>-638'007.80</b>	<b>1'797'765.50</b>	<b>-1'804'695.90</b>	<b>-644'938.20</b>
<b>9259</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>-638'007.80</b>	<b>1'797'765.50</b>	<b>-1'804'695.90</b>	<b>-644'938.20</b>
9259.00	Passifs transitoires	-112'122.80	5'245.15		-106'877.65
9259.01	Passifs transitoires courants	-180'773.45	47'950.00	-13'083.40	-145'906.85
9259.02	Charges à payer	-345'111.55	1'744'570.35	-1'791'612.50	-392'153.70
<b>928</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVES</b>	<b>-5'484'380.45</b>	<b>228'971.97</b>	<b>-181'057.17</b>	<b>-5'436'465.65</b>
<b>9280</b>	<b>FONDS ALIMENTES PAR DES RECETTES AFFECTEES</b>	<b>-2'986'366.65</b>	<b>59'635.82</b>	<b>-181'057.17</b>	<b>-3'107'788.00</b>
9280.02	Fonds de Réserve Réseau Egout-Epuration	-1'614'538.57		-155'397.15	-1'769'935.72
9280.03	Fonds de Réserve Réseau d'Eau	-943'371.98	56'391.60	-96.60	-887'076.98
9280.04	Fonds de Réserve Investissements Réseau	-186'433.05		-1'332.00	-187'765.05
9280.05	Fonds de régulation sur la gestion des déchets	-242'023.05	3'244.22	-24'231.42	-263'010.25

**Bilan**  
1.1.2019 - 31.12.2019

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2019			au 31.12.2019
<b>9282</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>	<b>-2'498'013.80</b>	<b>169'336.15</b>	<b>0.00</b>	<b>-2'328'677.65</b>
9282.00	Fonds de réserves Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021 selon art. 24p Loi (rsv 520.11)	-124'247.90			-124'247.90
9282.01	Fonds de réserve PC	-1'900.00			-1'900.00
9282.02	Fonds de réserve à but social	-24'149.25	4'677.15		-19'472.10
9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	-833'989.40			-833'989.40
9282.15	Fonds de réserves participation de plans de quartier à	-921'646.05			-921'646.05
9282.16	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	-137'034.00	137'034.00		
9282.42	Fonds de réserve Concept énergétique	-9'375.00			-9'375.00
9282.43	Fonds de réserve pour travaux routiers	-445'672.20	27'625.00		-418'047.20
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>-598'137.55</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-598'137.55</b>
<b>9290</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>-598'137.55</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-598'137.55</b>
9290.00	Capital	-598'137.55			-598'137.55

**Bilan**  
1.1.2019 - 31.12.2019

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2019</b>			<b>au 31.12.2019</b>
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>26'943'420.19</b>	<b>51'575'337.07</b>	<b>-51'050'634.11</b>	<b>27'468'123.15</b>
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-26'943'420.19</b>	<b>41'896'351.87</b>	<b>-42'099'485.02</b>	<b>-27'146'553.34</b>
	<b>Total Bilan</b>	<b>0.00</b>	<b>93'471'688.94</b>	<b>-93'150'119.13</b>	<b>321'569.81</b>

# LISTE DES SOLDES

## Fonctionnement

Informations générales :

- La masse salariale est entièrement comptabilisée sous le dicastère « 1. Administration générale », puis ventilée dans les différents dicastères en fonction des heures travaillées.
- La facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration des bâtiments communaux est effectuée sur la base de relevés des compteurs en fin d'année.
- Les intérêts sont comptabilisés au Bilan puis répartis en fonction du solde, au 1<sup>er</sup> janvier, des postes immobilisés à l'actif du bilan, ainsi que les débiteurs et les impôts dus. Les emprunts à terme fixe actuels permettent de financer ces postes, ainsi il est possible de soulager les dicastères qui ont déjà amorti leurs propres investissements.
- Les dicastères 45, 46, et 81 sont « à taxes affectées ». Ils doivent être financés par des taxes spécifiques. Un résultat positif de ces dicastères doit être porté en fonds de réserve, alors qu'une perte peut être supportée par les impôts ou être compensée par un prélèvement de ces fonds de réserve.
- Les frais d'entretien de l'immeuble de Praz Faucon réunissant les locaux de voirie et la déchetterie sont répartis pour 60% en charge du dicastère de la Voirie et 40% à celui traitant de la gestion des déchets.
- A la suite du changement de programme informatique comptable, le dicastère « 140 Intérêts généraux » a été transféré au nouveau dicastère « 160 Tourisme et développement économique.



## Commentaires de la page N° 1

Compte		Remarques
<b>1</b> <b>10</b>	<b>Administration Générale</b> <b>Autorités</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'405'893.67 (budget CHF 1'559'645.--), soit une amélioration de CHF 153'751.33
100.3001.00	Indemnités et vacations des autorités	Rémunération de la Municipalité, montants versés en fonction d'une partie fixe pour les tâches communes et de vacations en fonction des heures consacrées aux dossiers spécifiques à chaque municipal. La participation à des séances, rémunérées par des jetons de présence, entre dans les vacations ( <i>voir aussi compte No 100.4361.00 ci-dessous</i> )
100.3003.00	Jetons de présence des commissions	Indemnisation des commissions, selon décompte fourni par le bureau du Conseil et rémunération du bureau
100.3069.00	Frais divers des autorités	Cotisation du secrétaire du Conseil Communal, frais lors du dépouillement des votations et édition des bulletins de vote 1 <sup>er</sup> tour élections complémentaires au Conseil communal
100.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	Edition du rapport de gestion et comptes 2018 et frais divers de bureau du Conseil communal
100.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Achat du matériel nécessaire à la création de caches-jambes pour les tables du Conseil communal
100.4361.00	Jetons de présence des Municipaux	Jetons de présence reçus des diverses associations. Les municipaux recevant des vacations en compensation pour leur participation aux séances de ces associations, les jetons de présence restent acquis à la Commune
<b>11</b>	<b>Administration</b>	
110.3003.00	Jetons de présence de la commission des « Reflets »	Ce poste enregistre le défraiement de la rédactrice permanente des « Reflets de Cugy », ainsi qu'un repas de remerciement pour les bénévoles
110.3010...	Evolution de la masse salariale	Le budget a été établi sur la base de la grille salariale faisant partie intégrante du règlement du personnel communal de 2017 sur la base de deux échelons. Un échelon a été accordé pour 2019
110.3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	Ce poste enregistre un soutien de 10% au préposé au Contrôle des habitants, ainsi que son remplacement lors de ses vacances. En 2019, il a été nécessaire de faire appel à un remplaçant pour palier l'absence pour maladie de deux aides-concierges. Ce remplacement a été compensé par versement de l'assurance de perte de gain dès le 30 <sup>e</sup> jour d'absence sous le compte No 110.4261.00 page 2
110.3010.08	Primes	Les primes attribuées en 2019 comprennent 3 primes de fidélité

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>2'559'203.99</b>	<b>1'153'310.32</b>	<b>2'685'255.00</b>	<b>1'125'610.00</b>	<b>2'527'721.40</b>	<b>1'122'726.15</b>
			<b>1'405'893.67</b>		<b>1'559'645.00</b>		<b>1'404'995.25</b>
<b>10</b>	<b>AUTORITES</b>	<b>269'317.75</b>	<b>15'060.00</b>	<b>262'880.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>253'236.55</b>	<b>11'972.95</b>
<b>100</b>	<b>AUTORITES</b>	<b>269'317.75</b>	<b>15'060.00</b>	<b>262'880.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>253'236.55</b>	<b>11'972.95</b>
3001.00	Rétribution des Autorités	210'121.50		200'580.00		209'559.00	
3003.00	Jetons de présence des commissions	36'464.60		37'700.00		30'409.15	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	17'895.70		18'000.00		9'042.30	
3069.00	Frais divers des autorités et du Conseil	1'865.80		100.00		50.00	
3091.01	Frais de formation des autorités	380.00				120.00	
3101.00	Fournitures de bureau	1'500.05		6'000.00		3'932.30	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	871.45					
3181.00	Frais de ports et compte postal	218.65		500.00		123.80	
4361.03	Jetons de présence acquis à la Commune		15'060.00		10'000.00		11'972.95
<b>11</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>2'071'358.94</b>	<b>1'138'250.32</b>	<b>2'144'630.00</b>	<b>1'115'610.00</b>	<b>2'030'828.55</b>	<b>1'110'753.20</b>
<b>110</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>2'071'358.94</b>	<b>1'138'250.32</b>	<b>2'144'630.00</b>	<b>1'115'610.00</b>	<b>2'030'828.55</b>	<b>1'110'753.20</b>
3003.00	Jetons de présence des commissions	2'921.85		3'000.00		2'400.00	
3010.01	Traitement du personnel administratif	645'555.05		656'600.00		644'906.30	
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	478'422.75		483'430.00		473'519.80	
3010.03	Traitement du personnel de conciergerie	250'728.65		250'750.00		249'624.30	
3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	19'742.75		17'000.00		13'329.85	
3010.05	Traitement de l'organiste	18'972.20		19'500.00		18'972.20	
3010.08	Primes de fidélité et au mérite	11'189.05		11'350.00		4'418.30	
3030.00	Assurances sociales (part patronale)	151'418.25		151'500.00		140'683.70	
3040.00	Caisse de pension et de prévoyance (part patronale)	223'859.45		226'900.00		223'406.20	

## Commentaires de la page N° 2

Compte		Remarques
1 11	<b>Administration Générale</b> <b>Administration</b>	
110.3050.00	Assurances accident et maladie	L'économie sur ce poste a été réalisée à la suite du changement d'assureur pour l'assurance accident et complémentaire accident du personnel hors exploitation, ce dernier devant être assuré par la SUVA
110.3101.00	Fourniture de bureau	Il n'a pas été nécessaire de renouveler entièrement les stocks d'enveloppes, de papier à en-tête communal et de formulaires de facturation pour la bourse
110.3101.00	Reflets de Cugy	Ce compte enregistre l'édition des « Reflets de Cugy », 4 numéros par année. Une partie de ces frais est compensée par les publicités facturées sous compte n° 110.4356.00 pour un total de CHF 7'650.- (CHF 6'680.- en 2018)
110.3170.00	Manifestations	4 nonagénaires ont été fêtés en 2019. Les principales manifestations enregistrées dans ce compte sont : la participation à l'organisation de la Suisse Bouge et du départ d'étape du Tour du Pays de Vaud, de la fête du 1 <sup>er</sup> août, la réception des Jeunes de 18 ans avec la cérémonie du drapeau des JOJ, le repas des aînés
110.3181.00	Frais de port et CCP	La machine à affranchir est également mise à disposition de l'ASICE et du Conseil communal pour leurs courriers. Un montant total de CHF 1'475.20 a été facturé pour cette prestation sous le compte 110.4356.00 ci-dessous
110.3182.00	Frais de téléphones	Ce poste comprend dès 2019 la redevance radio/télévision due par les entreprises en fonction du chiffre d'affaires soumis TVA
110.3183.00	Frais bancaires	Outre les frais sur les transactions par cartes au guichet de l'Administration, ce compte comprend la commission d'administration du dossier titres de la Commune auprès de la BCU, ainsi que les commissions du courtier chargé de suivre le renouvellement des emprunts à court terme dans le cadre de la politique de financement des investissements communaux
110.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	Ce poste comprend les frais de poursuites gérées par la bourse, l'avance de frais effectuée dans le cadre des procédures et la note d'honoraires de l'Agent d'affaires dans le cadre de deux dossiers traités. Les avances de frais sont récupérées auprès des débiteurs sous le compte 110.4362.00 de la page suivante
110.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et d'expertise	Ce compte enregistre la note d'honoraires de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2018, ainsi que les frais d'avocat liés au recours de la commune dans le cadre du projet EoJorat Sud, ainsi qu'une note d'honoraires pour le mandat à un fiscaliste dans le cadre de l'établissement de règlements sur les frais pour la Municipalité et le personnel
110.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	Les <u>principales</u> cotisations concernent : <b>Lausanne-Région</b> CHF 3.35 par habitant pour le secrétariat général et CHF 4.59 par habitant pour le financement des diverses plates-formes. Participation au <b>Fonds de Soutien aux Institutions culturelles de la région lausannoise</b> de CHF 5'000.--. Une cotisation de CHF 8.-- par habitant a été versée à l' <b>Association Région Gros-de-Vaud</b> et CHF 2.-- par habitant pour la participation à l' <b>Office du Tourisme</b> . Le <b>Fonds des Communes</b> a sollicité, en 2019, une participation par l'intermédiaire de la Préfecture de CHF 0.43 par habitant et l' <b>Union des Communes Vaudoises</b> une contribution de base de CHF 650.-- plus CHF 1.75 par habitant. Ces diverses cotisations ont été facturées sur la base de 2'742 habitants, alors que le budget a été calculé sur la base de 2'800 habitants.
110.3659.00	Aides et subventions sous forme de dons	Achat d'un pavé « Epi de Blé » à la place du Château à Echallens
110.4361.00	Remboursement des traitements (APG)	Outre le remboursement de l'APG pour service civil, ce compte enregistre en 2019 le remboursement de salaire pour maladie au-delà de 30 jours
110.4361.01	Remboursement d'assurances	Versement par la Vaudoise Assurances de la participation aux excédents 2016-2018 pour l'assurance maladie et pour la période 2014-2018 pour l'assurance complémentaire accident
110.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation de la publicité dans les Reflets de Cugy, des affranchissements du Conseil communal, ainsi que des affranchissements et frais de bureau à l'ASICE
110.4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Les salaires bruts, ainsi que les charges sociales y relatives, sont tous comptabilisés sous administration, puis mis à charge des différents dicastères concernés par une imputation interne en fonction des heures consacrées à l'exécution des différentes tâches

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3050.00	Assurances accident et maladie	61'225.30		82'650.00		75'246.05	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	1'839.50		1'500.00		1'658.40	
3090.00	Autres charges des Autorités et du personnel	1'749.40		2'800.00		2'000.80	
3091.00	Frais de formation du personnel	130.00		3'000.00		1'050.00	
3101.00	Fournitures de bureau	6'909.25		12'000.00		7'844.45	
3102.00	Frais de publication et documentation	2'825.55		2'500.00		1'209.75	
3102.01	Frais de publication Reflets de Cugy	11'118.95		10'500.00		10'384.45	
3151.00	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	10'345.60		10'600.00		13'759.65	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	40'410.35		50'000.00		25'508.55	
3181.00	Frais de ports et compte postal	13'096.93		15'000.00		12'099.17	
3182.00	Frais de téléphones	4'955.10		3'600.00		5'105.90	
3183.00	Frais bancaires	4'187.31		8'900.00		3'433.08	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	2'741.00		9'000.00		6'230.25	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	30'884.05		30'000.00		17'869.60	
3186.00	Primes d'assurance choses	11'915.35		12'350.00		11'625.75	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	873.90		1'000.00		823.90	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	63'151.40		69'200.00		63'718.15	
3659.00	Aides et subventions sous forme de dons	190.00					
4313.00	Emoluments administratifs		62.87		200.00		175.20
4356.00	Facturation de services à des tiers		11'335.20		10'500.00		10'904.70
4361.00	Remboursement de traitements (APG)		11'678.35		800.00		15'463.30
4361.01	Remboursement d'assurances		31'932.40				2'257.30
4362.00	Remboursement de frais administratifs		1'705.05		4'500.00		4'163.65
4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel		1'081'536.45		1'099'610.00		1'077'789.05

## Commentaires de la page N° 3

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	
<b>16</b>	<b>Tourisme et Développement économique</b>	Lors du changement de programme informatique, le budget du dicastère No 14 Intérêts généraux a été transféré au dicastère No 16 Tourisme et Développement économique
160.3102.00	Frais de publication et documentation	Publicité sur Facebook et édition de flyers et banderoles pour annoncer le Tour du Pays de Vaud et La Suisse Bouge
160.3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	Poste de samaritains et gilets orange dans le cadre du Tour du Pays de Vaud et de la Suisse Bouge
<b>17</b>	<b>Sports</b>	
170.3521.00	Stand de tir	Participation pour 1/3 aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier au Mont-sur-Lausanne, selon convention du 31 août 2001
170.3523.00	Part. aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (CIGM- CSM)	Selon préavis no 14/06 (accepté par le Conseil communal dans sa séance du 25 janvier 2007), participation à la couverture du déficit d'exploitation du CSM-CIGM de Malley selon comptes annuels, mais au maximum CHF 20'000.--
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	
180.3142.00	Entretien des arrêts de transports en commun tl	Entretien courant des abris bus, en particulier les luminaires
180.3517.00	Participation au coût des transports publics	Participation au déficit d'exploitation des différents transports publics, selon les articles 14 et 16 de la loi cantonale sur les transports publics (LTP) et art. 9 de la Loi sur les Chemins de Fer (LCF). Les frais d'exploitation du M2 sont à 100% à charge du Bassin 5 dont nous faisons partie. Ils représentent 37% de notre contribution, dont environ 1/5 sont les charges financières liées à la construction. Notre participation au LEB représente, quant à elle, 10.75% du total versé, alors que la part de financement de la ligne 60, qui dessert Cugy, représente 1,27%
<b>19</b>	<b>Service informatique</b>	
190.3091.00	Frais de formation du personnel	Assistance et complément de formation dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes métiers



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>12</b>	<b>SERVICE DE L'ECONOMAT</b>	<b>379.15</b>		<b>1'100.00</b>		<b>730.85</b>	
<b>120</b>	<b>ARCHIVES</b>	<b>379.15</b>		<b>1'100.00</b>		<b>730.85</b>	
3101.00	Fournitures de bureau			500.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	379.15		600.00		730.85	
<b>16</b>	<b>TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>1'400.70</b>		<b>12'000.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>160</b>	<b>TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>1'400.70</b>		<b>12'000.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
3102.00	Frais de publication et documentation	876.45		1'000.00			
3143.03	Entretien de la signalétique			1'500.00			
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	524.25		3'000.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			6'500.00			
<b>17</b>	<b>SPORTS</b>	<b>17'584.50</b>		<b>17'500.00</b>		<b>24'776.40</b>	
<b>170</b>	<b>INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>17'584.50</b>		<b>17'500.00</b>		<b>24'776.40</b>	
3521.00	Participation Stand de Tir du Châtaignier	1'168.50		2'500.00		10'283.65	
3523.00	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	16'416.00		15'000.00		14'492.75	
<b>18</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>	<b>122'132.60</b>		<b>147'700.00</b>		<b>126'259.20</b>	
<b>180</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>	<b>122'132.60</b>		<b>147'700.00</b>		<b>126'259.20</b>	
3142.03	Entretien du réseau routier - Abri bus	831.25		2'700.00		228.65	
3517.00	Participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie	121'301.35		145'000.00		126'030.55	
<b>19</b>	<b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	<b>77'030.35</b>		<b>99'445.00</b>		<b>91'889.85</b>	
<b>190</b>	<b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	<b>77'030.35</b>		<b>99'445.00</b>		<b>91'889.85</b>	
3091.00	Frais de formation du personnel	4'135.75		5'000.00			
3101.01	Fournitures informatiques	2'252.55		4'000.00		1'960.75	

Commentaires de la page N° 4

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	
<b>19</b>	<b>Service informatique</b>	
190.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Mise en production le 1 <sup>er</sup> avril 2019 des programmes du Contrôle des habitants-facturation ainsi que du programme comptable et de gestion des créanciers
190.3151.01	Contrats de maintenance du matériel informatique	Ce compte comprend les contrats de maintenance et licences du programme de gestion des heures, de gestion des PV (Xpert-meeting) des modules du programme Larix, des programmes Abacus et Nest pour 6 mois, de l'anti-virus avec anti-spams, ainsi que du programme de planification
190.3151.02	Site internet <a href="http://www.cugy-vd.ch">www.cugy-vd.ch</a>	Redevance pour la réservation du nom du site et frais de licence du site internet
190.3151.03	Entretien parc informatique et programmes	Support des programmes métier Commune (pannes, version update de programmes, support d'utilisation), support programmes gestion des heures et Xpert-meeting (PV municipaux), hébergement du programme de gestion des salaires
190.3185.00	Honoraires	Contrat de support IT pour la gestion du parc informatique

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	11'906.00		13'100.00		42'681.20	
3151.01	Contrats de maintenance et licences informatiques	33'344.35		45'180.00		23'541.20	
3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	3'888.00		3'965.00		3'873.00	
3151.03	Entretien des machines, mobilier et équipement technique	10'429.45		16'100.00		8'237.70	
3182.02	Raccordement internet	1'381.25		1'600.00		1'903.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	9'693.00		10'500.00		9'693.00	

## Commentaires de la page N° 5

Compte		Remarques
<b>2</b>	<b>Finances</b>	Ce dicastère enregistre des revenus nets de CHF 8'185'399.11 (budget CHF 7'905'940.--), qui s'avèrent être supérieurs de CHF 279'459.11 au budget (CHF 739'438.54 en 2018)
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	Le taux d'imposition communal 2019 est de 78 (selon préavis n° 07-17 Arrêté d'imposition 2018-2021)
210.3187.00	Emoluments divers, frais de taxation et perception	La facture de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) comprend le traitement de 1'650 déclarations des personnes physiques (1'350 en 2018) et 65 des personnes morales (68 en 2018), le traitement des droits de mutation, impôts sur les prestations en capital, etc., frais de poursuites et commission de perception de l'impôt à la source. En 2019, 1531 déclarations d'impôt ont été envoyées aux contribuables personnes physiques, contre 1518 en 2018
210.3191.00	Impôts et taxes payés et ristournés à d'autres communes et au canton	Facture relative à la ristourne d'impôts aux communes sur lesquelles des contribuables domiciliés à Cugy exercent une activité dirigeante au sens de l'article 18a LIC, celui-ci ayant été abrogé en 2016
210.3301.00	Remises et défalcatons	Défalcatons accordées aux contribuables, selon décompte ACI. A noter que les pertes sont compensées à hauteur de 32.39% par la récupération d'impôts défalqués sous le compte n° 210.4090.00
210.4001.00 et suivants	Encaissement des impôts	<i>Voir commentaires page 16</i>
210.4012.00	Impôt sur le capital des personnes morales	Pour rappel, la loi sur les impôts permet aux entreprises, qui déclarent un bénéfice, d'être exonérées du paiement de l'impôt sur le capital, pour autant que ce dernier soit inférieur à l'impôt sur le bénéfice. La mise en œuvre de la RIE 3 a eu un effet sur les demandes d'acomptes pour 2019 en basculant l'impôt sur le bénéfice vers l'impôt sur le capital
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	En 2019, on constate un manque de revenu de CHF 10'000.-- qui n'a été facturé qu'au cours de l'année 2020 par l'ACI
210.4020.00	Impôt foncier	La plus-value découle de la réévaluation des estimations fiscales de bâtiments lors de transfert de propriété
210.4040.00	Droits de mutation	16 transferts d'objets immobiliers à des privés et 2 à des sociétés ont débouché sur la perception d'un droit de mutation en 2019. Il est à relever que 50% des droits de mutation entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	Il n'y a pas eu d'impôt perçu sur les successions en ligne non directe. Il est à relever que 50% de l'impôt sur les successions et les donations entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4101.00	Patentes débit de boissons et tabac	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2016, conformément à l'art. 53 <sup>e</sup> de la Loi sur les Auberges et les Débits de Boissons (LADB), le département prélève les taxes d'exploitation communale et cantonale auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation simple de débit de boissons alcooliques à l'emporter. La taxe d'exploitation de 1% est calculée sur la base du chiffre d'affaires moyen réalisé sur la vente de boissons alcooliques (tous types d'alcools confondus). Des frais de perception et de remboursement s'élevant à 2.75% de la taxe perçue sont restitués au canton
210.4221.00	Intérêts de retard et moratoires	60% des intérêts ont été calculés sur les acomptes (retard de paiement des acomptes), 30% sur les décomptes et taxations et 10% sur les contentieux

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>2'593'689.41</b>	<b>10'779'088.52</b>	<b>2'382'650.00</b>	<b>10'288'590.00</b>	<b>2'450'212.96</b>	<b>10'923'425.50</b>
		<b>8'185'399.11</b>		<b>7'905'940.00</b>		<b>8'473'212.54</b>	
<b>21</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>200'383.72</b>	<b>9'436'301.47</b>	<b>160'000.00</b>	<b>8'946'500.00</b>	<b>239'041.36</b>	<b>9'530'105.20</b>
<b>210</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>200'383.72</b>	<b>9'436'301.47</b>	<b>160'000.00</b>	<b>8'946'500.00</b>	<b>239'041.36</b>	<b>9'530'105.20</b>
3187.00	Emoluments et frais de taxation	53'194.28		56'000.00		53'673.73	
3191.00	Impôts et taxes ristournés à d'autres communes	118.65				2'472.15	
3199.00	Ajustement provision sur débiteurs					122'241.00	
3290.00	Intérêts rémunérateurs	2'330.70		4'000.00		2'579.53	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs	144'740.09		100'000.00		58'074.95	
4001.00	Impôt sur le revenu et prestation en capital		6'795'771.21		6'510'500.00		6'892'314.94
4002.00	Impôt sur la fortune		1'086'830.09		950'000.00		1'004'623.96
4003.00	Impôt à la source		119'548.36		160'000.00		139'190.34
4004.00	Impôt spécial étranger		804.45				
4011.00	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		117'893.55		125'000.00		121'943.75
4012.00	Impôt sur le capital des personnes morales		9'034.55		3'500.00		7'076.30
4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales		26'829.70		35'000.00		50'364.55
4020.00	Impôt foncier		691'202.65		660'000.00		677'488.80
4040.00	Droits de mutation		166'230.80		150'000.00		226'670.85
4050.00	Impôt sur les successions et donations						730.00
4061.00	Impôt sur les chiens		15'600.00		14'500.00		16'400.00
4090.00	Impôts récupérés après défalcatons		46'876.55		15'000.00		5'117.00
4101.00	Patentes débits de boissons et tabac		13'177.05		11'000.00		12'738.75
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		61'531.59		52'000.00		61'012.08
4362.00	Remboursement de frais administratifs		5'239.22				4'806.18

## Commentaires de la page N° 6

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>2</b>	<b>Finances</b>	
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	
210.4399.00	Provision sur créances débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la baisse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la hausse, ce montant aurait été comptabilisé sous le compte 210.3199.00
210.4411.00	Gains immobiliers	Les gains immobiliers 2019 découlent de 9 transactions immobilières
210.4411.01	Impôt sur les Frontaliers	Pour rappel, 30% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	
220.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. La part attribuée au service financier tient compte d'une moyenne des débiteurs impôts et commune non encaissés durant l'année <i>Voir pages 13 et 14</i>
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière par 13 points d'impôts	Alimentation du fonds de péréquation selon les modalités entrées en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2011, soit 20.0123 points d'impôts (valeur du point d'impôt selon calcul CHF 110'018.--). La contribution du fonds de péréquation figure sous compte n° 220.4520.00, ci-dessous
220.3520.02	Décompte péréquation année précédente	La valeur du point d'impôt péréquatif s'étant avérée supérieure (+CHF 4'142.--) au montant ayant servi au calcul des acomptes 2018 (base 2016) et les retours sur population et solidarité inférieurs à ce qui était prévu, le décompte final 2018 s'est soldé par un montant en faveur du compte de péréquation
220.4222.00	Intérêts et dividendes des placements	Les actions de la Romande Energie ont rapporté, en 2019, un dividende de CHF 35'280.-- (2018 CHF 35'280.--)
220.4412.00	Retour Taxe sur le CO2	Le produit de la taxe sur le CO2 a été redistribué pour la première fois en 2010 par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La taxe CO2 est prélevée depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008 sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage ou le gaz naturel. Cette taxe est ensuite redistribuée à la population et aux entreprises. C'est ainsi un montant de CHF 0,1293 (CHF 0,1475 en 2018) par CHF 1'000.—de masse salariale déclarée en 2018 qui nous est restitué
220.4510.00	Compensation financière cantonale à la mise en œuvre anticipée de la RIE3	A la suite de la mise en application anticipée de la RIE3 dans le canton de Vaud, répartition des 50 millions octroyés par l'Etat aux communes selon convention signée le 10 septembre 2018. Le montant est réparti entre les communes selon les rendements des impôts des personnes morales des années fiscales 2015 à 2017 de toutes les sociétés (régime ordinaire et statuts spéciaux)
220.4520.00	Remboursement pour notre commune de la péréquation financière	Contribution du fonds de péréquation en faveur de notre Commune pour la couche de population (1'000 habitants à CHF 123.49 et 1'744 habitants à CHF 345.77) et CHF 274'377.-- pour la couche solidarité (en fonction du rapport entre le taux communal et le taux moyen des communes)
220.4520.01	Participation du fonds de péréquation aux charges thématiques (forêts, routes, transports)	Participation reçue, telle qu'elle ressort du décompte provisoire du fonds de péréquation. Le décompte final interviendra aux environs du mois de septembre 2020 et sera comptabilisé dans les comptes 2020. Il sera basé sur les comptes effectifs de l'année 2019. Pour rappel, il s'agit de la participation, pour un maximum de 75%, aux frais d'entretien des forêts qui dépassent la valeur d'un point d'impôt et aux frais d'entretien des routes et de transport pour les coûts dépassant la valeur de 8 points d'impôt



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4370.03	Amende s/impôt		334.00				
4399.00	Ajustement provision sur débiteurs		117'680.00				
4411.00	Impôts sur les gains immobiliers		80'093.95		150'000.00		213'237.70
4411.01	Impôts sur les frontaliers		81'623.75		110'000.00		96'390.00
<b>22</b>	<b>SERVICE FINANCIER</b>	<b>2'393'305.69</b>	<b>1'342'787.05</b>	<b>2'222'650.00</b>	<b>1'342'090.00</b>	<b>2'211'171.60</b>	<b>1'393'320.30</b>
<b>220</b>	<b>SERVICE FINANCIER</b>	<b>2'393'305.69</b>	<b>1'342'787.05</b>	<b>2'222'650.00</b>	<b>1'342'090.00</b>	<b>2'211'171.60</b>	<b>1'393'320.30</b>
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	9'701.69		11'430.00		12'148.07	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs			1'500.00		901.53	
3315.00	Amortissement d'autres subventions d'investissement	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
3520.00	Participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale	2'201'720.00		2'201'720.00		2'025'712.00	
3520.02	Décompte de participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale	173'884.00				164'410.00	
4090.01	Taxes et émoluments récupérés après défalcatons		87.25				
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		779.80		500.00		592.90
4221.01	Intérêts des comptes de trésorerie		0.10				0.75
4222.00	Intérêts et dividendes des placements		35'375.50		35'100.00		35'345.50
4249.00	Gains comptables						394.00
4412.00	Participation à des recettes cantonales - CO2		2'050.05		1'000.00		2'337.15
4510.00	Compensation financière Cantonale à la mise en œuvre anticipée de la RIE3		35'654.35		36'650.00		
4520.00	Remboursement de la Péréquation (population, solidarité)		1'000'900.00		1'000'900.00		1'019'004.00
4520.01	Participation du fonds de péréquation aux dépenses thématiques		267'940.00		267'940.00		171'236.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve						164'410.00

Commentaires de la page N° 7

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b> <b>31</b>	<b>Domaines et bâtiments</b> <b>Terrains</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 344'985.85 (budget CHF 415'970.--), soit une amélioration de CHF 70'984.15
310.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Frais de notaire dans le cadre d'un achat de terrain
310.4232.00	Loyer des terrains	Location, aux agriculteurs, des terrains cultivables de la Commune
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	L'année forestière commence le 1 <sup>er</sup> août et se termine le 31 juillet de l'année suivante, alors que les comptes communaux s'établissent sur l'année civile. Il se crée ainsi une différence entre les montants communiqués par le garde-forestier et les comptes communaux
320.3114.00	Achat de machines et matériel d'exploitation	Achat de l'agenda forestier, de matériel de cubage et de panneaux de certification de la forêt
320.3134.00	Achat de plants, engrais, etc.	La repousse naturelle est habituellement privilégiée, c'est pourquoi il n'y a pas eu d'achat de plants en 2019
320.3146.01	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Coupes de bois	Coupes de bois effectuées par les entreprises mandatées par la Commune
320.3146.02	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Soins cultureux	Soins cultureux déterminés par le garde-forestier
320.3146.03	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Entretien des chemins	Il n'y a pas eu d'entretien effectué en 2018
320.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés (AFV)	Cotisations aux diverses institutions en relation avec la Forêt ainsi que participation à Jorat une terre à vivre au quotidien
320.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen terme	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
320.3528.00	Participation à des charges d'association de communes	Participation au Triage Mèbre-Talent dont nous faisons partie
320.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués en forêt en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
320.4355.02	Vente de bois de service résineux	Coupes normales : 489.02 m3
320.4518.00	Participations du Canton à des charges	Ce compte enregistre le remboursement de l'impôt sur les carburants et les subventions liées à l'entretien des forêts

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>526'754.60</b>	<b>181'587.30</b>	<b>558'685.00</b>	<b>142'715.00</b>	<b>546'175.70</b>	<b>136'771.05</b>
			<b>345'167.30</b>		<b>415'970.00</b>		<b>409'404.65</b>
<b>31</b>	<b>TERRAINS</b>	<b>746.35</b>	<b>10'843.00</b>	<b>400.00</b>	<b>10'915.00</b>	<b>81.85</b>	<b>10'814.80</b>
<b>310</b>	<b>TERRAINS</b>	<b>746.35</b>	<b>10'843.00</b>	<b>400.00</b>	<b>10'915.00</b>	<b>81.85</b>	<b>10'814.80</b>
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	650.00					
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	96.35		100.00		81.85	
3656.00	Aides et subv. aménagt territoire et Env.- Feu bactérien			300.00			
4232.00	Loyers des terrains		10'843.00		10'815.00		10'814.80
4516.00	Part. canton charges aménagt territoire et Env				100.00		
<b>32</b>	<b>FORETS</b>	<b>83'160.20</b>	<b>83'591.70</b>	<b>90'990.00</b>	<b>53'200.00</b>	<b>70'122.10</b>	<b>43'695.90</b>
<b>320</b>	<b>FORETS</b>	<b>83'160.20</b>	<b>83'591.70</b>	<b>90'990.00</b>	<b>53'200.00</b>	<b>70'122.10</b>	<b>43'695.90</b>
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	351.40		40.00		40.00	
3134.00	Achat de plants, engrais, etc..			2'000.00			
3146.01	Coupes de bois - Frais d'entretien des forêts	44'586.95		40'000.00		38'010.10	
3146.02	Soins culturaux - Frais d'entretien des forêts	6'754.00		10'000.00		6'125.00	
3146.03	Chemins forestiers - Frais d'entretien des forêts	2'887.80		7'000.00			
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	1'404.00		3'000.00		3'782.90	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'102.10		1'300.00		1'371.10	
3528.00	Participation à des charges d'économie publique et	9'676.45		11'500.00		7'949.90	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	16'397.50		16'150.00		12'843.10	
4355.01	Vente de bois de feu et mises		19'972.30		17'000.00		14'173.30
4355.02	Vente de bois de service résineux		39'452.85		25'000.00		13'579.30
4355.03	Vente de bois de service feuillus		1'969.10		500.00		
4518.00	Part. canton charges économie publique et agriculture		22'197.45		10'700.00		15'943.30

## Commentaires de la page N° 8

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>351</b>	<b>Maison villageoise</b>	
351.3113.00	Achat de mobilier, machines	Achat de petit matériel et de vaisselle, ainsi que remplacement de l'ordinateur portable du concierge pour la Maison villageoise
351.3122.00	Achat et consommation d'énergie	L'achat de gaz totalise CHF 31'06.60 pour 2019. Ce montant est réparti à raison de 60% pour la Maison villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20 % pour le Centre Œcuménique
351.3141.00	Entretien du bâtiment	En 2019, il n'y a pas eu d'intervention particulière nécessaire pour l'entretien de l'immeuble. Pour rappel, en 2018, Outre les entretiens courants tels que ramonage, contrat brûleur, etc., des travaux ont dû être entrepris pour l'EFAJE, soit installation d'un lavabo avec eau chaude et peinture. Le vase d'expansion du chauffage étant défectueux, il a été remplacé pour CHF 1'292.40. La conduite du chauffage à distance s'étant rompue, des travaux ont dû être entrepris pour un montant de CHF 9'717.70. Une déclaration a été faite à notre assurance et les remboursements accordés ont été encaissés en 2019
351.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien de l'ascenseur et du passe-plats, ainsi que l'entretien courant du matériel
351.3182.01	Frais téléphone Ascenseur	Le raccordement téléphonique a été résilié pour le début de l'année 2018 à la suite de l'installation GSM en 2017
351.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel de la MV	Imputation des salaires de l'intendant et de la cheffe concierge, responsable de l'entretien des bâtiments, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation intervenant pour la Maison villageoise
351.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison villageoise
351.4271.00	Loyer	Location de la Maison villageoise
351.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement des dommages sur le chauffage subis en 2018
<b>352</b>	<b>Maison de Commune</b>	
352.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Achat de verres à eau pour les salles de séances de la Maison de commune
352.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant du bâtiment, il a été nécessaire d'effectuer remplacement d'une roue crantée de l'horloge, de refixer le panneau de l'alcôve de l'espace d'attente de la réception et changer plaque vitrocéramique de la cuisinière du carnotzet qui était fendue. Cette dernière intervention a été prise en charge par l'assurance bris de glace du bâtiment sous le compte 352.4363.00 ci-dessous
352.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrat d'entretien et entretien monte-charge, système de détection incendie, vidéosurveillance

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>35</b>	<b>BATIMENTS</b>	<b>442'848.05</b>	<b>87'152.60</b>	<b>467'295.00</b>	<b>78'600.00</b>	<b>475'971.75</b>	<b>82'260.35</b>
<b>351</b>	<b>MAISON VILLAGEOISE</b>	<b>99'286.05</b>	<b>29'615.20</b>	<b>103'630.00</b>	<b>25'200.00</b>	<b>120'690.60</b>	<b>24'544.00</b>
3113.00	Achat de mobilier, machines et d'équipements	2'069.50		1'725.00		1'046.45	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	18'341.65		18'000.00		19'703.70	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'122.40		3'600.00		3'447.95	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	2'340.15		3'000.00		2'194.75	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'875.25		6'600.00		23'612.95	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'738.25		4'850.00		2'483.20	
3182.00	Frais de téléphones	1'379.95		1'500.00		1'465.60	
3182.01	Frais de téléphones - Ascenseur			240.00		74.90	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'932.10		4'960.00		4'410.50	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	55'767.55		56'080.00		59'337.55	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	2'719.25		3'075.00		2'913.05	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		21'952.50		25'200.00		24'544.00
4363.00	Remboursement de dommages		7'662.70				
<b>352</b>	<b>MAISON DE COMMUNE</b>	<b>154'735.35</b>	<b>10'768.00</b>	<b>155'470.00</b>	<b>9'600.00</b>	<b>161'632.60</b>	<b>9'600.00</b>
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	50.45					
3123.00	Achat et consommation d'électricité	5'667.10		6'000.00		4'758.75	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	5'644.20		7'500.00		7'451.40	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	1'223.35		2'000.00		1'366.35	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	7'153.60		3'680.00		4'791.75	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'870.75		4'100.00		2'651.55	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'534.55		3'100.00		2'323.70	

Commentaires de la page N° 9

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>352</b>	<b>Maison de Commune</b>	
352.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
352.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires et charges sociales de conciergerie et du personnel d'exploitation en fonction des heures effectuées pour la Maison de commune. Le temps consacré à la mise en place des salles de conférence par l'intendant et la gestion du bâtiment par la cheffe concierge est imputé dans ce compte
352.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison de Commune, selon relevé du compteur
352.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement, par l'assurance bris de glace du bâtiment, du remplacement de la plaque vitrocéramique de la cuisinière du carnotzet
<b>353</b>	<b>Congélateur</b>	
353.3123.00	Consommation électricité	Remboursement des acomptes versés
353.3091.00	Imputation salaires et charges sociales	En 2018, imputation des salaires et charges sociales du personnel qui s'est occupé de l'évacuation des structures métalliques ainsi que du nettoyage des locaux
353.4271.00	Loyer des cases	Mise en compte des dépôts de clés non réclamés
<b>354</b>	<b>Ancienne Forge</b>	
354.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
354.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Seule la taxe d'entretien au réseau des eaux claires est facturée sous ce poste
<b>355</b>	<b>Collège du Motty</b>	
355.3122.00	Achat et consommation d'énergie (Chauffage à distance)	Part, pour le collège du Motty, de chauffage à distance facturé par l'ASICE. La part incombant au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne est comptabilisée directement sous 511.3122.00
355.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant de l'immeuble, il a été nécessaire d'effectuer la réparation d'une conduite d'eau à la suite d'une fuite. Les coûts de cette intervention ont été pris en charge par l'assurance du bâtiment et le remboursement figure dans le compte 355.4363.00 ci-après
355.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Optimisation de la couverture de l'assurance bâtiment suite au mandat à la société de courtage



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	14'102.90		16'610.00		18'247.55	
3312.00	Amortissement des bâtiments	71'700.00		71'700.00		71'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	42'143.15		37'870.00		47'768.35	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	645.30		2'910.00		573.20	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		9'600.00		9'600.00		9'600.00
4363.00	Remboursement de dommages		1'168.00				
<b>353</b>	<b>CONGELATEUR</b>	<b>-593.90</b>	<b>320.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'756.10</b>	<b>420.00</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	-593.90				366.40	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel					1'389.70	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		320.00				420.00
<b>354</b>	<b>ANCIENNE FORGE</b>	<b>2'799.35</b>	<b>0.00</b>	<b>3'215.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3'124.20</b>	<b>0.00</b>
3141.00	Entretien des bâtiments communaux			100.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	998.20		975.00		936.70	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'392.75		1'640.00		1'732.70	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	65.90		150.00		112.30	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	342.50		350.00		342.50	
<b>355</b>	<b>COLLEGE DU MOTTY</b>	<b>100'566.45</b>	<b>45'174.40</b>	<b>103'345.00</b>	<b>43'200.00</b>	<b>103'255.75</b>	<b>43'946.35</b>
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	4'968.95		5'000.00		4'626.25	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'232.70		2'550.00		2'969.25	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	881.65		1'550.00		1'025.75	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'579.00		1'100.00		848.25	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'095.80		1'950.00		2'069.50	

Commentaires de la page N° 10

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>355</b>	<b>Collège du Motty</b>	
355.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
355.3312.00	Amortissement	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 première partie)</i>
355.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Conciergerie et interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments
355.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège du Motty, selon relevé du compteur d'eau
355.4271.00	Loyer garderie	Loyer facturé à la Garderie Arc-en-Ciel selon convention
355.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'assurance bâtiment des dégâts causés par la fuite d'eau
355.4395.00	Autres recettes	Facturation forfaitaire selon convention de la conciergerie de la Garderie Arc-en-Ciel
<b>356</b>	<b>Abri public PCI</b>	
356.3123.00	Consommation électricité	En 2018, le décompte final était en faveur de la commune à la suite de paiement d'acomptes trop élevés
356.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Vérification hebdomadaire du déshumidificateur contrôlant l'hygrométrie dans le local des archives communales, nettoyage des locaux et interventions ponctuelles de la cheffe concierge, responsable des bâtiments communaux
356.4271.00	Location abri public PCI	Location d'un local de l'abri public à un jeune musicien
<b>357</b>	<b>Vestiaires sportifs du Billard</b>	
357.3141.00	Entretien du bâtiment	La réfection de l'étanchéité de la façade prévue au budget a été reportée
357.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant du bâtiment
357.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Optimisation de la couverture de l'assurance bâtiment suite au mandat à la société de courtage
357.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments
357.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour les vestiaires

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	8'937.60		10'530.00		11'603.05	
3312.00	Amortissement des bâtiments	49'400.00		49'400.00		49'400.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	28'134.70		29'460.00		29'373.20	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'336.05		1'305.00		1'340.50	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		36'084.00		36'000.00		36'084.00
4363.00	Remboursement de dommages		1'890.40				
4395.00	Autres recettes		7'200.00		7'200.00		7'862.35
<b>356</b>	<b>Abri public de PCI</b>	<b>6'372.00</b>	<b>600.00</b>	<b>7'755.00</b>	<b>600.00</b>	<b>1'852.15</b>	<b>1'000.00</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'205.45		3'800.00		-272.95	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	569.00		550.00		450.40	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'133.00		1'155.00		1'023.50	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'464.55		2'250.00		651.20	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		600.00		600.00		1'000.00
<b>357</b>	<b>VESTIAIRES SPORTIFS AU BILLARD</b>	<b>10'958.25</b>	<b>0.00</b>	<b>18'875.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12'462.30</b>	<b>0.00</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	357.10		500.00		442.25	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	3'690.90		4'000.00		2'278.55	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection			285.00		68.20	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	3'922.90		10'000.00		4'596.85	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	432.95		550.00		534.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	440.20		1'180.00		1'105.10	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'187.00		1'505.00		2'280.35	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	927.20		855.00		1'157.00	

## Commentaires de la page N° 11

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>358</b>	<b>Parcelle 87 avec bâtiment</b>	
358.3123.00	Consommation d'électricité	Les acomptes 2018 versés ayant été trop élevés, un retour de CHF 318.40 a été perçu en début d'année ce qui a permis de réduire le montant des charges pour 2019
358.3124.00	Achat carburant de chauffage	Afin de tempérer les locaux
358.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2018 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
358.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments
358.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le bâtiment de la parcelle 87, selon relevé du compteur d'eau
358.4271.00	Loyers	Un dépôt de matériel a été accueilli dans les dépendances de l'immeuble contre location

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>358</b>	<b>Espace de Vie Infantile (EVE) - parc. 87</b>	<b>68'724.50</b>	<b>675.00</b>	<b>75'005.00</b>	<b>0.00</b>	<b>71'198.05</b>	<b>2'750.00</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	71.75		300.00		568.85	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	3'095.80		4'000.00		1'790.70	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection			200.00			
3141.00	Entretien des bâtiments communaux			1'000.00		690.80	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'216.70		2'710.00		1'033.20	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	12'027.95		14'625.00		14'739.95	
3312.00	Amortissement des bâtiments	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'584.05		1'450.00		1'425.50	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	728.25		720.00		949.05	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		675.00				2'750.00

## Commentaires de la page N° 12

Compte		Remarques
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	Si l'on ne tient pas compte de l'épuration qui est à taxes affectées (46), ni des déchets qui sont à compte de régulation (45), ce dicastère présente une amélioration des charges par rapport au budget de CHF 338'156.88 soit la police des constructions (40) pour CHF -6'680.10, le service de l'urbanisme (42) pour CHF 40'278.35, les routes et chemins (43) pour CHF 295'462.43, les espaces verts (44) pour CHF 19'047.40 et les cours d'eau et rive (47) pour CHF -9'951.20. La part des déchets à couvrir par l'impôt s'élève à CHF 18'740.85
<b>40</b> <b>400</b>	<b>Service administratif</b> <b>Police des constructions</b>	
400.3102.00	Frais de publications, avis d'enquête	Avis d'enquêtes publiés dans les journaux locaux, dont les montants sont refacturés aux particuliers lors de l'établissement des permis de construire sous le compte n° 400.4313.00
400.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon les heures consacrées à ce dicastère. Le programme de gestion des tâches permet de déterminer le travail accompli au titre de police des constructions
400.4313.00	Emoluments administratifs permis de construire, d'habiter et d'utiliser	Facturation des permis sur la base du tarif de la police des constructions (17 autorisations municipales pour un total de CHF 850.--, 13 permis de construire pour un total de CHF 16'873.30, 10 autorisations d'abattage d'arbre pour CHF 320.--, 10 permis d'habiter ou d'utiliser pour un total de CHF 1'958.70, et divers autres pour CHF 1'302.50)
400.4362.00	Remboursement de frais	En 2018, remboursement par l'assurance protection juridique des frais d'avocats avancés pour une procédure dans le cadre de la police des constructions
<b>42</b> <b>420</b>	<b>Service de l'urbanisme</b> <b>Service de l'urbanisme</b>	
420.3003.00	Jetons de présence des commissions - COMUR	La <b>CO</b> mmission <b>M</b> unicipale d' <b>U</b> rbanisme n'a pas siégé en 2019
420.3185.01	Révision PGA/RATC	Dans sa séance du 17 mars 2016, le Conseil communal a accepté le préavis n° 47-2016 demandant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 140'000.-- pour adapter le plan général d'affectation (PGA) et le règlement de l'aménagement du territoire et les constructions (RATC) de la commune. Les travaux ont été exécutés et l'intégralité du crédit cadre a été dépensé. Le décompte a été remis en annexe II avec le préavis No 18/19 <i>Octroi d'un crédit-cadre de CHF 230'000.—pour réviser le plan des zones (PZ) et adapter le règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) afin de poursuivre les travaux</i>
420.3185.02	Honoraires et frais d'avocat	Il n'a pas été nécessaire de faire appel à un avocat dans le cadre de l'urbanisme
420.3526.00	Participation au SDNL	Le montant porté au budget pour les chantiers dans le cadre du SDNL n'a pas été sollicité au 31.12.2019
420.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon estimation des heures consacrées à ce dicastère
<b>421</b>	<b>Développement durable</b>	
420.3003.00	Jetons de présence (Commission Energie et développement durable)	Cette commission a siégé à 7 reprises en 2019
<b>43</b> <b>430</b>	<b>Routes et chemins</b> <b>Routes et chemins</b>	
430.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	Indemnités pour service de piquet de neige et suppléments pour heures de nuit et jours fériés



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	<b>2'347'959.31</b>	<b>1'228'170.34</b>	<b>2'725'030.00</b>	<b>1'262'775.00</b>	<b>2'563'676.66</b>	<b>1'393'275.01</b>
			<b>1'119'788.97</b>		<b>1'462'255.00</b>		<b>1'170'401.65</b>
<b>40</b>	<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	<b>98'004.60</b>	<b>21'304.50</b>	<b>85'120.00</b>	<b>15'100.00</b>	<b>99'534.80</b>	<b>19'820.75</b>
<b>400</b>	<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS</b>	<b>98'004.60</b>	<b>21'304.50</b>	<b>85'120.00</b>	<b>15'100.00</b>	<b>99'534.80</b>	<b>19'820.75</b>
3102.00	Frais de publication et documentation	3'793.25		5'800.00		3'716.85	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	420.85		2'470.00		417.35	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)			2'000.00		2'390.95	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	93'790.50		74'850.00		93'009.65	
4313.00	Emoluments administratifs		21'304.50		15'100.00		17'047.15
4362.00	Remboursement de frais administratifs						2'773.60
<b>42</b>	<b>SERVICE DE L'URBANISME</b>	<b>80'801.65</b>		<b>121'080.00</b>		<b>158'058.95</b>	
<b>420</b>	<b>SERVICE DE L'URBANISME</b>	<b>79'177.55</b>		<b>118'680.00</b>		<b>157'037.35</b>	
3003.00	Jetons de présence des commissions			5'800.00		1'800.00	
3102.00	Frais de publication et documentation			2'000.00			
3185.01	18-19 - Révision PGA et règlement	57'074.45		70'000.00		129'616.60	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)			5'000.00			
3526.01	SDNL - part. aménagt territoire	14'568.30		20'910.00		13'336.25	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	7'534.80		14'970.00		12'284.50	
<b>421</b>	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE - CONCEPT ENERGETI</b>	<b>1'624.10</b>		<b>2'400.00</b>		<b>1'021.60</b>	
3003.00	Jetons de présence des commissions	1'624.10		2'400.00		1'021.60	
<b>43</b>	<b>ROUTES ET CHEMINS</b>	<b>933'868.95</b>	<b>154'566.38</b>	<b>1'220'110.00</b>	<b>145'345.00</b>	<b>929'430.65</b>	<b>156'589.95</b>
<b>430</b>	<b>ROUTES ET CHEMINS</b>	<b>933'868.95</b>	<b>154'566.38</b>	<b>1'220'110.00</b>	<b>145'345.00</b>	<b>929'430.65</b>	<b>156'589.95</b>
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'166.50		5'000.00		4'021.50	

## Commentaires de la page N° 13

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>43</b>	<b>Routes et chemins</b>	
<b>430</b>	<b>Routes et chemins</b>	
430.3060.00	Remboursement de frais et indemnités	Remboursement des frais de déplacement du personnel d'exploitation à raison de 70 cts le kilomètre
430.3091.00	Frais de formation	Répartition du coût de la formation d'agent de déchetterie pour le chef de voirie à hauteur de 60%, le solde de 40% étant attribué à la déchetterie
430.3114.01	Vêtements de travail	Remplacement des vêtements de travail du personnel d'exploitation et du responsable des Step de Praz Faucon et de l'AET
430.3123.00	Consommation d'électricité déchetterie	Imputation de 60% de la facture d'électricité aux locaux de voirie de Praz Faucon
430.3123.01	Consommation électricité (Eclairage public)	Consommation d'électricité pour l'éclairage public partiellement au point lumineux et sur la base de compteurs disposés à la route de Morrens, rue du Village et chemins du Four, de la Chavanne, des Choulaire, de Palud, des Alouettes, de l'Orgevaux et des Fougères
430.3124.00	Achat de consommation de mazout et carburants	Le plein des véhicules est effectué à la station d'essence AVIA. Le budget prévoyait 4'000 l. à un prix moyen de CHF 2.-/litre alors que les comptes ont enregistré 5'279.99 l. à un prix moyen de CHF 1.79/litre (CHF 1.80 en 2018)
430.3135.00	Achat de matières premières brutes et travaillées	Les comptes 2019 enregistrent l'achat de 52.39 tonnes de sel, pour un total de CHF 10'720.60, y compris le transport. Le solde couvre l'achat de piquets de signalisation pour la neige et la location des bouteilles de gaz chez Carbagaz
430.3141.00	Entretien local de voirie	Entretien courant des locaux de voirie de Praz Faucon, réparation bordure place de parc (CHF 1'996.25) et réparations diverses suite à fuite d'eau chauffage (CHF 2'533.35). Une partie des dégâts dus à cette fuite ont été remboursés par l'Assurance dégâts d'eau sous le compte 430.4363.00 ci-après
430.3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	Dans le cadre de l'entretien du réseau routier, il a été procédé au curage des sacs de route, à l'entretien ou remplacement de couvercles de chambres, à la réfection de bordures de routes, à la remise en état du chemin de l'Orgevaux et de l'accès au terrain du Billard, au reflachage des routes en divers endroits. Les travaux de réfection du cheminement et des escaliers du Four ont été terminés début 2019
430.3142.00	Entretien courant des voiries	Entretien courant des voiries (poubelles, balayage, nettoyage, éparage et élagage bords de route)
430.3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	Entretien divers et achat radar pédagogique prévu au budget. La réfection de marquage au sol n'a pas été réalisée en 2019
430.3143.00	Entretien de l'éclairage public	Ce poste comprend les interventions pour l'entretien de l'éclairage public, ainsi que l'achat d'ampoules, fusibles et autre petit matériel d'entretien usuel. La rénovation et mise aux normes de points lumineux à la route de Morrens prévues au budget a été repoussé
430.3143.02	Entretien de la signalisation routière	Remplacement et remise en état de signalisations accidentées. Lorsque l'auteur des dégâts est connu, ces frais lui sont refacturés sous le poste 430.4363.00. Ce poste comprend également les frais d'entretien des giratoires, des signalisations lumineuses pour passages piétons, des panneaux de signalisation et des plaques de rues. Le marquage d'un faux trottoir à la route de la Bérallaz prévu au budget a été effectué dans le cadre du préavis No 21-2019 Sécurisation de la route de la Bérallaz
430.3155.02	Entretien véhicule « Reform T9 »	L'entretien 2019 comprend le remplacement d'une vitre cassée, la révision complète du radiateur ainsi qu'un grand service
430.3155.03	Entretien véhicule « Pony Boschung »	Le grand service et la préparation à l'expertise du véhicule s'est élevé à CHF 5'778.65 et il a été nécessaire de procéder au remplacement du radiateur hydraulique pour un montant de CHF 2'940.35

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	1'524.60		1'500.00		1'208.80	
3091.00	Frais de formation du personnel	858.00		2'500.00		590.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	8'919.40		9'100.00		3'944.00	
3114.01	Achat vêtements de travail	1'602.65		2'000.00		1'569.50	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'062.45		1'500.00		1'747.00	
3123.01	Achat et consommation d'électricité Eclairage public	31'488.10		34'300.00		33'918.05	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	9'459.35		10'000.00		8'472.40	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	1'450.30		2'000.00		1'816.10	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	275.95		500.00		353.65	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	11'773.35		17'260.00		9'821.05	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	7'030.55		3'150.00		3'190.20	
3141.01	Entretien des bâtiments communaux - Hangar des Rossets	32.95		750.00			
3141.02	Entretien des bâtiments communaux - Silo à sel			1'000.00		667.75	
3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	84'390.90		165'000.00		93'631.30	
3142.00	Entretien courant des voiries	15'540.45		18'300.00		13'566.70	
3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	6'124.65		23'300.00		1'233.75	
3143.00	Entretien de l'éclairage public	11'155.70		61'000.00		23'221.45	
3143.02	Entretien de la signalisation routière	6'905.80		35'000.00		13'079.40	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	1'882.70		2'000.00		882.65	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	782.85		1'100.00		1'579.50	
3155.01	PICK UP TOYOTA - Entretien véhicule	1'986.85		2'000.00		917.95	
3155.02	REFORM MULI T9 - Entretien véhicule	8'710.90		7'000.00		7'429.35	
3155.03	Pony Boschung - Entretien Véhicule	10'791.25		3'500.00		2'776.60	
3155.04	ISEKI - Entretien véhicule	2'097.65		4'000.00		2'583.95	
3155.05	John Deere 455 - Entretien véhicule	312.20		1'000.00		70.30	

## Commentaires de la page N° 14

Compte		Remarques
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>43</b>	<b>Routes et chemins</b>	
<b>430</b>	<b>Routes et chemins</b>	
430.3156.00	Frais d'exploitation des panneaux photovoltaïques	Dès le mois de juin 2019, les frais de location des compteurs d'énergie permettant de gérer la production d'énergie qui nous est ensuite rachetée (voir compte n° 430.4351.00 ci-dessous) ne nous sont plus facturés
430.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Dans le cadre du budget 2019, il a été procédé au contrôle périodique obligatoire de l'ancrage du Pont de la Mèbre en Budron, étude avant-projet de création d'un trottoir au chemin des Esserts, étude avant-projet d'un arrêt TL sur la route de Morrens, et une étude dans le cadre de l'assainissement du bruit routier. L'étude pour la réfection du chemin des Dailles prévue au budget 2019 a été intégrée au préavis No 24-2019 Réfection chemin des Dailles
430.3186.00	Prime d'assurances véhicules	Contrat d'assurance flotte des véhicules automobiles renégocié à la baisse au mandat à la société de courtage
430.3188.00	Facturation diverse de tiers, balayage des rues, déneigement, etc.	Les frais relatifs au service hivernal (déneigement et salage de la route cantonale) se sont élevés à CHF 5'066.60 pour le service effectué par la Commune du Mont et CHF 1'738.80 pour le service assuré par le Canton. Il a été fait appel à un privé pour CHF 7'431.30, afin de seconder l'équipe communale. Deux grands balayages des rues ont été effectués en avril et novembre, ainsi qu'un petit en juillet
430.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
430.3311.01	Amortissements	Amortissements obligatoires ( <i>voir page 8 première partie</i> ). Les travaux relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 <sup>ère</sup> partie) et l'accès au site de la Chavanne sont amortis par prélèvement de réserve figurant sous 430.4804.00
430.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel d'exploitation	Ce poste comprend les heures effectuées pour le déneigement des routes, l'entretien des voiries, etc. selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation, la part de salaire du technicien communal pour le suivi des travaux relatifs aux routes et la voirie, ainsi que les charges de conciergerie des locaux de voirie
430.3901.01	Imputation salaires et charges sociales pour l'entretien des véhicules et machines	Ce poste comprend les heures effectuées pour l'entretien des véhicules et des machines, selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation
430.3909.00	Eau et épuration du patrimoine communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la voirie ainsi que l'évacuation des eaux de surfaces des routes
430.4271.00	Loyer hangar des Rossets	Location du site de l'ancienne déchetterie des Rossets à une entreprise privée
430.4272.00	Redevances d'utilisation du domaine public	Location de 5 places de parc pour remorques non motorisées sur le site des Rossets
430.4342.00	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol	Indemnité communale liée à l'usage du sol 0,7 ct par kwh autorisée dès le 1 <sup>er</sup> août 2007, selon préavis n° 25/07, solde selon décompte 2018 (base total 10'984'643 kWh) et acompte 2019
430.4351.00	Vente d'énergie	Rémunération par Pronovo de l'énergie produite à hauteur de 0,467 CHF le kWh (33'932 kwh)
430.4356.00	Facturation de service à des tiers	Ce compte enregistre la facturation du déneigement des chemins privés (CHF 16'675.--), la location de la nacelle (CHF 195.--), sel à neige utilisé par la commune de Morrens selon accord (CHF 2'913.75) et la facturation de divers sinistres à des tiers
430.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement des assurances des dégâts causés par la fuite d'eau du chauffage de la voirie et vitre d'un véhicule
430.4804.00	Prélèvement de fonds de réserve	Prélèvement du fonds de réserve constitué pour la couverture de l'amortissement des préavis relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 <sup>ère</sup> partie), de l'accès au site de la Chavanne

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	129.25		700.00		1'767.80	
3182.00	Frais de téléphones	3'454.50		4'340.00		3'984.90	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	24'600.35		67'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	6'827.40		8'850.00		8'499.60	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	2'093.10		2'650.00		2'365.35	
3188.01	Facturation de tiers, balayage des rues, déneigement, etc..	28'374.15		36'000.00		25'251.95	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	4'056.10		4'300.00		4'056.10	
3199.01	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers			2'000.00		611.50	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	47'274.80		54'850.00		60'756.10	
3311.00	Amortissement d'ouvrages de génie civil (routes)	238'677.55		255'005.00		255'005.00	
3312.00	Amortissement des bâtiments	32'615.00		32'615.00		32'615.00	
3313.00	Amortissement des machines, mobilier et véhicules	49'940.00		49'940.00		49'940.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	209'709.80		220'350.00		191'244.15	
3901.02	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Véhicules	32'969.60		45'210.00		38'146.00	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	22'821.30		22'540.00		22'894.30	
4271.02	Loyers et locations bâtiments administratifs - Hangar des Rossets		6'000.00		6'000.00		6'000.00
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		2'880.00		2'520.00		2'160.00
4342.04	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol		79'092.50		75'000.00		72'938.85
4351.01	Vente d'énergie (Panneaux solaires)		17'738.28		18'700.00		18'652.25
4356.00	Facturation de services à des tiers		18'580.80		15'500.00		17'154.70
4363.00	Remboursement de dommages		2'649.80				12'059.15
4804.00	Prélèvement fonds de rénovation des routes		27'625.00		27'625.00		27'625.00

## Commentaires de la page N° 15

Compte		Remarques
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>44</b>	<b>Parcs promenades et cimetière</b>	
<b>440</b>	<b>Parcs promenades et cimetière</b>	
440.3145.00	Entretien des parcs, zones de loisirs, terrains de sport, cimetière	Ce compte comprend l'entretien et l'aménagement du cimetière, y compris creuse de tombes, achat de fleurs et produits pour Espaces verts, bâtiments communaux et bacs suspendus, achat d'outillage divers pour l'entretien des espaces verts. La régénération du terrain de football du Billard a été effectuée pour un montant total de CHF 8'292.--. La mise à l'enquête et la mise en place de la toiture de la tonnelle du terrain de pétanque ont été effectuées pour CHF 5'032.50. Le coût de l'évacuation des déchets végétaux lié à l'entretien des espaces verts de la commune est imputé à ce dicastère pour un montant de à CHF 8'998.50. La désaffectation du cimetière prévue au budget a été reportée sur l'année 2020 pour cause de mauvais temps
440.3145.01	Entretien des places de jeux	Contrat de maintenance et entretien de la place de jeux de la Chavanne. Il n'a pas été procédé au traitement du terrain de sport de la Combe contre le trèfle prévu au budget
440.3145.02	Entretien sentiers nature en forêt	Redevance d'anticipation annuelle versée au SESA pour la passerelle sur le Talent et remise en état et entretien du sentier des Roches
440.3145.03	Entretien cordon boisé Dessus la Praz	Evacuation des déchets végétaux lié à l'entretien du cordon boisé du quartier Dessus la Praz
440.3145.04	Entretien places de pique-nique	Remplacement des tables et bancs de la place de pique nique. La création d'un nouveau sentier porté au budget 2019 n'a pas été effectué
440.3145.05	Entretien biotope ch. de la Lisière	L'entretien du biotope a été effectué par le service des forêts du canton
440.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel Espaces verts	Imputation de la part des salaires relatifs aux espaces verts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.03	Alentours COEC – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des alentours du Centre œcuménique, parking et forum en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.04	EV Combe – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des extérieurs du collège de la Combe en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.4356.00	Facturation de personnel à des institutions de droit public	Facturation à l'ASICE des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour l'entretien des extérieurs du collège de la Combe
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et déchets</b>	
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères et déchets</b>	
450.3091.00	Frais de formation personnel	Répartition du coût de la formation d'agent de déchetterie pour le chef de voirie à hauteur de 60%, le solde de 40% étant attribué à la déchetterie et formation continue de la responsable de la déchetterie
450.3114.00	Achat de matériel d'exploitation	Achat matériel divers pour l'entretien et la gestion de la déchetterie. Ce poste était auparavant inclus dans le compte No 450.3115.00 ci-dessous
450.3114.01	Achat de vêtements de travail	Achat vêtements de travail pour la responsable de la déchetterie. Ce poste était auparavant inclus dans le compte No 450.3115.00 ci-dessous
450.3115.00	Achat de machine pour la déchetterie	Achat d'une benne à carton compactante en remplacement de la benne existante <i>(Selon avis COFIN DE 01-2019)</i>
450.3124.00	Achat de carburant, mazout	Achat de carburant pour le chariot élévateur utilisé pour la déchetterie
450.3139.00	Protection de l'environnement – compostage	Evacuation des déchets verts (compost)
450.3141.00	Entretien déchetterie	Entretien courant de la partie destinée à la déchetterie (imputation 40% des frais d'entretien généraux) et nettoyage de boues à la suite d'intempéries. Cette dernière intervention a été remboursée par l'ECA sous le compte No 450.4363.00 page 17



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>44</b>	<b>PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES</b>	<b>158'960.10</b>	<b>7'887.50</b>	<b>181'420.00</b>	<b>11'300.00</b>	<b>141'366.15</b>	<b>9'037.50</b>
<b>440</b>	<b>PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES</b>	<b>158'960.10</b>	<b>7'887.50</b>	<b>181'420.00</b>	<b>11'300.00</b>	<b>141'366.15</b>	<b>9'037.50</b>
3145.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	44'642.15		52'500.00		36'853.20	
3145.01	Entretien des places de jeux	1'179.70		6'950.00		1'010.25	
3145.02	Entretien des sentiers nature en forêt	4'263.50		7'500.00		2'530.90	
3145.03	Entretien des cordons boisés	160.70		3'900.00		702.65	
3145.04	Entretien des places de pique nique	3'811.70		16'000.00			
3145.05	Entretien des étangs et biotopes	740.45		2'500.00			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	84'993.90		74'310.00		83'354.05	
3901.03	Alentours COEC - Imputation salaires et charges sociales	9'166.60		6'460.00		7'257.85	
3901.04	EV Combe - Imputation salaires et charges sociales	10'001.40		11'300.00		9'657.25	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		300.00				550.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		7'587.50		11'300.00		8'487.50
<b>45</b>	<b>ORDURES MENAGERES ET DECHETS</b>	<b>440'261.56</b>	<b>421'520.71</b>	<b>478'550.00</b>	<b>455'500.00</b>	<b>428'015.86</b>	<b>407'756.96</b>
<b>450</b>	<b>ORDURES MENAGERES ET DECHETS</b>	<b>440'261.56</b>	<b>421'520.71</b>	<b>478'550.00</b>	<b>455'500.00</b>	<b>428'015.86</b>	<b>407'756.96</b>
3091.00	Frais de formation du personnel	922.00		1'000.00		350.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	1'972.35		4'300.00			
3114.01	Achat vêtements de travail	163.00		400.00			
3115.00	Achat de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	21'223.05		15'000.00		15'024.65	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	658.05		800.00		1'082.05	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	168.75		200.00		437.05	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	897.75		1'000.00		1'124.25	
3139.00	Protection de l'environnement - Compostage	33'942.00		45'000.00		37'274.40	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'053.30		2'750.00		3'004.20	

Commentaires de la page N° 16

<i>Compte</i>	<i>Remarques</i>	
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères</b>	
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	
450.3154.00	Entretien des machines et matériel d'exploitation	Location de la benne à plastique et installation d'entonnoirs sur les bennes
450.3155.00	Entretien véhicules auto-moteur	Achat d'une barre de sécurité, remplacement d'un tuyau hydraulique et service chariot élévateur
450.3170.00	Frais de réceptions et manifestations	La journée de ramassage des déchets prévue au budget a été reportée
450.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Optimisation de la couverture de l'assurance bâtiment suite au mandat à la société de courtage
450.3188.00	Enlèvement et élimination des ordures ménagères	<i>Voir tableaux récapitulatifs pages 19 et 20 de la première partie</i>
450.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon degré de couverture	Selon l'art. 75, 3è al. OTVA, qui stipule « <i>Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée.</i> ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
450.3220.00	Intérêts emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
450.3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
450.3526.00	GEDREL – participation à des charges	Participation de CHF 2.00 par habitant (2'742) hors TVA à 7.7% et CHF 2.50 par habitant (2'742) sur les frais de compactage
450.3812.00	Attribution au fonds de régulation	Attribution au fonds de régulation du supplément provenant des taxes perçues et prélèvement réduit du manque de couverture de l'élimination des ordures ménagères par la taxe au sac, le décompte final n'étant parvenu que tardivement <i>(voir page 18 de la première partie)</i>
450.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs à la déchetterie en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
450.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la déchetterie
450.4342.05	Taxe d'utilisation et d'entretien	Ce poste comprend la facturation des taxes aux ménages et entreprises. La taxe de base pour les ménages a été maintenue, à CHF 110.-- par habitant de plus de 18 ans et à CHF 200.-- par entreprise. Ces montants sont hors TVA 7.7%
450.4342.06	Taxe d'utilisation et d'entretien – variation année précédente	Complément de facturation et correction des taxes des années antérieures
450.4353.00	Retour par le réseau sur la taxe au sac pour notre commune	Le retour de la taxe au sac sur l'évacuation des déchets fixé, pour les acomptes, à CHF 340.-- (hors TVA) par tonne d'ordures ménagères ramassées en porte-à-porte, s'est élevé à CHF 360.90 (hors TVA) par tonne lors du bouclage des comptes. Le décompte nous étant parvenu que tardivement, la somme de CHF 9'787.24 figurera dans les comptes 2020. Les montants encaissés couvrent les coûts d'évacuation et traitement
450.4354.00	Vente de produits récupérés (verre, aluminium, etc..)	Ce poste comprend, comme les années précédentes, le remboursement par Gedrel de la participation à la taxe anticipée pour le verre récupéré, la part d'Igora pour les cannettes en aluminium et la part de PET recycling pour les bouteilles en PET
450.4356.00	Facturation à des tiers	Facturation des excédents de volumes apportés à la déchetterie, ainsi que les coûts de traitement et d'élimination des déchets relatifs au dicastère des Espaces Vert

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	3'710.00		3'600.00		3'600.00	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	1'617.40		1'000.00		721.45	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1'226.00		2'650.00		2'056.20	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	29.25		2'500.00		92.40	
3182.00	Frais de téléphones	950.70		1'300.00		518.60	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'446.85		1'350.00		1'375.75	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	392.90		570.00		561.70	
3188.00	Evacuation déchets	173'272.65		207'100.00		181'396.30	
3191.01	TVA - REDIP	1'068.21		2'000.00		1'294.16	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	59.00		60.00		59.00	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	200.00		200.00		200.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	6'814.65		8'030.00		9'072.50	
3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	60'700.00		60'700.00		60'700.00	
3526.02	GEDREL - participation à des charges de protection de l'environnement	12'339.00		12'600.00		12'348.00	
3812.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'incinération et l'élimination des ordures	20'987.20				784.70	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	90'421.50		103'790.00		93'863.80	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'026.00		650.00		1'074.70	
4342.05	Taxes d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération des déchets)		275'366.65		277'500.00		261'020.45
4342.06	Taxe d'utilisation et d'entretien (variation année précédente)		10'854.80				-3'865.15
4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac		104'992.78		120'000.00		110'328.01
4354.00	Vente de produits récupérés		20'280.63		21'100.00		23'241.55
4356.00	Facturation de services à des tiers		8'764.35		11'900.00		12'743.60

Commentaires de la page N° 17

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	
450.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'ECA des frais de nettoyage dus aux intempéries
450.4812.00	Prélèvement sur financement spécial déchets	Ajustement du fonds de réserve sur les taxes des années précédentes qui n'ont pas pu être encaissées. Ce poste n'a pas été sollicité cette année
<b>46</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	
<b>460</b>	<b>Réseau d'égouts</b>	
460.3144.00	Entretien du réseau	Raccordement des eaux claires du chemin du Couchant et de Praz Faucon, curage des canalisations, réparation d'un collecteur au chemin de Bellevue et collecteur des eaux claires au chemin de l'Orgevaux
460.3185.00	Honoraires	Note d'honoraire pour l'étude et analyse des débits du réseau d'eaux claires sur différentes zones du réseau unitaire de Cugy
460.3220.00	Intérêts emprunts à moyen et long terme	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
460.3311.01	Amortissement d'ouvrages de génie civil et d'assainissement	Amortissement obligatoire ( <i>voir page 8 première partie</i> )
460.3316.00	Amortissement patrimoine administratif	Amortissement obligatoire ( <i>voir page 8 première partie</i> )
460.3321.00	Amortissement supplémentaire du patrimoine administratif	Pour rappel, les comptes 2018 enregistrent l'amortissement des travaux relatifs au collecteur de la rue du Village, selon conclusion du préavis 39/15. Un prélèvement correspondant à ce montant figure sous le compte 460.4811.00 page suivante
460.3811.01	Attribution aux financements spéciaux – FCT	L'excédent de revenu du dicastère 46 (à taxes affectées) est attribué à la réserve
460.3811.00	Attribution aux financements spéciaux – INVT	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs de la contribution d'équipement ainsi que des taxes uniques de raccordement (comptes n° 460.4341.00 et n° 460.4341.02)
460.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués sur le réseau d'égouts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
460.4341.02	Taxe unique de raccordement	Taxes uniques de raccordement perçues lors de nouvelles constructions. Ces taxes sont attribuées au fonds de réserve 9280.04, figurant au bilan, par le compte n° 460.3811.00 ci-dessus
460.4342.00	Taxes d'utilisation et d'entretien (épuration) (m3 consommés)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m3 d'eau consommée)
460.4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (eaux claires) (m2 surface construite au sol)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m2 de surface construite au sol)
460.4342.02	Taxes par personnes et places de travail	Taxes perçues en fonction de la base de facturation (par personne ou place de travail)
460.4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants	Cette taxe fédérale, entrée en vigueur en 2016, n'a pas été perçue la première année. En 2017, CHF 9.--/habitant a été facturé sur le bordereau d'épuration
460.4909.00	Part épuration bâtiments communaux	Facturation interne de l'épuration sur les bâtiments communaux et l'évacuation des eaux claires des routes

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4363.00	Remboursement de dommages		1'195.80				
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		65.70				67.95
4812.00	Prélèvement financement spéciaux déchets				25'000.00		4'220.55
<b>46</b>	<b>RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION</b>	<b>613'963.25</b>	<b>613'963.25</b>	<b>635'530.00</b>	<b>635'530.00</b>	<b>800'069.85</b>	<b>800'069.85</b>
<b>460</b>	<b>RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION</b>	<b>270'566.50</b>	<b>539'732.70</b>	<b>268'390.00</b>	<b>558'030.00</b>	<b>479'399.30</b>	<b>721'373.65</b>
3144.00	Entretien des canalisations	62'762.85		85'000.00		27'358.75	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	11'942.45		10'000.00		8'706.80	
3191.01	TVA - REDIP					41.70	
3191.03	TVA due sur imputations internes	2'640.70		2'900.00		2'883.25	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	2'846.95		3'355.00		5'601.95	
3311.01	Amortissement d'ouvrages d'assainissement	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
3321.00	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif					189'347.55	
3811.00	Attrib. financements spéciaux épuration - FCT	155'397.15		124'705.00		200'273.15	
3811.01	Attrib. financements spéciaux épuration - INVT	1'332.00				9'800.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	12'644.40		21'430.00		14'386.15	
4341.02	Taxes unique de raccordement		1'332.00				9'800.00
4342.00	Taxes utilisation-entretien (Epuration)(REEE art. 37 et 38) - consommation eau m3		287'998.20		292'600.00		251'231.10
4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epuration)(REEE art. 37 et 38) - Réseau eaux claires selon surface m2		146'489.15		158'000.00		160'440.40
4342.02	Taxe par personne et place de travail		41'698.20		45'000.00		43'565.00
4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants		25'279.45		24'000.00		26'671.45
4811.00	Prélèvement financement spéciaux Réseau égouts						189'347.55
4909.00	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux		36'935.70		38'430.00		40'318.15

## Commentaires de la page N° 18

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>46</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	
<b>461</b>	<b>Station d'épuration</b>	
461.3091.00	Frais de formation professionnelle	Journée technique des responsables de STEP
461.3133.01	Produits chimiques	Achat de chlorure ferrique pour la déphosphatation de l'eau, soit environ 50 l. par jour
461.3154.00	Entretien des machines et matériel d'exploitation	Entretien courant du matériel d'exploitation. Il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à des entretiens coûteux
461.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et de surveillance	Ce poste comprend les coûts en lien avec l'étude de la Régionalisation des STEP, les factures du SESA pour l'analyse de l'eau sortant de la Step, la facturation par l'AET d'une quote part de 40% des frais du service de piquet de l'employé communal, ainsi que le remplacement de notre exploitant des Steps lors de ses vacances par l'employé communal de Froideville
461.3188.02	AET - Traitement des boues et déchets	390 m3 de boues ont été transférées pour traitement à la Step de l'AET au moyen du système de traitement par centrifugeuse puis ont été transportées à Lausanne pour leur élimination par incinération
461.3191.00	Taxe fédérale des eaux usées	Participation à la taxe fédérale sur les micropolluants par CHF 9.-- à l'habitant raccordé sur le versant Step de Praz Faucon. Le versant raccordé sur l'AET a été facturé directement à l'AET
461.3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	Cugy participe pour 29,36 % aux intérêts et amortissements de l'investissement de l'AET et pour 1'653 EH (équivalent habitants) sur un total de 5'585 EH. Le solde des charges à répartir entre les communes s'est élevé à CHF 470'516.10 SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
461.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel pour la Step de Praz Faucon	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de Praz Faucon en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de l'AET en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Step de Praz Faucon
461.4356.01	AET - Facturation de services	Facturation des heures effectuées par le personnel communal pour l'AET au prix de CHF 65.-- de l'heure, charges comprises
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et rive</b>	
<b>470</b>	<b>Entretien des cours d'eau et rives</b>	
470.3147.00	Entretien des cours d'eau	Concession utilisation de l'eau du Talent, ainsi que suite de l'étude pour la renaturation du ruisseau de Praz Faucon (CHF 5'385.--) et réfection de la berge du Talent suite à un effondrement (CHF 14'400.--). Ces travaux ont bénéficié d'un subventionnement par le canton à hauteur de 62% comptabilisé sous le compte No 470.4516.00 ci-dessous
470.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien du canal du Moulin en fonction des heures ventilées par le personnel d'exploitation



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>461</b>	<b>STATION D'EPURATION</b>	<b>343'396.75</b>	<b>74'230.55</b>	<b>367'140.00</b>	<b>77'500.00</b>	<b>320'670.55</b>	<b>78'696.20</b>
3091.00	Frais de formation du personnel	86.00				45.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			500.00			
3123.00	Achat et consommation d'électricité	12'182.20		16'000.00		12'384.60	
3133.01	Achat de produits chimiques traitement step	6'932.20		4'500.00		5'286.35	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	767.25		3'300.00		1'174.40	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	12'765.15		15'000.00		3'064.75	
3182.00	Frais de téléphones			100.00		50.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	16'944.20		21'800.00		6'996.15	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	400.35		500.00		340.00	
3188.02	AET - Transport et élimination déchets STEP	34'385.90		40'740.00		40'387.25	
3191.04	Taxe fédérale sur les eaux usées	14'022.00		14'400.00		13'896.00	
3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	129'065.55		131'795.00		120'728.30	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	29'375.00		32'295.00		28'946.15	
3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales du personnel	79'057.30		77'500.00		76'704.45	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	7'413.65		8'710.00		10'667.15	
4356.03	AET - Facturation de services		73'888.75		77'500.00		78'204.75
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		341.80				491.45
<b>47</b>	<b>COURS D'EAU ET RIVES</b>	<b>22'099.20</b>	<b>8'928.00</b>	<b>3'220.00</b>		<b>7'200.40</b>	
<b>470</b>	<b>ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET RIVES</b>	<b>22'099.20</b>	<b>8'928.00</b>	<b>3'220.00</b>		<b>7'200.40</b>	
3147.00	Entretien des cours d'eau	19'825.00		40.00		5'425.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	2'274.20		3'180.00		1'775.40	
4516.00	Part. canton charges aménag. territoire et environnement		8'928.00				

Commentaires de la page N° 19

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'742'167.95 (budget CHF 1'916'875), soit une amélioration de CHF 174'707.05
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
<b>510</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
510.3123.00	Consommation d'électricité Pavillons de la Chavanne	Consommation d'électricité, comprenant le chauffage des pavillons installés dans ces locaux
510.3161.00	Location des Pavillons de la Chavanne	Loyers versés pour la location des modules composant les pavillons
510.3522.00	Participation à des charges d'enseignement	Participation financière au passeport vacances
510.3522.01	Participation à l'Etablissement scolaire primaire	Le budget prévoyait 306 élèves à CHF 4'787.-- alors que les comptes de l'ASICE sont bouclés avec 285 élèves au 01.10.2019 (soit 21 élèves de moins) à CHF 4'677.41 y compris frais de transport SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.
510.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, de la cheffe concierge dans le cadre de la gestion du parc immobilier de la commune
510.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour les pavillons de la Chavanne
510.4271.01	Location des salles d'enseignement	Location de 23 salles d'enseignement à l'ASICE (CHF 22'750.-- par salle)
510.4271.03	Location de locaux	Location des pavillons de la Chavanne à l'EFAJE pour l'UAPE
510.4356.01	Entretien des salles	Facturation des frais d'entretien des 23 salles à l'ASICE (CHF 11'000.-- par salle)
510.4356.02	Facturation diverses	Charges des pavillons de la Chavanne, facturés à l'EFAJE pour les UAPE
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
<b>511</b>	<b>Collège de la Chavanne</b>	
511.3122.00	Achat et consommation d'énergie (chauffage à distance)	Facture de la part de chauffage à distance (y compris frais fixes de l'installation) au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne. La part incombant au collège du Motty est comptabilisée directement sous 355.3122.00

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>2'648'420.35</b>	<b>904'238.10</b>	<b>2'833'845.00</b>	<b>916'970.00</b>	<b>2'711'782.25</b>	<b>918'448.35</b>
			<b>1'744'182.25</b>		<b>1'916'875.00</b>		<b>1'793'333.90</b>
<b>51</b>	<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	<b>1'993'165.85</b>	<b>866'843.40</b>	<b>2'178'330.00</b>	<b>868'450.00</b>	<b>2'081'663.55</b>	<b>876'402.85</b>
<b>510</b>	<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	<b>1'383'838.65</b>	<b>821'850.00</b>	<b>1'517'980.00</b>	<b>821'850.00</b>	<b>1'438'684.95</b>	<b>821'850.00</b>
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			300.00			
3123.00	Achat et consommation d'électricité	7'332.85		7'500.00		7'098.25	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	32.95		550.00		836.05	
3161.00	Loyers	38'772.00		39'600.00		38'772.00	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement et de cultes d'au	2'714.35		2'700.00		2'451.65	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	1'333'060.80		1'464'825.00		1'383'721.45	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	893.20		1'450.00		4'759.50	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'032.50		1'055.00		1'046.05	
4271.01	Location salles de classes		523'250.00		523'250.00		523'250.00
4271.03	Location pavillons à l'EFAJE (UAPE)		39'600.00		39'600.00		39'600.00
4356.01	Facturation entretien salles de classes		253'000.00		253'000.00		253'000.00
4356.02	Facturation entretien salles UAPE		6'000.00		6'000.00		6'000.00
<b>511</b>	<b>COLLEGE DE LA CHAVANNE</b>	<b>239'400.45</b>	<b>20'389.15</b>	<b>266'255.00</b>	<b>21'000.00</b>	<b>245'404.25</b>	<b>19'352.60</b>
3091.00	Frais de formation du personnel			1'000.00			
3112.00	Achat de mobilier scolaire			1'000.00			
3114.01	Achat vêtements de travail	273.50		550.00		354.75	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00		1'624.90	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	35'708.25		35'000.00		33'245.50	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	6'609.40		7'500.00		8'451.50	

Commentaires de la page N° 20

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
<b>511</b>	<b>Collège de la Chavanne</b>	
511.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant de l'immeuble, réfection coin cuisine salle des maîtres, remplacement linoleum dans 3 classes, remise en état de l'étanchéité de la toiture. Il a également été procédé à un diagnostic amiante à la demande du Canton
511.3156.00	Entretien de matériel spécialisé	Contrats de vidéosurveillance et d'entretien du monte-charge. Le contrôle annuel des installations et matériel de gymnastique a été reporté d'une année
511.3182.00	Frais de téléphone collège de la Chavanne	Ligne téléphonique du bureau et téléphone mobile de la cheffe conciergerie
511.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
511.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement de la réfection extérieure du Collège de la Chavanne <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
511.3901.00	Imputation salaire et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, pour la conciergerie, ainsi que pour les travaux effectués par le personnel d'exploitation dans l'immeuble. La part de salaire de la cheffe conciergerie consacrée à la gestion des divers bâtiments communaux est attribuée aux différents immeubles sur les comptes respectifs
511.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Chavanne et la salle de gymnastique
511.4271.00	Loyers	Location de la salle de gymnastique du collège de la Chavanne et loyer de l'appartement de service
511.4356.00	Facturation diverse à des tiers	Participation de l'ASICE au contrat de vidéosurveillance pour le collège de la Combe
511.4363.00	Remboursement de dommages	Pour rappel, comptabilisation dans les comptes 2018 du remboursement de l'assurance dégât d'eau de la réfection des socles et du nettoyage de la salle de gymnastique suite à une inondation
<b>512</b>	<b>Collège de la Cavenettaz</b>	
512.3122.00	Achat de consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation totale de gaz pour le chauffage du collège de la Cavenettaz
512.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant de l'immeuble, ce compte comprend le coût d'un diagnostic amiante des classes effectué à la demande du Canton
512.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
512.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissements obligatoires <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
512.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour les locaux situés à la Cavenettaz, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces mêmes locaux

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	3'613.05		5'800.00		3'210.10	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	35'731.50		42'000.00		14'331.50	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	9.00		200.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'467.95		8'680.00		7'011.20	
3182.00	Frais de téléphones	1'468.05		1'740.00		1'418.90	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	6'868.40		6'950.00		6'299.80	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	7'646.50		9'015.00		10'026.75	
3312.00	Amortissement des bâtiments	44'750.00		44'750.00		52'457.80	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	89'813.80		97'315.00		102'741.90	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	3'441.05		4'255.00		4'229.65	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		18'967.50		19'600.00		16'832.50
4356.00	Facturation de services à des tiers		1'421.65		1'400.00		1'569.75
4363.00	Remboursement de dommages						950.35
<b>512</b>	<b>COLLEGE DE LA CAVENETTAZ</b>	<b>70'592.30</b>	<b>18'154.25</b>	<b>77'850.00</b>	<b>15'600.00</b>	<b>72'367.30</b>	<b>15'600.00</b>
3112.00	Achat de mobilier scolaire			200.00		35.85	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	6'113.80		6'000.00		6'568.15	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'625.75		3'200.00		2'772.40	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	1'392.15		2'000.00		887.70	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'858.95		6'700.00		5'687.70	
3141.03	Entretien des bâtiments communaux - Appartement de fonction			300.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	32.95		750.00			
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	2'596.60		3'060.00		3'491.90	
3312.00	Amortissement des bâtiments	26'700.00		26'700.00		26'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	25'745.45		28'410.00		25'696.95	

Commentaires de la page N° 21

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
<b>512</b>	<b>Collège de la Cavenettaz</b>	
512.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Cavenettaz et de l'appartement de service
512.4271.00	Loyers	Loyer de l'appartement de service
512.4363.00	Remboursement de dommages	Prise en charge par l'assurance des frais pour le remplacement du vase d'expansion du chauffage défectueux et la réparation de la conduite du chauffage à distance rompue effectués en 2018
<b>513</b>	<b>Collège de l'Epi d'Or</b>	
513.3122.00	Consommation d'énergie	Ce bâtiment est alimenté en gaz pour le chauffage
513.3141.00	Entretien du bâtiment	Nettoyage des baies vitrées par une entreprise spécialisée, contrat d'entretien de l'ascenseur, réparation de stores. Il été nécessaire d'effectuer le curage de canalisations d'évacuation d'eau
513.3182.00	Frais de téléphone	Frais de téléphone mobile du concierge
513.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
513.3312.00	Amortissement immeuble	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
513.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour le collège de l'Epi d'Or
513.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de l'Epi d'Or
513.4271.00	Location des salles	Location de la salle de rythmique du collège de l'Epi d'Or
513.4651.00	Subvention de tiers	Pour rappel, les comptes 2018 ont enregistré le versement d'une rétribution unique pour petite installation photovoltaïque d'une puissance inférieure à 100 kW du collège de l'Epi d'Or (CHF 4'996.--), et remboursement de la mise en place d'un boîtier d'alerte grêle effectuée en 2017 (CHF 2'298.60)



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	526.65		530.00		526.65	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		15'600.00		15'600.00		15'600.00
4363.00	Remboursement de dommages		2'554.25				
<b>513</b>	<b>COLLEGE DE L'EPI D'OR - ES CHESAUX</b>	<b>299'334.45</b>	<b>6'450.00</b>	<b>316'245.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>325'207.05</b>	<b>19'600.25</b>
3091.00	Frais de formation du personnel			500.00			
3101.00	Fournitures de bureau			250.00		78.20	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement			700.00			
3114.01	Achat vêtements de travail			275.00		271.50	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	5'096.45		6'300.00		7'211.90	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'663.75		3'000.00		2'027.50	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	987.60		3'200.00		954.25	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	6'198.10		7'500.00		16'125.45	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	98.90		150.00		2'261.65	
3182.00	Frais de téléphones	544.70		600.00		638.80	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'434.10		4'800.00		4'752.60	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	39'250.15		46'240.00		50'662.35	
3312.00	Amortissement des bâtiments	187'000.00		187'000.00		187'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	51'873.75		54'400.00		51'842.10	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'186.95		1'330.00		1'380.75	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		6'450.00		10'000.00		10'330.00
4363.00	Remboursement de dommages						1'975.65
4651.00	Participations et subventions de tiers pour la justice et la sécurité publique						7'294.60

Commentaires de la page N° 22

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	
<b>520</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Etablissement)	Le budget prévoyait 110 élèves à CHF 4'787.-- pour 2019, alors que les comptes de l'ASICE bouclent avec 117 élèves à CHF 4'677.41 (transports compris) SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
520.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux
<b>53</b>	<b>Enseignement spécialisé</b>	
530.3512.01	Participation selon la Loi sur les écoles de musiques (LEM)	Participation selon la LEM (Loi sur les écoles de musique) à hauteur de CHF 9.50 par habitant
530.3522.00	Participation PPLS CRENOL	Participation pour 424 élèves à CHF 1.124 au secrétariat du service de <b>Psychologie</b> , <b>Psychomotricité</b> et <b>Logopédie</b> en milieu <b>Scolaire</b> (PPLS) de la Couronne de la <b>Région Nord-Ouest Lausannois</b> (CRENOL), selon convention
<b>54</b>	<b>Para-scolaire</b>	
<b>540</b>	<b>Orientation professionnelle</b>	
540.3512.00	Participation à l'orientation professionnelle	Les frais pour l'orientation professionnelle sont pris en charge par le Canton, alors que la mise à disposition de locaux est du ressort des communes. Pour 2019, notre participation à cette charge a été facturée CHF 0.942 par habitant
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>	
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique (service dentaire)	La cotisation 2019 de CHF 5.-- est basée sur 2'742 habitants, soit CHF 13'710.--, à laquelle s'ajoutent 372 élèves contrôlés à CHF 6.-- soit CHF 2'232.--, ainsi que 9 élèves à CHF 6.-- pour le Home d'enfants de la Bérallaz. Le solde du compte concerne les soins effectués qui sont facturés aux parents sous 560.4320.00
<b>58</b>	<b>Temples et Cultes</b>	
<b>580</b>	<b>Temples et Cultes</b>	
580.3122.00	Achat et consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation de gaz pour le chauffage du Centre œcuménique, ces locaux étant occupés régulièrement
580.3141.00	Entretien immeuble Centre œcuménique	La participation aux frais d'entretien du Centre œcuménique, payés directement par l'Association, s'élève à CHF 900.--, les autres frais d'entretien ayant été directement pris en charge par la Commune
580.3182.00	Frais de téléphone	Ligne téléphonique du Centre œcuménique

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>52</b>	<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>	<b>547'403.50</b>		<b>526'570.00</b>		<b>509'599.60</b>	
<b>520</b>	<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>	<b>547'403.50</b>		<b>526'570.00</b>		<b>509'599.60</b>	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	547'256.55		526'570.00		509'546.10	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	146.95				53.50	
<b>53</b>	<b>ENSEIGNEMENT SPECIALISE</b>	<b>26'525.45</b>		<b>27'080.00</b>		<b>26'552.20</b>	
<b>530</b>	<b>ENSEIGNEMENT SPECIALISE</b>	<b>26'525.45</b>		<b>27'080.00</b>		<b>26'552.20</b>	
3512.01	Participation à des charges cantonales d'enseignement	26'049.00		26'600.00		26'068.00	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement et de cultes d'au	476.45		480.00		484.20	
<b>54</b>	<b>OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>2'608.30</b>		<b>3'080.00</b>		<b>2'693.65</b>	
<b>540</b>	<b>ORIENTATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>2'608.30</b>		<b>3'080.00</b>		<b>2'693.65</b>	
3512.00	Participation à des charges cantonales d'enseignement	2'608.30		3'080.00		2'693.65	
<b>56</b>	<b>SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE</b>	<b>19'218.45</b>	<b>3'222.45</b>	<b>21'500.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>17'243.10</b>	<b>1'099.30</b>
<b>560</b>	<b>SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE</b>	<b>19'218.45</b>	<b>3'222.45</b>	<b>21'500.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>17'243.10</b>	<b>1'099.30</b>
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d	19'218.45		21'500.00		17'243.10	
4320.00	Facturation de soins dentaires		3'222.45		5'000.00		1'099.30
<b>58</b>	<b>TEMPLES ET CULTES</b>	<b>59'498.80</b>	<b>34'172.25</b>	<b>77'285.00</b>	<b>43'520.00</b>	<b>74'030.15</b>	<b>40'946.20</b>
<b>580</b>	<b>TEMPLES ET CULTES</b>	<b>59'498.80</b>	<b>34'172.25</b>	<b>77'285.00</b>	<b>43'520.00</b>	<b>74'030.15</b>	<b>40'946.20</b>
3122.00	Achat et consommation d'énergie	6'113.95		6'000.00		6'568.15	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	862.10		1'000.00		778.35	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	123.75					
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'275.50		10'720.00		12'952.65	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		720.00		383.45	

Commentaires de la page N° 23

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>58</b>	<b>Temples et Cultes</b>	
<b>580</b>	<b>Temples et Cultes</b>	
580.3186.00	Primes d'assurance	Primes d'assurances mobilière et immobilière de l'ECA à charge des communes
580.3652.00	Participation aux frais de cultes	Ce compte comprend le remplacement de l'organiste durant ses vacances (CHF 760.--), la participation aux frais de culte des communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville et Morrens, selon convention. La participation aux frais de cultes de la paroisse de Montheron n'était pas parvenue au moment du bouclage des comptes. Les coûts figureront dans les comptes 2020
580.3901.00	Imputation salaires et charges sociales (organiste)	Imputation du salaire avec charges sociales de l'organiste, intégrant les services effectués à l'Eglise de Morrens. L'entier de cette charge est répartie entre les communes signataires de la convention. Le solde restant à charge de la Commune de Cugy s'élève à CHF 7'861.95
580.3901.01	Imputation salaires et charges sociales (conciergerie)	Imputation du salaire, avec charges sociales, du service de conciergerie pour le Centre œcuménique ainsi que le temps consacré par la Cheffe conciergerie responsable de l'entretien des bâtiments communaux
580.3901.02	Imputation salaires et charges sociales (exploitation)	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien du bâtiment du Centre œcuménique en fonction des heures consacrées et ventilées du personnel d'exploitation
580.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le Centre œcuménique
580.4271.00	Location Centre œcuménique	La location du Centre œcuménique est intégrée à la répartition des charges entre communes
580.4363.00	Remboursement de dommages	Prise en charge par l'assurance des frais pour le remplacement du vase d'expansion du chauffage défectueux et la réparation de la conduite du chauffage à distance rompue effectués en 2018
580.4522.00	Participation de communes à des charges de culte	Prise en charge, par les autres communes signataires de la convention, des frais de cultes de la Commune de Cugy

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'366.05		2'320.00		2'116.70	
3652.00	Aides et subventions pour les cultes	11'569.65		22'000.00		16'083.45	
3652.01	Aides et subventions à d'autres paroisses	566.35		400.00		330.10	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	24'040.35		25'000.00		24'086.40	
3901.05	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Conciergerie	8'643.90		8'355.00		9'931.75	
3901.06	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Personnel communal			150.00		164.95	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	634.20		620.00		634.20	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		2'360.00		3'000.00		3'445.00
4363.00	Remboursement de dommages		2'554.25				
4522.00	Participation de communes à des charges d'enseignement et de cultes		29'258.00		40'520.00		37'501.20

## Commentaires de la page N° 24

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>6</b>	<b>Police</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 425'375.26 (budget CHF 436'775.--), soit un montant inférieur de CHF 11'399.75
<b>60</b>	<b>Police et contrôle des habitants</b>	
<b>600</b>	<b>Police et contrôle des habitants</b>	
600.3003.00	Jetons de présence commission de naturalisation	La commission municipale de naturalisation a siégé à 7 reprises en 2019
600.3060.00	Frais de déplacement	Frais de déplacement de l'Assistant de Sécurité Publique dans le cadre de son activité
600.3116.00	Achat d'équipement spécialisé	Equipement de l'Assistant de Sécurité Publique
600.3182.00	Frais connexion horodateur	Afin de permettre le paiement par carte de crédit, une connexion par abonnement Swisscom a été mise en place
600.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Prise en charge par la Commune des frais liés aux constats de décès (3) et participation aux convois funèbres et coûts d'incinérations des défunts (6), ainsi que défraiement de l'enquêteur communal pour les naturalisations
600.3185.01	Honoraires et frais Securitas	Honoraires de la société Securitas qui effectue le contrôle des macarons sur les sites scolaires. Une intensification des contrôles a été faite au mois d'avril 2019
600.3187.00	Emoluments divers	Ce compte comprend les factures du Service de la Population pour les permis d'établissement des étrangers. La facturation et les émoluments y relatifs sont compris dans le compte n° 600.4312.00
600.3187.02	Emoluments cartes d'identité	Ce compte enregistre les factures du Service de la Population pour l'établissement des cartes d'identités
600.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
600.3329.00	Amortissement du patrimoine administratif	Amortissement obligatoire du système de vidéo-surveillance
600.3511.00	Participation à des charges cantonales de sécurité publique	Participation financière de notre commune dans le cadre de la réforme policière sur l'ensemble du territoire du canton selon acomptes pour 2019
600.3511.01	Participation à des charges cantonales de sécurité publique (décompte)	Décompte 2018 de la participation communale à la Réforme policière, soit 2 points d'impôts suivant le taux (CHF 103'970.-- par point) et 1,2435 points d'impôt péréquatif (CHF 111'855.-- par point)
600.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Frais de traitement des déchets carnés qui doivent être incinérés par le centre Valorsa à Penthaz
600.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation du salaire, avec charges sociales de l'ASP (Assistant de sécurité publique)
600.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	71 macarons de stationnement ont été délivrés pour les différents sites scolaires, le solde du compte enregistre les paiements à l'horodateur

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>Police</b>	<b>511'968.01</b>	<b>86'592.75</b>	<b>514'495.00</b>	<b>77'720.00</b>	<b>519'854.57</b>	<b>97'682.75</b>
			<b>425'375.26</b>		<b>436'775.00</b>		<b>422'171.82</b>
<b>60</b>	<b>POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS</b>	<b>408'755.01</b>	<b>83'544.75</b>	<b>406'980.00</b>	<b>74'720.00</b>	<b>419'348.22</b>	<b>93'189.60</b>
<b>600</b>	<b>POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS</b>	<b>408'755.01</b>	<b>83'544.75</b>	<b>406'980.00</b>	<b>74'720.00</b>	<b>419'348.22</b>	<b>93'189.60</b>
3003.00	Jetons de présence des commissions	671.00		500.00		2'164.30	
3003.01	COPS - Jetons de présence			2'400.00			
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	193.20		2'000.00		117.60	
3091.00	Frais de formation du personnel			2'000.00			
3102.00	Frais de publication et documentation			1'900.00		798.10	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé	536.60		1'200.00		18'828.65	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1'164.96		1'500.00		1'425.37	
3182.00	Frais de téléphones	432.00		440.00		584.30	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	3'213.65		5'000.00		3'865.65	
3185.03	Securitas - Honoraires et frais d'expertise	4'405.40		3'000.00		2'839.25	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	12'605.70		12'600.00		16'223.10	
3187.02	Emoluments cartes d'identité	2'408.35		3'500.00		3'170.60	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	345.10		405.00		491.00	
3329.00	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif	6'300.00		6'300.00		6'300.00	
3511.00	Participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	346'362.00		346'365.00		338'944.00	
3511.01	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	8'084.00				10'776.00	
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d'autres communes	854.80		500.00		308.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	21'178.25		17'370.00		12'511.70	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		31'962.75		28'600.00		29'002.60



Commentaires de la page N° 25

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>6</b>	<b>Police</b>	
<b>600</b>	<b>Police et contrôle des habitants</b>	
600.4312.00	Emoluments de Police, contrôle des habitants et Chancellerie	Emoluments encaissés conformément au règlement sur les émoluments du contrôle de l'habitant, ainsi que pour les permis d'établissement dont la charge figure sous 600.3187.00
600.4312.02	Emoluments du contrôle des habitants – Cartes d'identités	Emoluments encaissés pour l'établissement des cartes d'identités, y compris l'émolument communal. Les factures correspondantes du Service de la Population se trouvent sous le compte n° 600.3187.02
600.4319.00	Emoluments administratifs divers	Facturation des frais d'incinération des animaux de compagnie, dont la charge figure sous 600.3524.00. Seuls les animaux de rente (vaches, porcs) sont pris en charge par la Commune
600.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation à la Commune de Morrens de l'activité de l'Assistant de Sécurité Publique selon convention
600.4370.00	Amendes, ordonnances pénales	Encaissement de 4 ordonnances pénales rendues en 2019 selon le règlement sur les déchets, 150 contraventions de parcage et 18 dénonciations pour parcage sur des places privées mises à ban, et aucune dénonciation par le Contrôle de l'habitant
600.4391.00	Finances de naturalisation	Finance versée lors du dépôt d'un dossier de demande de naturalisation
600.4809.00	Prélèvement fonds de réserve	En 2018, un complément sur la participation à la Réforme policière a dû être versé (voir compte 600.3511.01 page précédente). Afin de couvrir cette charge, un prélèvement sur le fonds de réserve constitué dans le cadre du bouclage 2017 a été effectué
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	Un seul corps de service du feu sous le nom de <b>Service de Défense Incendie et de Secours</b> (SDIS) du Haut-Talent, incluant les communes de Froideville et Bottens est en vigueur depuis 2014
<b>650</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	
650.3521.00	Participation à des charges d'assoc. de communes	Part à charge de la Commune de Cugy dans le cadre de la répartition des coûts du SDIS du Haut-Talent (2'742 hab.x CHF 12.147) SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	
<b>660</b>	<b>Protection civile</b>	
660.3123.00	Consommation d'électricité	Consommation d'électricité de l'abri PCi
660.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Entretien effectué par l'ORPCi (Office Régional de Protection civile)
660.3521.00	Participation à l'ORPCi d'Echallens	La participation à l'ORPCi du Gros-de-Vaud a été facturée sur 2'742 habitants à CHF 22.3785 SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
660.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux
660.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour l'abri Pci
660.4521.00	Participation de l'ORPCI aux frais d'entretien des constructions	Contribution fédérale aux frais d'entretien pour CHF 3'000.-- par année
660.4809.00	Prélèvement sur Fonds de réserve PCi	En 2018, ajustement du fonds de réserve afin de coordonner le solde du compte communal avec le registre cantonal

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4312.00	Emoluments du contrôle de l'habitant et police des étrangers		23'632.00		19'800.00		27'264.00
4312.02	Emoluments du contrôle de l'habitant - Cartes d'identité		4'200.00		6'500.00		5'767.00
4319.00	Emoluments administratifs divers		40.00		100.00		40.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		8'220.00		8'220.00		8'220.00
4370.00	Contraventions parcage et ordonances pénales		11'790.00		11'500.00		11'870.00
4391.00	Finances de naturalisation		3'700.00				250.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve						10'776.00
<b>65</b>	<b>DEFENSE CONTRE L'INCENDIE</b>	<b>33'308.30</b>		<b>37'580.00</b>		<b>34'551.35</b>	
<b>650</b>	<b>DEFENSE CONTRE L'INCENDIE</b>	<b>33'308.30</b>		<b>37'580.00</b>		<b>34'551.35</b>	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	33'308.30		37'580.00		34'551.35	
<b>66</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>69'904.70</b>	<b>3'048.00</b>	<b>69'935.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>65'955.00</b>	<b>4'493.15</b>
<b>660</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>69'904.70</b>	<b>3'048.00</b>	<b>69'935.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>65'955.00</b>	<b>4'493.15</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'410.05		1'500.00		-181.95	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	893.10					
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	451.60		500.00		324.85	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		350.00		294.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'133.00		1'135.00		1'023.45	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	62'713.00		66'000.00		60'640.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'248.40				601.10	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	752.55		450.00		3'253.55	
4521.00	Participation de communes à des charges de justice et de sécurité publique		3'048.00		3'000.00		4'496.10
4809.00	Prélèvement fonds de réserve						-2.95

Commentaires de la page N° 26

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>7</b>	<b>Sécurité sociale</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 2'823'421.85 (budget CHF 2'928'650.--) soit un montant inférieur de CHF 105'228.15
<b>71</b>	<b>Service social communal</b>	
<b>710</b>	<b>Service social communal</b>	
710.3525.01	Participation à l'ARASPE	Le décompte final 2018 de l'ARASPE ( <b>A</b> ssociation <b>R</b> égionale de l' <b>A</b> ction <b>S</b> ociale <b>P</b> rilly- <b>E</b> challens), parvenu à la fin du mois d'août 2019, présente un retour pour notre commune de CHF 2.3256 par habitant, soit CHF 6'381.45 et une facturation CHF 0.3704 pour les frais de secrétariat et jetons de présence, soit CHF 1'016.38. Pour 2019, la participation est basée sur 2'742 habitants : CHF 0.30 par habitant pour la cotisation au Conseil des régions, CHF 3.3234 pour le secrétariat de l'ARASPE et l'encadrement des agences d'assurances sociales, CHF 4.6188 surcoût des frais de fonctionnement de l'antenne CSR d'Echallens et CHF 24.2762 pour les frais de fonctionnement de l'Agence intercommunale d'assurances sociales
710.3525.03	Part. selon la LAJE	Contribution de CHF 5.-- (2'742 habitants pour Cugy) à la Fondation selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en vigueur
710.3655.00	Aides et subventions à des institutions privées – EFAJE	Le décompte de l'Association pour l'EFAJE ( <b>E</b> ntraite <b>F</b> amiliale et <b>A</b> ccueil de <b>J</b> our des <b>E</b> nfants) s'établit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Part fixe</b> pour administration générale, participation par habitant (2'744) : CHF 8.50 (CHF 8.22 en 2018)</li> <li>- <b>Part variable</b> pour l'Accueil familial de jour «mamans de jour » : coût horaire de CHF 3.11 pour les communes, et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 7'057 h. par les habitants de Cugy</li> <li>- <b>Part variable</b> pour l'Accueil préscolaire : coût horaire de CHF 5.75 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 18'559 h. par les habitants de Cugy</li> <li>- <b>Part variable</b> pour l'Accueil parascolaire : coût horaire de CHF 5.68 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 54'739 h. par les habitants de Cugy</li> </ul> SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
710.3655.01	Aides et subventions à des institutions privées – Transport Handicap	Cotisation annuelle de CHF 300.-- et 6 personnes, dont 3 de la Fondation Echaud, ont bénéficié de la participation communale aux transports (63 courses) pour un total de CHF 2'875.20
710.3655.02	Participation au déficit de la Garderie Arc-en-Ciel	Participation au déficit de la Garderie Arc-en-ciel pour une période de 12 mois, selon budget reçu. Le décompte final fait ressortir une participation de Cugy de 57%, soit une consommation de 17'759 h. sur un total de 30'932 h. Un complément budgétaire a fait l'objet d'une annonce à la COFIN 03-2019
710.3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	Ce compte enregistre l'achat des sacs poubelles remis gratuitement aux parents de jeunes enfants conformément au règlement sur le traitement et l'évacuation des déchets
710.4362.00	Remboursement de participation	Solde du remboursement par la Garderie Arc-en-Ciel du montant en faveur de la Commune, selon décompte final 2016 arrivé tardivement
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	
<b>720</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	Ce dicastère dépend de la facture sociale et représente un coût de CHF 744.09 par habitant ( CHF 680.43 en 2018) si l'on ne tient pas compte du décompte 2018  Au niveau du budget, le montant communiqué représentait, pour notre Commune, le <b>0,24976495%</b> du total des charges <b>budgetées</b> par le Canton pour la facture sociale, soit CHF <b>817'485'000.--</b> . Le décompte final de la facture sociale, tout comme le décompte pour la péréquation, ne sera connu que dans la seconde partie de l'année 2020, lorsque les péréquations définitives auront été calculées selon les comptes bouclés 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>7</b>	<b>Sécurité sociale</b>	<b>2'965'533.00</b>	<b>142'111.15</b>	<b>3'109'240.00</b>	<b>180'590.00</b>	<b>2'734'847.10</b>	<b>39'283.35</b>
			<b>2'823'421.85</b>		<b>2'928'650.00</b>		<b>2'695'563.75</b>
<b>71</b>	<b>SERVICE SOCIAL COMMUNAL</b>	<b>652'599.00</b>	<b>5'077.15</b>	<b>801'450.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>582'505.10</b>	<b>11'503.35</b>
<b>710</b>	<b>SERVICE SOCIAL COMMUNAL</b>	<b>652'599.00</b>	<b>5'077.15</b>	<b>801'450.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>582'505.10</b>	<b>11'503.35</b>
3102.00	Frais de publication et documentation	858.00		2'500.00		1'238.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			3'000.00			
3185.01	23-19 - Concept village solidaire (Crédit cadre)	11'748.00					
3525.01	ARASPE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	74'687.65		87'160.00		77'717.60	
3525.03	FAJE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	13'710.00		14'000.00		13'720.00	
3655.00	EFAJE - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	462'938.20		635'790.00		432'215.60	
3655.01	TRANSPORT HANDICAP - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	3'175.20		2'700.00		2'316.55	
3655.02	GARDERIE ARC-EN-CIEL - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	80'404.80		51'300.00		50'794.00	
3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	5'077.15		5'000.00		4'503.35	
4353.01	Vente de sacs taxés à prix réduit		400.00		500.00		450.00
4362.01	Remboursement de participation						7'000.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		4'677.15		4'500.00		4'053.35
<b>72</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE</b>	<b>2'060'486.00</b>	<b>137'034.00</b>	<b>2'041'790.00</b>	<b>175'590.00</b>	<b>1'894'876.00</b>	<b>27'780.00</b>
<b>720</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE</b>	<b>2'060'486.00</b>	<b>137'034.00</b>	<b>2'041'790.00</b>	<b>175'590.00</b>	<b>1'894'876.00</b>	<b>27'780.00</b>
3515.01	Participation à la facture sociale - RS01	1'224'354.00		1'224'355.00		1'098'520.00	
3515.02	Participation à la facture sociale - RS02/04	131'371.00		131'370.00		127'580.00	
3515.03	Participation à la facture sociale - RS03	612'674.00		612'675.00		570'276.00	

Commentaires de la page N° 27

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>7</b>	<b>Sécurité sociale</b>	
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	
<b>720</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	
720.3515.06	Part. communale à la facture sociale décompte année précédente	<p>A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les péréquations au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le mode de calcul de la répartition de la facture sociale suivant a été utilisé pour le décompte 2018 en 2019. Les acomptes facturés pour 2018 représentaient le 0,2387044% du total des charges cantonales pour la facture sociale <u>budgetée</u> à CHF 770'526'000.-- (participation cantonale selon accord Canton-Communes de CHF10'000'000.-- déduite). Le décompte final calculé représente une participation à hauteur de 0,2387044% sur un total de charges cantonales de CHF 790'010'900.-- (part Etat selon convention DRPTC de CHF 10'000'000.-- déduite), soit une augmentation de 2,50%</p> <p>Le calcul de la participation des communes à la facture sociale pour 2018 tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ de la part des impôts conjoncturels, tels l'impôt sur les frontaliers (30% des recettes communales), les successions, les droits de mutation et gains immobiliers (50% des recettes communales)</li> <li>⇒ de la part des impôts selon écrêtage pour les communes dont la valeur du point d'impôt dépasse la moyenne cantonale</li> <li>⇒ le solde étant ramené à un nombre de points d'impôt par commune (14.631093 points en 2018)</li> </ul> <p>Comme le Canton réunit toutes les données des communes, il est le seul en mesure d'effectuer le calcul complet de répartition de la facture sociale</p> <p>Pour Cugy, le décompte final de participation à la facture sociale pour 2018, s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Part des impôts conjoncturels : CHF 249'236.--</li> <li>⇒ Part des impôts selon écrêtage : la valeur du point d'impôt communal de Cugy est inférieur à la moyenne cantonale, donc pas de participation</li> <li>⇒ Solde couvert par la participation à hauteur de 14.631093 points d'une valeur de CHF 111'855.--, soit CHF 1'636'555.--</li> </ul> <p>Les acomptes versés dans les comptes 2018 totalisent CHF 1'867'096.--, alors que le décompte s'élève à CHF 1'885'791.--, soit un un solde en faveur du canton de CHF 18'695.-- enregistrés sous le compte 720.3515.06</p>
720.4809.00	Prélèvement fonds de réserve	Prélèvement du solde du fonds de réserve constitué en 2017 sur le retour du décompte 2016 reçu
<b>73</b>	<b>Santé publique</b>	
<b>730</b>	<b>Santé publique</b>	
730.3654.00	Aides et subventions pour l'hygiène et la santé publique AVASAD	L'AVASAD nous a facturé sa contribution 2019 sur la base de 2'744 habitants à CHF 92.--. Il n'y a plus de décompte depuis l'année 2016

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3515.04	Participation à la facture sociale - RS05/06	73'392.00		73'390.00		70'720.00	
3515.06	Décompte de participation à la facture sociale	18'695.00				27'780.00	
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		137'034.00		175'590.00		27'780.00
<b>73</b>	<b>SANTE PUBLIQUE</b>	<b>252'448.00</b>		<b>266'000.00</b>		<b>257'466.00</b>	
<b>730</b>	<b>SANTE PUBLIQUE</b>	<b>252'448.00</b>		<b>266'000.00</b>		<b>257'466.00</b>	
3654.00	AVASAD - Aides et subventions pour l'hygiène et la santé publique	252'448.00		266'000.00		257'466.00	

## Commentaires de la page N° 28

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>8</b>	<b>Services Industriels</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 56'391.60 (budget CHF 18'545.--), prélevé du fonds de réserve No 9280.03
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	
<b>810</b>	<b>Service des eaux</b>	
810.3121.00	Achats et consommation d'eau	Les comptes 2019 enregistrent un achat de 175'607 m3 pour un prix de revient de CHF 1.79 hors taxes, (CHF 1.81 pour 2018) sur la base du contrat signé avec la Ville de Lausanne en 2008
810.3144.00	Entretien du réseau	Ce compte enregistre la recherche d'éventuelles fuites par corrélation sur le réseau principal (CHF 2'827.--), contrat et maintenance des vannes Clayton d'entrée d'eau du réseau (CHF 775.--), entretien et réparation de vannes (CHF 28'203.55), révision des bornes hydrantes (CHF 7'802.45), ainsi que les frais liés à la réparation des fuites sur le territoire communal (CHF 41'168.25). Une analyse du réseau et l'entretien des appareils détecteurs de fuites à poser sur les bornes hydrantes ont également été comptabilisés dans ce compte
810.3185.00	Honoraires et frais d'analyses	Frais d'analyse de l'eau du réseau, acompte dans le cadre de l'étude de la régionalisation de la distribution d'eau et premier acompte au mandataire pour l'établissement d'un dossier d'autocontrôle du réseau d'eau potable à faire approuver par le Canton
810.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon le degré de couverture	Selon l'art. 75, al. 3 OTVA, qui stipule « <i>Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée</i> ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
810.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2019, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
810.3311.02	Amortissement d'ouvrage du Service des eaux	Amortissement obligatoire <i>(selon liste page 8 première partie)</i>
810.3813.00	Attributions aux financements spéciaux	Attribution au fonds de réserve des taxes uniques de raccordement (comptes n° 810.4341.00)
810.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs au service des eaux en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
810.4341.00	Taxes de raccordement	Taxes perçues lors de nouvelles constructions
810.4351.00	Ventes d'eau	155'593 m3 ont été facturés aux consommateurs en 2019
810.4813.00	Prélèvement sur financements spéciaux – Fonctionnement	Prélèvement du fonds de réserve afin de couvrir le déficit de ce dicastère



		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8</b>	<b>Services industriels</b>	<b>494'279.60</b>	<b>494'279.60</b>	<b>439'070.00</b>	<b>439'070.00</b>	<b>844'590.00</b>	<b>844'590.00</b>
			<b>0.00</b>				
<b>81</b>	<b>SERVICE DES EAUX</b>	<b>494'279.60</b>	<b>494'279.60</b>	<b>439'070.00</b>	<b>439'070.00</b>	<b>844'590.00</b>	<b>844'590.00</b>
<b>810</b>	<b>SERVICE DES EAUX</b>	<b>489'110.70</b>	<b>494'279.60</b>	<b>433'750.00</b>	<b>439'070.00</b>	<b>841'713.75</b>	<b>844'590.00</b>
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	895.50		1'300.00		89.60	
3121.00	Achat et consommation d'eau	313'686.40		306'000.00		307'406.35	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	1'188.80		2'500.00		1'555.65	
3144.00	Entretien des canalisations	83'990.80		49'000.00		57'192.20	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	8'944.30		7'000.00		1'635.80	
3191.01	TVA - REDIP					82.70	
3191.03	TVA due sur imputations internes	209.70		300.00		308.90	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'249.60		1'470.00		5'662.80	
3311.02	Amortissement d'ouvrages du Service des eaux	29'580.00		29'580.00		29'580.00	
3321.00	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif					389'882.70	
3813.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'adduction d'eau	96.60				8'728.50	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	49'269.00		36'600.00		39'588.55	
4273.00	Location compteurs d'eau et abonnement		54'246.15		40'000.00		40'584.65
4341.02	Taxes unique de raccordement		96.60				8'728.50
4351.00	Ventes d'eau		374'287.20		369'600.00		341'652.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		660.35				
4651.01	Subsides ECA						928.00
4813.00	Prélèvement financements spéciaux service des eaux		56'391.60		18'545.00		50'150.00
4813.01	Prélèvement financements spéciaux service des eaux - Investissement						389'882.70

Commentaires de la page N° 29

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>8</b>	<b>Services Industriels</b>	
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	
<b>810</b>	<b>Service des eaux</b>	
810.4909.00	Imputation service des eaux de la Commune	Factures à l'interne de la consommation d'eau des bâtiments communaux (3'495 m3)
<b>811</b>	<b>Réservoir</b>	
811.3141.00	Entretien du réservoir	Contrôle annuel du réservoir et remplacement du filtre et remplacement d'une vanne de décharge du réservoir

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4909.00	Imputation interne Eau et Epuration Bâtiments communaux		8'597.70		10'925.00		12'664.15
<b>811</b>	<b>RESERVOIR</b>	<b>5'168.90</b>		<b>5'320.00</b>		<b>2'876.25</b>	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'456.75		2'500.00		1'260.55	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'404.35		1'250.00		941.25	
3182.00	Frais de téléphones	366.70		360.00		483.60	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	941.10		210.00		190.85	

Commentaires de la page N° 30

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'559'203.99	1'153'310.32	2'685'255.00	1'125'610.00	2'527'721.40	1'122'726.15
2	FINANCES	2'593'689.41	10'779'088.52	2'382'650.00	10'288'590.00	2'450'212.96	10'923'425.50
3	DOMAINES ET BÂTIMENTS	526'754.60	181'587.30	558'685.00	142'715.00	546'175.70	136'771.05
4	TRAVAUX	2'347'959.31	1'228'170.34	2'725'030.00	1'262'775.00	2'563'676.66	1'393'275.01
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'648'420.35	904'238.10	2'833'845.00	916'970.00	2'711'782.25	918'448.35
6	POLICE	511'968.01	86'592.75	514'495.00	77'720.00	519'854.57	97'682.75
7	SECURITE SOCIALE	2'965'533.00	142'111.15	3'109'240.00	180'590.00	2'734'847.10	39'283.35
8	SERVICES INDUSTRIELS	494'279.60	494'279.60	439'070.00	439'070.00	844'590.00	844'590.00
9	CLÔTURE					577'341.52	
Total Charges		14'647'808.27		15'248'270.00		15'476'202.16	
Total Revenus			14'969'378.08		14'434'040.00		15'476'202.16
Excédent de charges					814'230.00		
Excédent de revenus		321'569.81					



# **LISTE DES SOLDES PAR NATURE**

**Fonctionnement  
et  
Investissements**



## Charges par nature 2019

	Comptes 2019	Budget 2019	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2018
<b>3 Charges</b> .....	<b>14'647'808.27</b>	<b>15'248'270.00</b>	<b>-600'461.73</b>	<b>-3.94%</b>	<b>14'898'860.64</b>
<b>30 Autorités et personnel</b> .....	<b>2'148'662.95</b>	<b>2'197'960.00</b>	<b>-49'297.05</b>	<b>-2.24%</b>	<b>2'111'715.15</b>
300 Autorités et commissions	251'803.05	252'380.00	-576.95	-0.23%	247'354.05
301 Personnel administratif et d'exploitation	1'428'776.95	1'443'630.00	-14'853.05	-1.03%	1'408'792.25
302 Traitement du personnel enseignant remplaçant					
303 Assurances sociales	151'418.25	151'500.00	-81.75	-0.05%	140'683.70
304 Caisses de pensions et de prévoyance	223'859.45	226'900.00	-3'040.55	-1.34%	223'406.20
305 Assurances accidents et maladie	61'225.30	82'650.00	-21'424.70	-25.92%	75'246.05
306 Indemnisation et remboursement de frais	23'318.80	23'100.00	218.80	0.95%	12'077.10
307 Prestations complémentaires de prévoyance					
308 Personnel intérimaire					
309 Autres charges des autorités et du personnel	8'261.15	17'800.00	-9'538.85	-53.59%	4'155.80
<b>31 Biens, services, marchandises</b> .....	<b>1'987'441.69</b>	<b>2'432'225.00</b>	<b>-444'783.31</b>	<b>-18.29%</b>	<b>2'057'253.81</b>
310 Imprimés et fournitures de bureau	30'134.05	48'950.00	-18'815.95	-38.44%	31'162.85
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	50'834.85	52'690.00	-1'855.15	-3.52%	85'511.05
312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	497'850.55	506'550.00	-8'699.45	-1.72%	492'319.25
313 Autres fournitures et marchandises	64'674.00	89'795.00	-25'121.00	-27.98%	63'998.20
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	485'932.60	690'190.00	-204'257.40	-29.59%	414'071.45
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	117'286.91	140'675.00	-23'388.09	-16.63%	93'553.87
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	38'772.00	39'600.00	-828.00	-2.09%	38'772.00
317 Réceptions et manifestations	40'963.85	55'500.00	-14'536.15	-26.19%	25'600.95
318 Honoraires et prestations de services	574'063.12	709'915.00	-135'851.88	-19.14%	596'616.68
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	86'929.76	98'360.00	-11'430.24	-11.62%	215'647.51
<b>32 Intérêts passifs</b> .....	<b>157'620.04</b>	<b>186'560.00</b>	<b>-28'939.96</b>	<b>-15.51%</b>	<b>208'187.30</b>
321 Intérêts des dettes à court terme					
322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	155'289.34	182'560.00	-27'270.66	-14.94%	205'607.77
329 Autres intérêts	2'330.70	4'000.00	-1'669.30	-41.73%	2'579.53

# Commune de Cugy VD

# Comptes 2019

	Comptes 2019	Budget 2019	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2018
<b>33 Amortissements</b> .....	<b>1'021'102.64</b>	<b>994'190.00</b>	<b>26'912.64</b>	<b>2.71%</b>	<b>1'538'604.53</b>
330 Amortissements du patrimoine financier	144'740.09	101'500.00	43'240.09	42.60%	58'976.48
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	866'062.55	882'390.00	-16'327.45	-1.85%	890'097.80
332 Autres amortissements du patrimoine administratif	10'300.00	10'300.00	0.00	--	589'530.25
333 Amortissement du découvert					
<b>35 Remboursements, participations et subventions à des collectiv</b>	<b>7'211'728.80</b>	<b>7'180'175.00</b>	<b>31'553.80</b>	<b>0.44%</b>	<b>6'869'033.10</b>
351 Canton	2'564'890.65	2'562'835.00	2'055.65	0.08%	2'399'388.20
352 Communes et associations de communes	4'646'838.15	4'617'340.00	29'498.15	0.64%	4'469'644.90
<b>36 Aides et subventions</b> .....	<b>816'369.35</b>	<b>983'490.00</b>	<b>-167'120.65</b>	<b>-16.99%</b>	<b>763'709.05</b>
365 Aides, subventions à des institutions privées	811'292.20	978'490.00	-167'197.80	-17.09%	759'205.70
366 Aides individuelles	5'077.15	5'000.00	77.15	1.54%	4'503.35
<b>38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux</b> .....	<b>177'812.95</b>	<b>124'705.00</b>	<b>53'107.95</b>	<b>29.87%</b>	<b>219'586.35</b>
380 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement					
381 Attributions aux financements spéciaux	177'812.95	124'705.00	53'107.95	29.87%	219'586.35
<b>39 Imputations internes</b> .....	<b>1'127'069.85</b>	<b>1'148'965.00</b>	<b>-21'895.15</b>	<b>-1.91%</b>	<b>1'130'771.35</b>
390 Imputations internes	1'127'069.85	1'148'965.00	-21'895.15	-1.91%	1'130'771.35

## Revenus par nature 2019

	Comptes 2019	Budget 2019	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2018
<b>4 Revenus</b> .....	<b>14'969'378.08</b>	<b>14'434'040.00</b>	<b>535'338.08</b>	<b>3.71%</b>	<b>15'476'202.16</b>
<b>40 Impôts</b> .....	<b>9'076'709.16</b>	<b>8'623'500.00</b>	<b>453'209.16</b>	<b>5.26%</b>	<b>9'141'920.49</b>
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	8'002'954.11	7'620'500.00	382'454.11	5.02%	8'036'129.24
401 Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	153'757.80	163'500.00	-9'742.20	-5.96%	179'384.60
402 Impôt foncier	691'202.65	660'000.00	31'202.65	4.73%	677'488.80
404 Droits de mutation	166'230.80	150'000.00	16'230.80	9.76%	226'670.85
405 Impôts sur les successions et donations			0.00	--	730.00
406 Impôts et taxes sur la possession et la dépense	15'600.00	14'500.00	1'100.00	7.05%	16'400.00
409 Impôts récupérés après défalcation	46'963.80	15'000.00	31'963.80	68.06%	5'117.00
<b>41 Patentes</b> .....	<b>13'177.05</b>	<b>11'000.00</b>	<b>2'177.05</b>	<b>19.79%</b>	<b>12'738.75</b>
410 Patentes	13'177.05	11'000.00	2'177.05	19.79%	12'738.75
411 Concessions				--	
<b>42 Revenus du patrimoine</b> .....	<b>879'377.89</b>	<b>857'985.00</b>	<b>21'392.89</b>	<b>2.49%</b>	<b>869'912.78</b>
422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	97'686.99	87'600.00	10'086.99	11.51%	96'951.23
423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	10'843.00	10'815.00	28.00	0.26%	10'814.80
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier			0.00	--	394.00
425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif				--	
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	770'847.90	759'570.00	11'277.90	1.48%	761'752.75
<b>43 Taxes, émoluments, produits des ventes</b> .....	<b>2'115'622.83</b>	<b>1'920'520.00</b>	<b>195'102.83</b>	<b>10.16%</b>	<b>1'884'248.54</b>
430 Taxes légales de remplacement				--	
431 Emoluments	49'239.37	41'700.00	7'539.37	18.08%	50'293.35
432 Recettes pour des soins médicaux et dentaire	3'222.45	5'000.00	-1'777.55	-35.55%	1'099.30
433 Ecolage					
434 Taxes de raccordement et d'utilisation	868'207.55	872'100.00	-3'892.45	-0.45%	830'530.60
435 Ventes et prestations de service	968'551.74	967'720.00	831.74	0.09%	918'361.41
436 Remboursements de tiers	85'290.22	15'300.00	69'990.22	457.45%	63'422.13
437 Amendes	12'124.00	11'500.00	624.00	5.43%	11'870.00
439 Autres recettes	128'987.50	7'200.00	121'787.50	1691.49%	8'671.75

# Commune de Cugy VD

# Comptes 2019

	Comptes 2019	Budget 2019	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2018
<b>44 Parts à des recettes cantonales .....</b>	<b>163'767.75</b>	<b>261'000.00</b>	<b>-97'232.25</b>	<b>-59.37%</b>	<b>311'964.85</b>
441 Parts à des recettes cantonales	163'767.75	261'000.00	-97'232.25	-59.37%	311'964.85
444 Autres contributions cantonales					
<b>45 Participations et remboursements de collectivités publiques .....</b>	<b>1'367'925.80</b>	<b>1'359'810.00</b>	<b>8'115.80</b>	<b>0.60%</b>	<b>1'248'180.60</b>
451 Canton	66'779.80	47'450.00	19'329.80	40.74%	15'943.30
452 Communes et associations de communes	1'301'146.00	1'312'360.00	-11'214.00	-0.85%	1'232'237.30
<b>46 Autres participations et subventions .....</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>--</b>	<b>8'222.60</b>
465 Participations et subventions de tiers	0.00	0.00	0.00	--	8'222.60
469 Dons et legs					
<b>48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux .....</b>	<b>225'727.75</b>	<b>251'260.00</b>	<b>-25'532.25</b>	<b>-10.16%</b>	<b>868'242.20</b>
480 Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	169'336.15	207'715.00	-38'378.85	-22.66%	234'641.40
481 Prélèvements sur les financements spéciaux	56'391.60	43'545.00	12'846.60	22.78%	633'600.80
<b>49 Imputations internes .....</b>	<b>1'127'069.85</b>	<b>1'148'965.00</b>	<b>-21'895.15</b>	<b>-1.91%</b>	<b>1'130'771.35</b>
49 Imputations internes	1'127'069.85	1'148'965.00	-21'895.15	-1.91%	1'130'771.35

**INVESTISSEMENTS PAR NATURE**

(Postes 914-915-916-917 du bilan)

	Comptes 2019	Comptes 2018
<b>5 Dépenses</b>	<b>1'307'541.95</b>	<b>212'168.55</b>
<b>50 Investissements</b>	<b>1'289'456.85</b>	<b>100'034.15</b>
501 Ouvrages de génie civil et d'assainissement	984'008.20	88'922.30
503 Bâtiments et constructions		11'111.85
504 Installations des services industriels	305'448.65	0.00
505 Forêts		
506 Mobilier, machines et véhicules	0.00	0.00
507 Marchandises et approvisionnements		
509 Autres biens		
<b>52 Prêts et participations permanentes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
522 Communes et associations de communes		
525 Autres participations		
<b>56 Subventions d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
562 Communes et associations de communes		
565 Autres subventions		
<b>58 Autres investissements</b>	<b>18'085.10</b>	<b>112'134.40</b>
581 Indemnités d'expropriation		
589 Autres dépenses d'investissement	18'085.10	112'134.40
<b>6 Recettes</b>	<b>960'833.60</b>	<b>1'479'628.05</b>
<b>60 Transferts au patrimoine financier</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
609 Transferts au patrimoine financier		
<b>61 Participations de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
619 Participations de tiers		
<b>62 Remboursements de prêts et de participations</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
622 Communes et associations de communes		
625 Autres remboursements		
<b>66 Subventions</b>	<b>84'471.05</b>	<b>0.00</b>
661 Canton	84'471.05	
662 Communes et associations de communes		
669 Autres subventions		
<b>68 Reprises des amortissements et réserves</b>	<b>876'362.55</b>	<b>1'479'628.05</b>
681 Reprises des amortissements (idem 331+332)	876'362.55	1'479'628.05
689 Reprises des réserves		
<b>59 Diminution des investissements (chi. 6 moins chi. 5)</b>		<b>-1'267'459.50</b>
<b>69 Augmentation des investissements (chi. 5 moins chi. 6)</b>	<b>346'708.35</b>	

# **Attributions effectuées**

## **dans le cadre du bouclement**

## ATTRIBUTION DANS LE CADRE DU BOUCLEMENT

Nos de comptes

Remarques

9282.16	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	<p>Dans le cadre du boucllement des comptes de l'exercice sous revue, la Municipalité vous propose de procéder à l'attribution complémentaire suivante :</p> <p><i>a) Attribution à un fonds de réserve</i> Attribution de <b>CHF 321'500.--</b> au fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale</p> <p><i>b) Attribution du solde au capital</i> Le solde de <b>CHF 69.81</b> est attribué au Capital</p>
9290.00	Capital	





## **Commune de Cugy (VD)**

Rapport de la Commission de Gestion 2019

## Sommaire

<b><i>I. Au Conseil Communal de Cugy</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>II. Extraits du règlement du Conseil Communal de juillet 2016</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>III. Rapport de la commission de gestion 2019</i></b> .....	<b>6</b>
Administration (Thierry Amy) .....	6
Informations sur le site internet - p.20.....	6
PPA EoLJorat Sud - p.40 .....	7
Formation, jeunesse et affaires scolaires (Jean-Pierre Sterchi) - p.72 .....	8
Observation 1 .....	8
Affaires culturelles et loisirs (Philippe Flückiger) .....	8
Bâtiments Communaux, police des constructions (Christine Raïs El Mimouni) - p.57.....	9
Centre de vie enfantine - p.2.....	9
Énergie et développement durable - p.68 .....	10
Services industriels (Frédérique Roth) - p.62 .....	10
Routes - p.56 .....	11
Domaines, forêts et espaces publics (Roland Karlen) - p.48.....	11
Police forestière.....	11
Développement économique et tourisme (Gérald Chambon) - p.86.....	12
La Suisse bouge.....	12
Finances - Préavis 28-2020 États financiers 2019 (Philippe Flückiger) .....	13
Audition du président du conseil communal (Samuel Debossens).....	14
Associations et Instances Intercommunales.....	15
Observation 2 .....	16
Vœu 1.....	16
<b><i>IV. Conclusion</i></b> .....	<b>17</b>
<b><i>Annexe</i></b> .....	<b>18</b>

## I. AU CONSEIL COMMUNAL DE CUGY

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Conformément au mandat qui lui a été attribué par le Conseil communal, la Commission de Gestion vous présente son rapport pour l'exercice 2019.

La COGEST s'est formellement constituée le 10 décembre 2019 pour établir un calendrier des séances et établir un planning afin de pouvoir commencer à travailler sereinement aussitôt le projet de rapport de gestion de la Municipalité reçu.

La COGEST aura eu à travailler assez tôt avec des effectifs réduits car elle a eu le regret de devoir composer avec l'absence prolongée d'un de ses membres pour raison de santé.

Afin de se conformer aux recommandations du Conseil Fédéral, pendant la situation sanitaire exceptionnelle causée par la COVID-19 dès la mi-mars, la COGEST a tenu la majorité de ses séances sous forme de vidéoconférences Skype. Elle a adressé ses questions par écrit aux membres de la Municipalité, lesquels lui ont répondu sous la même forme.

La COGEST s'est réunie à 16 reprises et a pris le temps de contacter les personnes impliquées dans la gestion de la commune, soit les membres de la Municipalité, la Commission des Finances, la Boursière Communale ainsi que le Président du Conseil Communal.

Ce rapport est le résultat d'un travail collégial et d'une très bonne collaboration entre ces différents organes.

La COGEST relève une bonne transparence en ce qui concerne les comptes ainsi que la précision des réponses reçues de la part, non seulement des Conseillers Municipaux mais également de Madame la Boursière Communale.

## II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016

### B - Commission de gestion

#### Composition, désignation

##### Article 72 :

La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année.

Ses membres sont rééligibles.

Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.

#### Constitution, organisation

##### Article 73 :

La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.

#### Attributions

LC 93c. RCom 34, 35, 35a

##### Article 74 :

La commission de gestion est chargée de l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Municipalité.

Elle a notamment pour mission :

1. de vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner, en particulier, si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts
2. de s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente
3. de vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission
4. d'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux
5. d'examiner les documents mentionnés à l'article 93eLC, conformément à celui-ci
6. d'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements
7. d'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion Municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.

Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances, elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

À la demande de la Municipalité, elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours. De même, sur demande du bureau du Conseil, elle peut officier comme commission ad hoc ou être consultée par d'autres commissions.

#### **Droit d'investigation, secret**

RCCom 35, 35a

#### **Article 75 :**

La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l'exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers ne jouissent d'aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.

La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil.

Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.

#### **Rapports, amendements, observations et vœux de la COGEST**

#### **Article 134 :**

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 74 et 75 ci-avant, la commission de gestion établit un rapport sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.

La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.

#### **Vote**

RCCCom 37

#### **Article 137 :**

Le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin de chaque année.

Le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes, ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.

Chaque vœu et observation fait l'objet d'une réponse municipale.

La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil.

En cas de discussion sur une observation, le Conseil accepte ou refuse la réponse municipale par un vote, mais sans pouvoir la modifier.

Les réponses sur les vœux ne font pas l'objet d'une décision du Conseil.

### III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2019

Au vu de la situation sanitaire, la COGEST n'a pas pu travailler de manière traditionnelle à la maison de Commune. Ce rapport contient les réponses et/ou extraits de réponses écrites des Municipaux telles qu'elles nous ont été transmises. Il va de soi que toutes les questions et/ou réponses ne figurent pas dans ce rapport, nous n'avons relevé que les éléments sujets à discussion.

#### Administration (Thierry Amy)

##### Question de la commission :

Se basant sur les éléments d'actualité, la COGEST se questionne sur le fait que le Canton répercute de plus en plus de charges sur les Communes. Nous souhaitons savoir si la Municipalité a contacté l'Association des Communes Vaudoises dans le but de prendre des mesures concertées.

##### Réponse de la Municipalité :

*[...] Les discussions portent sur la clé de répartition de ces dépenses entre le Canton et les Communes, ces dernières ont rencontré, durant ces dernières années, de plus en plus de difficultés à financer leurs prestations, alors que le Canton présente d'année en année des comptes bénéficiaires et un taux d'endettement historiquement bas.*

*[...] Cela étant dit, la Municipalité imagine que la question de la COGEST fait référence aux négociations en cours entre le Canton et les associations des communes vaudoises (UCV et AdCV), en lien avec la révision de la péréquation intercommunale ainsi que de l'éventuel transfert en tout ou partie à l'État du financement des dépenses liées à la facture sociale.*

*[...] L'Union des communes vaudoises, dont la commune de Cugy est membre, est favorable à une prise en charge d'une part plus importante de la facture sociale par le Canton, mais pas sous la forme simpliste d'un transfert total de la part communale à l'État et d'une bascule fiscale correspondante.*

*[...] La Municipalité appuie dès lors, pour l'instant, les démarches effectuées par l'UCV dans le cadre des négociations qu'elle mène avec le Conseil d'État, en vue de la refonte complète de la péréquation intercommunale, tout en intégrant la problématique liée à la prise en charge de la facture sociale par le Canton.*

#### Informations sur le site internet - p.20

##### Question de la commission

La COGEST a remarqué que des informations sur le site internet de la commune ne sont pas à jour, par exemple : 37 entreprises répertoriées sous la rubrique Économie / Entreprise. La liste est-elle complète?

Il manque également des mises à jour, en voici deux exemples : Chalut Green Service SA Rte de Lausanne 4 : Cette entreprise a quitté la commune en décembre 2016, elle est cependant toujours citée. La société KarLoc qui occupe les locaux depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 n'est pas mentionnée.

## Réponse de la Municipalité

[...] Les entreprises actives sur le territoire communal sont tenues de s'annoncer auprès de la Municipalité. Malheureusement beaucoup d'entre elles ne le font pas. Il peut arriver que le site Internet ne soit pas totalement à jour concernant les entreprises sises sur le territoire communal, car l'inscription se fait sur une base volontaire. L'Administration suit les informations publiées non seulement dans la FAO ou la FOOSC, mais également dans la presse, en particulier les pages publicitaires, afin de déterminer quelles sont les entreprises (individuelles ou sociétés commerciales) qui sont installées et actives sur notre territoire communal.

[...] Ces informations sont particulièrement utiles pour notre Administration communale, notamment pour ce qui concerne le prélèvement de la taxe sur les déchets.

## PPA EoLlorat Sud - p.40

« Tous ces éléments ont mené la Municipalité à porter cette affaire par-devant le Tribunal Fédéral. Un mémoire de recours a ainsi été déposé le 31 octobre 2019. Un jugement n'est pas attendu avant l'automne 2020, au plus tôt. »

### Questions de la commission

- Quel est le coût envisagé ?
- Fait-il partie du budget voté pour 2020 ?
- Quel est le coût de la procédure jusqu'à présent ?

### Réponse de la Municipalité

Tableau récapitulatif des coûts

Date	Raison	Montant [CHF]
02.08.2016	Avance de Frais	8'000.00
31.01.2017	Séances, recherche infos, coordination débat public	1'080.00
31.05.2017	Opérations 17.06.2016- 10.05.2017 ./. acompte payé le 02.08.2016	3'600.00
31.07.2017	Opérations 11.05- 11.07.2017	6'900.00
16.04.2018	Opérations 18.07- 31.12.2018	350.00
16.04.2018	Opérations 01.01- 16.03.2018	6'650.00
25.09.2018	Opérations 22.03- 31.08.2018	2'450.00
15.02.2019	Opérations 01.09- 31.12.2018	3'600.00
27.05.2019	Opérations 01.02- 30.04.2019	2'800.00
15.11.2019	Opérations 01.06- 31.10.2019	18'400.00
Montant total		53'830.00

[...] Les coûts relatifs à cette procédure envisagés pour 2020 sont compris dans le poste frais d'« avocat et dossiers administratifs » inscrit au budget 2020 pour un montant global de CHF 13'000.-



## Formation, jeunesse et affaires scolaires (Jean-Pierre Sterchi) - p.72

Centre d'animation pour les jeunes Engagement d'un animateur socioculturel par l'ASICE.

### Question de la commission

- Cet animateur socioculturel interviendra-t-il aussi dans le cadre des différents problèmes liés aux diverses nuisances causées par certains jeunes notamment dans le quartier de l'Epi d'or ou s'agit-il d'une toute autre démarche ?
- Quel est le coût estimé de ce projet ?

### Réponse de la Municipalité

*[...] L'animateur n'interviendra pas comme Travailleur Social Hors Murs (TSHM) ou Travailleur Social de Proximité (TSP).*

*[...] En ce qui concerne le coût du projet accepté par le Conseil intercommunal de l'ASICE, il est intégré au budget des années à venir. Le financement du Centre d'animation est intégré au budget et aux comptes du secteur parascolaire.*

*[...] Au budget 2020, un montant de CHF 97'100.- est prévu pour cet accueil parascolaire de 7P à 11S. Un budget estimatif a été présenté pour les deux années suivantes. En 2021, le coût de la mise en place du Centre d'animation dans ses locaux définitifs et de l'engagement d'un deuxième professionnel serait de CHF 256'000.-. L'année 2022 serait la première année avec un fonctionnement avec des locaux équipés et une équipe au complet et le budget estimé serait de CHF 244'000.-.*

### Remarque de la commission

La commune de Cugy a la chance d'avoir un de ses Municipaux au Comité de Direction de l'ASICE et deux Municipaux au Conseil Intercommunal. Cependant, au vu de ce qui précède et selon ce que la COGEST entend, elle pense que l'ASICE n'est pas suffisamment dans une dynamique d'austérité

### Observation 1

La COGEST estime que les délégués de la commune, en acceptant chaque année de nouvelles prestations, ne défendent pas suffisamment les intérêts financiers de la commune auprès de l'ASICE.

## Affaires culturelles et loisirs (Philippe Flückiger)

### Question de la commission

La COGEST demande où en est la réflexion sur l'aide aux sociétés locales.

### Réponse de la municipalité

*Toutes les sociétés locales ont reçu un courrier avec un lien vers un questionnaire à remplir. [...]*

*[...] Un projet de règlement sur la politique des dons et subventions sera ensuite élaboré et soumis au Conseil Communal pour la fin de l'année 2020.*

## Bâtiments Communaux, police des constructions (Christine Raïs El Mimouni) - p.57

### Question de la commission

En ce qui concerne les travaux de la parcelle 391, la COGEST souhaite connaître le processus de surveillance du chantier (conformité/sécurité) ainsi que l'entité responsable des suivis de chantiers ?

### Réponse de la Municipalité

*Concernant le processus de surveillance de la sécurité, La Commune se doit de faire respecter la sécurité sur le domaine public. Faire respecter la sécurité sur le chantier lui-même revient à l'architecte, au maître d'ouvrage (MO) ou aux entités telles que la SUVA, par exemple. La Commune se doit cependant de rendre attentif le MO en cas de danger qu'elle pourrait détecter.*

*Concernant le processus de surveillance de conformité, lors de toute mise à l'enquête, chaque dossier soumis à l'autorité comprend le nom du responsable qui sera en charge du suivi de chantier mentionné sous la responsabilité du MO. Si la question suppose un suivi à assurer par la Commune, il n'y a pas de suivi de chantier au sens propre du terme. Cependant, la Commune se doit de contrôler la conformité du projet avec les exigences légales et règlementaires, notamment avec son règlement communal. Le dicastère de la police des constructions effectue ces contrôles par le biais de son Service technique et du municipal en charge en effectuant des visites ponctuelles sur les chantiers selon nécessité. A l'issue du chantier, une visite finale de conformité aboutit en principe à la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser.*

## Centre de vie enfantine - p.2

*« Un Comité de pilotage (COFIL), formé de deux représentants de la Municipalité, d'un représentant de la Fondation de prévoyance Romande Énergie et d'un représentant de l'entreprise totale (Romande Énergie Services) assure la direction du partenariat et exerce la haute direction des travaux. »*

### Question de la commission

Comment le potentiel conflit ou mélange d'intérêts entre l'investisseur et l'entreprise générale a-t-il été traité ?

### Réponse de la Municipalité

*La Municipalité estime que le risque de potentiel conflit d'intérêt est maîtrisé.*

*[...] Nous avons constitué un COFIL composé de deux représentants de la Municipalité sur quatre membres. Il a été convenu que la FPRE travaillerait à livre ouvert. Un budget général de construction doit être soumis au COFIL. La Municipalité conserve à tout le moins un certain droit de regard sur les éléments à la fois constructifs et financiers du projet. En cas de désaccord, la Municipalité a la possibilité de s'opposer et d'influer sur les décisions prises.*

*[...] Concernant la question du procès-verbal d'adjudication des travaux, celui-ci n'a pas lieu d'être, dans la mesure où le processus d'attribution des travaux n'est pas du ressort de la Municipalité mais de la fondation de prévoyance Romande Énergie (FPRE). Celle-ci, en tant que bénéficiaire du droit de*

superficie, est chargée de faire construire, à ses frais et sous sa seule responsabilité, le Centre de vie infantine (CVE)

## Énergie et développement durable - p.68

« Cette mise à jour du concept énergétique communal servira de base de travail à la Municipalité »

### Question de la commission

Quels sont les résultats de l'état des lieux, de la comparaison avec les valeurs de référence et sur les domaines où des efforts sont à consentir ?

### Réponse de la Municipalité

La réponse à cette question est donnée sous forme du tableau ci-dessous.

	État des lieux	Valeurs Cibles	Mesures à consentir
Maison villageoise IDE (indice de dépense d'énergie de chaleur)	160kwh/m2*an	160 kwh/m2*an 28kwh/m2*an Vaud	Prévoir des mesures de rénovations à moyen terme
Véhicules Communaux		147g CO2/km dès 2020	A chaque remplacement de véhicule redéfinir le cahier des charges des tâches à réaliser du véhicule. Lors de chaque remplacement, inclure des véhicules à propulsion alternative dans la liste des véhicules à étudier. En cas de choix de véhicules diesel, veiller à choisir des modèles avec filtres à particules.
Hilux	380g CO2/Km		
Pony P4T	1580g CO2/km		
T9 Reform	880g CO2/km		
Iseki 1580	1580g CO2/km		
Énergie solaire (territoire communal)	Production actuelle	Potentiel exploitable	Promouvoir les subventions cantonales pour le solaire thermique et fédérales pour le PV. Étudier des pistes pour développer ces technologies sur le territoire communal.  Mettre en place un suivi des réalisations
Solaire thermique	317 MWh/an	1235 MWh/an	
Solaire Photovoltaïque	128 MWh/an	3349 MWh/an	
Production de chaleur (territoire communal)	10263 KWh/hab	1700 KWh/hab	Améliorer la qualité thermique des bâtiments.  Diminuer la dépendance aux énergies fossiles.

## Services industriels (Frédérique Roth) - p.62

Réseau d'eau : « une consommation journalière de 199\* litres par habitant »

\*194 litres, selon la version définitive du Rapport de Gestion 2019.

### **Question de la commission**

Quelle est la moyenne cantonale ?

### **Réponse de la municipalité**

*En 2019, la consommation totale d'eau (production des sources + eau achetée) à Cugy est de 201'155 m<sup>3</sup> pour 2'762 habitants. Cela représente donc en moyenne une consommation de 199\* litres par jour et par habitant. Ce chiffre est à relativiser car il ne tient aucunement compte des fuites sur le réseau (cette donnée devrait être prochainement disponible une fois l'entier de la facturation relative à l'eau potable pour l'année 2019 réalisée)*

*[...] La consommation d'eau journalière vaudoise n'est pas connue [...] En Suisse en 2017, cela représentait en moyenne pour l'ensemble de la population environ 163 litres par personne et par jour.*

## **Routes - p.56**

### **Question de la commission**

Les travaux de réfection de la route de la Bérallaz apportent-ils un résultat observable concernant la sécurité ?

### **Réponse de la Municipalité**

*[...] L'aménagement tel que réalisé permet ainsi de rendre les piétons plus visibles et de diminuer les points de conflit entre les piétons et les véhicules motorisés.*

## **Domaines, forêts et espaces publics (Roland Karlen) - p.48**

### **Police forestière**

*« Les problèmes similaires à l'année dernière ont été observés\* : construction en limite de la lisière au Chemin des Dailles, dépôts de véhicules au chemin de Bellevue et reboisement au chemin de la Lisière. »*

*\*selon la version provisoire du Rapport de Gestion 2019*

### **Question de la commission**

Ces problèmes sont-ils réglés ?

### **Réponse de la Municipalité**

*Ces problèmes sont résolus. Bien que le rapport de gestion stipule des problèmes similaires, il ne faut pas comprendre que ce sont des problèmes non résolus d'année en année.*

*Au chemin des Dailles, l'ouverture d'un nouveau chantier a amené le Service technique à demander au Maître d'ouvrage concerné de faire déplacer des dépôts de chantier situés au-delà de la limite forestière.*

*Concernant le chemin de Bellevue, ce chantier dure depuis fort longtemps. Après plusieurs rappels verbaux par le garde forestier et la Commune concernant le parcage illicite dans la forêt et sur les chemins de Bellevue et du Coteau, la Municipalité a fait parvenir au propriétaire un ultime avertissement écrit, sous peine de dénonciation afin que la situation se normalise.*

*Au chemin de la Lisière, les travaux de construction et rénovation du bâtiment étant terminés, le Service des Forêts (garde forestier) a procédé avec les apprentis du centre forestier du Mont-sur-Lausanne à la plantation délimitant la distance de la lisière au bâtiment (10m). Ces nouvelles mesures permettent au propriétaire de se retrouver dans la légalité.*

## **Développement économique et tourisme (Gérald Chambon) - p.86**

### **Question de la commission**

Comme en 2018 le rapport de gestion ne mentionne rien concernant ce dicastère. Bien que ce secteur nous semble important, la COGEST s'interroge, au vu de sa faible activité, sur le bien-fondé de ce dicastère.

### **Réponse de la municipalité**

*[...] La Municipalité de Cugy a pour ambition de changer l'image de la Commune, d'étendre son attractivité mais surtout d'offrir un environnement économique prospère et des conditions-cadres adéquates à ses entreprises, acteurs essentiels étroitement liés à cette évolution. L'expansion des entreprises existantes sur le territoire communal est une priorité.*

*[...] La création de ce dicastère nous a permis d'être actif dans les associations intercommunales en rapport avec cette thématique. Cugy est aujourd'hui intégrée dans des commissions très importantes où la voix de notre petite commune compte. Nous siégeons à la commission développement économique de Lausanne Région où se décide des initiatives, des plans, des solutions aux problèmes économiques locaux. Nous siégeons également au Comité de rénovation du Prix PERL (Promotion Entreprendre Région Lausanne), dont le municipal en charge est d'ailleurs le Lauréat de l'édition 2005. Ses contacts nous ont permis d'organiser, pour la première fois à Cugy, une rencontre Municipalité-Entreprise, avec un beau succès auprès des entreprises.*

*[...] Le but de ce dicastère est également d'apporter un soutien sous 3 axes :*

- *Développement des commerces de Cugy ;*
- *Apporter des conditions cadres favorables ;*
- *Dynamiser le centre du village.*

## **La Suisse bouge**

### **Questions de la commission**

Quel intérêt la population de Cugy a-t-elle montré pour cette manifestation ?

Quel est le niveau de participation aux différentes manifestations ?

Quel coût pour quelles retombées ?

## Réponses de la Municipalité

*Le but de la Suisse bouge, mouvement national, est de motiver la population à faire plus d'exercice physique et c'est un magnifique instrument mis à disposition gratuitement aux communes afin d'atteindre cet objectif.*

*[...] Pendant tout le mois de mai, le Comité de la Suisse bouge a incité les concitoyens à bouger grâce à l'aide des associations sportives et sociétés locales de Cugy. Notre commune a enregistré plus de 71'000 minutes cumulées d'activité. Nous avons fini 33<sup>ème</sup> de notre catégorie ! C'est plus que les villes de Montreux ou de Neuchâtel! Evidemment, les meilleures dépassent le million de minutes mais, pour une première participation, et qui plus est avec un 1<sup>er</sup> mai sous la neige et une journée TPV/Suisse Bouge en plein pont de l'Ascension, la tâche était ardue. Mais nos objectifs ont été atteints. Nous avons planté les graines et espérons faire grandir cette belle manifestation favorable pour la santé et le bien-être de nos concitoyens.*

*[...] La manifestation n'a pas pour vocation d'obtenir des retombées économiques ou touristiques mais s'attache à la santé de notre population et à animer le village. La santé n'ayant pas de prix, il est donc difficile d'évaluer l'impact sur notre population. Cependant, les coûts ont été minimes, car couplés à la manifestation du départ du Tour du Pays de Vaud (TPV). Ils ont essentiellement consisté en de la publicité, des flyers, la location d'une sono. Il convient de relever que les manifestations organisées par la Municipalité sont assez rares, et nous sommes fiers de supporter cette manifestation annuelle.*

## Finances - Préavis 28-2020 États financiers 2019 (Philippe Flückiger)

La COGEST a eu la possibilité d'interroger, à distance, le Municipal en charge des Finances. La COGEST était accompagnée par la COFIN, le Municipal par Madame la Boursière.

Globalement les deux commissions sont satisfaites des résultats financiers de l'exercice 2019 qui se solde par un gain de CHF 322'000.-, contre une perte budgétée de CHF 814'000. Pour rappel l'année 2018 s'était soldée par un gain de CHF 577'000.-.

Outre la maîtrise des dépenses, la COGEST remarque que des efforts ont été consentis sur certains postes pour en réduire les coûts, tout en améliorant les services (ex. assurances), ou que des mesures d'organisation ont permis d'améliorer l'efficacité de certains secteurs (ex. conciergerie).

Interrogée par la COGEST, la COFIN s'estime satisfaite de la présentation des comptes et n'exprime pas de réserve particulière.

La Cogest a également pris connaissance du rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2019 (FRI SA à Échallens). Ce rapport confirme que « sur la base [d'un] examen succinct, [l'auditeur n'a] pas relevé de fait qui laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ».

La COGEST a discuté pendant cette séance de plusieurs points, dont voici les plus importants :

### **Différence entre le budget et les comptes**

Comme en 2018 le bouclage des comptes se conclut par une surprise positive de CHF 1'135'000. La COGEST remarque à nouveau que les impôts ont été sous-évalués pour la 4<sup>e</sup> année consécutive et les charges surestimées. Il est précisé par la Municipalité, que certaines économies proviennent de projets qui ont été financés par préavis alors que cela n'était pas prévu, diminuant d'autant les charges.

En revanche cela génère des amortissements qui pèseront sur les comptes pendant plusieurs dizaines d'années. Des réorganisations de services ont permis d'autres économies.

Bien qu'il soit délicat de critiquer des résultats positifs, la COGEST tient à rappeler que de mauvaises projections peuvent aussi conduire à des surprises négatives, et enjoint donc la Municipalité à faire preuve d'un maximum de précision.

#### **Reprise des charges de l'AVASAD par le Canton – p.25**

Cette reprise qui concerne toutes les communes avait pour but d'alléger quelque peu les charges obligatoires de ces dernières. Le coût de l'AVASAD (association vaudoise d'aide et soins à domicile) pour Cugy était de CHF 252'000 en 2019, soit environ 2.3 points d'impôts. Un montant similaire sera donc économisé en 2020. En contrepartie l'Union des Communes Vaudoises (dont Cugy est membre) avait proposé que les communes diminuent leur imposition de 1.5 points. La Municipalité n'a pas choisi cette voie. Elle assume en précisant que l'engagement de l'UCV n'était pas contraignant et que ces 2.5 points récupérés s'inscrivent parfaitement dans la politique de reconstruction de la marge d'autofinancement voulue par la Municipalité.

#### **Endettement – p.29**

La COGEST n'a pas de commentaires particuliers à faire sur le niveau d'endettement. Elle constate, avec la COFIN, que les différents emprunts sont gérés de manière dynamique en privilégiant, quand cela est possible et judicieux, des emprunts à court terme (taux négatifs) et privilégie la diversification des émetteurs et des durées. A noter qu'en 2020 un emprunt de 4 millions à 2.07% arrive à échéance. Les intérêts sont de CHF 82'000 par an. Tout ou partie de ce montant pourra vraisemblablement être économisé.

#### **Compensation financière RIE3 – p.28**

Le canton s'est engagé à soutenir les communes à hauteur de CHF 50 millions. Pour Cugy cela a représenté CHF 35'000.-. A la remarque que cela fait plus que compenser la perte fiscale pour les personnes morales, la Municipalité répond que le soutien n'a lieu qu'une seule fois, contrairement à la baisse fiscale qui est récurrente.

#### **Aide de CHF 26'650 à la Garderie Arc-en-Ciel – p.79**

La Municipalité confirme que cette aide n'est pas une subvention ou un prêt et représente bien une dépense.

### **Audition du président du conseil communal (Samuel Debossens)**

La COGEST a pu entendre le Président du Conseil communal sur le fonctionnement du Bureau du Conseil et ses différentes attributions. Elle a également souhaité connaître l'avis du Président quant à la manière dont les membres des commissions ad-hoc sont choisis et sur le taux de participation des Conseillers communaux aux séances du Conseil communal.

Le Président a rappelé les efforts consentis pour obtenir l'engagement de conseillères et conseillers dans les commissions ad-hoc.

La COGEST a également pu être positivement informée sur le fait que beaucoup d'efforts sont déployés afin que le taux d'absentéisme des Conseillers communaux aux séances du Conseil communal soit réduit au minimum.

## Associations et Instances Intercommunales

A sa demande la COGEST a reçu la liste des associations, instances et institutions intercommunales auxquelles la commune de Cugy participe, avec la liste de nos représentants. La COGEST a ajouté les coûts des principales participations selon ce qui est disponible dans les Etats Financiers 2019.

Il convient de rappeler que, si certaines participations paraissent élevées, une démission de l'une ou l'autre de ces instances ne dispenserait pas la commune d'assumer les tâches concernées et les coûts y étant liés.

Instance – Institution – Association	Délégué législature 2016-2020	Fonction	Charges
Lausanne Région – secteur Nord <a href="http://www.lausanneregion.ch">www.lausanneregion.ch</a> Lausanne Région – activités sportives Lausanne Région – transports et mobilité	M. Thierry Amy M. Philippe Flückiger Mme Frédérique Roth	Représentant communal et membre du bureau de coordination Représentant communal Représentante communale	21'930.-
Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) <a href="http://www.sdnl.ch">www.sdnl.ch</a>	M. Thierry Amy Mme Christine Rais El Mimouni M. Frédéric Deillon	Représentant communal au Groupe de pilotage Suppléante Assistant technique	14'548.-
Association de Développement Région Gros-de-Vaud <a href="http://www.gros-de-vaud.ch">www.gros-de-vaud.ch</a>	M. Thierry Amy M. Philippe Flückiger	Membre du Comité exécutif Représentant communal	22'096.-
Transports publics de la région lausannoise (tl) <a href="http://www.t-l.ch">www.t-l.ch</a>	M. Thierry Amy	Membre du Conseil d'administration Représentant Secteur ouest	121'301.-
Association Régionale pour l'Action sociale de Prilly-Echallens (ARASPE) - <a href="http://www.araspe.ch">www.araspe.ch</a>	M. Jean-Pierre Sterchi Mme Christine Rais El Mimouni	Membre du Comité directeur Membre du Conseil intercommuna	74'688.-
Réseau Santé Région Lausanne (RSRL) <a href="http://www.reseau-sante-region-lausanne.ch">www.reseau-sante-region-lausanne.ch</a>	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal	
Service d'Aide à la Famille du Mont et environs (SAF) <a href="http://www.lemontsurlausanne.ch">www.lemontsurlausanne.ch</a>	M. Jean-Pierre Sterchi	Membre du comité	
Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) <a href="http://www.efaje.ch">www.efaje.ch</a>	M. Jean-Pierre Sterchi Mme Christine Rais El Mimouni	Membre du Comité directeur Membre du Conseil intercommunal	462'938.-
Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal	19'918.-
Union des Sociétés Locales (USL) <a href="http://www.uslcugy.ch">www.uslcugy.ch</a>	M. Philippe Flückiger	Représentant communal	
Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC) <a href="http://lehauttalent.eerv.ch/centre-oecumenique-de-cugy">http://lehauttalent.eerv.ch/centre-oecumenique-de-cugy</a>	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal	
Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) <a href="http://www.asice.ch">www.asice.ch</a>	M. Jean-Pierre Sterchi M. Thierry Amy M. Philippe Flückiger M. Sylvain Amaudruz M. Bertrand Fahrni Mme Minou De Giuli M. Romain Bilancioni M. Alberto Fernandez	Membre du Comité de direction Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal Suppléant Suppléant	1'880'318.-
Conseil d'établissement <a href="http://www.epscugy.ch">www.epscugy.ch</a>	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal	



Association Pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile (APROMAD) <a href="http://www.apromad.ch">www.apromad.ch</a>	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal	
Société des Sites et des Espaces Verts (SOCOSEV) <a href="http://www.lausanne.ch">www.lausanne.ch</a>	M. Roland Karlen	Représentant communal	
Triage forestier Mèbre-Talent	M. Roland Karlen	Représentant communal	
Société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers (La Forestière) <a href="http://www.laforestiere.ch">www.laforestiere.ch</a>	M. Roland Karlen	Représentant communal	
Communauté d'action régionale en faveur du bois (Lignum) <a href="http://www.lignum-vaud.ch">www.lignum-vaud.ch</a>	M. Roland Karlen	Représentant communal	
Société coopérative Rueyres (Boipac)	M. Roland Karlen	Représentant communal	
Jorat, une terre à vivre au quotidien <a href="http://www.jorat.org">www.jorat.org</a>	M. Roland Karlen	Représentant communal	
Gedrel SA <a href="http://www.gedrel.ch">www.gedrel.ch</a>	M. Roland Karlen	Représentant communal	<b>12'339.-</b>
Organisation régionale de la Protection civile du Gros-de-Vaud <a href="http://www.pci-gdv.ch">www.pci-gdv.ch</a>	M. Gérald Chambon M. Roland Karlen	Membre du Comité directeur Représentant communal, suppléant	<b>62'713.-</b>
Association des communes déléгатrices (AVCD)	M. Gérald Chambon	Représentant communal	
Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) <a href="http://www.sdis-grosdevaud.ch">www.sdis-grosdevaud.ch</a>	M. Gérald Chambon M. Roland Karlen M. Jérôme Karlen M. Philippe Flückiger M. Norbert Bussard	Membre du comité de direction Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Suppléant au Conseil intercommunal Suppléant au Conseil intercommunal	<b>33'308.-</b>

La COGEST tient à rappeler, ici, quelques principes concernant la communication entre les associations de communes et les communes membres. Selon la loi sur les Communes, articles 125 et suivants, les associations ont l'obligation de remettre aux communes, le rapport de gestion, le budget et les comptes. La Municipalité doit également informer annuellement le Conseil Communal de l'activité de l'association.

## Observation 2

La COGEST observe que la Municipalité n'informe pas de manière systématique le Conseil communal de l'activité des associations dont Cugy est membre.

## Vœu 1

La COGEST demande à la Municipalité :

- a) Le cas échéant d'obtenir les rapports de gestion, budget et comptes des associations de communes dont Cugy est membre et de transmettre ces documents au Conseil Communal.
- b) D'informer au minimum de manière annuelle, de l'activité des associations dont Cugy fait partie.

## IV. CONCLUSION

La COGEST remercie la Municipalité pour la bonne et rigoureuse gestion de notre Commune. Au cours de ses quelques auditions et au vu des réponses obtenues à ses questions, la COGEST a pu apprécier le sérieux et l'implication avec lesquelles nos Municipaux assument leurs tâches et fonctions.

Bien que la COGEST n'ait pas étudié de façon détaillée toutes les activités de la Municipalité pour l'année 2019, elle a sélectionné diverses thématiques qui lui ont semblé important de mettre en évidence. Les restrictions de regroupement exigées par la situation sanitaire exceptionnelle auront chamboulé l'approche dite classique des travaux de la COGEST; à cet égard elle tient à remercier les Municipaux pour leur excellente collaboration et la rédaction de leurs réponses. Dans ce cadre nous estimons que les informations obtenues ont permis à la COGEST d'effectuer son mandat de manière satisfaisante.

Tout en souhaitant que la Municipalité porte grande attention aux vœux et observations mentionnés dans ce rapport, la Commission de Gestion recommande au Conseil Communal d'approuver le Rapport de Gestion et les États Financiers 2019 (préavis 28-2020) et de donner décharge à la Municipalité pour l'administration de la Commune.

Cugy, le 7 juin 2020

La Commission de Gestion

Richard Guimond, Président

Daniel Bally, Vice-président

Norbert Bussard, membre

Natalie Battisti Grosjean, Secrétaire

Alain Leclercq, membre

## ANNEXE

Au vu de la situation sanitaire, la COGEST n'a pas pu effectuer la traditionnelle visite du patrimoine., Il nous a semblé toutefois intéressant de partager l'analyse reçue de la part de Monsieur Roland Karlen, Municipal en charge de la forêt.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Commissaires,

Par la présente, la Municipalité vous présente une analyse relative à l'évolution des forêts du territoire communal, élaborée avec le précieux concours de M. Jean-Philippe Crisinel, garde-forestier. Cette communication vise à vous informer des enjeux actuels et futurs inhérents à la gestion de nos forêts, en particulier en lien avec la problématique du réchauffement climatique. A défaut de pouvoir en conférer oralement lors de la visite du patrimoine communal, celle-ci ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, la Municipalité espère ainsi répondre à vos interrogations à ce propos.

### **Bases légales**

La forêt constitue un domaine soumis à de nombreuses législations fédérales et cantonales, notamment la Loi fédérale sur les forêts (LFo) ou la Loi forestière vaudoise (LVLFo). Ces bases légales garantissent la protection de ce bien public.

### **État de la forêt actuelle**

Actuellement, la forêt de Cugy est composée des essences suivantes : hêtre, épicéa, sapin, frêne et chêne. Ces dernières ne souffrent pour l'instant pas des conséquences du réchauffement climatique. Néanmoins, il est observé que les espèces, en particulier dès 80 ans d'existence (120 ans pour les chênes), subissent d'importants dommages liés aux longues périodes de sécheresse. Ces arbres sont affaiblis et mettent en place des mécanismes de défense, notamment en perdant leur feuillage. Par la suite, ils commencent à sécher sur pied (feuillus) ou à être attaqués par des insectes (résineux). Le temps d'affaiblissement varie entre 6 semaines pour les arbres victimes du bostryche à 5 ans pour ceux dépérissant. Dans ces deux cas, ces dommages peuvent provoquer des dangers physiques pour les individus et les infrastructures, voire des risques sanitaires.

L'image de la forêt a beaucoup évolué au cours des 30 dernières années, en fonction des besoins de ses utilisateurs et de la société en général. En effet, son but initial était de produire et vendre du bois, et ainsi garantir un revenu important de cette vente. Aujourd'hui, les demandes ont changé. De nombreux usagers souhaitent bénéficier des bienfaits de la forêt lors de leurs promenades à pied, à vélo ou à cheval et profiter de la beauté du paysage et du calme des lieux. De même, la demande s'oriente désormais vers une production locale, aux coûts les plus raisonnables possibles. Ainsi, la gestion d'une forêt correspond davantage à une charge plutôt qu'à une source de revenu pour son propriétaire.

### **Vision pour la forêt future**

Le passé ne peut pas corriger le futur, mais il permet d'appréhender et d'influencer l'avenir. Dès lors, nous pouvons envisager trois orientations pour assurer l'avenir de nos forêts :

#### **1. Raccourcir le temps de révolution des arbres**

Comme indiqué précédemment, les arbres âgés de plus de 80 ans sont vulnérables. Il est alors soit possible de les laisser mourir sur pied, pour autant que cela n'entraîne pas de danger physique ou

sanitaire, soit de les exploiter. Dans ce cas, les forêts de Cugy ayant l'avantage d'être équilibrées en termes de répartition des âges, l'absence de ces espèces ne créerait pas d'importantes cicatrices dans le paysage.

## **2. Plantation de nouvelles espèces**

Lors des coupes à blanc des gros bois ou des chablis (versés ou malades), il en résulte une surface mise à nu. Deux possibilités s'offrent alors : le rajeunissement s'installe naturellement et les variétés actuellement en place continuent et s'adaptent ou alors de nouvelles variétés sont plantées. Ainsi, il est envisagé que d'ici 50 ans, les arbres qui poussent actuellement à une altitude de 400 mètres se trouvent naturellement aussi dans nos forêts. L'institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) va réaliser dès cet automne 57 plantations expérimentales, dont une dans la forêt cantonale de Froideville, afin de vérifier cette hypothèse. Vous trouverez des informations complémentaires sur ce projet au lien suivant : <https://www.wsl.ch/fr/projets/plantations-experimentales.html>.

Aujourd'hui, le Canton subventionne le reboisement par de nouvelles essences à hauteur de 70%, sous réserve que la surface soit équivalente à 2'500 m<sup>2</sup>. Le Triage Mèbre-Talent profite de cette prestation et peut utiliser une douzaine d'essences adaptées à nos sols. Malheureusement, il n'y a pas de résineux dans cette liste. Il semble toutefois que le douglas et le mélèze puissent garantir, à terme, la présence de résineux dans nos forêts. Ce qui est malheureusement certain est que l'épicéa va finir par disparaître.

La Municipalité, aidée par les professionnels chargés de la gestion des forêts communales, tel que le garde forestier, s'appuiera sur les résultats de ces recherches pour déterminer s'il convient de favoriser la plantation de nouvelles espèces mieux adaptées au futur climat de notre région ou s'il convient au contraire de laisser faire la nature et assister à une sélection naturelle des prochaines essences qui composeront nos forêts. A noter que les deux solutions peuvent coexister, soit laisser la nature faire son travail et, lors des campagnes de nouvelles plantations, remplacer l'épicéa par de nouvelles espèces.

## **3. Révision du plan de gestion forestière**

La révision du plan de gestion est réalisée par le Canton, en principe tous les 10 ans. Elle fixe des objectifs qui doivent être mis en place par les communes et les propriétaires privés, ceci dans le cadre légal notamment de la Loi fédérale sur les forêts ou la Loi forestière vaudoise.

A titre d'illustration, pour la période 2019-2021, cinq objectifs ont été définis :

**Objectif 1** : Optimisation des structures de gestion, pour accroître l'efficacité dans la gestion des forêts par une meilleure répartition des tâches et l'optimisation des structures.

**Objectif 2** : Desserte forestière hors forêts protectrices, pour adapter et remettre en état l'équipement de desserte forestière et pour exploiter par câble.

**Objectif 3** : Bases de planification forestière, pour poser les bases de décision stratégique pour les tâches de planification et de gestion forestières au niveau cantonal.

**Objectif 4** : Soins aux jeunes peuplements, pour gérer les forêts selon les principes du développement durable et à long terme, dans le sens d'un investissement dans l'avenir. Les plantations de peuplements de chênes et d'essences rares, ainsi que la production de plants forestiers et l'entretien

de peuplements semenciers font partie des buts à atteindre. L'objectif comprend également un projet pilote au niveau suisse relatif à la gestion des forêts irrégulières du Haut Jura de l'ouest vaudois.

**Objectif 5** : Formation pratique, pour améliorer la sécurité des ouvriers forestiers non professionnels et pour garantir la formation forestière pratique des spécialistes de la forêt issus des hautes écoles.

### **Conclusions**

Au niveau financier, nous observons que les produits de la récolte du bois vont changer. Il y aura davantage de production destinée à l'énergie et moins à la scierie. Ces modifications vont mener à une diminution des revenus. Toutefois, si les arbres ont des diamètres raisonnables, il sera possible de faire recours à la mécanisation pour les prélever et, par conséquent, réduire les coûts.

D'un point de vue paysager et visuel, nous pouvons considérer que la forêt va évoluer en vue de s'adapter aux modifications climatiques et à l'évolution de ses usages, sans pour autant perdre de sa superbe.

Finalement, nous constatons que les décisions en matière d'image, de gestion et d'utilisation de la forêt sont de compétence communale, dans le respect des limites légales. Cela comporte de nombreux enjeux à long-terme, qui pourront influencer cet écosystème semi-naturel pour les générations futures.

La Municipalité espère que la révision du plan de gestion des forêts de Cugy permettra de répondre en partie aux interrogations des dix prochaines années.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.



## **Rapport de gestion 2019**

Réponses de la Municipalité aux observations et vœux  
de la Commission de gestion

---

### **Observation n° 1**

*« La COGEST estime que les délégués de la Commune, en acceptant chaque année de nouvelles prestations, ne défendent pas suffisamment les intérêts financiers de la Commune auprès de l'ASICE. »*

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité considère que l'Observation n° 1 ne constitue pas une observation au sens de l'art. 134 al. 3 du Règlement du Conseil communal (RCC). Non seulement cette observation ne porte pas sur un point précis de la gestion de la Municipalité, vu qu'elle s'adresse aux délégués de la Commune auprès de l'ASICE, mais également les considérants qui précèdent cette observation portent sur un projet qui a été débattu et décidé par le Conseil intercommunal de l'ASICE, et non la Municipalité de la commune de Cugy. Enfin, la mission de la Commission de gestion doit porter sur le contrôle de la gestion et des comptes de l'année 2019, à l'exclusion des événements postérieurs qu'elle aura tout loisir d'examiner l'année prochaine.

La Municipalité, par l'intermédiaire de Jean-Pierre Sterchi, s'est d'ores et déjà exprimée dans les communications municipales sur la problématique soulevée dans le cadre du rapport de la Commission de gestion en lien avec la décision de créer un centre d'animation destiné à la jeunesse de nos quatre villages pour les élèves de 7P à 11S et d'engager un animateur socioculturel responsable de concevoir et mettre en place le projet institutionnel du futur centre d'animation en partenariat avec les autorités locales. La Municipalité n'entend pas y revenir ici.

Par ailleurs, la Municipalité considère qu'en adoptant une telle observation, la Commission de gestion ne s'est pas limitée à son rôle d'autorité de surveillance de la gestion de notre Commune par ses organes, mais cherche à véhiculer un message politique qui ne peut que refléter l'avis personnel de ses membres. Dans la mesure où la réserve exprimée porte sur le rôle joué par les délégués au sein du Conseil intercommunal de l'ASICE, la Municipalité invite ces derniers, qu'ils émanent soit du Conseil communal, soit de la Municipalité, d'apporter les éclaircissements nécessaires à la Commission de gestion, respectivement au Conseil communal au sujet de la préoccupation exprimée.

Enfin, la Municipalité reconnaît la difficulté de bien comprendre le fonctionnement et l'articulation de l'exercice des droits politiques entre notre Commune et l'ASICE. A cet égard, la Municipalité salue l'initiative prise par le Conseil communal d'avoir nommé une commission chargée d'étudier le rôle des délégués communaux auprès des associations intercommunales, qui permettra, la Municipalité l'espère, de clarifier enfin les droits et obligations de chaque entité concernée dans leur cadre institutionnel respectif.

---



## Observation n° 2

« La COGEST observe que la Municipalité n'informe pas de manière systématique le Conseil communal de l'activité des associations dont Cugy est membre. »

## Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend connaissance, avec un certain étonnement et quelques regrets, de cette observation faisant état d'un manquement qui, selon elle, résulte d'une lecture erronée des articles de la Loi sur les communes que la Commission de gestion cite dans son rapport.

L'art. 125c de la Loi sur les communes (LC) prévoit en effet à son alinéa 5 que le budget et les comptes sont communiqués aux communes membres de l'association. Il en va de même du rapport de gestion qui, selon l'art. 125b LC, doit être remis aux communes membres une fois approuvé par le Conseil intercommunal. L'art. 125b al. 3 LC prévoit enfin que la Municipalité informe annuellement le Conseil communal de l'activité de l'association intercommunale.

S'agissant de cette dernière obligation, l'information annuelle donnée par la Municipalité sur l'activité des associations intercommunales, respectivement des associations privées ou autres corporations ou fondations d'intérêt privé ou public, figure dans son rapport de gestion annuel. Ce rapport, pour la rédaction duquel la Municipalité consacre beaucoup de temps, contient l'information requise par la loi. En comparaison intercommunale, ce rapport peut même être considéré comme conséquent. Ceux qui l'ont lu entièrement peuvent certainement en témoigner.

La Municipalité n'est en revanche pas tenue, selon la loi sur les communes, de remettre de manière systématique au Conseil communal les budgets et les comptes, de même que les rapports de gestion de chaque association et/ou entités auxquelles l'un ou l'autre de ses membres participe soit en tant que délégué, soit en tant que membre du comité de direction. Il en va de même vis-à-vis des commissions ad hoc ou permanentes du conseil communal, que ce soit la Commission des finances ou la Commission de gestion. En revanche, ces deux dernières commissions disposent d'un droit à l'information prévu dans la loi sur les communes qui leur permet, sur requête, d'accéder à toutes les informations qui leur semble utiles pour pouvoir se forger une opinion. Les membres du Conseil communal disposent également d'un droit à l'information prévu à l'art. 40c de la loi sur les communes qui stipule que tout membre du Conseil communal peut avoir accès à l'information nécessaire à l'exercice de son mandat. La Municipalité attire toutefois l'attention des membres du Conseil communal sur l'alinéa 2 de cette même disposition légale qui stipule qu'un membre du Conseil communal peut se voir refuser les informations suivantes :

- a) Les documents internes sur lesquels la Municipalité s'est directement fondée pour prendre une décision ;
- b) Les informations qui relèvent de la sécurité de la Commune ;
- c) Les informations qui doivent rester confidentielles ou pour des motifs prépondérants tenant à la protection de la personnalité ou d'un secret protégé par la loi.

En cas de divergence, l'art. 40c al. 3 de la loi sur les communes prévoit la procédure à suivre.

En lien avec ce qui précède, la Municipalité tient à préciser qu'elle reçoit régulièrement et dans les délais légaux, de même que statutaires, tous les budgets, comptes et rapports de gestion de chaque association intercommunale et association, corporation et/ou fondation de droit privé ou public dont la Commune est membre ou dispose d'un délégué ou membre du Conseil. Ces documents sont



régulièrement archivés et tenus, sur requête et dans les limites de la loi, à disposition des commissions du Conseil communal, qu'elles soient permanentes ou non. Quand elle le juge nécessaire, la Municipalité, par le biais de ses communications, informe les membres du Conseil communal des éléments qu'elle juge importants, voire pertinents que le Conseil communal ait connaissance. Par ailleurs, la Municipalité a pris l'initiative, en tout cas à deux reprises durant ces 12 derniers mois, de communiquer au Conseil par voie écrite, dans la mesure où les séances n'avaient pas pu être tenues de manière suffisamment régulière, de telle manière à pouvoir tenir informés les membres du Conseil communal de la marche des affaires de la commune. Il en est allé de même des activités de certaines associations intercommunales, en particulier de l'ASICE, pour laquelle il tient à cœur à la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil communal vu les importants engagements pris dans leur cadre.

Enfin, de nombreuses informations sont publiées sur le site Internet des associations en question ou de la Commune et certains rapports sont transmis sur demande de ces associations par l'Administration communale au bureau du Conseil communal (p.ex. : rapport annuel du SDNL, rapport annuel de Lausanne Région, etc.) pour distribution au plénum.

Cette réponse ne saurait être complète sans que la Municipalité ne rappelle que les membres du Conseil communal sont tenus à un secret de fonction en vertu de l'art. 40d de la loi sur les communes et doivent en conséquence traiter de manière confidentielle tout fait ou renseignement dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur mandat et dont la divulgation :

- a) Est limitée en vertu de la loi ou d'une décision de l'autorité compétente ;
- b) Pourrait léser un intérêt public ou privé prépondérant ou les droits de la personnalité ;
- c) Interférerait dans une procédure judiciaire ou administrative en cours ; ou
- d) Est prohibée en vertu du huis-clos prononcé par le conseil général ou communal.

Le bureau du Conseil doit veiller à la stricte application de cette règle. Les mêmes obligations incombent aux membres des commissions ad hoc et des commissions permanentes du Conseil communal en vertu de l'art. 40i de la loi sur les communes. Les membres des associations intercommunales, de même que leurs délégués auprès de celles-ci, sont tenus aux mêmes règles conformément à l'art. 119 de la loi sur les communes qui stipule que le conseil joue dans l'association intercommunale le rôle du Conseil communal dans la Commune.





## Vœu n° 1

« La COGEST demande à la Municipalité :

- a) *Le cas échéant d'obtenir les rapports de gestion, budget et comptes des associations de communes dont Cugy est membre et de transmettre ces documents au Conseil communal.*
  - b) *D'informer au minimum de manière annuelle, de l'activité des associations dont Cugy fait partie.*
- »

## Réponse de la Municipalité

Pour la réponse à ce vœu, la Municipalité renvoie à celle qu'elle a donné pour l'Observation n° 2. Elle invite les membres du conseil communal à exercer leur droit à l'information si celle fournie par la Municipalité ne leur paraît pas suffisante.

---

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 22 juin 2020 pour être transmis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Patrick Csikos



Cugy, le 25 juin 2020

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

## PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 25 juin 2020, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis no 28-2020 « Gestion et comptes 2019 » tel que présenté par la Municipalité.

CONSEIL COMMUNAL

S.D.



Le Président : Samuel Debossens      Le secrétaire : Zeljko Stanimirovic